

Portrait économique et budgétaire

2020

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (2020)
Tous droits réservés

Toute demande de permission pour reproduire ce document en tout ou en partie doit être adressée au Ministère des Finances Canada.

Ce document est diffusé sur Internet à l'adresse suivante : canada.ca/fr/ministere-finances.html

This document is also available in English.

No de cat. : F2-277/2020F-PDF
ISSN : 978-0-660-35439-2

Table des matières

INTRODUCTION	3
Redémarrage en toute sécurité : Protéger la santé des Canadiens.....	6
Bâtir un pont pour les Canadiens.....	9
Chapitre 1 - APERÇU DU PLAN D'INTERVENTION ÉCONOMIQUE DU CANADA POUR RÉPONDRE À LA COVID-19.....	11
Un plan adapté	11
Une réponse décisive et rapide.....	12
Protéger la santé des Canadiens	13
Protéger les emplois.....	15
Soutien aux particuliers et aux familles.....	16
Soutien aux aînés.....	18
Soutien aux Canadiens vulnérables.....	19
Soutien aux communautés autochtones.....	20
Un soutien immédiat au revenu	21
Créer un pont pour les entreprises.....	26
Collaboration avec les provinces et les territoires.....	32
Une réponse de classe mondiale.....	33
Un effort international	35
Prochaines étapes.....	36
ACS+ – Résumé du Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19.....	38
Chapitre 2 - PROFIL ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE	57
La COVID-19 au Canada	57
Situation économique.....	63
Évolution et perspectives économiques.....	65
Perspectives de l'économie canadienne.....	79
Situation budgétaire.....	83
Annexe 1 - SOMMAIRE DE L'ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES SEXES PLUS (ACS+) POUR LE PLAN D'INTERVENTION ÉCONOMIQUE DU CANADA POUR RÉPONDRE À LA COVID-19.....	89
Annexe 2 - PRÉCISIONS AU SUJET DES PROJECTIONS ÉCONOMIQUES ET BUDGÉTAIRES	127
Projections économiques	127
Projections budgétaires	131
Annexe 3 - STRATÉGIE DE GESTION DE LA DETTE DE 2020-2021	171
La dette du Canada : mise en contexte.....	171
Objectifs.....	173
Perspectives concernant la dette du gouvernement du Canada.....	173
Faits saillants de la Stratégie de gestion de la dette du gouvernement du Canada de 2020-2021.....	174
Planification de la structure de la dette.....	175
Pouvoir d'emprunt.....	176
Activités d'emprunt prévues en 2020-2021	176

INTRODUCTION

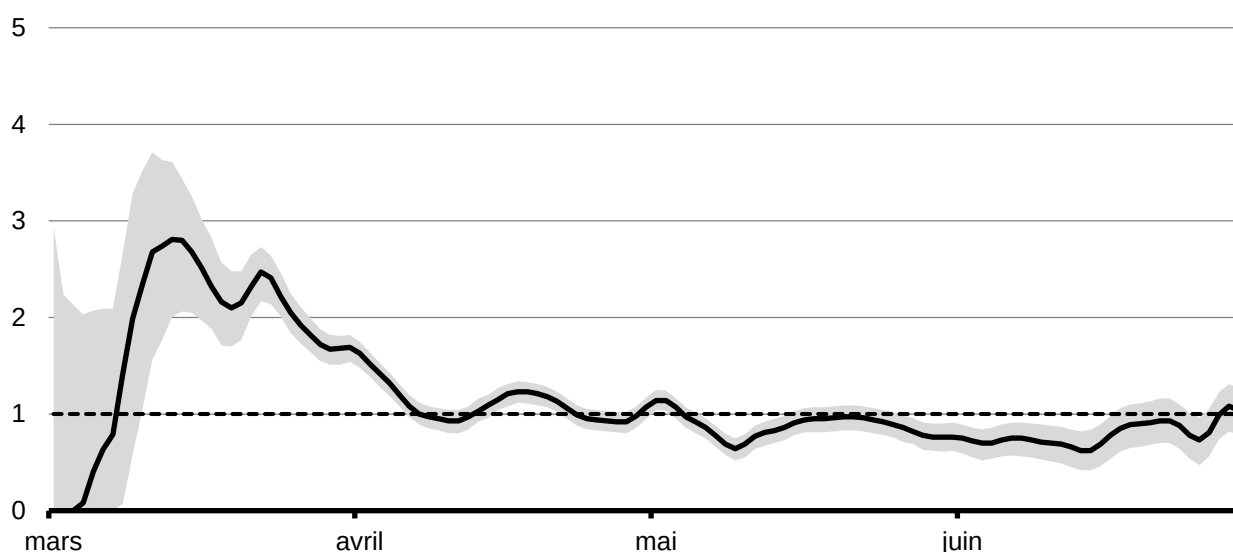
En 2020, la pandémie de la COVID-19 a eu un impact sans précédent sur la santé et le bien-être économique des populations du monde entier.

Une vague de mesures de confinement, fondées sur les conseils des responsables de la santé publique, ont été adoptées à toute vitesse à l'échelle mondiale en vue de limiter la propagation du virus et de sauver des vies. Au Canada, le premier cas de COVID-19 a été confirmé à la fin de janvier. Le 11 mars, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré que l'écllosion mondiale de la COVID-19 était une pandémie. À l'échelle mondiale, plus de 11 millions de cas ont été signalés depuis. Au Canada, un peu plus de 100 000 cas du virus responsable de la COVID-19 ont été signalés. Les mesures de santé publique prises pour lutter contre cette maladie dans l'ensemble du pays ont permis d'aplanir la courbe et de ralentir le nombre de nouveaux cas.

Graphique 1

Taux de transmission depuis le début de la pandémie

Taux de reproduction net – R_t



Nota – Le dernier point de données est le 30 juin.

Source : Santé Canada

Les répercussions de la COVID-19 sur l'économie mondiale devraient donner lieu à la contraction la plus importante et la plus soudaine depuis la Grande Dépression. Les chaînes d'approvisionnement mondiales ont été perturbées, le commerce a ralenti et une grande partie de l'activité économique a été interrompue pendant les confinements.

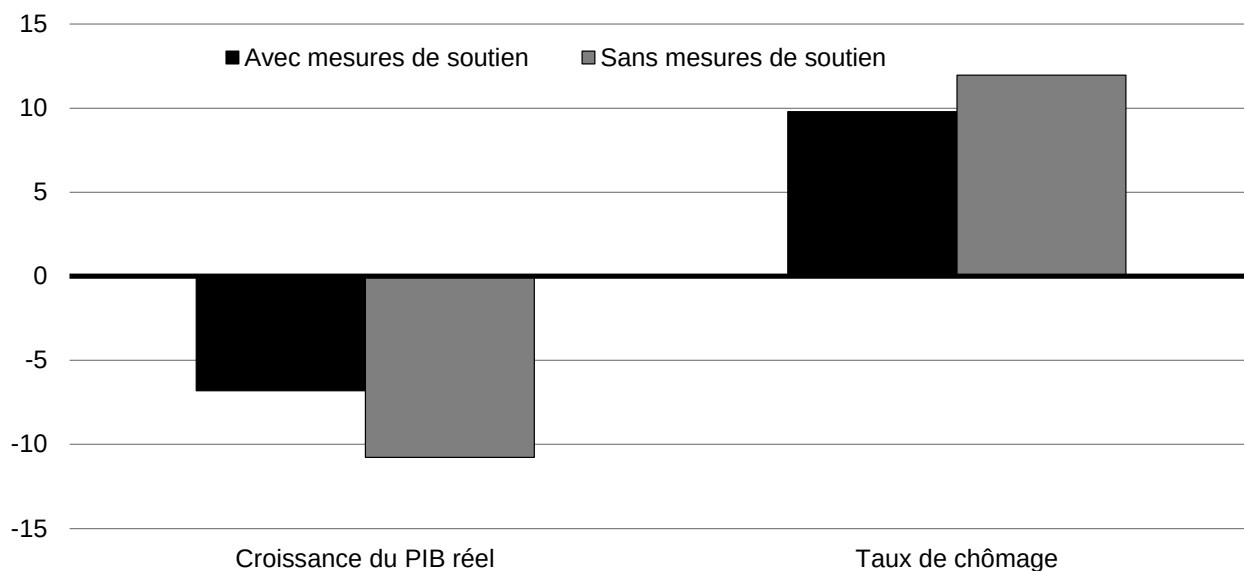
Ici au Canada, les mesures de santé publique se sont traduites par la fermeture des écoles, par une multitude d'entreprises qui ont temporairement fermé leurs portes et un grand nombre de Canadiens qui ont dû rester à la maison. Les répercussions économiques de la COVID-19 ont été aggravées au début du printemps par un choc des prix des produits de base. Des millions de Canadiens ont perdu leur emploi alors que les entreprises étaient confrontées à un niveau d'incertitude sans précédent.

La crise de la COVID-19 représente le grand défi de notre génération. Remplissant son rôle de stabilisateur de l'économie, le gouvernement du Canada est intervenu en adoptant rapidement des mesures d'urgence à grande portée pour protéger la santé des Canadiens et étendre un filet de sécurité pour appuyer les familles, les travailleurs et les entreprises dans l'ensemble du pays. Le soutien décisif et considérable fourni par le gouvernement a permis d'éviter que l'économie subisse des dommages plus importants en remplaçant les revenus perdus et en évitant une hausse encore plus élevée du taux de chômage.

Graphique 2

Incidence des mesures de soutien direct sur la croissance du produit intérieur brut réel et sur le taux de chômage en 2020

pour cent



Sources : calculs du ministère des Finances Canada fondés sur l'enquête de mai 2020 auprès d'économistes du secteur privé

Ces mesures sont importantes tant à court terme, pour prévenir une baisse de l'activité économique plus importante que cela n'aurait été le cas autrement, qu'à long terme, pour éviter les coûts sociaux et économiques attribuables au report des réembauches et à la baisse de la consommation. À titre d'exemple, la Subvention salariale d'urgence du Canada a permis de soutenir environ trois millions de travailleurs qui risquaient d'être mis à pied, tandis que la Prestation canadienne d'urgence a permis de protéger les familles dans le besoin. Ces programmes ont mis de l'argent dans les poches des Canadiens pour leur permettre de payer leur logement, leur épicerie et leurs médicaments, tout en aidant les entreprises à demeurer en activité au fur et à mesure que les Canadiens traversent la crise ensemble.

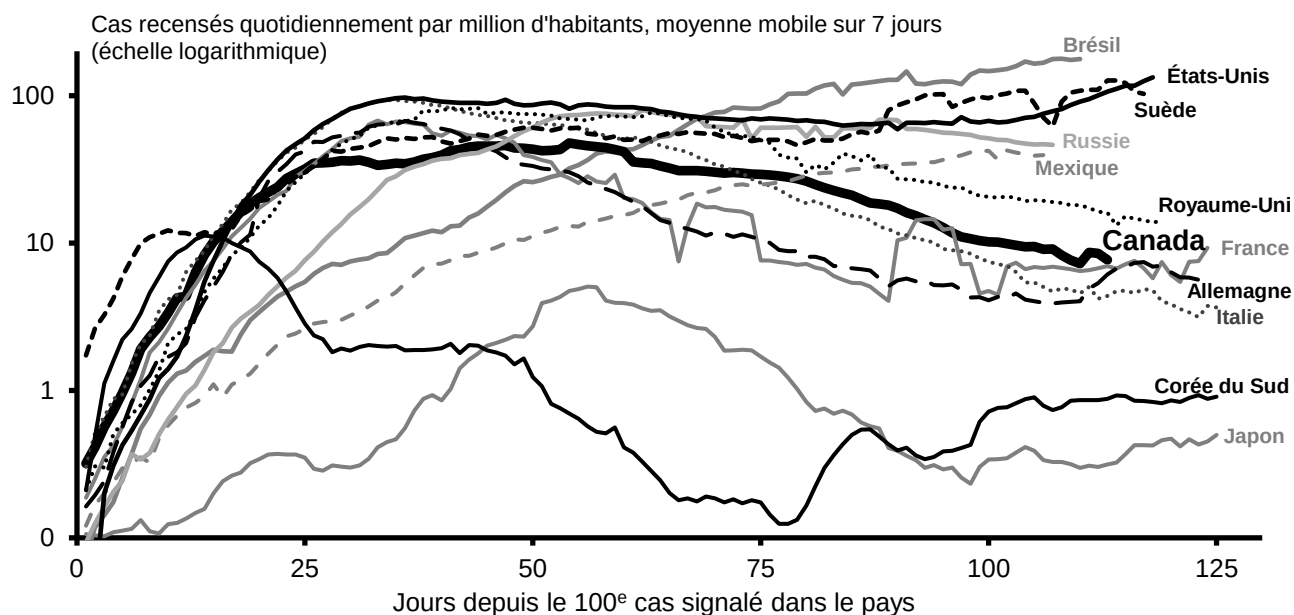
« L'intervention stratégique a été rapide et importante. Le Canada a pris de nombreuses mesures pour éviter la déstabilisation macroéconomique, pour stimuler la demande et pour appuyer les ménages et les entreprises. [...] L'augmentation des transferts aux ménages et aux entreprises et la réduction des impôts, ainsi que le soutien monétaire et de liquidité, permettront de limiter l'ampleur du ralentissement économique. »

Perspectives économiques de l'OCDE, volume 2020, numéro 1

Dès le début, il fallait de toute évidence privilégier la santé publique : c'était la politique économique la plus intelligente à adopter. Tous les ordres de gouvernement ont collaboré de manière résolue et coordonnée, mettant en œuvre des restrictions et des mesures de confinement en vue de réduire la transmission du virus. Les Canadiens ont fait leur part en suivant les conseils de santé publique, contribuant ainsi à aplanir la courbe des nouvelles infections jusqu'à un niveau qui permet maintenant une certaine réouverture des économies au pays. Grâce aux efforts conjugués de la population, des entreprises, de la Banque du Canada et des gouvernements, le Canada a bien géré les éléments économiques de cette crise, en évitant les résultats plus négatifs que d'autres pays ont enregistrés.

Graphique 3

**Nouveaux cas quotidiens de la COVID-19 au Canada et dans d'autres pays
(en proportion de la population)**



Sources : Agence de la santé publique du Canada

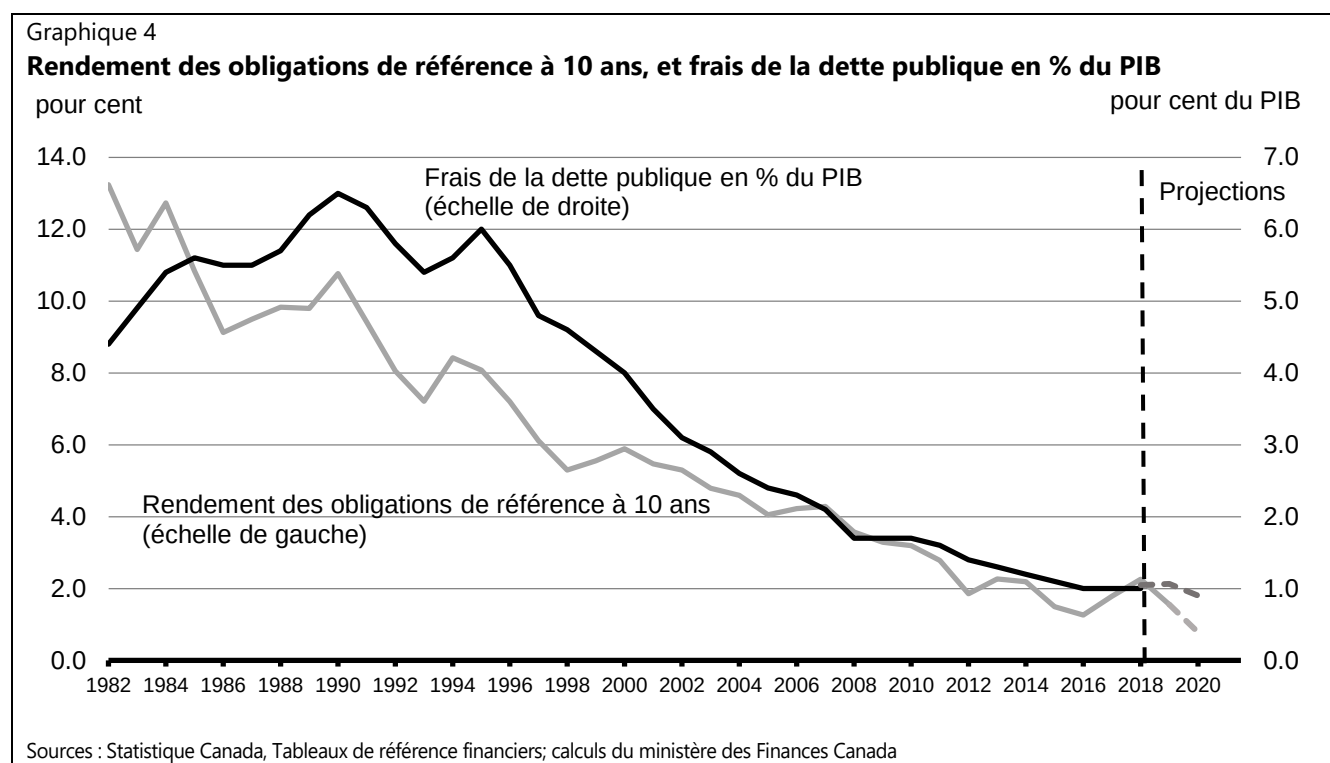
Dans le cadre du Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19 (le Plan), le gouvernement a exécuté une intervention économique robuste et complète équivalant à près de 14 % du produit intérieur brut (PIB). En cette période de besoins sans précédent, le gouvernement a pris l'initiative d'aider les Canadiens et de s'assurer qu'ils ont le soutien dont ils ont besoin.

Les entreprises canadiennes ont participé à une réorganisation massive de l'industrie d'une ampleur que le pays n'avait pas vécue depuis la Seconde Guerre mondiale. Cette mobilisation a contribué à relancer la recherche scientifique sur des vaccins et des traitements et a stimulé la production nationale d'équipement de protection individuelle, de désinfectant et d'autres équipements et services essentiels nécessaires à la lutte contre la COVID-19.

Le gouvernement fédéral a choisi d'emprunter afin de réduire le fardeau d'endettement que les Canadiens auraient à assumer. Le Canada est entré dans cette crise en bonne situation financière, affichant un ratio de la dette nette au PIB net beaucoup plus faible que celui des autres pays du G7. Profitant du bénéfice de coûts d'emprunt historiquement bas, le gouvernement du Canada dispose de la capacité financière nécessaire pour pouvoir appuyer tous les Canadiens et pour préparer le terrain en vue d'une relance prudente de l'économie à long terme.

Redémarrage en toute sécurité : Protéger la santé des Canadiens

Le Canada a tiré parti de sa situation financière solide pour mettre en place le plus important ensemble de mesures de soutien économique déployé depuis des générations. Le gouvernement a utilisé sa grande capacité financière pour contrer les répercussions de cette crise à l'aide d'investissements responsables et viables. Jouissant d'un niveau d'endettement très bas, le Canada possède la marge de manœuvre nécessaire pour emprunter et soutenir son économie. En fait, même en tenant compte de l'augmentation de ses besoins d'emprunt en raison de la COVID-19, le Canada devrait voir les frais de sa dette publique baisser en 2020-2021. Si l'on établit une comparaison avec la Mise à jour économique et budgétaire présentée en décembre, le gouvernement s'attend cette année à réaliser des économies de plus de 4 milliards de dollars en frais de la dette, grâce aux taux d'intérêt qui n'ont jamais été aussi bas, et ce, même si les emprunts ont considérablement augmenté en raison de la lutte contre la COVID-19. Par rapport à la taille de l'économie, les frais de la dette publique devraient reculer à moins de 1 % du PIB en 2020-2021.



Le Canada modifie actuellement sa stratégie de gestion de la dette pour s'assurer de disposer de fonds à faible taux d'intérêt en émettant des titres d'emprunt à plus long terme, comme des obligations à 10 ans et à 30 ans (annexe 3). Le gouvernement du Canada tire parti de la forte demande pour ses obligations de manière à ce qu'une grande part de la dette en circulation du pays soit moins vulnérable aux augmentations des taux d'intérêt, ce qui protégera le caractère viable de la dette pour les générations à venir et assurera un avenir économique plus solide pour tous les Canadiens.

« Les autorités ont réagi aux tensions économiques et financières extrêmes avec des mesures exceptionnelles. La gravité des chocs actuels a exigé une réaction énergique de la part des autorités. Un ensemble de mesures complémentaires de politiques budgétaire, monétaire et financière a été mis en place pour aider à compenser les pertes de revenu, à accroître l'accès au crédit et à abaisser le coût du service de la dette. »

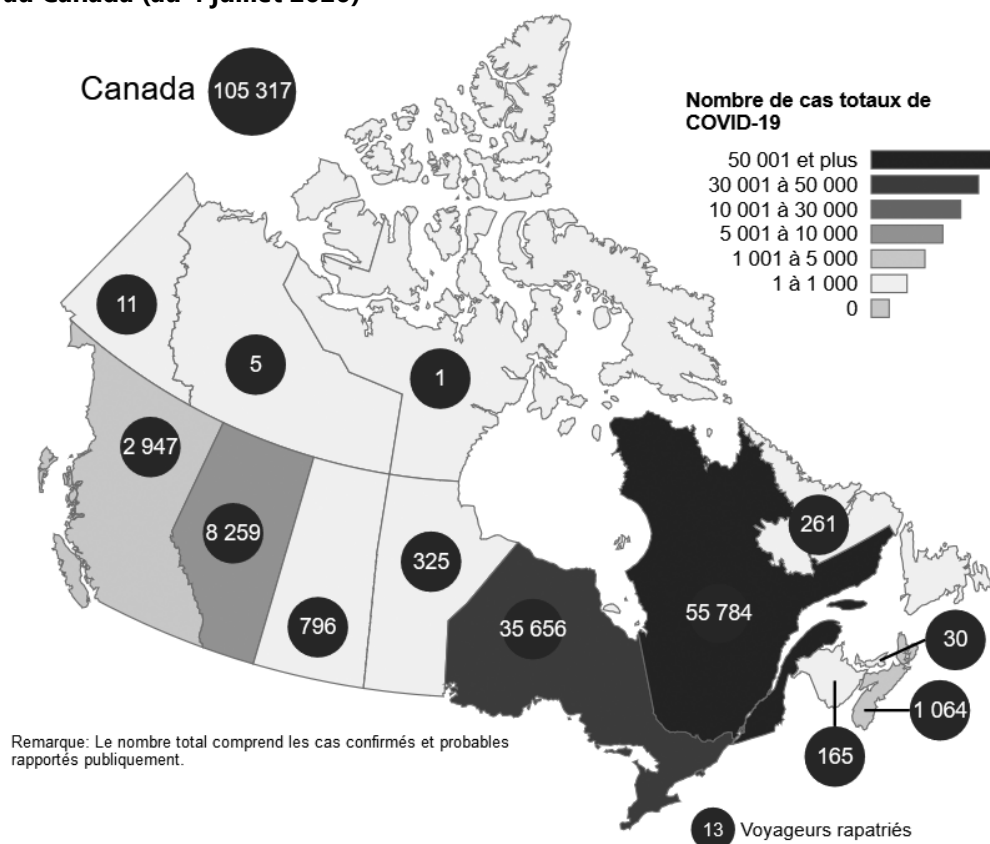
- Banque du Canada, *Rapport sur la politique monétaire*, avril 2020

Jusqu'à la découverte d'un vaccin ou d'un traitement efficace contre la COVID-19, le rythme et la trajectoire de la reprise économique dépendront en grande partie de la capacité soutenue du Canada à contenir la propagation du virus et à en limiter la résurgence. La protection de la santé des Canadiens doit demeurer la première priorité de notre pays afin de protéger notre économie. Les secteurs public et privé, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, et tous les Canadiens doivent continuer à collaborer pour contenir le virus et à rétablir la confiance.

Au début de cette crise, en mars dernier, le gouvernement a versé sans tarder aux provinces et aux territoires des transferts inconditionnels en matière de santé en vue de faire en sorte que les systèmes de santé du Canada, de calibre mondial, puissent mieux lutter contre le virus. En plus des mesures de soutien direct, le Canada a lancé un programme d'approvisionnement rapide pour se procurer des centaines de millions de pièces d'équipement de protection individuelle, tout en passant des marchés avec des entreprises canadiennes pour l'approvisionnement en masques, en blouses et en autres articles. Enfin, le gouvernement a effectué des investissements importants dans la recherche médicale et le développement de vaccins. Récemment, le gouvernement fédéral a amorcé une collaboration étroite avec les provinces et les territoires en vue d'élaborer une entente sur la relance sécuritaire, afin de garantir une reprise économique sécuritaire, solide et durable pour le Canada. Le gouvernement du Canada continuera d'appuyer les efforts déployés pour lutter contre le virus.

Les quatre provinces les plus peuplées du Canada – l'Alberta, la Colombie-Britannique, l'Ontario et le Québec – ont enregistré le plus grand nombre de cas de COVID-19. Le Québec et l'Ontario comptent pour 87 % du nombre total de cas, de nombreuses éclosions se produisant dans des établissements de soins de longue durée. Les braves femmes et hommes des Forces armées canadiennes sont intervenus afin de prendre soin des résidents de certains établissements. La COVID-19 a exposé bon nombre des vulnérabilités et des inégalités sociales et économiques qui existent dans tous les volets de la société canadienne. Des répercussions disproportionnées se manifestent dans les communautés à haute densité, à faibles revenus et où il existe des disparités en matière de santé. Différentes régions en sont à différents stades de la lutte contre le virus, mais toutes doivent demeurer vigilantes afin de prévenir de nouvelles éclosions et de réduire au minimum les répercussions sociales et économiques futures.

Figure 1
La COVID-19 au Canada (au 4 juillet 2020)



Source : Agence de la santé publique du Canada

À mesure que les provinces et les territoires relanceront graduellement leur économie, le gouvernement fédéral continuera de montrer la voie en matière de soutien financier à tous les ordres de gouvernement afin qu'ils puissent offrir les services sociaux et de santé essentiels pour permettre aux Canadiens de retourner au travail en toute sécurité. Ce soutien inclut : une capacité accrue de dépistage et de retraçage des contacts; l'offre de congés de maladie garantis pour lutter contre la COVID-19; l'acquisition d'équipement de protection individuelle; l'accès assuré aux services de garde d'enfants; la protection des personnes vulnérables, notamment les Canadiens qui reçoivent des soins de longue durée; l'aide aux personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et de consommation problématique de substances; et du soutien aux municipalités, qui offrent bon nombre des services essentiels aux Canadiens.

Le gouvernement continuera également de travailler en partenariat avec les communautés autochtones pour s'assurer qu'elles ont accès aux soutiens nécessaires. Puisqu'une grande incertitude entoure toujours l'évolution du virus, tous les ordres de gouvernement doivent être préparés à la possibilité d'autres éclosions.

Les mesures et les investissements des gouvernements de l'ensemble du Canada nous ont aidés jusqu'à présent à nous rendre au point où nous en sommes aujourd'hui. Toutefois, le chemin vers la relance demeure long et incertain. Aujourd'hui, et au cours des prochains mois, la santé économique du Canada dépend de la santé publique.

Bâtir un pont pour les Canadiens

Le plan du gouvernement fédéral consiste à bâtir un pont pour les Canadiens qui permettra à l'économie canadienne d'être mieux positionnée pour la relance. En situation de pandémie mondiale et de ralentissement économique, le gouvernement se devait d'intervenir, sinon les familles auraient été obligées de s'endetter davantage ou auraient perdu les fruits de toute une vie de travail.

Pour des millions de Canadiens, les mesures prises pour contenir le virus ont mené à des pertes d'emplois, d'heures et de salaires.

Le rétablissement des emplois dont dépendent les Canadiens constitue un véritable défi, un défi qui exige que nous travaillions ensemble. La Subvention salariale d'urgence du Canada aide les employeurs à maintenir en poste ou à réembaucher des millions de Canadiens et offre à ces derniers une garantie quant à la provenance de leur prochain chèque de paie. En maintenant le lien entre les Canadiens et leur employeur, le gouvernement leur a donné confiance en leur avenir, s'est assuré qu'ils peuvent conserver leurs avantages et a facilité la reprise économique du pays. Les entreprises, les organismes à but non lucratif et les organismes de bienfaisance enregistrés ont reçu de l'aide qui leur a permis de continuer leurs activités pendant cette période de transition avec les employés qu'ils ont formés, appuyés et côtoyés pendant des années.

Le gouvernement a également créé la Prestation canadienne d'urgence (PCU) de 500 \$ par semaine versée aux Canadiens qui ont cessé de travailler ou dont les heures de travail ont été réduites en raison de la COVID-19, afin qu'ils puissent payer l'épicerie, le loyer et les médicaments. La PCU, combinée à d'autres mesures de soutien, s'est avérée un moyen efficace de remplacer les revenus de travail perdus pendant le confinement pour freiner la propagation du virus.

Cette pandémie a exacerbé des inégalités existantes. Sur les plans sanitaire, social et économique, les groupes vulnérables sont parmi les plus touchés par la pandémie. Par exemple, les femmes, les Canadiens racialisés, les jeunes, les parents qui n'ont pas accès à des services de garde d'enfants, les aînés, les personnes membres de la communauté LGBTQ2, les personnes handicapées et les personnes à faible revenu en ont subi les répercussions les plus importantes. Ces répercussions disproportionnées se manifestent par des pertes d'emplois, une baisse marquée des heures travaillées, la surreprésentation dans le travail de première ligne, le fardeau additionnel lié aux soins non rémunérés et l'accès limité aux services et aux soutiens communautaires (voir l'Annexe 1 et le Résumé de l'ACS+).

Afin d'appuyer certains des groupes les plus vulnérables, le gouvernement verse des paiements spéciaux aux personnes admissibles à certains programmes existants, soit le crédit pour la taxe sur les produits et services (TPS), l'Allocation canadienne pour enfants, la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti, et le crédit d'impôt pour personnes handicapées. Le gouvernement a également suspendu les paiements de remboursement des prêts d'études pour aider ceux qui viennent d'entrer sur le marché du travail et qui sont les plus susceptibles de perdre leur emploi en temps de crise. Le gouvernement a également investi dans les refuges, les banques alimentaires et les organismes communautaires afin de s'assurer que les Canadiens obtiennent l'aide dont ils ont besoin, notamment le soutien aux personnes qui fuient la violence fondée sur le sexe.

Les peuples autochtones de l'ensemble du pays ont également subi les répercussions de la pandémie. Le gouvernement collabore avec les représentants des Premières Nations, des Inuits et de la Nation métisse afin de fournir un soutien direct à leurs communautés. Les communautés autochtones ont réussi à prévenir, à contrôler et à freiner la propagation du virus dans leurs communautés. Le gouvernement du Canada fait des investissements afin d'appuyer des solutions communautaires novatrices et de soutenir les interventions socioéconomiques et de santé publique dans les communautés autochtones. Mais il reste toujours du travail à faire.



« Notre message aux Canadiens est clair : à tous les travailleurs et à toutes les entreprises dans l'ensemble des provinces et des territoires, on est là pour vous et on s'en sortira ensemble. »

- Le très hon. Justin Trudeau, premier ministre du Canada

Dès le début, il était évident que les entreprises de toutes tailles et de tous les secteurs auraient besoin de soutien à la liquidité. C'est pourquoi le gouvernement a élaboré des programmes adaptés permettant aux entreprises d'obtenir le financement provisoire dont elles ont besoin. Par exemple, plus de 688 000 petites entreprises ont obtenu des prêts sans intérêt par l'entremise du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes.

Le gouvernement continuera de veiller à ce que le Plan fonctionne comme prévu, en comblant les lacunes, en appuyant les personnes les plus vulnérables et en ne laissant personne pour compte. Il fera les investissements nécessaires pour protéger la santé des Canadiens et pour appuyer les travailleurs canadiens à qui l'on doit un pays fort.

La situation actuelle nous concerne tous.

Chapitre 1

APERÇU DU PLAN D'INTERVENTION ÉCONOMIQUE DU CANADA POUR RÉPONDRE À LA COVID-19

Un plan adapté

Dans le cadre du **Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19** (le Plan), le gouvernement a pris des mesures importantes, immédiates et efficaces pour protéger les Canadiens des répercussions de la pandémie. Le Canada a fait face à cette crise grâce à un bilan financier solide, au ratio de la dette nette au PIB le plus bas du G7 ainsi qu'à des taux d'emprunt historiquement bas, ce qui a permis au gouvernement de répondre aux besoins immédiats des Canadiens à l'aide de mesures décisives et de protéger l'économie canadienne de la nature sans précédent de la pandémie de COVID-19.

La priorité absolue du Plan vise à protéger la santé et la sécurité des Canadiens en appuyant les efforts déployés pour contenir le virus et aider les systèmes de santé publique et de soins de santé du Canada à se préparer à la pandémie.

À la suite des conseils des responsables de la santé publique, les gouvernements du Canada entier ont pris des mesures pour protéger la santé et la sécurité des Canadiens au moyen de la distanciation physique, de restrictions temporaires visant les entreprises non essentielles et de la fermeture des écoles. Ces mesures ont eu une incidence considérable sur la vie quotidienne des Canadiens et celle de leurs familles, en plus d'avoir mené à des pertes d'emploi et à des baisses de revenus. Le ralentissement de l'économie a une incidence disproportionnée sur certains segments de la population. Le Plan a été conçu pour fournir un soutien à ceux qui en ont le plus besoin.

Le Plan soutient les entreprises de toutes tailles et de tous les secteurs, et permet de protéger les emplois d'un océan à l'autre et d'aider les Canadiens à retourner au travail. Il fournit également un soutien direct aux Canadiens de sorte que s'ils ne peuvent pas travailler, ils puissent continuer de se loger, de se nourrir et de payer leurs factures durant cette période difficile.

Grâce au Plan, le gouvernement a déployé :

- ✓ un soutien direct de plus de 212 milliards de dollars aux Canadiens et aux entreprises;
- ✓ un montant de 85 milliards de dollars pour répondre aux besoins de liquidité des entreprises et des ménages canadiens sous forme de reports du paiement d'impôts, de taxes et de droits de douane;
- ✓ un montant de 5,8 milliards de dollars pour soutenir des mesures coordonnées aux niveaux fédéral, provincial et territorial afin de renforcer les systèmes de soins de santé essentiels, d'acheter de l'équipement de protection individuelle et des fournitures médicales ainsi que d'appuyer la recherche médicale et le développement de vaccins;
- ✓ environ 14 milliards de dollars pour appuyer les provinces et les territoires dans la réouverture sécuritaire des économies du pays au cours des six à huit prochains mois.

Le gouvernement a aussi offert un financement de 600 milliards de dollars en soutien à la liquidité pour veiller à ce que les entreprises puissent obtenir du crédit et pour promouvoir le bon fonctionnement des marchés de financement provinciaux. Le soutien à la liquidité a été fourni en coordination avec la Banque du Canada, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et les prêteurs commerciaux.

Le gouvernement continue de prendre les mesures nécessaires pour mettre le Plan en œuvre et veiller à l'accès rapide au soutien au revenu et aux mesures d'accès au crédit dont les Canadiens et les entreprises de toutes tailles ont besoin pour faire face aux pressions auxquelles ils sont confrontés en raison de la COVID-19.

Les mesures présentées dans le Plan, jumelées à plus de 65,6 milliards de dollars sous forme de mesures de soutien direct et de soutien à la liquidité des provinces et des territoires, veilleront à ce que l'économie canadienne soit prête pour la relance lorsque la crise se sera dissipée.

Tableau 1.1

Intervention économique du Canada en réponse à la COVID-19 – Sommaire des mesures de soutien fédérales, provinciales et territoriales

	Mesures fédérales	Mesures provinciales et territoriales	Total
Répercussions (en milliards de dollars) ¹			
Mesures directes ²	231,9	24,1	256,0
Reports du paiement d'impôts, de taxes, de droits de douane et des frais	85,0	38,2	123,2
Liquidité ³	86,5	3,3	89,8
Total	403,4	65,6	469,0
Part des dépenses (%)			
Mesures directes	91	9	100
Reports du paiement et des frais d'impôts, de taxes et de droits de douane	69	31	100
Liquidité	96	4	100
Total	86	14	100

Nota

¹ Sources : annonces des gouvernements provinciaux et territoriaux; calculs du ministère des Finances Canada. En date du 3 juillet 2020. Pour les totaux fédéraux, les données tiennent compte des répercussions totales, ce qui diffère du coût financier selon la comptabilité d'exercice – voir l'annexe 2 pour de plus amples renseignements. Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

² Les mesures fédérales directes comprennent un ensemble de mesures de soutien pour le secteur de la santé et de la sécurité des Canadiens devant être comparables à la catégorisation des mesures provinciales et territoriales. Elles comprennent aussi environ 14 milliards de dollars annoncés par le gouvernement pour appuyer les provinces et les territoires dans la réouverture sécuritaire des économies du pays au cours des six à huit prochains mois.

³ Les mesures fédérales de soutien à la liquidité incluent le Programme de crédit aux entreprises et le soutien au crédit et à la liquidité pour le secteur agricole. À des fins de comparaison, cela n'inclut pas d'autres mesures de soutien au crédit et à la liquidité (600 milliards de dollars) offertes par le gouvernement fédéral en coordination avec la Banque du Canada, le BSIF, la SCHL et les prêteurs commerciaux. Le soutien provincial inclut les crédits et les autres reports.

Une réponse décisive et rapide

En reconnaissance des répercussions graves de la pandémie sur les Canadiens, l'approche du gouvernement visait à adopter rapidement des mesures de soutien, pour ensuite les adapter une fois les principaux éléments en place. La priorité visait à fournir un soutien aux Canadiens le plus rapidement possible, et le gouvernement y est arrivé au moyen de systèmes existants ainsi que de la conception et de la livraison rapides de nouveaux programmes.

Le Plan est axé sur trois secteurs de soutien:

Système de soins de santé et sécurité des Canadiens	Soutien aux particuliers	Soutien aux entreprises
• Comprend les provinces et les territoires, l'industrie et les organisations de recherche, les partenaires internationaux et les Canadiens à l'étranger.	• Comprend les travailleurs, les étudiants, les familles, les aînés et les groupes vulnérables.	• Comprend les petites, moyennes et grandes entreprises et les secteurs durement touchés.

Protéger la santé des Canadiens

Depuis le début du mois de mars, le gouvernement a réalisé un nombre important d'investissements clés pour aider les provinces et les territoires à s'assurer que les hôpitaux, les cliniques et les agences de santé publique locales partout au pays puissent répondre aux besoins de santé essentiels des Canadiens causés par la COVID-19, et limiter la propagation du virus au Canada.

Le Canada a réagi rapidement afin de réduire le risque d'importation de cas de l'étranger, en annonçant le 16 mars la fermeture de ses frontières internationales, à l'exception de la frontière américaine, aux non-résidents, et le 20 mars, la fermeture de sa frontière avec les États-Unis.

Le Canada a aussi agi rapidement en ce qui concerne le dépistage et l'intervention sanitaire dès le début de la crise. Le dépistage de la COVID-19 a été mis en œuvre de façon générale et à un taux par habitant plus élevé que les autres pays dès le début de l'éclosion. À l'heure actuelle, le Canada continue d'afficher un taux de dépistage élevé comparativement aux autres pays. Le Canada a aussi annoncé des investissements de 275 millions de dollars le 11 mars 2020 pour financer la recherche et le développement sur la COVID-19 afin de donner au Canada un bon départ pour contrôler l'éclosion.

Préparer nos systèmes publics de soins de santé

Le Canada a rapidement adopté des mesures importantes pour soutenir la capacité des systèmes de soins de santé partout au pays. Le 11 mars 2020, le premier ministre a annoncé que le gouvernement verserait 500 millions de dollars aux provinces et aux territoires pour appuyer les systèmes de soins de santé essentiels ainsi que pour accéder aux tests de dépistage, acheter de l'équipement et accroître le contrôle et la surveillance.

De plus, le 3 mai 2020, le gouvernement a annoncé qu'il verserait 240,5 millions de dollars pour élaborer, élargir et lancer des outils virtuels en matière de soins et de santé mentale afin d'aider les Canadiens. En collaboration avec les provinces, les territoires et les intervenants, cet investissement servira à créer des plateformes numériques et des applications, à améliorer l'accès au soutien virtuel en santé mentale et à élargir la capacité à livrer des soins de santé virtuellement. Ceci comprend des projets permettant de rejoindre les Canadiens les plus vulnérables. Ces mesures de soutien permettent de nous assurer que les Canadiens pourront continuer à avoir accès à des soins de santé, tout en réduisant la possibilité qu'ils soient exposés à la COVID-19.

Obtenir de l'équipement de protection individuelle

Le gouvernement fédéral s'efforce de faire en sorte que le Canada et les provinces et territoires du pays disposent d'équipement de protection individuelle (EPI), et qu'ils sont prêts pour les mois et les années à venir. À mesure que la demande d'EPI augmente partout dans le monde, le Canada maintient le rythme. Depuis le début de cette crise, la stratégie du Canada a porté sur l'approvisionnement prioritaire d'EPI dans un marché mondial hautement compétitif, et sur la diversification de ses chaînes d'approvisionnement, particulièrement en retenant les services de fournisseurs nationaux. Le Canada demeurera vigilant dans l'approvisionnement en fournitures vitales pour aider nos médecins, nos infirmiers et infirmières et nos travailleurs de la santé de première ligne à demeurer bien outillés et pour protéger tous les Canadiens au cours des mois et des années à venir.

Le gouvernement du Canada investit 2 milliards de dollars pour appuyer financièrement les tests de diagnostic et pour acheter des ventilateurs et de l'équipement de protection individuelle, y compris des achats en vrac avec les provinces et les territoires. L'équipement de protection compte notamment des masques et des écrans faciaux, des blouses et du désinfectant pour les mains.

Investissement dans l'EPI fabriqué au Canada

Le 20 mars 2020, le gouvernement du Canada a envoyé un appel à l'action aux entreprises et aux fabricants du Canada afin d'aider à livrer des fournitures de santé essentielles et ainsi aider le Canada à lutter contre la pandémie de COVID-19. Depuis, plus de 6 000 compagnies, organisations et particuliers canadiens ont offert leur expertise et leur savoir-faire.

Cela inclut les efforts de compagnies qui ont réoutillé leurs installations et doublé leur capacité de production, recueilli et donné des fournitures et de l'équipement qu'elles avaient en main, et combiné leurs ressources pour fabriquer les fournitures nécessaires plus rapidement.

Soutien pour la recherche médicale sur la COVID-19 et le développement de vaccins

Les chercheurs et les scientifiques du Canada et de partout dans le monde travaillent avec acharnement afin de mieux comprendre le virus et ses répercussions sur les personnes et les communautés. Grâce au Plan, le gouvernement a engagé près de 1,4 milliard de dollars pour soutenir la recherche médicale sur la COVID-19 et le développement de vaccins. Ce financement permet aux chercheurs et au secteur privé d'accélérer le développement, le dépistage et la mise en œuvre de contre-mesures médicales, sociales et politiques afin de limiter la propagation rapide de la COVID-19.

De ce soutien, 792 millions de dollars seront octroyés par l'intermédiaire du Fonds stratégique pour l'innovation, et le reste du financement sera acheminé à un bon nombre d'organisations de recherche et développement, notamment les Instituts de recherche en santé du Canada, le Vaccine and Infectious Disease Organization – International Vaccine Centre, l'installation de recherche thérapeutique en santé humaine de Royalmount du Conseil national de recherches, le Réseau canadien de recherche sur l'immunisation et le réseau canadien de génomique COVID-19.

Le Canada a également établi le Groupe de travail sur l'immunité à la COVID-19 afin de suivre la propagation du virus et d'estimer l'immunité potentielle des populations canadiennes.

Tirer parti de l'expertise canadienne

Un montant de 46 millions de dollars sera versé pour appuyer le Vaccine and Infectious Disease Organization – International Vaccine Centre (VIDO-InterVac) de l'Université de la Saskatchewan, l'une des installations de recherche sur les maladies infectieuses les plus grandes et les plus modernes au monde.

Grâce à ce financement, VIDO-InterVac pourra renforcer l'expertise actuelle en matière de recherche sur le coronavirus, aider à la recherche et au développement d'un vaccin pour la COVID-19, et élargir sa capacité de biofabrication pour appuyer les essais cliniques.

Protéger les emplois

La protection des emplois canadiens a été une priorité tout au long de la pandémie de COVID-19. Malgré le ralentissement des activités des entreprises conformément aux directives de la santé publique, il est essentiel de trouver des solutions pour protéger le lien entre les employés et les employeurs pour que le Canada maintienne sa résilience économique.

Le gouvernement a fourni du soutien aux entreprises de toutes les tailles et de tous les secteurs, d'un océan à l'autre. Le Programme de crédit aux entreprises veille à ce que les entreprises obtiennent le soutien en liquidité dont elles ont besoin pour maintenir leurs activités et garder leurs employés. Le soutien par l'intermédiaire des six agences de développement régional du Canada fait en sorte que les entreprises de l'ensemble des communautés, y compris les régions rurales, aient accès au soutien nécessaire pour protéger les emplois et faire face à la crise.

Grâce à différents programmes, adaptés en fonction des besoins variés de l'économie diversifiée du Canada, le gouvernement s'assure que les entreprises peuvent obtenir un soutien flexible, de façon à ce que l'économie du Canada demeure stable et que les emplois des Canadiens soient protégés.

Complément salarial pour les travailleurs essentiels

Tandis que les autorités sanitaires demandent aux Canadiens de demeurer chez eux, des millions de braves travailleurs mettent leur santé en péril pour offrir des soins et des services essentiels aux Canadiens. Chaque jour, ils se rendent au travail pour que nos familles puissent demeurer en santé et en sécurité. Le gouvernement du Canada croit qu'ils méritent une augmentation de salaire.

Le gouvernement a collaboré avec les provinces et les territoires sur des compléments salariaux pour les travailleurs essentiels, et a accordé jusqu'à 3 milliards de dollars pour ce programme. Chaque province ou territoire détermine les travailleurs qui sont admissibles à un soutien et le montant du soutien qu'ils recevront. Ce soutien essentiel et bien mérité est offert aux travailleurs dans les secteurs des services essentiels comme la santé, l'alimentation, l'eau, le transport, la sécurité et d'autres secteurs qui assurent la force et la santé du Canada durant cette période difficile.

Subvention salariale d'urgence du Canada

Pour aider les Canadiens à conserver leurs emplois et pour appuyer les entreprises, le gouvernement a instauré la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC), qui accorde aux employeurs admissibles une subvention correspondant à 75 % des salaires, jusqu'à concurrence de 847 \$ par semaine par employé, en date du 15 mars 2020.

La SSUC donne aux employeurs le soutien financier dont ils ont besoin pour maintenir en poste ou réembaucher leurs travailleurs. Jusqu'à présent, la SSUC a fait en sorte que des millions de travailleurs canadiens continuent de recevoir un chèque de paie de leur employeur et qu'ils seront prêts à retourner au travail dès que les mesures de santé publique le permettent.

En protégeant la relation employé-employeur, ce programme veille également à ce que les chaînes d'approvisionnement soient en mesure de rebondir de la crise en position de force.

Les employeurs de toutes les tailles et de tous les secteurs de l'économie y sont admissibles, à quelques exceptions près. Au moment de son lancement, le 15 mars, le programme ne devait durer que 12 semaines. Pour recevoir la SSUC, les employeurs admissibles devaient avoir démontré une baisse d'au moins 15 % de leurs revenus en mars 2020 ou de 30 % en avril ou en mai.

Compte tenu des commentaires reçus des principales organisations commerciales et syndicales au cours du mois d'avril et au début du mois de mai, le gouvernement a annoncé, le 15 mai 2020, une proposition de prolonger la SSUC de 12 semaines, soit jusqu'au 29 août 2020.

Le gouvernement a consulté des entreprises, des représentants syndicaux, des organisations à but non lucratif et des organismes de bienfaisance enregistrés ainsi que les Canadiens sur des ajustements possibles à la SSUC qui maximiseraient l'emploi et tiendraient compte des besoins des employeurs.

À mesure que les économies se remettent en marche et que l'activité commerciale reprendra, le gouvernement annoncera bientôt des modifications à la SSUC afin de stimuler la réembauche, de fournir un soutien aux entreprises durant la réouverture et de les aider à s'adapter à la nouvelle réalité. En prévision de cette annonce à paraître, le gouvernement a réservé un financement supplémentaire dans le cadre du *Portrait économique et budgétaire de 2020*.

Soutien aux particuliers et aux familles

En mars, le gouvernement a annoncé qu'il verserait 5,5 milliards de dollars en soutien financier pour les Canadiens à revenu faible ou modeste au moyen d'un versement complémentaire spécial en vertu du crédit pour la taxe sur les produits et services (TPS). Ce soutien a été versé en avril à plus de 12 millions de particuliers et de familles, ce qui a permis de donner, en moyenne, près de 400 \$ de plus aux adultes seuls et près de 600 \$ de plus aux couples.

En mai, pour aider les familles ayant des enfants à composer avec la pression accrue de la COVID-19, le gouvernement a fourni un soutien supplémentaire de près de 2 milliards de dollars au moyen d'un versement complémentaire unique de 300 \$ de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) pour chaque enfant. Dans la grande majorité des cas, la hausse de l'ACE a profité directement aux mères, y compris les mères seules qui représentent environ 85 % des familles monoparentales qui reçoivent la prestation. Cette hausse a été particulièrement utile pour les familles à revenu faible ou modeste, avec environ le quart du soutien supplémentaire fourni aux familles ayant des revenus nets inférieurs à 30 000 \$.

Une famille de 4 personnes à revenu moyen

Nathan et Émilie vivent avec leurs deux jeunes enfants.

- Nathan est un barbier autonome dont le revenu annuel s'élève à environ 34 000 \$. Au début du confinement, il n'a pas pu fournir de services à ses clients en raison de la fermeture du salon de barbier où il travaille, ce qui l'a laissé sans revenu pour le mois d'avril.
 - Nathan a eu droit à la Prestation canadienne d'urgence (PCU) et a reçu 2 000 \$ par mois en avril et en mai, ce qui représente un peu plus de 70 % de son revenu mensuel habituel avant impôt. En raison des règles d'admissibilité élargies annoncées en avril, Nathan a aussi pu accepter un petit contrat (moins de 1 000 \$) au milieu du mois de mai, où il offrait des tutoriels de coiffure en ligne, sans nuire à son admissibilité à la PCU. S'il en a besoin, Nathan aura droit à la PCU pendant une période maximale de 24 semaines. Nathan a aussi pu tirer parti du report de la TPS/TVH, ce qui lui a fourni des liquidités fort nécessaires durant les premiers mois de la crise.
- Émilie est gérante d'un restaurant local, et son salaire annuel s'élève à 60 000 \$. Elle a été mise en congé lorsque le restaurant a dû fermer complètement le 15 mars en raison des restrictions pour la santé et la sécurité liées à la COVID-19, et elle a été en mesure de retourner au travail à la fin du mois de mai, certaines restrictions en matière de santé publique ayant été levées dans sa communauté.
 - Émilie a pu recevoir des chèques de paie grâce au programme de la SSUC, jusqu'à concurrence de 847 \$ par semaine. Son salaire a été financé par ce programme pendant son congé, et continue de l'être maintenant qu'elle redevenue une employée active par l'intermédiaire de la SSUC. L'employeur d'Émilie peut continuer de toucher la SSUC jusqu'au 29 août 2020. Ses remboursements au chapitre des prêts d'études canadiens ont aussi été reportés à compter du 30 mars, jusqu'au 30 septembre, ce qui représente une économie moyenne de 160 \$ par mois.

En plus du soutien au revenu de la PCU et de la SSUC, Nathan et Émilie ont reçu un versement complémentaire de 600 \$ de leur paiement d'ACE pour le mois de mai pour les aider à subvenir aux besoins de leur famille. Ensemble, ces mesures ont fourni à Nathan et à Émilie **jusqu'à 20 152 \$*** en aide financière pour la période comprise entre le 15 mars et 4 juillet pour les aider à traverser cette période difficile.

Une famille de 4 personnes à faible revenu

Luc et Jada sont un jeune couple avec deux jeunes enfants.

- Au milieu du mois de mars, Luc a été mis à pied par son employeur dans l'industrie de la construction, où il recevait un salaire de 700 \$ par semaine. Il n'était pas admissible à l'assurance-emploi.
 - Après avoir présenté sa demande au début du mois d'avril, Luc a commencé à recevoir un soutien au revenu de 2 000 \$ par mois par l'intermédiaire de la Prestation canadienne d'urgence (PCU). Au début du mois de mai, son ancien employeur l'a avisé que son poste serait rétabli à compter du 11 mai, car la compagnie a demandé la SSUC pour aider à couvrir le coût de son salaire. La SSUC subventionnera 75 % du salaire de Luc à son retour au travail.
- Jada est actuellement étudiante à temps partiel dans la troisième année de son programme de baccalauréat en commerce.
 - Durant l'été, Jada travaille à temps partiel dans une boutique de cadeaux saisonnière pour aider à payer ses frais de scolarité et les dépenses quotidiennes de la famille. On lui a dit que la boutique n'ouvrirait pas avant la fin de l'été, et elle s'inquiète maintenant de ne pas avoir les moyens de suivre des cours à l'automne. Des changements apportés au Programme de prêts d'études canadiens feront en sorte que Jada puisse retourner aux études à l'automne, car elle recevra une aide financière supplémentaire, y compris jusqu'à 7 440 \$ en subventions non remboursables, qu'elle pourra utiliser pour couvrir ses dépenses en septembre. De plus, pour aider à gérer les dépenses de la famille pendant l'été, Jada aura droit à la Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants, qui lui fournit 2 000 \$ par mois, pour tous les mois où elle ne peut pas se trouver de travail entre le mois de mai et le mois d'août 2020.

La famille a aussi reçu en avril un paiement complémentaire unique du crédit pour la TPS de 886 \$ et leur paiement d'ACE du mois de mai a augmenté de 600 \$. Ces mesures de soutien ont fourni à Luc et à Jada **jusqu'à 13 686 \$*** entre le 15 mars et le 4 juillet pour les aider à subvenir aux besoins de leur famille, et **jusqu'à 7 440 \$** en aide financière aux étudiants non remboursable seront disponibles pour aider Jada à payer ses frais de scolarité à l'automne.

*Ces montants ne reflètent pas les impôts.

Soutien aux aînés

Les aînés canadiens ont été particulièrement touchés par la pandémie : la COVID-19 représente des risques plus importants pour leur santé, et ils sont souvent isolés de leurs familles et de leurs proches afin de réduire leur risque d'exposition. Ils sont aussi confrontés à des vulnérabilités financières en raison de la volatilité des marchés qui touchent leur épargne-retraite. Les aînés devront demeurer isolés plus longtemps que les autres, et peuvent également encourir des dépenses supplémentaires, comme des frais de services de livraison. Le gouvernement a instauré une gamme de mesures pour appuyer les aînés.

- Fournir des paiements uniques non imposables de 300 \$ pour les aînés admissibles à la pension de la Sécurité de la vieillesse (SV), et 200 \$ de plus aux aînés admissibles au Supplément du revenu garanti (SRG), pour un total de 500 \$ pour ceux qui ont droit à la SV et au SRG. Parmi les 6,7 millions d'aînés admissibles à la SV, 54 % sont des femmes, alors que les femmes représentent près de 60 % des personnes admissibles au SRG. Service Canada prévoit d'effectuer les paiements la semaine du 6 juillet.
- Réduire de 25 % le montant minimal des retraits obligatoires des fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR) pour 2020, en reconnaissance des conditions volatiles du marché et de leurs répercussions sur l'épargne-retraite des aînés.

- Élargir le programme Nouveaux Horizons pour les aînés avec un nouveau financement de 20 millions de dollars pour soutenir les organismes qui offrent des projets communautaires qui réduisent l'isolement, améliorent la qualité de vie des aînés et les aident à maintenir un réseau de soutien social. De plus, une contribution de 9 millions de dollars provenant du financement de 2019-2020 a été offerte par l'intermédiaire de Centraide aux organisations locales pour appuyer les services essentiels immédiats aux aînés touchés par la COVID-19.
- Prolonger temporairement les paiements du SRG et de l'allocation si les renseignements sur les revenus de 2019 des aînés n'ont pas fait l'objet d'une cotisation. Cela fera en sorte que les aînés les plus vulnérables continueront de recevoir leurs prestations lorsqu'ils en ont le plus besoin.
- Fournir un versement complémentaire spécial unique par l'intermédiaire du crédit d'impôt pour la TPS en avril. Plus de 4 millions d'aînés ont bénéficié de cette mesure; les aînés admissibles ont reçu en moyenne 375 \$ s'ils étaient célibataires et 510 \$ dans le cas d'un couple.

Un aîné célibataire à faible revenu

Laurence est une aînée célibataire âgée de 70 ans. Elle reçoit une pension de retraite au titre du Régime de pensions du Canada ainsi qu'un revenu d'une pension de retraite d'un lieu de travail, en plus des prestations de la SV et du SRG et du crédit pour la TPS.

- En avril, Laurence a reçu un versement complémentaire spécial du crédit pour la TPS de 443 \$, le montant maximum pour un adulte seul sans enfant à charge.
- Laurence prend des précautions pour éviter l'exposition au virus et s'isole. Elle a pu prendre part à des rencontres téléphoniques avec des amis grâce aux efforts d'un groupe de soutien local pour les aînés. Un autre groupe communautaire a prévu de lui livrer son épicerie à quelques reprises. Le gouvernement a fourni une contribution de 9 millions de dollars à Centraide, et fournit un nouveau financement supplémentaire de 20 millions de dollars au programme Nouveaux Horizons pour les aînés cette année, pour appuyer davantage de telles activités.
- Au cours de la semaine du 6 juillet, Laurence recevra 500 \$ du paiement unique pour les aînés admissibles à la SV et au SRV (300 \$ au titre de la SV et 200 \$ au titre du SRG).

Ensemble, le versement complémentaire spécial du crédit de la TPS et le paiement unique pour les aînés admissibles à la SV et au SRG fourniront à Laurence **943 \$ en aide financière**.

Soutien aux Canadiens vulnérables

La COVID-19 a des impacts sur la santé ainsi que des répercussions sociales et économiques disproportionnées sur les populations vulnérables. Le gouvernement a instauré une série de mesures visant à s'assurer que les Canadiens vulnérables ont accès aux mesures de soutien dont ils ont besoin. Ces mesures comprennent, notamment :

- 157,5 millions de dollars pour les partenaires communautaires afin de répondre aux besoins des refuges et aux besoins en matière de sécurité chez les personnes sans-abri, dont le financement contribue à gérer ou à prévenir une éclosion dans les refuges.
- 50 millions de dollars pour plus de 500 refuges pour les femmes victimes de violence et les centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle afin d'aider à répondre aux besoins immédiats des femmes et des enfants qui fuient la violence fondée sur le sexe dans les cas où le domicile ne constitue pas un endroit sécuritaire. Cela inclut 10 millions de dollars destiné au réseau existant de 46 refuges d'urgence dans les réserves des Premières Nations et au Yukon pour appuyer les femmes et les enfants autochtones fuyant la violence.
- 7,5 millions de dollars pour aider Jeunesse, J'écoute à répondre aux besoins des enfants et des jeunes en matière de santé mentale et émotionnelle découlant de la pandémie de la COVID-19.

- 100 millions de dollars pour appuyer les banques alimentaires et d'autres organismes qui offrent des services d'urgence de lutte contre la faim et qui sont confrontées à une demande accrue de leurs services. Selon un rapport publié en mai par Statistique Canada, un Canadien sur trois qui ne travaille pas en raison des fermetures liées à la COVID-19 souffre de la faim. Ce financement servira à acheter de la nourriture et d'autres choses indispensables.
- 350 millions de dollars en 2020-2021 en vue de mettre en place un Fonds d'urgence pour l'appui communautaire pour aider les organismes de bienfaisances et les organismes à but non lucratif qui fournissent des services essentiels aux personnes vulnérables. En date du 9 juin 2020, 772 projets ont été financés.

Pour répondre aux défis importants auxquels sont confrontés les Canadiens qui ont un handicap en raison de la COVID-19, alors qu'ils cherchent à accéder aux services et aux soins essentiels et à subvenir aux besoins de leur famille, le gouvernement prend des mesures pour s'assurer qu'ils ont le soutien nécessaire pour surmonter cette crise.

- Fournir un financement de 556,7 millions de dollars pour un versement unique non imposable pour les Canadiens qui détiennent un certificat valide pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées en date du 1^{er} juin 2020. Le paiement sera de 600 \$ pour ces Canadiens, et il sera rajusté pour tenir compte du montant reçu dans le cadre du paiement unique spécial pour les aînés admissibles à la SV et au SRG.
- Fournir un nouveau financement de 15 millions de dollars pour la création d'un Volet national pour l'accessibilité en milieu de travail dans le cadre du Fonds d'intégration pour les personnes handicapées afin d'aider les Canadiens qui ont un handicap et leurs employeurs à améliorer l'accessibilité en milieu de travail et à trouver un emploi.
- Les étudiants qui ont un handicap bénéficient également d'un versement de 750 \$ de plus par mois en vertu de la Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants (2 000 \$ par mois plutôt que 1 250 \$), et du montant doublé des bourses d'études canadiennes pour étudiants ayant une incapacité permanente.

Soutien aux communautés autochtones

La COVID-19 a souligné davantage de nombreux défis existants auxquels sont confrontés les peuples autochtones, particulièrement ceux qui vivent dans des régions éloignées. Les communautés autochtones sont incroyablement résilientes; elles ont mis en œuvre des solutions novatrices pour contenir la propagation et gérer les répercussions de la COVID-19.

Le gouvernement a instauré un bon nombre de mesures pour favoriser des solutions communautaires et appuyer une intervention de santé publique, sociale et économique immédiate afin de répondre aux besoins des communautés autochtones, en investissant plus de 1,4 milliard de dollars jusqu'à présent :

- 380 millions de dollars pour le soutien aux communautés autochtones fondé sur les distinctions, avec un financement consacré aux organisations autochtones urbaines et hors réserve.
- 270 millions de dollars pour le Programme d'aide au revenu dans les réserves afin de répondre à la demande accrue, et d'aider les particuliers et les familles à subvenir à leurs besoins de base.
- 29 millions de dollars (2020-2021 et 2021-2022) afin d'aider à construire et à exploiter 10 refuges dans les communautés des Premières Nations dans les réserves partout au pays, et deux refuges dans les territoires, pour appuyer les femmes et les enfants autochtones qui sont victimes de violence ou cherchent à la fuir.
- 285,1 millions de dollars pour renforcer les mesures de santé publique dans les communautés autochtones.
- 75,2 millions de dollars pour augmenter l'aide actuelle fondée sur les distinctions et destinée aux étudiants des Premières Nations, Inuits et de la Nation métisse qui poursuivent des études postsecondaires.
- 306,8 millions de dollars pour appuyer les entreprises autochtones, ainsi que pour les charges d'exploitation et les pressions sur la liquidité des institutions financières autochtones.

- 133 millions de dollars pour aider les communautés autochtones à soutenir leurs entreprises et économies locales, y compris un soutien pour les entreprises autochtones communautaires et les entreprises autochtones du secteur touristique.
- 17 millions de dollars pour fournir un allègement des intérêts pour les Premières Nations ayant des prêts auprès de l'Autorité financière des Premières Nations.

Des renseignements additionnels sur la façon dont le Plan aborde un certain nombre des répercussions disproportionnées de la pandémie sur différents groupes de personnes au Canada se trouvent dans le Sommaire de l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) du Plan ci-dessous ainsi qu'à l'annexe 1 du présent rapport.

Un soutien immédiat au revenu

Au moyen du Plan, le gouvernement a cherché à fournir un soutien généreux au revenu aux personnes les plus touchées par la crise, tout en créant des incitatifs à une participation sécuritaire au marché du travail.

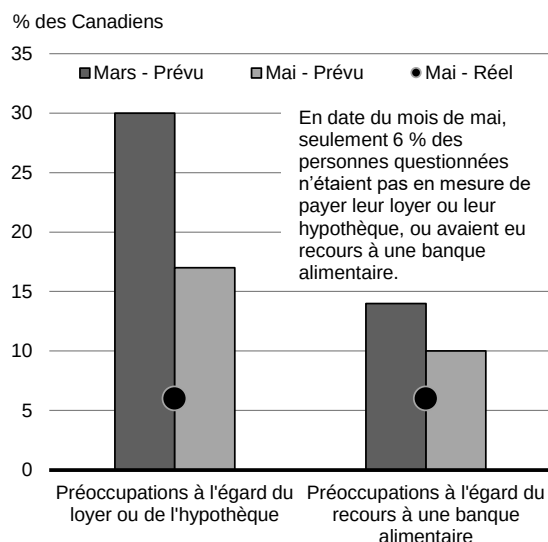
Dans les mois qui ont suivi l'instauration des premières mesures d'intervention du gouvernement, les Canadiens ont pu accéder au soutien au revenu nécessaire et sont moins inquiets à l'égard de leur situation financière qu'ils prévoyaient l'être à ce moment (graphique 1.1).

Selon une enquête récente par l'Angus Reid Institute, 30 % des répondants en mars avaient exprimé au départ une préoccupation quant à leur capacité à payer leur loyer ou leur hypothèque. En mai, les données ont indiqué que cette préoccupation ne s'était pas concrétisée pour la grande majorité des Canadiens, où 6 % d'entre eux n'avaient pas pu payer leurs factures mensuelles durant cette période. De plus, les Canadiens ont exprimé une confiance accrue à l'égard de la reprise économique, où les ménages sont relativement confiants à l'égard de leurs finances personnelles.

Graphique 1.1

Préoccupations économiques des ménages canadiens

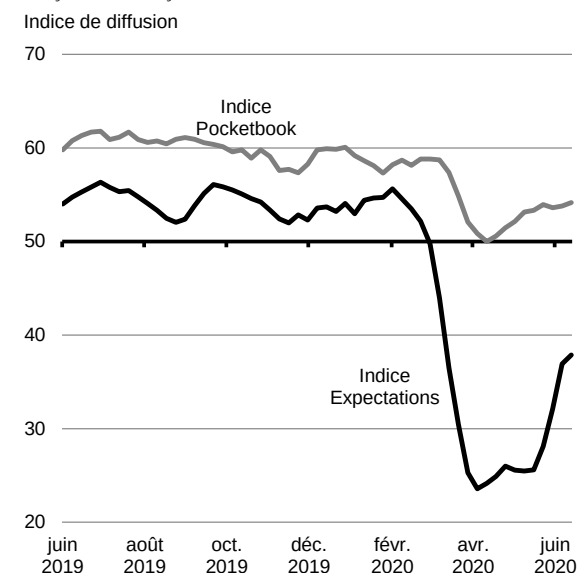
(périodes du 20 au 23 mars et du 4 au 6 mai 2020)



Source : Angus Reid Institute, *Perpetual Pandemic: Canadians say post-COVID-19 "return to normal" is far off*, 15 mai 2020

Confiance des consommateurs canadiens

(du 14 juin 2019 au 26 juin 2020)



Nota – Une cote supérieure à 50 indique des opinions nettes positives, alors qu'une cote inférieure à 50 indique le contraire. L'indice Pocketbook est fondé sur les perceptions liées aux finances personnelles et à la sécurité d'emploi, et l'indice Expectations est fondé sur les perceptions liées à la force économique et à la valeur des biens immobiliers.

Source : Bloomberg Nanos

Cet effort à grande échelle pour appuyer les ménages a aidé à stabiliser l'économie canadienne là où elle en avait le plus besoin, et a aidé à protéger les plus vulnérables contre les effets immédiats d'une crise économique sans précédent.

Prestation canadienne d'urgence

Depuis le début de la crise, le gouvernement a reconnu qu'un nombre sans précédent de Canadiens allait avoir besoin de soutien au revenu. Contrairement à bien d'autres pays, le Canada a établi de nouveaux programmes de façon proactive, afin de s'assurer que les personnes qui en avaient besoin pourraient obtenir facilement et rapidement l'accès à un soutien au revenu pour les aider à subvenir à leurs besoins de base.

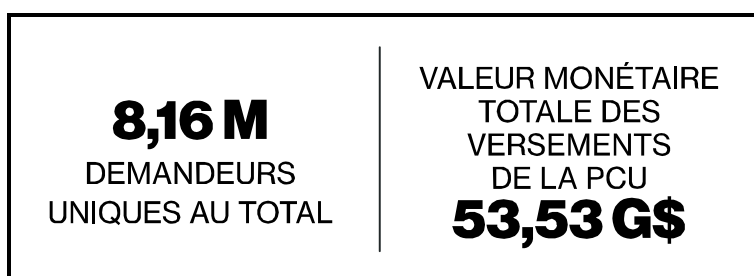
Au milieu du mois de mars, des niveaux records ont été enregistrés au titre des demandes d'assurance-emploi. Il était évident que le système de l'assurance-emploi ne pouvait pas composer avec cette augmentation soudaine du volume. Il y avait également des centaines de milliers de Canadiens, y compris des travailleurs contractuels et autonomes, qui n'avaient pas droit à l'assurance-emploi.

Le gouvernement a immédiatement reconnu l'urgence de fournir un soutien financier à des millions de familles canadiennes vulnérables et a créé une nouvelle prestation, la Prestation canadienne d'urgence (PCU). La PCU a fourni des paiements de 2 000 \$ par mois à des millions de particuliers.

Le programme avait été conçu à l'origine pour fournir 16 semaines de soutien, mais à mesure que les économies s'ouvrent progressivement, beaucoup de Canadiens continuent d'éprouver des difficultés. Pour s'assurer que les Canadiens continuent d'avoir l'aide nécessaire alors qu'ils effectuent la transition vers le retour au travail, le gouvernement a prolongé la PCU à un total de 24 semaines. Comme l'a annoncé le premier ministre le 16 juin, le gouvernement surveillera les pratiques exemplaires internationales, l'économie et la progression du virus et, au besoin, apportera les changements nécessaires au programme plus tard cet été afin que les gens puissent obtenir l'aide dont ils ont besoin tout en appuyant la reprise.

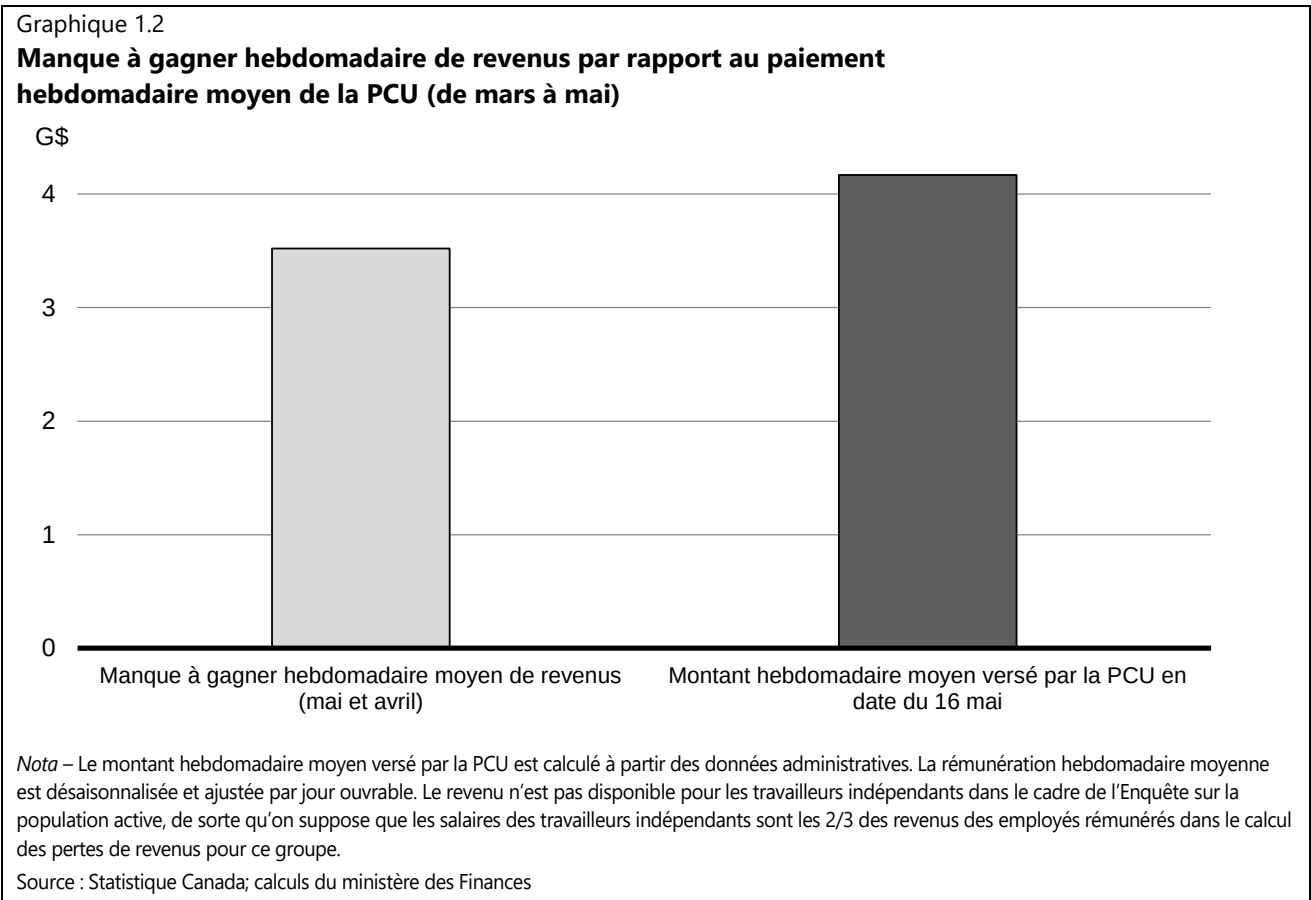
Figure 1.1

Participation à la Prestation canadienne d'urgence (PCU)



Prestation de service par Service Canada et de
l'Agence du revenu du Canada, combinée, en date du 28 juin 2020

En somme, les paiements de la PCU versés de la mi-mars au mois de mai ont largement remplacé tout le revenu d'emploi perdu par les Canadiens durant la pandémie (graphique 1.2). Dans le cas des Canadiens à faible revenu et plus vulnérables, qui ont été particulièrement durement touchés par la crise, ce soutien a joué un rôle crucial pour les aider à subvenir à leurs besoins de base, comme le loyer, l'épicerie et les médicaments.

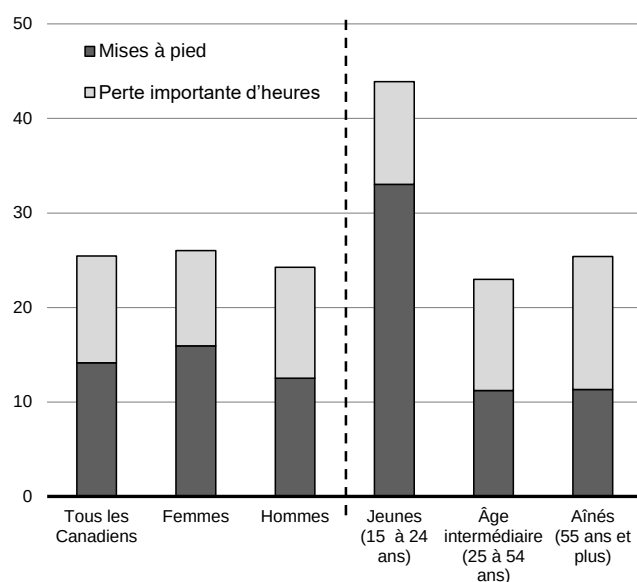


Tous les groupes n'ont pas été touchés de la même manière par la crise économique (graphique 1.3). Les femmes ont été confrontées davantage à des mises à pied et à une réduction plus importante du nombre d'heures travaillées, et moins d'entre elles étaient en mesure de retourner au travail à mesure que l'économie commençait à se rétablir en mai. Les travailleurs à faible salaire, les jeunes et les immigrants très récents ont été les plus touchés par les pertes d'emploi en mars et en avril. De plus, les parents qui travaillent ont également été durement touchés par le ralentissement. Les heures de travail des mères de jeunes enfants étaient proportionnellement plus réduites que celles des autres mères, ce qui a renforcé le rôle important des services de garde d'enfants pour aider les Canadiens à retourner au travail lorsque des emplois deviennent disponibles.

Graphique 1.3

Proportion des travailleurs touchés de façon considérable par la COVID-19, par âge et sexe, de février à mai

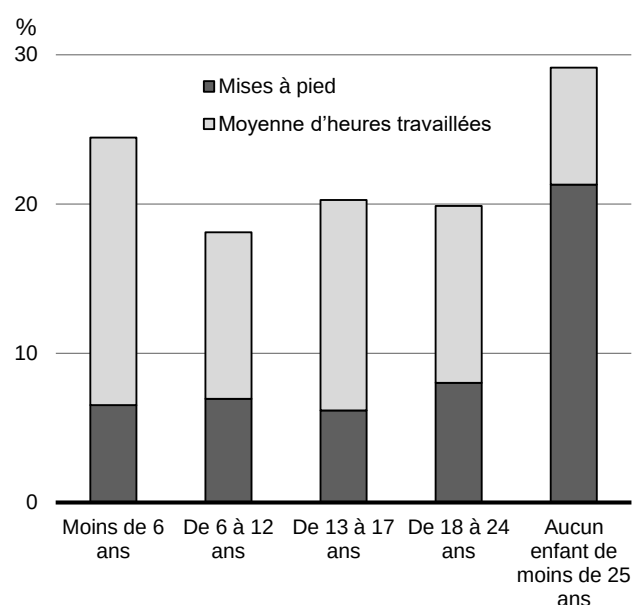
% de l'emploi en février



Nota – Les données sont désaisonnalisées. La perte importante d'heures est définie comme étant les personnes qui travaillent moins de la moitié de leurs heures habituelles, y compris zéro heure.

Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances

Diminution du nombre total d'heures travaillées par les femmes selon l'âge du plus jeune enfant, de février à mai



Nota – Les données indiquent le pourcentage de contribution du changement dans l'emploi et des heures de travail moyennes, de février à mai, et sont désaisonnalisées.

Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances

Pour certains groupes, y compris les jeunes et les immigrants très récents, l'emploi n'a connu qu'une très faible reprise en mai. Ces résultats reflètent l'approche progressive de la réouverture de l'économie et des tendances d'emploi dans l'ensemble des groupes. Certains secteurs comme le secteur manufacturier et celui de la construction, dans lesquels on retrouve une plus grande proportion d'hommes, ont connu une reprise de l'emploi, tandis que d'autres secteurs comme l'hébergement et les services alimentaires, qui emploient un grand nombre de femmes et d'immigrants, sont encore ralentis en raison des mesures de santé publique et du faible niveau de la demande. Le gouvernement continue d'accorder la priorité à combler ces lacunes très réelles en matière d'emploi au fur et à mesure qu'elles évoluent. Même si nos données ne tiennent pas entièrement compte des expériences uniques des Canadiens racialisés, nous reconnaissons que les personnes racialisées, notamment les Canadiens noirs, sont plus susceptibles d'occuper des emplois de première ligne, d'avoir des revenus plus faibles, de faire l'expérience de disparités sur le plan de la santé et de subir la discrimination systémique, ce qui aggrave les difficultés financières liées à la pandémie.

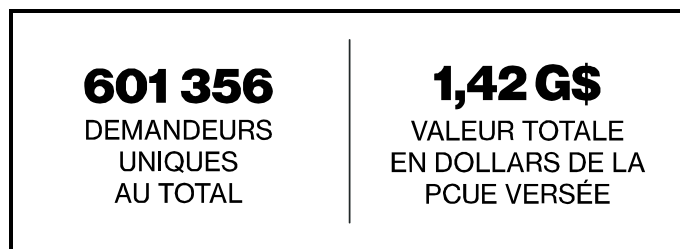
Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants

Les étudiants de niveau postsecondaire et les nouveaux diplômés ressentent également les répercussions de la pandémie. Ils en sont à une étape importante de leur vie, ils ont besoin de revenus à la fin de l'année scolaire pour aider à couvrir leurs dépenses ou épargner pour les frais de scolarité du prochain semestre, mais ils ont du mal à trouver du travail à cause de la COVID-19. De plus, les femmes sont déjà confrontées à une augmentation du chômage pendant la COVID-19 et pourraient constituer une plus grande partie de la population étudiante qui n'est pas admissible à la PCU, étant donné qu'environ 60 % de tous les étudiants du niveau postsecondaire au Canada sont des femmes. De plus, les étudiants sont très susceptibles d'être âgés de moins de 29 ans et moins susceptibles d'avoir la sécurité financière nécessaire pour faire face à une période de chômage.

Afin d'aider les étudiants et les nouveaux diplômés qui ne sont pas admissibles à la PCU ou à l'assurance-emploi et qui ne peuvent trouver d'emploi ou qui ne peuvent pas travailler en raison de la COVID-19, le gouvernement a créé la Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants (PCUE). La PCUE, offerte pendant quatre mois (de mai 2020 à août 2020), a été conçue pour répondre aux défis uniques du marché du travail des étudiants et les soutenir pendant qu'ils œuvrent à l'atteinte de leurs objectifs.

Figure 1.2

Taux de participation à la Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants (PCUE)



En date du 2 juillet 2020

De plus, 165 008 demandes ont été reçues pour le montant des prestations bonifiées, ce qui offre 750 \$ de plus par mois en plus du montant de la prestation de base de 1 250 \$ aux étudiants admissibles ayant des personnes à charge ou une incapacité.

Selon une enquête participative réalisée par Statistique Canada du 19 avril 2020 au 1^{er} mai 2020, avant l'annonce de la PCUE, 73 % des étudiants de niveau postsecondaire permanents étaient très préoccupés ou extrêmement préoccupés de leurs économies et 61 % étaient très préoccupés ou extrêmement préoccupés de l'augmentation de leur dette d'études. Après l'annonce, ces parts ont diminué, passant respectivement à 61 % et à 47 %.

Étudiant à faible revenu (postsecondaire)

Anna est une étudiante de 20 ans qui vient de terminer sa deuxième année d'études à temps plein.

L'année dernière, Anna a travaillé à temps plein pendant l'été. Elle gagnait le salaire minimum (2 400 \$ par mois), ce qui lui permettait de couvrir ses frais de subsistance, tout en vivant ailleurs que chez ses parents, et d'économiser pour l'année scolaire à venir. En raison des répercussions économiques de l'urgence sanitaire de la COVID-19, Anna n'a pas trouvé d'emploi à temps plein cet été. Elle est donc incapable de payer des dépenses immédiates comme le loyer et la nourriture, et elle compromet également sa capacité à poursuivre ses études à l'automne. Anna n'est pas admissible à l'assurance-emploi ni à la Prestation canadienne d'urgence (PCU), puisqu'elle n'était pas employée au début de l'urgence sanitaire.

- Pour fournir l'appui dont elle a grandement besoin pendant l'été, Anna recevra la Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants (PCUE), qui lui fournira 1 250 \$ par mois de mai 2020 à août 2020.
- Pendant qu'elle reçoit la PCUE et qu'elle continue de chercher du travail, Anna a décidé d'être bénévole pour un poste de service auprès d'un organisme communautaire local afin de soutenir l'intervention plus vaste à la COVID-19. La participation d'Anna sera reconnue dans le cadre de la Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant, qui versera jusqu'à 5 000 \$ pour ses frais d'études postsecondaires à l'automne.
- Pour s'assurer qu'Anna est en mesure, financièrement, de retourner au campus en septembre, les changements apportés au Programme canadien de prêts aux étudiants signifieront qu'Anna recevra une aide financière non remboursable pouvant atteindre 6 000 \$. Elle peut utiliser cette aide pour couvrir les frais de scolarité, les livres et les frais de subsistance qu'elle devra déboursier.
- En avril, Anna a reçu un versement spécial de 290 \$ du paiement complémentaire du crédit pour la TPS afin de couvrir ses dépenses immédiates.
- Anna recevra 1 250 \$ pour chaque mois où elle n'arrive pas à trouver un emploi, du mois de mai au mois d'août 2020, jusqu'à concurrence de **5 290 \$ en soutien au revenu**. Elle est également admissible à **une subvention non remboursable pouvant atteindre 11 000 \$** pour couvrir ses frais d'études postsecondaires à l'automne.

Créer un pont pour les entreprises

Le Plan met l'accent sur la création de financement provisoire pour les entreprises de toutes tailles et vise à leur venir en aide pour composer avec leurs coûts fixes pendant cette crise, afin qu'elles puissent demeurer solvables et maintenir les Canadiens en poste. Le soutien aux entreprises a été adapté en fonction de la taille de l'entreprise et de l'accès relatif à d'autres sources de financement. Il est conçu pour fournir une gamme d'outils de soutien financier à l'ensemble de l'économie afin de s'assurer que, peu importe où travaillent les Canadiens, le gouvernement offre un soutien.

Figure 1.3

Gamme des tailles d'entreprises prise en compte pour le soutien financier¹

Petites	Moyennes	Intermédiaire	Grande
(revenus de moins de 1 M\$ à 20 M\$)	(revenus de 20 M\$ à 50 M\$)	(revenus de 50 M\$ à 300 M\$)	(revenus de 300 M\$ et plus)

¹ Seuils utilisés à des fins d'illustration.

L'objectif du Plan est d'aider les entreprises à obtenir le crédit dont elles ont besoin pour surmonter la crise actuelle, de façon à ce qu'elles puissent être là pour leurs employés et les Canadiens lorsque la crise sera terminée. Le soutien financier aux entreprises vise à être complet, juste et temporaire. Il a été opportun et échelonné, avec la rapidité et la souplesse requises pour les petites entreprises. Pour les plus grandes entreprises, une approche plus commerciale a été développée en vue de répondre à leurs besoins de financement, étant donné que ces entreprises ont tendance à avoir plus de sources potentielles de financement.

Soutien aux petites et moyennes entreprises

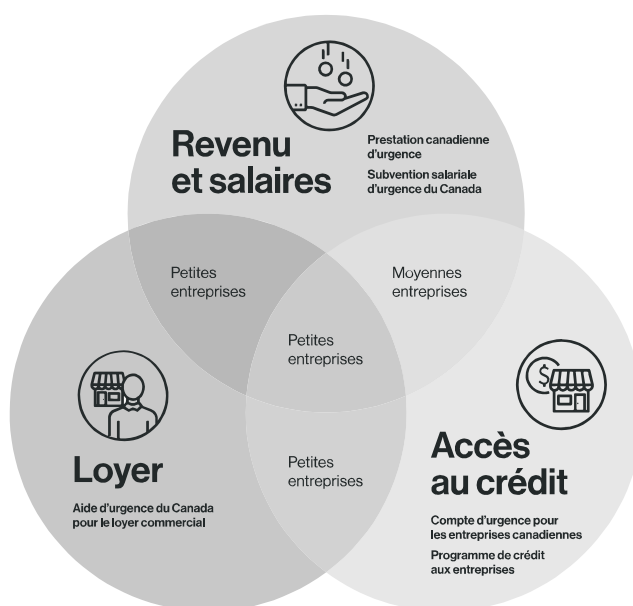
Revenus de
moins de
1 M\$ à 50 M\$

- Report de paiement de l'impôt sur le revenu, de la taxe de vente et des droits de douane
- Programme de crédit aux entreprises
 - Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes
 - Programme de garantie et de prêts à l'intention des petites et moyennes entreprises
- Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial destinée aux petites entreprises
- Mesures de soutien additionnelles au moyen du Programme de développement des collectivités des agences de développement régional ainsi que du Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches
- Soutien aux entreprises autochtones et du Nord
- Financement au titre de la Stratégie pour les femmes en entrepreneuriat
- Subvention aux pêcheurs
- Améliorations apportées au Programme de travail partagé

Dès le départ, le gouvernement s'est concentré sur la distribution d'aide de la façon la plus rapide possible aux petites entreprises. Les petites entreprises constituent 98 % de tous les employeurs du Canada. Elles fournissent de bons emplois locaux et sont souvent au cœur de leur communauté. Ces entreprises ont souvent un accès relativement plus limité au capital et au financement que les grandes entreprises. Les petites entreprises ont souvent aussi une capacité limitée de rembourser une dette supplémentaire et ont besoin d'un soutien ciblé pour gérer les coûts fixes. Le Plan a fourni un soutien ciblé aux petites entreprises, les aidant à franchir cette période économique difficile.

Figure 1.4

Soutien clé aux petites et moyennes entreprises



Des mesures pour les petites entreprises ont été conçues en vue de fournir un soutien en temps voulu à celles qui ont des difficultés à gérer les coûts fixes, comme les salaires et les loyers. Dans le cadre du Plan, les petites entreprises touchées par la COVID-19 sont en mesure de bénéficier de l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC), qui offre, en partenariat avec les provinces et les territoires, des prêts-subventions aux propriétaires d'immeubles commerciaux hypothéqués admissibles afin de réduire de 75 % le loyer exigible des petites entreprises admissibles. En plus de la SSUC, cette mesure offrira un allègement important aux petites entreprises qui ont de la difficulté à gérer leurs coûts fixes mensuels.

En date du 3 juillet, la SCHL, l'administrateur du programme de l'AUCLC, a approuvé des demandes représentant plus de 29 000 petites entreprises comptant plus de 209 000 employés, et un financement total demandé de plus de 221 millions de dollars. En plus des milliers de demandes provenant de propriétaires fonciers en cours ou en traitement, la SCHL collabore de près avec les grands propriétaires fonciers pour remplir des demandes visant à soutenir les loyers pour 25 000 autres petites entreprises. Jusqu'à présent, un financement au titre de l'AUCLC a été octroyé à un vaste échantillon de petites entreprises canadiennes dans toutes les provinces et tous les territoires, notamment des restaurants, des magasins de détail, des cliniques médicales et dentaires, des salons de coiffure et de manucure, des salles de sport et des studios de danse, et beaucoup d'autres. Afin d'offrir d'autres mesures de soutien pendant la réouverture progressive des entreprises durement touchées, le gouvernement a depuis annoncé que l'AUCLC sera prolongée d'un mois, couvrant les loyers de juillet.

Restaurant familial et local

Sammy est propriétaire d'un restaurant familial. Ce sont ses parents qui l'ont ouvert lorsqu'ils ont immigré au Canada.

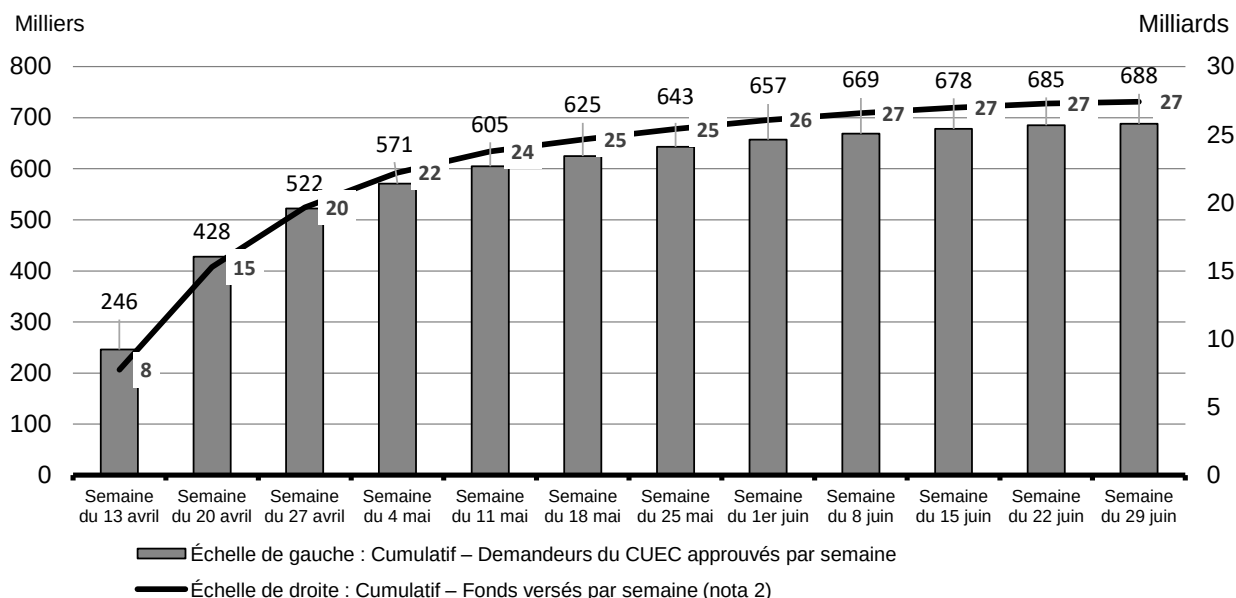
- En mars, pour se conformer aux mesures d'urgence, Sammy a été forcé de fermer temporairement le restaurant et de mettre à pied sans solde les employés du restaurant. Le restaurant de Sammy n'a jamais offert de repas à emporter ou de livraison, mais le 19 avril, Sammy a décidé d'offrir ces services à la communauté et a pu réembaucher quatre de ses employés, chacun avec un salaire de 750 \$ par semaine. Malgré ses efforts, Sammy a vu une baisse moyenne de ses revenus de plus de 70 % entre avril et juin par rapport aux périodes correspondantes en 2019.
- Sammy était très préoccupé quant à la façon dont il allait payer les 5 000 \$ en loyer mensuel. À la fin du mois de mars, Sammy a demandé à Mary, la propriétaire, si elle pouvait réduire son loyer mensuel. Bien que Mary était très compatissante et préoccupée par sa capacité à préserver ses revenus locatifs futurs si Sammy perdait son entreprise, elle n'a pu reporter qu'une partie du loyer de Sammy compte tenu de ses propres dépenses pour entretenir la propriété commerciale.
- Sammy et Mary ont eu droit à l'AUCLC. Mary a obtenu un prêt-subvention de 7 500 \$ de la SCHL, ce qui représente 50 % du loyer mensuel brut de Sammy pour les mois d'avril, de mai et de juin, et elle envisage de demander la prolongation d'un mois pour fournir à Sammy la possibilité de relancer son entreprise au moment où l'économie rouvre. Sammy et Mary partageaient équitablement les 50 % restants du loyer mensuel de Sammy, ce qui a permis de réduire les obligations de location de Sammy à un montant plus raisonnable de 1 250 \$ par mois pour la période correspondante.
- Sammy a eu droit à la SSUC, qui offre une subvention de 75 % du salaire de l'employé pour l'aider à payer ses coûts de main-d'œuvre. Pour les mois d'avril jusqu'au début de juin, il a reçu un total de 15 750 \$ en soutien à la SSUC pour payer ses quatre employés.
- Sammy a également eu droit au Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, prêts sans intérêt assortis d'une radiation partielle jusqu'à concurrence de 40 000 \$ pour aider à payer les frais d'exploitation non reportables de son entreprise, y compris le loyer et la masse salariale restante après avoir reçu l'AUCLC et la SSUC. Par l'intermédiaire de son institution financière, Sammy pourrait également demander le Programme de garantie de prêts pour les PME dans le cadre du Programme de crédit aux entreprises s'il avait besoin d'un financement supplémentaire.
- De plus, Sammy peut reporter tout paiement d'impôt sur le revenu qui sera exigible jusqu'après le 31 août 2020, et a pu reporter la remise de la TPS/TVH perçue et des droits de douane jusqu'au 30 juin.

Les petites entreprises ont également accès au Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC), qui fait partie du Programme de crédit aux entreprises (PCE) du Plan. Le CUEC offre un prêt sans intérêt pouvant atteindre 40 000 \$ dont une partie est non remboursable sous certaines conditions. Il est offert par l'entremise d'institutions financières comme les banques et les coopératives de crédit, en collaboration avec Exportation et développement Canada. Cette approche repose sur les relations existantes entre les entreprises et leurs institutions financières et permet de fournir un soutien de façon vaste et rapide. En date du 3 juillet, 688 000 demandeurs ont été approuvés pour le CUEC pour un total de 27,41 milliards de dollars de fonds cumulatifs déboursés, dont 7 milliards sont non remboursables si le prêt est remboursé avant le 31 décembre 2022 (graphique 1.4). Plus de 65 % des entreprises admissibles selon les critères de masse salariale ont bénéficié du programme en fonction de l'ensemble initial de critères d'admissibilité jusqu'au début de juin.

Par l'intermédiaire du PCE, les petites et moyennes entreprises peuvent également bénéficier d'un plus large éventail de crédits et de liquidités, jusqu'à concurrence de 12,5 millions de dollars dans le cadre du Programme de prêts conjoints pour les PME et d'un autre prêt pouvant aller jusqu'à 6,25 millions de dollars dans le cadre du programme de garantie du PCE. En date du 3 juillet, 148 garanties ont été confirmées pour une valeur totale de prêt de plus de 303,59 millions de dollars. D'après l'expérience acquise avec des produits similaires offerts pendant la crise financière de 2008-2009, l'adoption de ces programmes devrait augmenter progressivement au fil du temps.

Graphique 1.4

Statut du programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC)¹



Nota –

¹ Les chiffres hebdomadaires représentent la somme de tous les chiffres quotidiens de la semaine, à ce jour;

² Semaine où les transferts de fonds ont été envoyés aux institutions financières.

Source : Exportation et développement Canada, 3 juillet 2020

Une petite société de fabrication

Ali est propriétaire d'une petite société de fabrication de pièces automobiles située à Markham, en Ontario. L'entreprise exporte 75 % de ses extrants. Elle compte 25 employés à temps plein qui touchent chacun un salaire mensuel moyen de 4 250 \$. Quelques-unes des commandes importantes de l'entreprise ont été suspendues, ce qui a donné lieu à une baisse des revenus de 35 %.

L'entreprise a été en mesure d'accéder à la SSUC pour obtenir des subventions salariales de 79 688 \$ par mois, ce qui représente une prestation totale de 239 063 \$ pour la période du 15 mars 2020 au 6 juin 2020, afin de maintenir son effectif de 25 employés. Elle peut reporter tout paiement d'impôt sur le revenu qui devient exigible après le 31 août 2020, ce qui donne à l'entreprise une plus grande marge de manœuvre sur le plan financier pour répondre à ses besoins immédiats. L'entreprise a également été en mesure de reporter ses paiements de TPS/TVH et les droits de douane sur les importations jusqu'au 30 juin.

Ali a aussi eu le droit de se prévaloir du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, un prêt sans intérêt assorti d'une radiation partielle pouvant atteindre 40 000 \$ afin d'aider à payer les charges d'exploitation non reportables pour son entreprise, y compris le loyer et les charges salariales.

Ali peut également communiquer avec son institution financière afin de s'informer sur les produits de crédit pour les entreprises et les possibilités particulières en matière d'allègement. Si les besoins d'Ali sont supérieurs au niveau de soutien que sa banque peut lui fournir, celle-ci pourrait recourir au Programme de garanties et de prêts à l'intention des PME du PCE, qui pourrait offrir un crédit supplémentaire maximal de 18,75 millions de dollars à l'entreprise.

Soutien aux entreprises de taille intermédiaire et aux grandes entreprises

Revenus de
50 M\$ à plus de
300 M\$

- Report de paiement de l'impôt sur le revenu, de la taxe de vente et des droits de douane
- Soutien du secteur (p. ex., transport, agriculture, énergie, culture, patrimoine et sport, transformation du poisson et des fruits de mer)
- Liquidité du secteur financier et mécanismes de fonctionnement des marchés
- Programme de crédit aux entreprises (PCE)
- Programme pour le marché intermédiaire – Financement et garanties (PCE)
- Crédit d'urgence pour les grands employeurs
- Améliorations au Programme de travail partagé

Des millions de Canadiens sont employés par des entreprises de taille intermédiaire et des grandes entreprises. Le gouvernement est conscient que les entreprises de toutes tailles ont besoin de soutien pour survivre à la pandémie de la COVID-19 et pour se rétablir. L'accès au financement est devenu plus difficile pour les entreprises, y compris les plus grandes entreprises, car on ignore la durée des perturbations économiques causées par la COVID-19, et il est difficile de prévoir la demande future en biens et services. Sans un soutien supplémentaire sous forme de crédit, des entreprises qui seraient viables financièrement après la crise pourraient être incapables de maintenir leurs activités jusque-là.

Le PCE offre un soutien personnalisé aux entreprises de taille intermédiaire de tous les secteurs de l'économie qui ont des besoins financiers plus importants. Généralement, ces entreprises ont des revenus annuels qui se situent entre 50 millions et 300 millions de dollars. Parmi les mesures de soutien offertes à ces entreprises, on note des prêts allant jusqu'à 60 millions de dollars par entreprise et des garanties pouvant atteindre 80 millions de dollars.

Les plus grandes entreprises, importantes à l'échelle régionale ou nationale, sont des fournisseurs clés de biens et services dans les chaînes d'approvisionnement. L'accès au soutien financier leur permet de payer les salaires de millions de Canadiens qu'elles emploient et de soutenir les fournisseurs qui comptent sur elles.

Le Plan offre un soutien aux plus grands employeurs du Canada pour aider à protéger les emplois de millions de Canadiens. Le Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE) offre un financement provisoire aux plus grands employeurs du Canada dont les besoins financiers durant la pandémie ne peuvent être comblés par les mécanismes traditionnels. Pour pouvoir bénéficier du CUGE, les entreprises admissibles devront demander un financement d'au moins 60 millions de dollars, mener des activités d'envergure, avoir un effectif important au Canada et ne pas faire l'objet d'une procédure d'insolvabilité au moment où elles présentent leur demande. Les entreprises reconnues coupables d'évasion fiscale ne sont pas admissibles à présenter une demande au titre du CUGE. Les entreprises qui reçoivent un financement du CUGE doivent publier un rapport annuel sur la divulgation de l'information financière liée au climat, conformément au Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques du Conseil de stabilité financière, et fournir des renseignements sur la façon dont elles contribuent à la réalisation des engagements du Canada en vertu de l'Accord de Paris et de l'objectif de net zéro d'ici 2050. Les entreprises sont également tenues de satisfaire aux obligations en vertu des régimes de pension et des conventions collectives existants.

Liquidité du marché et soutien au crédit

Dès le début, le gouvernement a agi rapidement pour soutenir la liquidité du marché afin d'assurer l'accès au crédit des entreprises et de promouvoir le bon fonctionnement des marchés de financement provinciaux. Le gouvernement, en collaboration avec la Banque du Canada, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et les prêteurs commerciaux, a mis à disposition plus de 600 milliards de dollars en soutien à la liquidité.

Par exemple, la Banque a mis en place des mécanismes pour soutenir les principaux marchés financiers et la liquidité des institutions financières afin qu'ils puissent continuer à servir les entreprises et les ménages, et soutenir les marchés de financement provinciaux liquides et efficaces. Le BSIF a réduit les exigences des réserves pour stabilité intérieure afin d'accroître la capacité de prêt des grandes banques canadiennes et de soutenir une offre pouvant atteindre 300 milliards de dollars en prêts supplémentaires injectés dans l'économie. Le gouvernement a également annoncé que la SCHL achèterait jusqu'à 150 milliards de dollars en blocs de prêts hypothécaires assurés afin de donner aux banques et aux prêteurs hypothécaires un financement stable à long terme grâce auquel ils pourront continuer à consentir des prêts aux entreprises et aux consommateurs canadiens, tout en injectant des liquidités dans le marché hypothécaire au Canada.

Soutien régional

Cette crise économique a touché toutes les régions du Canada, mais chacune d'une façon particulière. Pour certaines régions, l'incidence de cette crise a été très importante.

Le Fonds d'aide et de relance régionale du gouvernement prévoit 962 millions de dollars, par l'intermédiaire des six agences de développement régional du Canada, afin de soutenir des entreprises touchées qui sont essentielles à l'économie régionale et locale, y compris dans les communautés rurales. Ces entreprises fournissent de bons emplois locaux et soutiennent les familles et les communautés qu'elles desservent. Il peut s'agir, par exemple, d'entreprises de fabrication, de technologie ou du domaine du tourisme, qui ont besoin d'aide pour se remettre de la pandémie, mais qui ne sont pas admissibles à d'autres formes de soutien.

Les pêcheurs ont été aux prises avec des pressions étant donné que les mesures de confinement étaient combinées à une baisse de la demande. Le gouvernement accorde 469,4 millions de dollars en subventions et en soutien au revenu pour soutenir les travailleurs qui aident à nourrir les familles canadiennes.

Dans les régions productrices d'énergie du pays, les Canadiens sont confrontés au défi complexe de la crise économique de la COVID-19 et au choc des prix du pétrole. Le gouvernement prévoit 1,72 milliard de dollars pour les gouvernements de l'Alberta, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique, ainsi que pour l'Orphan Well Association de l'Alberta, pour le nettoyage de puits pétroliers et gaziers orphelins et inactifs. Cette mesure assurera la propreté de l'environnement et le maintien d'environ 5 300 emplois en Alberta seulement. De plus, le Fonds de réduction des émissions, de 750 millions de dollars, fournira aux sociétés pétrolières et gazières traditionnelles et extracôtières des contributions remboursables pour appuyer leurs investissements dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre et pour mener des activités de recherche et développement. Cette dernière mesure sera particulièrement utile au secteur pétrolier et gazier extracôtier, qui est situé principalement à Terre-Neuve-et-Labrador; il recevra jusqu'à 75 millions de dollars de ce soutien.

Si l'on envisage les mois, les années et les décennies à venir, on constate que l'économie canadienne doit devenir plus résiliente. Le Canada doit continuer de se diversifier et de bâtir une économie stable, saine et équitable dans toutes ses régions.

Collaboration avec les provinces et les territoires

Depuis le début, c'est l'Équipe Canada qui déploie des efforts. Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux se sont réunis pour assurer la protection des Canadiens, lutter contre cette maladie et stabiliser l'économie canadienne.

Au niveau fédéral, il y a eu une multitude de soutiens pour aider les gouvernements provinciaux et territoriaux à surmonter cette crise économique. La Banque du Canada a lancé le Programme d'achat de titres provinciaux sur les marchés monétaires, afin d'assurer une bonne liquidité et l'efficacité des marchés de financement provinciaux. Pour compléter ce programme, la Banque a également créé le Programme d'achat d'obligations provinciales, qui aide à maintenir le bon fonctionnement des marchés de financement provinciaux alors que les gouvernements cherchent à obtenir des fonds importants pour leurs mesures d'urgence visant à appuyer les entreprises et les ménages. Combinées, ces mesures ont fourni un appui de 12,4 milliards de dollars.

De plus, les mesures de soutien au revenu du gouvernement fédéral à l'intention des Canadiens – qui, dans l'ensemble, ont effectivement remplacé le revenu de travail qui a été perdu – apportent également un soutien important aux provinces et aux territoires en contribuant à la protection de leurs assiettes fiscales sur l'impôt sur le revenu et la taxe de vente. L'impôt sur le revenu représente environ 35 % des revenus autonomes des provinces, et la taxe de vente, pour les provinces qui en ont une, représente environ 20 % – elles ont toutes deux été renforcées en partie par des soutiens fédéraux.

Alors que les économies redémarrent progressivement, le gouvernement continuera de consulter les responsables de la santé publique et de collaborer étroitement avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour protéger la santé des Canadiens en ces temps incertains. Pour relancer en toute sécurité l'activité économique, il faudra adopter une approche graduelle et progressive, fondée principalement sur des considérations de santé et de sécurité, et nécessitant une collaboration et une coordination étroites entre tous les paliers de gouvernement.

Le 28 avril, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux ont annoncé un ensemble de principes communs pour relancer l'économie du Canada. Ces principes serviront de base quant à la façon dont le Canada progressera au cours des semaines et des mois à venir. Le gouvernement continuera de surveiller l'état de l'économie et prendra les mesures nécessaires pour protéger les Canadiens et l'économie.

« Notre priorité consiste à protéger tous les Canadiens, tout en revenant à la normale, dans la mesure du possible. C'est pourquoi les premiers ministres ont établi une série de principes communs pour relancer graduellement l'économie. Pour ce faire, nous avons convenu de prendre des décisions fondées sur la science et sur les faits. Ensemble, nous continuerons de collaborer en vue d'assurer la santé et la sécurité des Canadiens ainsi que de protéger notre économie. »

- Le très hon. Justin Trudeau, premier ministre du Canada

La relance de l'économie canadienne est un processus complexe. Le gouvernement s'est engagé à collaborer avec les provinces et les territoires afin de s'assurer que les mesures de soutien appropriées sont en place pour tous les Canadiens. Comme l'a annoncé le premier ministre le 5 juin, le gouvernement investira environ 14 milliards de dollars pour aider les provinces et les territoires à relancer l'économie du pays au cours des six à huit prochains mois, de manière sécuritaire.

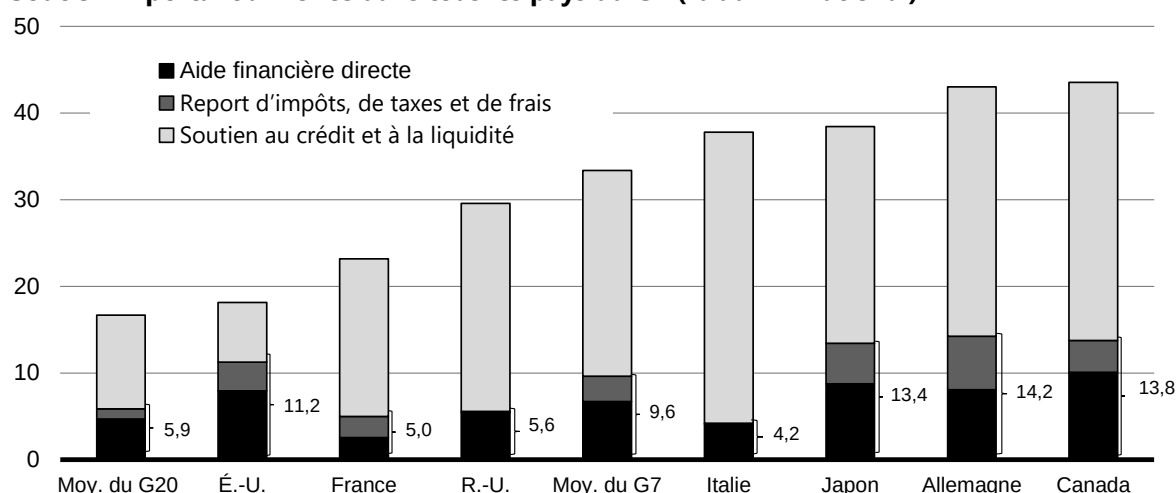
Une réponse de classe mondiale

Des pays du monde entier ont pris des mesures rapides et importantes pour faire face aux conséquences économiques de la pandémie de la COVID-19. Selon le Fonds monétaire International, la valeur du soutien stratégique annoncé par les pays du G20 depuis le début du mois de mars dépasse déjà, en moyenne, celle des mesures de stimulation budgétaire des trois années qui ont suivi la crise financière mondiale de 2008-2009.

Les plans d'intervention économique à l'échelle internationale se sont généralement concentrés sur le soutien des systèmes de santé, la protection des revenus des travailleurs et de leurs familles et l'assouplissement des contraintes de trésorerie pour les entreprises par des reports d'impôts, de taxes et de frais, ainsi que des mesures visant à stimuler le crédit et la liquidité. D'autres mesures de stabilité monétaire et financière ont également été prises.

Graphique 1.5

Soutien important annoncé dans tous les pays du G7 (% du PIB national)



Nota – Les chiffres du PIB de 2019 sont utilisés à des fins de comparaison. Le soutien au crédit et à la liquidité comprend des mesures indirectes de liquidité (p. ex., pour le Canada, des mesures de crédit et de liquidité mises en place par le gouvernement fédéral en coordination avec la Banque du Canada, le BSIF, la SCHL et les prêteurs commerciaux); les estimations de coûts sont non disponibles pour la réduction par la Réserve fédérale américaine du coefficient de couverture et pour certaines mesures indirectes de liquidité dans les pays de la zone euro.

Sources : Suivi par le ministère des Finances des annonces officielles des autorités nationales du G20 en réponse à la pandémie de la COVID-19, ce qui comprend les mesures annoncées jusqu'au 3 juillet; estimations du ministère des Finances pour le report de paiements d'impôts, de taxes et de frais en Allemagne

La solide situation financière du Canada, lors de l'apparition de la pandémie, a permis au gouvernement de mettre en œuvre un plan d'intervention économique ambitieux selon les normes internationales. Les mesures d'aide financière directe représentaient à elles seules plus de 10 % du PIB du Canada, comparativement à 6,7 % en moyenne pour les pays du G7, la majeure partie de l'aide étant destinée aux particuliers et aux ménages. En comparaison, le plan des États-Unis consacre également une grande partie de son aide directe aux particuliers et aux ménages, mais dans une moindre mesure.

Au-delà de sa taille totale, qui est l'une des plus importantes du G7 et du G20, le plan du Canada est aussi l'un des plus complets, couvrant une gamme plus large de mesures que la plupart des plans annoncés dans les pays comparables. Le Canada est notamment l'un des rares pays à avoir annoncé à la fois un programme national d'aide à la location commerciale pour les petites entreprises et un crédit non remboursable pour les petites et moyennes entreprises. La comparaison de l'éventail de mesures de soutien pour les ménages offert par le Canada tout au long de la crise est favorable. Mentionnons à titre d'exemple la Subvention salariale d'urgence du Canada, qui vise à aider les employeurs canadiens à garder leurs employés (actifs et en congé forcé) dans la masse salariale. Cela s'ajoute aux prestations de chômage bonifiées fournies aux Canadiens et à une gamme élargie de mesures de soutien ciblées pour les étudiants, les aînés et d'autres groupes vulnérables.

Figure 1.5

Comparaison internationale de l'ensemble des mesures d'intervention économique en réponse à l'épidémie de la COVID19

	Canada	États-Unis	Royaume-Uni	Allemagne	France	Italie	Japon	Australie	Nouvelle-Zélande	Danemark	Irlande
Financement pour l'EPI et la recherche médicale	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Aide aux ménages											
Bonification des prestations de chômage	✓	✓		✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Subventions salariales pour les travailleurs en congé forcé	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Subventions salariales pour les travailleurs actifs	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓
Soutien aux aînés	✓	✓		✓				✓			
Soutien aux étudiants de niveau postsecondaire	✓	✓			✓		✓	✓	✓	✓	
Soutien à d'autres groupes vulnérables*	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Soutien aux entreprises											
Soutien à la location commerciale	✓				✓	✓	✓		✓	✓	
Soutien sectoriel	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Crédit non remboursable pour les PME	✓	✓					✓			✓	
Garantie de prêts pour les PME	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

* Au Canada, cela inclut le soutien aux Autochtones, aux personnes handicapées, aux personnes qui fuient la violence fondée sur le sexe, aux personnes en situation d'itinérance, aux personnes qui souffrent de la faim, aux jeunes et aux membres d'autres groupes.

Un effort international

Le gouvernement reconnaît l'importance de travailler avec ses partenaires internationaux pour s'attaquer aux répercussions de la pandémie de la COVID-19 sur la santé et l'économie.

Le Canada travaille en étroite collaboration avec ses partenaires du G7, du G20, des institutions financières internationales comme le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, l'Organisation mondiale du commerce et d'autres organisations internationales pour appuyer la stabilité économique mondiale. Cet effort collectif vise à coordonner les efforts de recherche, à échanger des données et des renseignements sur les stratégies visant à retarder la propagation du virus, à remédier aux perturbations des chaînes d'approvisionnement internationales et à concevoir et mettre en œuvre une aide financière pour aider les personnes dans le besoin dans les pays les plus vulnérables.

Plus particulièrement, le Canada a conçu et approuvé le « Plan d'action du G20 – Soutenir l'économie mondiale pendant la pandémie de la COVID-19 » en collaboration avec ses partenaires du G7 et du G20. Grâce à ce plan, les membres du G20 et du Club de Paris suspendront les paiements de service de la dette bilatérale pour la dette officielle des pays les plus pauvres.

Le Canada continue de collaborer étroitement avec ses partenaires internationaux pour mettre en œuvre ces engagements. Le Canada s'est également joint à ses partenaires commerciaux de l'Organisation mondiale du commerce et d'autres instances pour réclamer un commerce mondial ouvert et prévisible afin de maintenir le flux de biens essentiels comme les fournitures médicales et les vivres.

Le 4 mai, le Canada s'est joint à d'autres chefs de file mondiaux pour lancer la Réponse mondiale au coronavirus afin d'aider les chercheurs et les innovateurs à élaborer des solutions pour faire passer des tests de dépistage, soigner les gens, les protéger et prévenir la propagation de la COVID-19. Au cours de cette annonce, le gouvernement du Canada a rappelé qu'il investissait plus de 850 millions de dollars pour appuyer l'objectif de collecte de fonds de 8 milliards de dollars américains de cette initiative. Le soutien du Canada comprend le financement pour la mise au point de vaccins, la mobilisation de la recherche et du développement de contre-mesures médicales par les chercheurs et les entreprises canadiens du domaine des sciences de la vie et la contribution au soutien diagnostique à plus de 20 pays partenaires.

De plus, le 12 mai, la ministre du Développement international a annoncé l'octroi de 600 millions de dollars à Gavi, l'Alliance du vaccin, afin de contribuer à assurer des vaccinations de routine pour des centaines de millions d'enfants partout dans le monde et de réduire le fardeau des maladies infectieuses.

Le 28 mai, le premier ministre a coorganisé l'Événement de haut niveau sur le financement du développement à l'époque de la COVID-19 et durant les années suivantes, avec le Secrétaire général de l'ONU et le premier ministre de la Jamaïque, dans le but d'examiner les secteurs d'intervention pouvant servir à mobiliser le financement nécessaire à l'intervention et à la reprise face à la COVID-19.

Le 27 juin, le gouvernement s'est engagé à verser 120 millions de dollars pour appuyer les activités de l'Outil Accélérateur (*Access to COVID-19 Tools*), dont 20 millions de dollars pour la Coalition for Epidemic Preparedness Innovations. Le Canada investira également 180 millions de dollars supplémentaires pour faire face aux répercussions immédiates de la crise sur l'aide humanitaire et le développement, en aidant les communautés des pays en développement à atténuer les difficultés auxquelles elles sont confrontées et à y faire face.

Prochaines étapes

Alors que les économies continuent leur déconfinement de manière sécuritaire et que les mesures de confinement sont levées, il est du devoir de chacun de suivre strictement les mesures de contrôle du virus pour éviter de nouvelles éclosions. Néanmoins, la possibilité d'une deuxième vague plane et l'expérience d'autres pays montre qu'il est probable que d'autres éclosions se produisent. Il est essentiel que des mesures appropriées soient en place pour assurer la protection de la santé des Canadiens.

Le gouvernement s'est engagé à collaborer avec les provinces et les territoires afin de s'assurer que les mesures de soutien appropriées sont en place pour tous les Canadiens. Comme l'a annoncé le premier ministre le 5 juin, le gouvernement investira environ 14 milliards de dollars pour aider les provinces et les territoires à :

- renforcer leur capacité à effectuer des tests et à retracer les contacts;
- renforcer les capacités du système de soins de santé et les mesures de prévention et de lutte contre les infections;
- répondre aux besoins immédiats et aux lacunes en matière de soutien et de protection des personnes qui éprouvent des problèmes de santé mentale et de toxicomanie;
- combler les besoins immédiats et les lacunes en matière de soins de soutien (y compris les soins de longue durée et les soins à domicile) et à fournir un soutien aux services de santé et sociaux aux autres groupes vulnérables;
- veiller à ce que les travailleurs essentiels et des soins de la santé aient accès à de l'équipement de protection individuelle;
- assurer un service de garde d'enfants sûr et adapté pour les travailleurs qui retournent au travail lors de la relance de l'économie;
- s'assurer que les Canadiens ont jusqu'à 10 jours de congé de maladie payé s'ils contractent ou présentent des symptômes de la COVID-19;
- fournir aux municipalités l'appui dont elles ont besoin pour faire face à l'augmentation des coûts associés à la COVID-19.

Ces investissements feront en sorte que les provinces et les territoires aient non seulement l'aide dont ils ont besoin pour soutenir la relance de leur économie et aider les gens à reprendre leur vie quotidienne, mais ces investissements permettront également de s'assurer que les provinces et les territoires sont prêts à affronter la possibilité d'une résurgence du virus.

Par la suite, le gouvernement continuera de prendre des mesures pour améliorer l'économie et la qualité de vie des citoyens. La crise de la COVID-19 a fortement touché tous les aspects de la vie des Canadiens, de leur santé à leurs moyens de subsistance. Il est également clair que cette crise a touché de façon disproportionnée les communautés vulnérables et a mis en évidence les obstacles systémiques auxquels sont confrontées les communautés autochtones et racialisées du Canada. Il est maintenant d'une importance cruciale que le Canada poursuive une croissance inclusive et qu'il continue de soutenir les personnes les plus vulnérables du Canada.

Les indicateurs économiques traditionnels, comme le produit intérieur brut (PIB), ne donnent pas à eux seuls une image complète de la qualité de vie des Canadiens, et la pandémie a encore mis en évidence ce fait. Le gouvernement s'emploie à intégrer des mesures de la qualité de vie dans ses prises de décisions, y compris dans l'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19.

Le Plan a donné la priorité à ces facteurs, en travaillant le plus rapidement possible pour aider le plus grand nombre possible de Canadiens, des aînés aux étudiants en passant par les familles avec des enfants, les travailleurs de première ligne à faible revenu et les communautés autochtones. Le gouvernement continuera à prendre des mesures pour protéger les citoyens vulnérables afin de s'assurer qu'ils ne passent pas au travers des mailles du filet, tout en soutenant une économie forte, en faisant la promotion de la durabilité et en réduisant les inégalités et la pauvreté.

C'est l'occasion pour le Canada de mieux se reconstruire grâce à des investissements dans une relance vigoureuse, inclusive et verte, qui met en avant de nouvelles possibilités pour les travailleurs de toutes les régions du pays. Si l'on se tourne vers l'avenir, on constate que le gouvernement ne doit pas seulement penser aux prochains mois, mais aussi aux années et aux décennies à venir. Le gouvernement s'engage à veiller à ce qu'aucun Canadien ne soit laissé pour compte dans ses efforts de création d'une économie plus durable et plus résiliente à la suite de la pandémie et pour les générations à venir.

ACS+ – Résumé du Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19

Effets de la COVID-19 sur l'ACS+

Bien que la COVID-19 et les mesures de santé publique connexes aient touché tous les Canadiens d'une façon ou d'une autre, le type, la gravité et l'ampleur des répercussions de la COVID-19 varient considérablement selon les caractéristiques sociales et démographiques. S'inspirant des thèmes du Cadre des résultats relatifs aux sexes, cette section traite brièvement des effets de la COVID-19 sur divers groupes de la population canadienne. Le Plan a été conçu pour gérer ces effets, et les mesures pertinentes sont mises en évidence sous la rubrique de chaque pilier.

Bien que cette analyse apporte un certain éclairage concernant les effets de la COVID-19 selon diverses catégories sociales, démographiques et économiques, le gouvernement reconnaît qu'elle est limitée par la disponibilité des données, en particulier pour certains facteurs identitaires comme la race, l'orientation sexuelle et l'incapacité. Il est clair qu'il reste du travail à faire pour s'assurer de recueillir des données ventilées et veiller à ce que toutes nos mesures stratégiques soient analysées et mises en œuvre dans une optique intersectionnelle.

Note sur la terminologie

Le terme « minorités visibles » est utilisé dans cette section, car il s'agit de la catégorie démographique officielle définie dans la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et utilisée dans les enquêtes de Statistique Canada, ce qui facilite les comparaisons longitudinales.



Éducation et perfectionnement des compétences

Chances égales et cheminements diversifiés en matière d'éducation et de perfectionnement des compétences

Cadre des
résultats relatifs
aux sexes

Indicateurs clés des effets de la COVID-19

- Parmi plus de 100 000 étudiants de niveau postsecondaire qui ont participé à une enquête fondée sur une approche participative du 19 avril au 1^{er} mai, 92 % ont vu certains ou la totalité de leurs cours **passer en ligne**, 35 % ont vu **leur stage annulé ou retardé** et 26 % ont vu certains de **leurs cours reportés ou annulés**. Parmi les étudiants de niveau postsecondaire qui s'attendaient à obtenir leur diplôme en 2020, 17 % ne seraient pas en mesure de terminer **leurs études comme prévu**, comparativement à 8 % des étudiants qui n'étaient pas en fin de parcours. L'écart entre les **hommes** et les **femmes** était minime, à seulement quelques points de pourcentage.

Note sur la méthodologie

Bien que les enquêtes fondées sur une approche participative soient essentielles pour obtenir des renseignements en temps opportun sur des questions importantes, comme les effets de la COVID-19 sur la vie et le bien-être de différents groupes de la population canadienne, le lecteur doit noter que, contrairement aux autres enquêtes réalisées par Statistique Canada, l'absence d'échantillonnage fondé sur les probabilités signifie que les résultats de cette analyse ne sont pas représentatifs et ne peuvent pas être appliqués à l'ensemble de la population canadienne. Plus particulièrement, il se peut que certains groupes de Canadiens soient surreprésentés, et d'autres, sous-représentés.

- Avant l'annonce de la Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants, 73 % des étudiants de niveau postsecondaire participant à une enquête fondée sur une approche participative étaient très ou extrêmement préoccupés par **l'épuisement de leurs économies** et 61 % étaient très ou extrêmement préoccupés par **l'augmentation de leur dette d'études**. À la suite de l'annonce, ces proportions ont baissé à 61 % et 47 % respectivement. Les **femmes** participantes étaient plus susceptibles de déclarer être préoccupées que les **hommes** avant l'annonce, mais moins susceptibles que les hommes de signaler être préoccupées après l'annonce.
- 61 % des étudiants en formation continue inscrits à des programmes de doctorat qui ont participé à l'enquête fondée sur une approche participative étaient très ou extrêmement préoccupés par le **manque de financement de la recherche**. Il n'y avait aucune différence entre les **hommes** et les **femmes**.
- Parmi les 28 % d'étudiants de niveau postsecondaire participant à l'enquête fondée sur une approche participative qui préoyaient **conserver l'emploi** qu'ils occupaient au début du mois de mars, plus de la moitié avaient **perdu leur emploi ou avaient été mis à pied** deux mois plus tard et un quart des étudiants avaient toujours un emploi, mais **travaillaient moins d'heures**. Les **femmes** étaient plus susceptibles d'avoir perdu leur emploi ou d'avoir été mises à pied, tandis que les **hommes** étaient plus susceptibles de travailler, mais travailler moins d'heures.
- Parmi les 18 % des étudiants de niveau postsecondaire ayant participé à l'enquête fondée sur une approche participative qui avaient un emploi avec **une date d'entrée en fonction confirmée** au début du mois de mars, plus de 7 sur 10 avaient **perdu leur emploi** ou avaient subi le **report de leur date de début** deux mois plus tard. Même si les hommes et les femmes étaient également susceptibles de déclarer avoir une date de début d'emploi confirmée, les femmes étaient plus susceptibles de déclarer avoir perdu leur emploi ou avoir subi le report de leur date de début.
- Bien que seulement 1 % des ménages avec enfants **n'avaient pas accès à Internet à la maison** en 2018, les ménages du **quartile des revenus les plus faibles** étaient 21 fois plus susceptibles de ne pas avoir accès à Internet que les ménages du quartile des revenus les plus élevés. Près du quart des ménages du quartile des revenus les plus faibles ont **déclaré utiliser uniquement des appareils mobiles pour accéder à Internet**, soit trois fois plus que la part des ménages du quartile des revenus les plus élevés. Les **ménages ruraux** ont également de la difficulté à accéder à Internet. En 2017, seulement 37 % des ménages ruraux avaient accès à Internet haute vitesse (50/10), soit le niveau nécessaire pour tirer pleinement parti des possibilités offertes par l'Internet moderne, comparativement à 97 % des ménages urbains. Dans les **communautés autochtones**, seulement environ 24 % des ménages disposaient d'une vitesse de 50/10.

Mesures du gouvernement à ce jour

- **Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants** qui ne reçoivent pas la Prestation canadienne d'urgence et qui ne peuvent pas trouver un emploi en raison de la COVID-19.
- **Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant** d'un montant maximal de 5 000 \$ en vue de leurs études à l'automne.
- Changements au **Programme canadien de prêts aux étudiants** et à **Emplois d'été Canada**.
- Soutien aux **chercheurs étudiants et aux boursiers postdoctoraux** en prolongeant les bourses de recherche et les bourses postdoctorales et en accordant un supplément aux subventions de recherche.
- Supprimer les restrictions relatives au travail pour les **étudiants étrangers** sous certaines conditions.
- 75,2 millions de dollars en soutien fondé sur les distinctions aux **étudiants autochtones de niveau postsecondaire**.
- **149 500 emplois, stages et autres possibilités de formation** pour aider les étudiants à trouver un emploi.
- Couvrir jusqu'à 75 % des coûts **des salaires et des activités de recherche admissibles** des établissements universitaires et de recherche en santé.

**Indicateurs clés des effets de la COVID-19**

- Entre février et avril, 5,5 millions de Canadiens ont subi des répercussions de la COVID-19 sous forme de **pertes d'emplois ou d'heures de travail réduites**. En mai, le nombre d'emplois a augmenté de 290 000, tandis que le nombre de personnes qui ont fait moins de la moitié de leurs heures normales de travail a diminué de 292 000.
- En avril, le **taux de sous-utilisation de la main-d'œuvre** (qui comprend les chômeurs, ceux qui n'étaient pas sur le marché du travail et qui voulaient un emploi mais n'en cherchaient pas, et ceux qui avaient un emploi mais travaillaient moins de la moitié de leurs heures normales) était de 37 %, contre 12 % en février. En mai, ce taux avait légèrement baissé pour s'établir à 35 %. Bien que le taux de sous-utilisation de la main-d'œuvre ait été de 12 % en février chez les **hommes** et chez les **femmes**, en avril, le taux chez les hommes était de 35 %, comparativement à 39 % chez les femmes. En mai, ce taux a reculé de 2 points de pourcentage chez les deux sexes.
- Les **pertes d'emploi** entre février et mai étaient les plus importantes dans les services d'hébergement et de restauration (44 %) et dans le secteur de l'information, de la culture et des loisirs (22 %). Parmi les autres industries ayant subi des pertes notables, on compte le commerce de gros et de détail (15 %), la fabrication (10 %) et la construction (10 %). L'agriculture a connu une croissance de l'emploi de 6 %.
- Sous l'effet de la **ségrégation entre les femmes et les hommes par industrie**, les femmes représentaient une part disproportionnée des **pertes d'emploi** en mars, tandis qu'en avril, les baisses étaient plus importantes chez les hommes. Les pertes cumulatives d'emplois entre février et avril étaient réparties également entre les **femmes** (17 %) et les **hommes** (15 %). Toutefois, en mai, le taux d'emploi a augmenté plus de deux fois plus vite chez les hommes que chez les femmes, ce qui réduit le total cumulatif des pertes d'emploi à 13 % chez les hommes et à 16 % chez les femmes. Cette tendance correspond à l'augmentation plus rapide de l'emploi dans les industries **productrices de biens**, qui représentent une plus grande proportion de l'emploi chez les hommes que chez les femmes.
- Les répercussions sur le marché du travail en mars et en avril ont été plus fortes chez les **travailleurs à faible salaire** et les **jeunes**, qui ont été particulièrement touchés par les pertes d'emploi. En mai, les travailleurs à faible salaire ont connu une hausse encourageante de l'emploi. Bien que l'emploi chez les jeunes ait augmenté de 2 % en mai, il n'en résulte qu'une légère réduction des pertes cumulatives d'emploi.
- Le taux d'emploi chez les **immigrants très récents** (cinq ans ou moins) a connu une baisse plus forte de février à avril que chez ceux qui sont nés au Canada. En outre, il n'y a pas eu de reprise de l'emploi en mai pour les immigrants très récents, alors que l'emploi chez les personnes nées au Canada a augmenté de 5 %. Parmi les immigrants récents, la baisse du taux d'emploi était plus marquée chez les **femmes** que chez les **hommes**.
- Les **Autochtones vivant en milieu urbain ou hors réserve** et les Canadiens **non autochtones** ont subi des pertes d'emploi cumulatives semblables liées à la COVID-19 (11 % et 12 %, respectivement).
- Dans une enquête participative menée à la fin de mai et au début de juin, 47 % des personnes s'identifiant comme **Asiatiques de l'Ouest**, 42 % comme **Philippins**, 40 % comme **Coréens** et 40 % comme **Asiatiques du Sud-Est** ont déclaré avoir subi une **perte d'emploi** ou une **réduction des heures de travail**, par rapport à 34 % des personnes s'identifiant comme **Blancs**.
- Les femmes sont également prédominantes parmi les **travailleurs de première ligne** dans de nombreux milieux, dont les hôpitaux et les maisons de soins de longue durée, bien que cela comporte un **risque plus élevé de contracter la COVID-19**. Par exemple, en 2019, les femmes représentaient 91 % des infirmières autorisées, 92 % des infirmières praticiennes et 91 % des infirmières auxiliaires autorisées.
- Les **immigrants** sont également surreprésentés dans certaines professions de la santé. En 2016, plus du tiers des aides-infirmiers, des aides-soignants et des préposés aux bénéficiaires étaient des immigrants (86 % de ce nombre étaient des femmes), comparativement au quart des membres des autres professions. Ils étaient également plus susceptibles de se déclarer membres des **minorités visibles** (34 %) que les travailleurs d'autres professions (21 %), les femmes **noires** et **philippines** étant particulièrement surreprésentées.

- Les **fermetures des écoles et des services de garde d'enfants** pendant la période de la COVID-19 ont augmenté la quantité de **travail non rémunéré** au foyer, qui est effectué de manière disproportionnée par les **femmes**. Certaines données indiquent que cette situation a eu une incidence importante sur le rendement des travailleuses qui font du télétravail ainsi que sur la capacité des femmes au chômage de retourner au travail ou de trouver du travail, surtout lorsque les services de garde d'enfants ne sont pas disponibles.
- En mai, 18 % des **femmes du principal groupe d'âge actif qui avaient des enfants** de moins de 18 ans travaillaient moins de la moitié de leurs heures normales, contre 14 % des hommes. Bien que ces deux taux soient beaucoup plus élevés que la normale, le fait que les femmes soient plus susceptibles **d'être absentes du travail** que les hommes est une tendance de longue date qui reflète la part plus élevée de travail non rémunéré qu'elles effectuent pour la prestation de soins. Cette tendance n'a pas changé pendant la période de la COVID-19.
- Entre février et avril, les **pertes d'emploi** étaient plus importantes chez **les hommes ayant des enfants** de moins de 6 ans que chez les **femmes** (10 % contre 8 %), tandis qu'en mai, la reprise de l'emploi était plus importante chez les hommes que chez les femmes (5 % contre 2 %). Les pertes cumulatives d'emploi de février à mai pour les femmes et pour les hommes ayant des enfants de moins de 6 ans étaient respectivement de 6 % et de 5 %. Pour les hommes et les femmes ayant des **enfants âgés de 6 à 12 ans**, un groupe d'âge exigeant toujours une supervision importante, les pertes d'emploi cumulatives entre février et avril étaient de 4 % et 8 % respectivement.
- En 2019, la **capacité** du Canada **en matière de télétravail** – la proportion des emplois qui pourraient vraisemblablement être exécutés à domicile dans des circonstances normales – s'élevait à 39 %. La capacité de télétravail des hommes (32 %) était inférieure à celle des femmes (46 %). Cette différence s'explique en partie par le fait que les **hommes** et les **femmes** travaillent souvent dans des secteurs différents. Par exemple, les tâches liées à des emplois de l'agriculture et de la construction – où les hommes sont surreprésentés – ne peuvent pas être réalisées à domicile. Les travailleurs financièrement vulnérables, dont les **jeunes**, les personnes ayant un **diplôme d'études secondaires ou moins** et les **familles à faible revenu**, avaient les capacités de télétravail les plus faibles.
- En mai, environ 1 travailleur canadien sur 10 croyait qu'il pourrait **perdre son emploi** ou sa principale source de revenu de travail indépendant au cours des quatre prochaines semaines. Les **travailleurs à faible revenu** étaient les plus susceptibles de se sentir en insécurité, alors qu'il y avait peu de différence entre les **femmes** et les **hommes** ou les **groupes d'âge**.

Mesures du gouvernement à ce jour

- **Prestation canadienne d'urgence** pour les personnes qui ont cessé de travailler à cause de la COVID-19.
- Améliorations au **Programme de travail partagé** pour aider les employeurs et les employés à éviter les mises à pied.
- Soutenir l'**offre de services de garderie sécuritaires et suffisants** pour les parents qui retournent au travail, dans le cadre du soutien d'environ 14 milliards de dollars aux provinces et aux territoires pour la relance sécuritaire des économies du pays.
- Couvrir 75 % du salaire des employés jusqu'à 847 \$ par semaine pour les employeurs admissibles au moyen de la **Subvention salariale d'urgence du Canada**.
- **Subvention salariale temporaire de 10 %** pour les petites entreprises de mars à juin.
- Jusqu'à 3 milliards de dollars en soutien fédéral pour **augmenter les salaires des travailleurs essentiels**.

	Leadership et participation à la démocratie Égalité des sexes dans les rôles de leadership et à tous les niveaux du processus décisionnel	Cadre des résultats relatifs aux sexes
Indicateurs clés des effets de la COVID-19		
- Les Canadiens font confiance à leurs leaders de la santé publique. Dans une enquête participative, 74 % des participants ont exprimé un niveau élevé de confiance envers les autorités de santé publique provinciales ou territoriales et fédérales et 65 % ont exprimé un niveau élevé de confiance envers leurs autorités de santé publique municipales. Les participants titulaires d'un diplôme universitaire étaient plus susceptibles d'exprimer un niveau élevé de confiance envers les autorités de santé publique que les participants titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires non universitaires ou ceux ayant fait des études secondaires ou moins. - La COVID-19 a mis sous les projecteurs de nombreuses femmes chefs de file en médecine et en santé publique. La D^{re} Theresa Tam, administratrice en chef de la santé publique du Canada, est une femme, tout comme 6 des 13 médecins en chef provinciaux ou territoriaux. - Selon une enquête participative, en avril, les entreprises appartenant majoritairement à des femmes ou à des membres d'autres groupes sous-représentés – y compris les Autochtones, les minorités visibles, les immigrants et les personnes handicapées – étaient plus susceptibles de déclarer être fortement touchées par la baisse de la demande pour leurs produits ou services, l'annulation de services, l'incertitude entourant les comptes créditeurs, l'incapacité d'avoir du personnel sur place, les absences du personnel et la baisse de la productivité en raison du travail à distance, ce qui montre que les entreprises appartenant majoritairement à des hommes et à des femmes ne sont pas réparties de façon égale dans les divers secteurs industriels. - Dans la même enquête participative d'avril, parmi les entreprises qui paient un loyer, les entreprises appartenant majoritairement à des femmes, à des membres des minorités visibles et à des immigrants étaient plus susceptibles de déclarer avoir reporté le versement de leur loyer. Les entreprises détenues majoritairement par des Autochtones ou des personnes handicapées étaient plus susceptibles de déclarer avoir demandé du crédit à une institution financière.		
Mesures du gouvernement à ce jour		
15 millions de dollars pour la Stratégie pour les femmes en entrepreneuriat pour appuyer les femmes entrepreneures aux prises avec des difficultés en raison de la COVID-19. - Jusqu'à 306,8 millions de dollars en financement pour aider les petites et moyennes entreprises autochtones et appuyer les institutions financières autochtones. - La réduction de 75 % ou plus du loyer des petites entreprises dans le cadre du programme Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial. 287 millions de dollars aux entreprises et aux communautés rurales en ouvrant l'accès à des capitaux par l'intermédiaire du Réseau de développement des collectivités du Canada.	20,1 millions de dollars à Futurpreneur Canada pour continuer d'appuyer les jeunes entrepreneurs qui éprouvent des difficultés en raison de la COVID-19. - Soutien au crédit et à la liquidité au moyen du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes et du Programme de crédit aux entreprises afin d'aider les entreprises à couvrir leurs coûts d'exploitation. 133,0 millions de dollars pour aider les communautés autochtones à soutenir leurs économies locales, y compris par l'aide aux petites entreprises autochtones communautaires.	

	Violence fondée sur le sexe et accès à la justice	Cadre des résultats relatifs aux sexes
	Élimination de la violence fondée sur le sexe et le harcèlement, et promotion de la sécurité de la personne et l'accès à la justice	
Indicateurs clés des effets de la COVID-19		
- En mai, 11 % des participants à une enquête d'approche participative estimaient que le niveau de la criminalité dans leur quartier avait augmenté depuis le début de la pandémie. Les répondants autochtones (17 %) et les répondants appartenant à des minorités visibles (14 %) étaient plus susceptibles de croire que la criminalité avait augmenté. - Combiné à des pertes d'emploi et à des difficultés financières, l'auto-isollement des victimes avec leurs agresseurs a créé des conditions qui pourraient entraîner une augmentation de la violence conjugale et de la violence envers les enfants. Par exemple, les consultations entre le ministère des Femmes et de l'Égalité des genres et les organisations de première ligne, les provinces et les territoires et les députés après le début de la COVID-19 ont révélé une augmentation de 20 % à 30 % des taux de violence fondée sur le sexe et de violence familiale dans certaines régions du pays. - Dans une enquête participative menée de la fin du mois d'avril au début du mois de mai, 1,7 % des femmes et 1,3 % des hommes ont exprimé qu'ils étaient très ou extrêmement préoccupés par la violence au foyer. Les pourcentages des femmes immigrantes (3,4 %), des femmes autochtones (4,3 %) et des femmes membres d'une minorité visible (5,8 %) étaient plus de deux fois ceux des femmes non immigrantes, non autochtones et non membres d'une minorité visible. - En mai, selon les données d'une enquête d'approche participative, les hommes étaient plus susceptibles que les femmes de déclarer marcher seuls après la tombée de la nuit et de déclarer se sentir très en sécurité en marchant seuls après la tombée de la nuit dans leur quartier depuis le début de la pandémie. Ce résultat correspond aux sentiments déclarés avant la pandémie. Les membres des minorités visibles et les Autochtones étaient plus susceptibles de déclarer qu'ils se sentaient en danger quand ils marchaient seuls après la tombée de la nuit que leurs homologues. Avant la pandémie, c'était vrai pour les minorités visibles, et il n'y avait aucune différence entre les Autochtones et les non-Autochtones. - Dans l'enquête d'approche participative, 7 % des répondants estimaient que le harcèlement ou les attaques fondées sur la race, l'origine ethnique ou la couleur de la peau avaient augmenté dans leur quartier depuis le début de la pandémie. L'écart entre les hommes et les femmes était minime. Les jeunes répondants (11 %), les répondants non binaires (22 %) et les répondants appartenant aux minorités visibles (18 %), en particulier les répondants chinois (30 %), étaient beaucoup plus susceptibles de déclarer une augmentation du nombre d'incidents fondés sur la race. - Les données de l'enquête d'approche participative indiquent également que 11 % des femmes et 8 % des hommes ont déclaré avoir communiqué avec un service d'aide aux victimes pour une raison liée à la criminalité depuis le début de la pandémie. Les jeunes femmes étaient particulièrement susceptibles de signaler un contact avec un service d'aide aux victimes ou le recours à ce type de service.		
Mesures du gouvernement à ce jour		
50 millions de dollars aux refuges pour les femmes et aux centres d'aide aux victimes d'agressions sexuelles pour renforcer leur capacité à gérer ou à prévenir une éclosion dans leurs installations, y compris 10 millions de dollars pour les établissements des communautés autochtones.	29 millions de dollars sur deux ans afin de construire 12 nouveaux refuges dans des collectivités autochtones et d'assurer leurs coûts d'exploitation, et de mener des consultations concernant la façon de protéger et d'aider les femmes, les filles et les personnes LGBTQ2 métisses qui subissent la violence et veulent la fuir.	

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> 350 millions de dollars pour mettre sur pied un Fonds d'urgence pour l'appui communautaire pour aider les Canadiens vulnérables au moyen d'organismes de bienfaisance et d'organismes à but non lucratif qui offrent des services essentiels. | <ul style="list-style-type: none"> 157,5 millions de dollars dans le cadre de l'initiative Vers un chez-soi pour aider les personnes itinérantes au cours de l'éclosion de la COVID-19. |
|--|---|

	Réduction de la pauvreté, santé et bien-être Réduction de la pauvreté et amélioration des résultats en matière de santé	Cadre des résultats relatifs aux sexes
Indicateurs clés des répercussions de la COVID-19		
- Les femmes avaient une plus grande probabilité de recevoir un diagnostic positif de COVID-19. Un nombre égal de femmes et d'hommes ont été admis à l'hôpital. Les hommes avaient une plus grande probabilité d'être admis à une unité des soins intensifs après l'hospitalisation, et les femmes atteintes de la COVID-19 avaient une probabilité légèrement plus élevée de mourir, partiellement en raison de l'âge moyen plus élevé des femmes qui recevaient un diagnostic positif. - Les aînés, ainsi que les Canadiens ayant des problèmes de santé sous-jacents, sont les plus à risque de développer de graves complications qui entraînent l'hospitalisation. - Les premières données probantes provenant de certaines municipalités suggèrent que les minorités visibles sont surreprésentées parmi les cas de COVID-19. Par exemple, la médecin hygiéniste Vera Etches affirme que depuis le 8 mai, 66 % des 144 cas confirmés à Santé publique Ottawa provenaient de groupes racialisés. - En mai 2020, 48 % des Canadiens ont indiqué que leur santé mentale était excellente ou très bonne, soit moins qu'en 2018 (68 %). De plus, pendant la pandémie, la santé mentale des Canadiens s'est détériorée. Presque 1 Canadien sur 5 a signalé des symptômes ressemblant à la définition d'anxiété de modérée à grave, et les femmes et les jeunes se sont avérés plus susceptibles de déclarer avoir de tels symptômes que les autres groupes de répondants. - Dans une enquête participative menée à la fin d'avril et au début de mai, 60 % des participants autochtones ont déclaré que leur santé mentale s'était un peu ou beaucoup détériorée depuis le début de la distanciation physique, comparativement à 52 % pour les participants non autochtones. Les femmes autochtones ont noté ces répercussions plus que les hommes autochtones. 51 % des minorités visibles et 52 % des minorités non visibles ont déclaré que leur santé mentale s'était un peu ou beaucoup détériorée. - Parmi les Canadiens, 59 % ont indiqué qu'ils passaient plus de temps à regarder la télévision et 69 % passaient plus de temps sur Internet depuis le début de la COVID-19. De plus, 35 % indiquaient qu'ils mangeaient plus d'aliments malsains et 26 % ont indiqué qu'ils jouaient à plus de jeux vidéo. La part des répondants indiquant une consommation d'aliments malsains a augmenté depuis le début de la pandémie. - En même temps, 37 % des Canadiens communiquaient avec leurs amis et les membres de leur famille, 12 % faisaient de la méditation, 57 % faisaient de l'exercice à l'extérieur, 40 % faisaient de l'exercice à l'intérieur et 23 % avaient changé leurs choix alimentaires. - En 2016, environ 1 Canadien sur 4 aurait été financièrement vulnérable à un confinement économique, ce qui signifie que sans transferts ou prêts gouvernementaux, ils n'auraient pas eu suffisamment d'actifs liquides ou d'autres sources de revenus privées pour éviter de se retrouver à faible revenu au cours d'un arrêt de travail de deux mois. Les mères de famille monoparentale, les nouveaux immigrants, les Autochtones vivant en milieu urbain ou hors réserve et les familles où le soutien économique principal a un faible niveau d'éducation étaient très vulnérables sur le plan financier.		

- En date du 24 juin, plus de 743 000 **reports de paiements hypothécaires** ont été accordés par 13 banques, ce qui équivaut à environ 15 % du nombre d'hypothèques dans leurs portefeuilles, et plus de 450 000 **demandes de report de paiements de cartes de crédit** avaient été traitées ou étaient en voie de l'être par 8 banques.
- Au début de mai, près de 1 Canadien sur 7 (15 %) a indiqué qu'il habitait dans un ménage qui avait vécu **l'insécurité alimentaire** au cours des 30 derniers jours, ce qui était beaucoup plus élevé que les expériences sur 12 mois indiquées pour 2017-2018, lorsque 11 % des ménages avaient vécu l'insécurité alimentaire. Les ménages avec des **enfants** avaient une probabilité plus élevée d'insécurité alimentaire que les ménages sans enfant.
- La COVID-19 a eu des répercussions graves ou modérées sur la capacité de certaines familles à s'acquitter de leurs obligations financières ou à subvenir à leurs besoins essentiels. Dans une enquête participative menée à la fin de mai et au début de juin, 44 % des personnes s'identifiant comme **Arabes** ont déclaré subir ces répercussions, ainsi que 43 % des personnes s'identifiant comme **Philippins**, 42 % s'identifiant comme **Asiatiques de l'Ouest**, 40 % s'identifiant comme **Asiatiques du Sud-Est** et 39 % s'identifiant comme **Noirs**, par rapport à 25 % des personnes s'identifiant comme **Japonais**, 27 % s'identifiant comme **Chinois** et 23 % s'identifiant comme **Blancs**.

Réponse du gouvernement à ce jour

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • 50 millions de dollars pour appuyer la réponse immédiate en matière de santé du Canada à la COVID-19. • 1 milliard de dollars pour le Fonds de réponse à la COVID-19, y compris du financement pour les provinces, les territoires et les communautés autochtones aux fins de la recherche en santé et pour l'Organisation mondiale de la santé et d'autres partenaires internationaux. • 2 milliards de dollars pour faire l'acquisition d'équipement de protection individuelle et de fournitures pour les travailleurs de la santé. • Paiement supplémentaire de l'Allocation canadienne pour enfants en mai 2020 d'un maximum de 300 \$ par enfant. • 240,5 millions de dollars pour développer, perfectionner et lancer des outils de soins virtuels et de santé mentale afin d'aider les Canadiens. • 157,5 millions de dollars dans le cadre de l'initiative Vers un chez-soi pour aider les personnes itinérantes au cours de l'éclosion de la COVID-19. • 350 millions de dollars afin de mettre sur pied le Fonds d'urgence pour l'appui communautaire pour aider les Canadiens vulnérables au moyen d'organismes de bienfaisance et d'organismes à but non lucratif qui offrent des services essentiels. • 7,5 millions de dollars en financement à Jeunesse, J'écoute. | <ul style="list-style-type: none"> • Supplément de 270 millions de dollars au Programme d'aide au revenu dans les réserves. • 500 millions de dollars dans le cadre du Fonds d'urgence pour soutenir les organismes chargés de la culture, du patrimoine et du sport. • 9 millions de dollars par l'entremise de Centraide Canada pour permettre aux organismes locaux d'aider les aînés. • 20 millions de dollars pour élargir le programme Nouveaux Horizons pour les aînés afin de réduire l'isolement des aînés, améliorer leur qualité de vie et les aider à maintenir un réseau de soutien social. • 100 millions de dollars à la Croix-Rouge canadienne pour améliorer sa capacité d'intervention et pour appuyer les efforts en santé publique. • 380 millions de dollars pour un Fonds de soutien aux communautés autochtones afin de répondre aux besoins immédiats des collectivités autochtones. • 2,5 milliards de dollars pour verser un paiement unique de 300 \$ aux aînés admissibles aux prestations de la Sécurité de la vieillesse et un montant supplémentaire de 200 \$ aux aînés admissibles au Supplément de revenu garanti. • Faciliter le report de paiements hypothécaires pour une période maximale de six mois. |
|---|---|

- Jusqu'à 114,9 millions de dollars pour appuyer les collectivités du Nord, y compris du soutien aux transporteurs aériens, des subventions alimentaires bonifiées et d'autres préparations aux soins de santé d'urgence. Le remboursement des prêts d'études est suspendu jusqu'au 30 septembre et aucun intérêt ne sera imposé sur ces prêts du 30 mars au 30 septembre. 285,1 millions de dollars afin de permettre des augmentations ciblées pour les ressources en soins de santé primaires pour les communautés des Premières Nations.	- Paiement unique pour les titulaires d'un certificat valide pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées. Versement complémentaire spécial du crédit pour la taxe sur les produits et services aux familles à revenu faible ou moyen. Le versement moyen était de près de 400 \$ pour les personnes vivant seules et de près de 600 \$ pour les couples. 100 millions de dollars afin de soutenir les banques alimentaires et d'autres organismes qui offrent de l'aide pour lutter contre la faim.
--	--



Égalité entre les sexes dans le monde

Promouvoir l'égalité entre les sexes pour bâtir un monde plus pacifique, inclusif, fondé sur des règles et prospère

Cadre des
résultats relatifs
aux sexes

Indicateurs clés de l'incidence de la COVID-19

- L'Organisation internationale du travail indique que les femmes accomplissent trois fois plus de **travail non rémunéré de prestation de soins** que les hommes. Cet écart s'est probablement amplifié à la fermeture des **écoles** et des **services de garde d'enfants**, puisque les femmes ont assumé plus de tâches de garde d'enfants et d'enseignement et qu'il a fallu cuisiner davantage à la maison.
- Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) estime que 47 millions de femmes dans 114 pays à revenu faible ou moyen pourraient ne pas avoir **accès aux contraceptifs modernes** et que 7 millions de **grossesses non désirées** devraient avoir lieu si le confinement se poursuit pendant 6 mois et si les services de santé sont gravement perturbés.
- L'expérience passée montre que la **violence familiale, sexuelle ou fondée sur le genre** augmente pendant les crises et les catastrophes de santé publique et économiques. Le FNUAP estime qu'il y aura 31 millions de cas supplémentaires **de violence fondée sur le genre** si le confinement se poursuit pendant au moins 6 mois.
- Les femmes représentent 70 % des **travailleurs de la santé** dans le monde, et une proportion encore plus élevée des travailleurs dans les professions liées aux soins, comme les soins infirmiers, la profession de sage-femme et les soins de santé communautaires, ce qui les expose à un risque plus élevé de contracter la COVID-19 en raison d'un contact étroit avec les patients. Les faibles salaires et les mauvaises conditions de travail exacerbent les risques auxquels ces travailleuses sont exposées.
- La santé **mentale** et **émotionnelle** des femmes a été affectée de façon disproportionnée pendant la crise de la COVID-19.
- De plus, la COVID-19 touche directement **les femmes et les enfants qui fuient la violence** dans les situations de conflit. Par exemple, selon le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), des millions d'enfants au Yémen seront au bord de la famine en raison des pénuries de financement d'aide humanitaire dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Mesures du gouvernement à ce jour

- Affecter 442,4 millions de dollars, ainsi que 50 millions supplémentaires annoncés dans le cadre du Fonds de réponse à la COVID-19, pour appuyer les efforts internationaux de lutte contre la pandémie de la COVID-19 et investir conformément à la **Politique d'aide internationale féministe**. Ce financement appuiera la mise au point et la distribution de vaccins et de traitements, notamment par l'intermédiaire de l'initiative du Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 (Accélérateur ACT) et de la Coalition pour les innovations en matière de préparation aux épidémies. Le financement appuiera également les appels internationaux à l'aide humanitaire liés à la COVID-19, les demandes d'aide à des pays particuliers et l'amélioration des interventions régionales en cas de pandémie dans les pays africains, tout en mettant l'accent sur des domaines thématiques clés tels que la santé et les droits reproductifs.

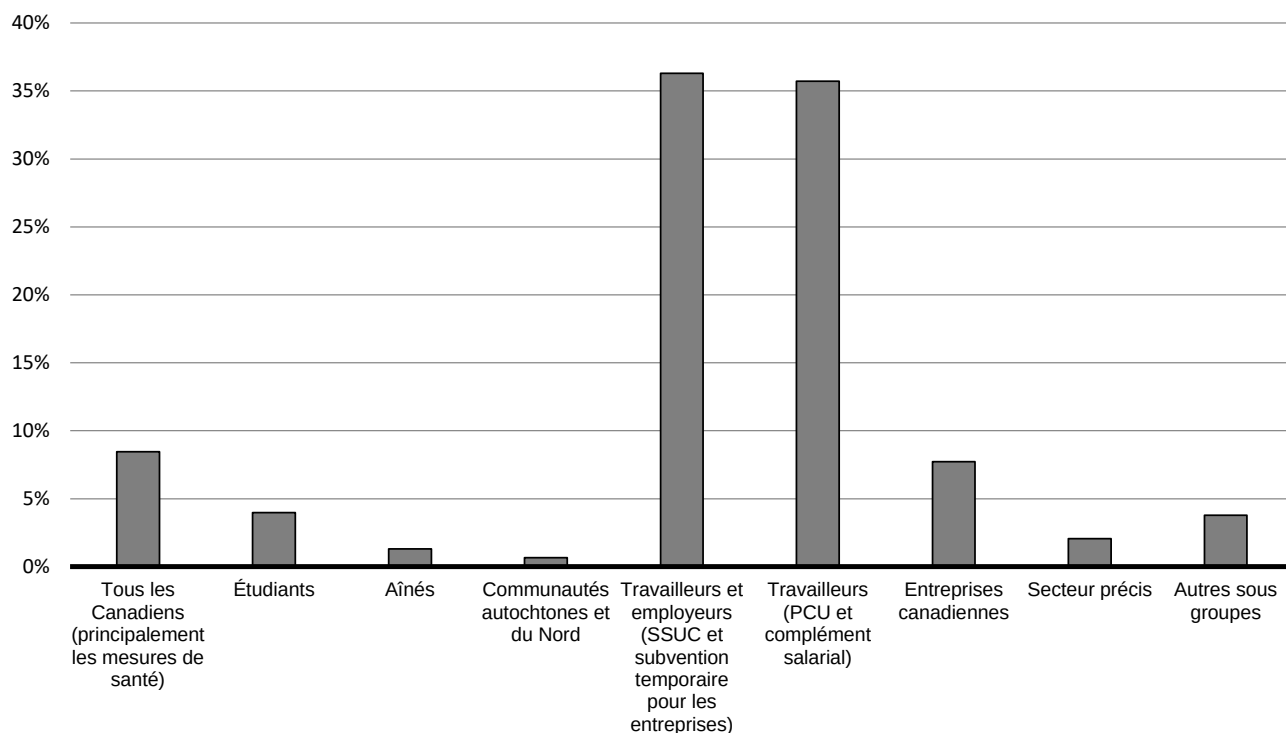
Points saillants du Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19 sous l'angle de l'ACS+

Le gouvernement reconnaît que toute la population canadienne a été touchée par la COVID-19, mais que les groupes vulnérables en ont connu certaines des répercussions les plus importantes sur les plans social, économique et sanitaire. Le **Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19** a été conçu pour offrir un soutien rapide et ciblé à ceux qui en ont le plus besoin. Voir l'annexe 1 pour un résumé détaillé de l'ACS+ de chacune des mesures incluses dans le Plan. L'analyse suivante résume certaines des incidences globales du Plan selon l'ACS+. Les mesures de liquidité sont exclues de cette analyse, car cette forme de soutien n'est pas directement comparable aux mesures directes.

Classées selon le groupe cible, à ce jour, 18 mesures représentant 8 % de la valeur du Plan (graphique 1.6) visent à aider directement tous les Canadiens, y compris le soutien à la Croix-Rouge canadienne et les outils de soins et de santé mentale virtuels pour les Canadiens. Le groupe des travailleurs et celui des travailleurs et employeurs constituent les groupes cibles visés par 3 mesures chacun, pour un total combiné de 6 mesures, représentant 72 % de la valeur des interventions. On retrouve 13 mesures, représentant 10 % de la valeur des interventions, qui visent des entreprises canadiennes et des secteurs particuliers. De plus, 31 mesures, représentant 10 % de la valeur des interventions, visent des groupes particuliers comme les Autochtones, les étudiants, les aînés et les personnes handicapées.

Graphique 1.6

Valeur des mesures directes du Plan d'intervention économique pour répondre à la COVID-19 par groupe cible*



*Inclut la valeur totale des dépenses directes et des dépenses en santé de 232 milliards de dollars, conformément au tableau 1.1.

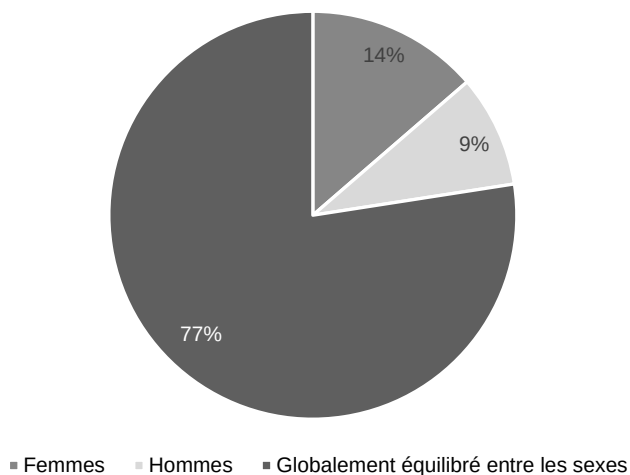
Nota – Les autres sous-groupes comprennent les familles, les femmes, les enfants, les sans-abri, les personnes handicapées, les ménages en situation d'insécurité alimentaire, les personnes vulnérables et les entrepreneurs.

La majorité des mesures du Plan présentent des avantages directs qui devraient être, dans une grande mesure, ressentis à parts égales par les hommes et les femmes (graphique 1.7). Néanmoins, les femmes et les hommes étaient représentés de façon disproportionnée dans le groupe favorisé par 14 % et 9 % de la valeur du Plan, respectivement. Par exemple, le complément salarial pour les travailleurs essentiels devrait profiter surtout aux Canadiens qui travaillent dans les services essentiels, qui sont principalement des femmes. Notamment, à l'échelle nationale, les données de Statistique Canada indiquent que les femmes représentent 80 % des travailleurs de la santé et plus de la moitié des travailleurs du commerce de détail et des services d'hébergement et de restauration. En revanche, l'aide aux sans-abri devrait procurer un avantage disproportionné aux hommes, puisque 64 % des personnes sans abri étaient des hommes en 2018.

La COVID-19 a touché de façon disproportionnée les Canadiens à faible revenu. Voilà pourquoi le Plan a proposé un certain nombre de mesures qui visent directement les Canadiens à faible revenu (graphique 1.8). Il s'agit entre autres du Programme de récupération de surplus alimentaires, qui profite aux Canadiens qui dépendent de l'aide sociale ou du soutien au revenu en raison d'une invalidité et qui peuvent dépendre d'organismes de lutte contre la faim comme les banques alimentaires. De même, les principaux bénéficiaires de l'augmentation temporaire du crédit pour la TPS sont les particuliers et les familles à revenu faible ou modeste qui recevaient déjà le crédit pour la TPS. Les aînés et les parents seuls, les mères seules en particulier, bénéficient de cette mesure à un taux plus élevé que la population générale en raison de leurs revenus moyens plus faibles. En revanche, d'autres mesures comportent des caractéristiques qui les rendent plus susceptibles d'être bénéfiques aux Canadiens à revenu plus élevé, comme le report du paiement de l'impôt sur le revenu des entreprises. Bien que les générations plus âgées soient exposées à un risque plus élevé de conséquences pour la santé en raison de la pandémie, les jeunes générations ont été touchées de façon disproportionnée sur le plan financier et en termes de possibilités d'emploi.

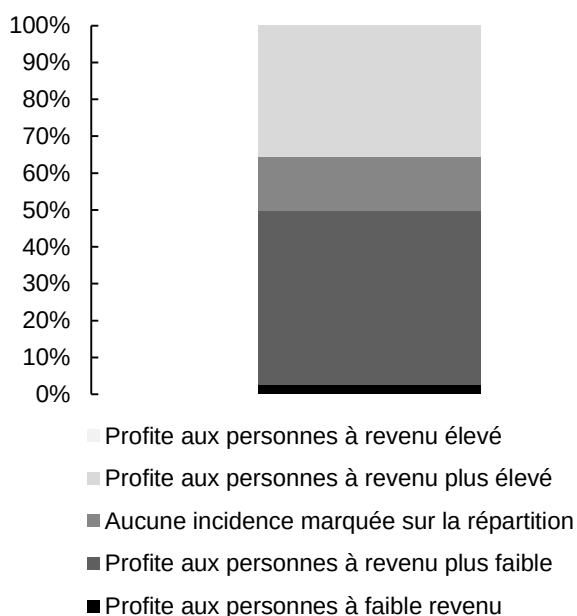
Graphique 1.7

Valeur des mesures directes du Plan d'intervention économique, selon le sexe

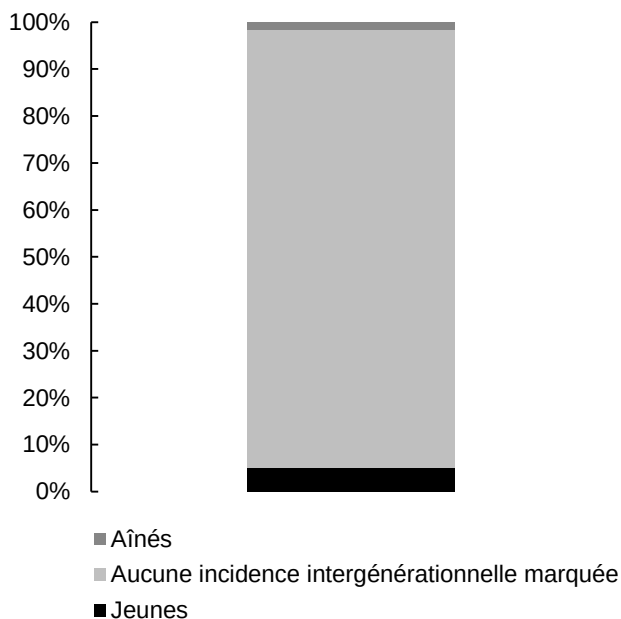


Graphique 1.8

Incidence selon le revenu – Valeur des mesures directes du Plan d'intervention économique pour répondre à la COVID-19 par niveau de revenu du bénéficiaire



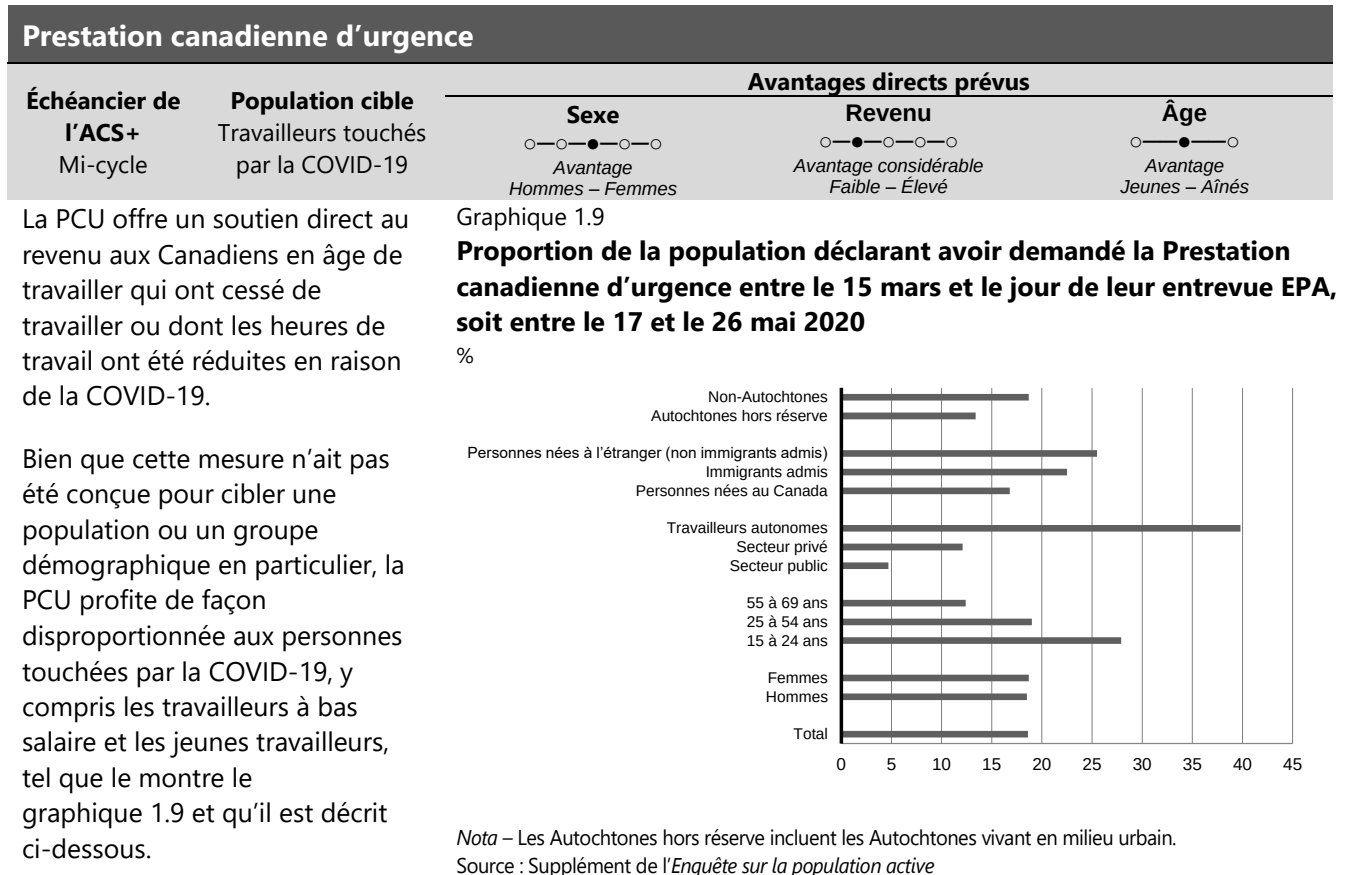
Incidence intergénérationnelle – Valeur des mesures directes du Plan d'intervention économique pour répondre à la COVID-19 par groupe d'âge des bénéficiaires



Par conséquent, bien que 93 % de la valeur du Plan profite à tous les groupes d'âge, 8 mesures, représentant 5 % de la valeur, ciblent précisément les jeunes, tandis que 7 mesures, représentant 1 % de la valeur, ciblent les aînés. Par exemple, la Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants fournit un soutien au revenu aux étudiants de niveau postsecondaire et aux nouveaux diplômés admissibles qui éprouvent des difficultés financières et qui ne peuvent pas se trouver un emploi ou travailler à cause de la COVID-19. De même, le programme Nouveaux Horizons pour les aînés est conçu pour garantir que les aînés peuvent contribuer à la qualité de vie de leur communauté et peuvent en profiter en participant aux activités sociales et en menant une vie active. Cet investissement particulier vise à remédier aux vulnérabilités sociales créées par la COVID-19; de façon générale, les bénéficiaires seront des aînés relativement plus vulnérables, y compris les aînés à faible revenu et les aînés handicapés.

Résumé de l'ACS+ sur la PCU et la SSUC

De toutes les mesures du Plan annoncées jusqu'à présent, la Prestation canadienne d'urgence (PCU) et la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) sont parmi les plus importantes pour soutenir un large éventail de Canadiens pendant la crise de la COVID-19. L'incidence de ces mesures sur divers groupes de Canadiens est résumée ici. *Les ACS+ des autres mesures d'intervention en réponse à la COVID-19 sont résumées à l'annexe 1.*



Sexe

Les femmes représentaient une proportion disproportionnée des pertes d'emploi en mars, tandis qu'en avril, les baisses étaient plus importantes chez les hommes, de sorte que les pertes d'emploi cumulatives de février à avril étaient réparties de manière égale entre les femmes (17 %) et les hommes (15 %). En mai, l'emploi a augmenté plus de deux fois plus vite chez les hommes que chez les femmes, ce qui a réduit le total cumulatif des pertes d'emploi à 13 % chez les hommes et à 16 % chez les femmes. Entre le 15 mars et la mi-mai, les femmes et les hommes étaient susceptibles à parts égales d'avoir demandé la PCU.

Âge

La fermeture de l'économie a été particulièrement difficile pour les jeunes et les étudiants. Bien que l'emploi chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans ait augmenté en mai, cela n'a réduit que légèrement la perte d'emploi cumulative totale enregistrée depuis le début de la pandémie. Les jeunes travailleurs affichent un taux de demande plus élevé que le reste de la population : plus du quart des jeunes ont demandé la PCU entre le 15 mars et la mi-mai. Comparativement, un peu moins d'un cinquième des personnes âgées de 25 à 54 ans et seulement 12 % des personnes âgées de 55 à 69 ans ont demandé la PCU pendant cette période.

Nouveaux arrivants

Les immigrants très récents (cinq ans ou moins) ont été durement touchés par les répercussions de la COVID-19 sur le marché du travail. Les données montrent qu'entre la mi-mars et la mi-mai, un peu moins de 1 immigrant admis sur 4 et un peu plus de 1 personne sur 4 née à l'étranger ont demandé la PCU, alors que chez les personnes nées au Canada, le taux de demande était inférieur à 1 sur 5.

Région

Les taux de demande de la PCU sont les plus élevés au Québec, en Ontario et en Alberta. En raison de la dynamique de la population et des différences dans les approches adoptées pour aplatir la courbe, l'Ontario et le Québec représentaient les deux tiers du total des demandes.

Autochtones

Les pertes d'emploi dans la population autochtone vivant en milieu urbain ou hors réserve ont été comparables à celles des Canadiens non autochtones. Malgré cela, le taux de demande de la PCU par la population autochtone vivant en milieu urbain ou hors réserve est inférieur à celui des Canadiens non autochtones.

Minorités visibles/Canadiens racialisés

Bien que nous ne disposions pas de données sur la PCU chez les minorités visibles, nous savons que les Canadiens et les communautés racialisés ont été touchés de façon disproportionnée par les crises sanitaire et économique. De plus, nous savons que les immigrants et les jeunes – deux groupes comptant une proportion plus élevée de membres des minorités visibles – affichent des taux de demande plus élevés que les autres Canadiens. Toutefois, les données ne sont pas concluantes, et une analyse plus détaillée sera nécessaire à la fin du programme afin de mieux comprendre l'incidence de la PCU sur les minorités visibles.

Industrie

Les services d'hébergement et de restauration ont connu une baisse de l'emploi plus marquée que toute autre industrie de février à avril. L'incidence considérable de la COVID-19 sur l'industrie des services d'hébergement et de restauration a conduit au taux de demande le plus élevé : 43 % des employés ou des anciens employés de cette industrie ont demandé la PCU.

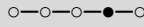
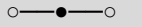
Revenu

Près de 1 travailleur employé sur 4 appartenant au quintile des revenus les plus faibles – les personnes gagnant 600 \$ ou moins par semaine – a demandé la PCU entre la mi-mars et la mi-mai. La probabilité que les travailleurs employés aient déclaré avoir demandé la PCU diminue à mesure que les revenus augmentent. En effet, un peu moins de 1 personne sur 7 du deuxième quintile le plus bas (de 601 \$ à 842 \$ par semaine) et moins de 1 personne sur 10 du troisième quintile (de 843 \$ à 1 160 \$) ont déclaré avoir demandé la PCU.

Catégorie d'emploi

Pour les travailleurs autonomes, l'incidence de la fermeture de l'économie attribuable à la COVID-19 a été ressentie principalement sous la forme d'une importante perte d'heures de travail plutôt que par une perte d'emploi. Par exemple, en mai, 43 % des travailleurs autonomes ont travaillé moins de la moitié de leurs heures normales pour des raisons liées à la COVID-19. Par conséquent, 40 % des travailleurs autonomes déclarent avoir demandé la PCU, tandis que seulement 12 % des employés du secteur privé et 5 % des employés du secteur public ont présenté une demande.

Subvention salariale d'urgence du Canada

Échéancier de l'ACS+ Mi-cycle	Population cible Travailleurs et employeurs touchés par la COVID-19	Avantages directs prévus		
		Sexe  Avantage Hommes – Femmes	Revenu  Avantage considérable Faible – Élevé	Âge  Avantage Jeunes – Aînés

Afin d'aider les employeurs à faire face aux défis que pose la pandémie de la COVID-19, le gouvernement a mis en œuvre la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC). Cette subvention vise à prévenir d'autres pertes d'emplois, à encourager les employeurs à réembaucher les travailleurs qu'ils ont dû mettre à pied à cause de la COVID-19 et à aider les entreprises à se positionner pour reprendre plus facilement leurs activités régulières après la crise. Pour les employeurs admissibles, la SSUC couvre 75 % des salaires des employés visés jusqu'à concurrence de 847 \$ par semaine. Figurent dans la section suivante des renseignements fondés sur les demandes actuelles au titre du programme; cependant, étant donné la probabilité d'autres demandes, il se peut que ces résultats ne représentent pas les bénéficiaires du programme en général. Une évaluation plus complète sera possible lorsque les données de l'impôt sur le revenu de 2020 seront disponibles.

Au 29 juin 2020, un total de 538 080 demandes de la SSUC avaient été approuvées. Au cours de la première période de demande, soit du 15 mars au 11 avril, plus de 2,8 millions d'employés ont reçu un soutien équivalant à un montant mensuel moyen de 2 061 \$ par employé. Au cours de la deuxième période de demande, soit du 12 avril au 9 mai, plus de 2,7 millions d'employés ont reçu un soutien équivalant à un montant mensuel moyen de 2 359 \$ par employé. Au cours de la troisième période de demande, soit du 10 mai au 6 juin, près de 2 millions d'employés ont reçu un soutien équivalant à un montant mensuel moyen de 2 331 \$ par employé.

Actionnaires et propriétaires

Les actionnaires et les propriétaires d'entreprises admissibles peuvent profiter de la SSUC, puisqu'elle pourrait contribuer à réduire les coûts de main-d'œuvre lorsque les activités commerciales sont réduites.

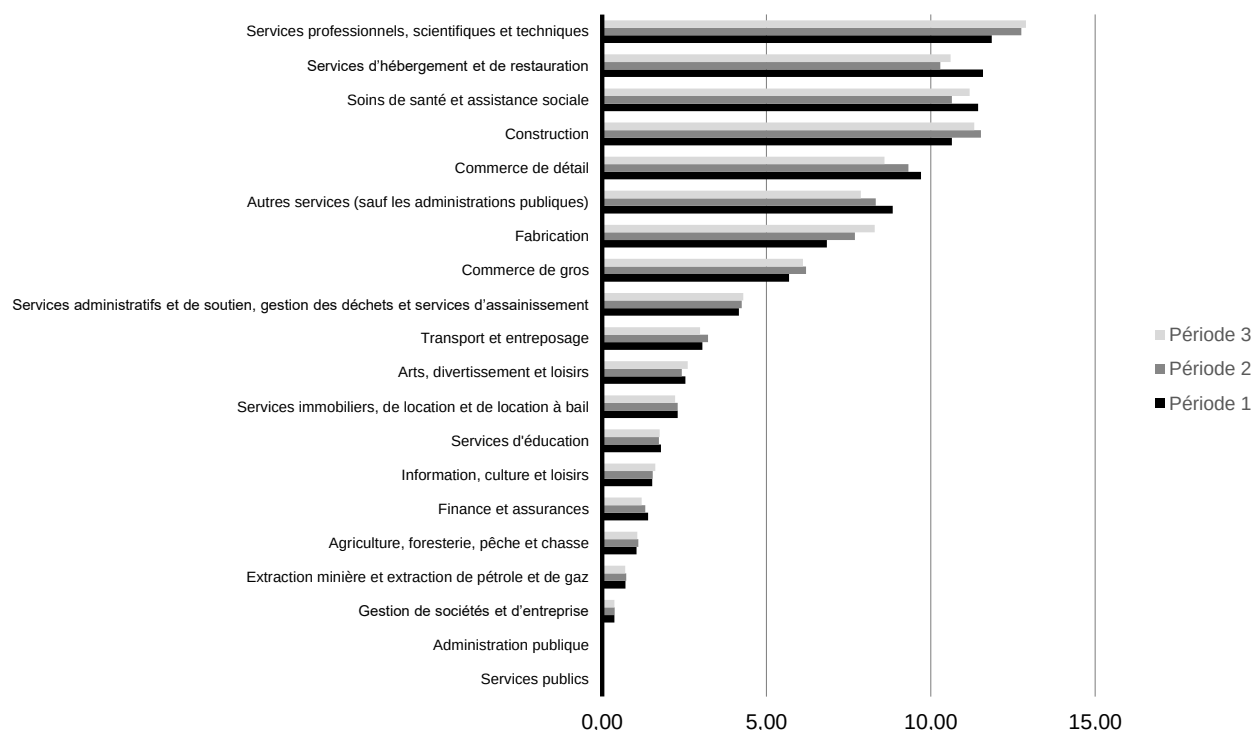
Industrie

Les données actuelles sur les demandeurs de la SSUC montrent que l'industrie où le plus grand nombre d'employeurs ont reçu la SSUC au cours des trois périodes de demande était celle des services professionnels, scientifiques et techniques (graphique 1.10). En revanche, le plus grand nombre d'employés visés au cours des trois périodes de demande appartenaient aux industries de la fabrication et des services d'hébergement et de restauration.

Graphique 1.10

Répartition des demandes approuvées selon l'industrie par période de demande

%



Source : Agence du revenu du Canada

Taille de l'entreprise

Au 29 juin 2020, dans les trois périodes de demande, un peu moins des trois quarts des demandes approuvées provenaient de petits employeurs comptant 25 employés ou moins, et moins du quart provenaient d'employeurs de taille moyenne comptant de 26 à 250 employés. Les autres demandes provenaient de grands employeurs. Malgré le plus grand nombre de demandes présentées par de petits employeurs, les employeurs de taille moyenne représentaient le plus grand nombre d'employés soutenus par période de demande. Ces résultats peuvent témoigner en partie du fait que les petits employeurs ont moins d'employés et sont davantage soumis à des contraintes de liquidité que les employeurs de plus grande taille – certains d'entre eux pourront faire une demande plus tard dans le cadre de ce programme.

Région

Que ce soit en fonction du nombre d'employeurs ou d'employés visés, les bénéficiaires étaient plus susceptibles de résider en Ontario, au Québec, en Colombie-Britannique ou en Alberta, du fait de la population plus nombreuse de ces régions. En fait, la répartition des employés visés par province et par territoire correspond de près à l'emploi national total en février 2020.

Personnes faisant appel à des organismes à but non lucratif

Les personnes qui bénéficient des services d'organismes à but non lucratif et d'organismes de bienfaisance ont droit de se prévaloir de cette mesure.

Communautés autochtones

Les entreprises appartenant à un gouvernement autochtone peuvent être admissibles à la subvention, ce qui peut être avantageux pour les communautés autochtones.

Sexe

Bien qu'aucune donnée ne soit disponible sur la composition par sexe des employés recevant la SSUC, les données actuelles sur les demandeurs de la SSUC montrent que le plus grand nombre d'employeurs qui ont reçu un soutien pendant les trois périodes de demande revenait au secteur des services professionnels, scientifiques et techniques, tandis que le plus grand nombre d'employés visés correspondait aux industries de la fabrication et des services d'hébergement et de restauration. Dans le secteur des services professionnels, scientifiques et techniques, 56 % des travailleurs employés en février 2020 étaient des hommes. Les hommes sont également plus susceptibles de travailler dans l'industrie de la fabrication (71 % de l'emploi en février 2020), tandis que les femmes sont un peu plus susceptibles de travailler dans l'industrie des services d'hébergement et de restauration (55 % de l'emploi en février 2020). Par conséquent, il est possible que les hommes soient un peu plus susceptibles que les femmes d'être visés par la SSUC. Toutefois, les données ne sont pas concluantes, et une analyse plus détaillée sera nécessaire lorsque les données de l'impôt sur le revenu de 2020 seront disponibles.

PROFIL ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE

La COVID-19 au Canada

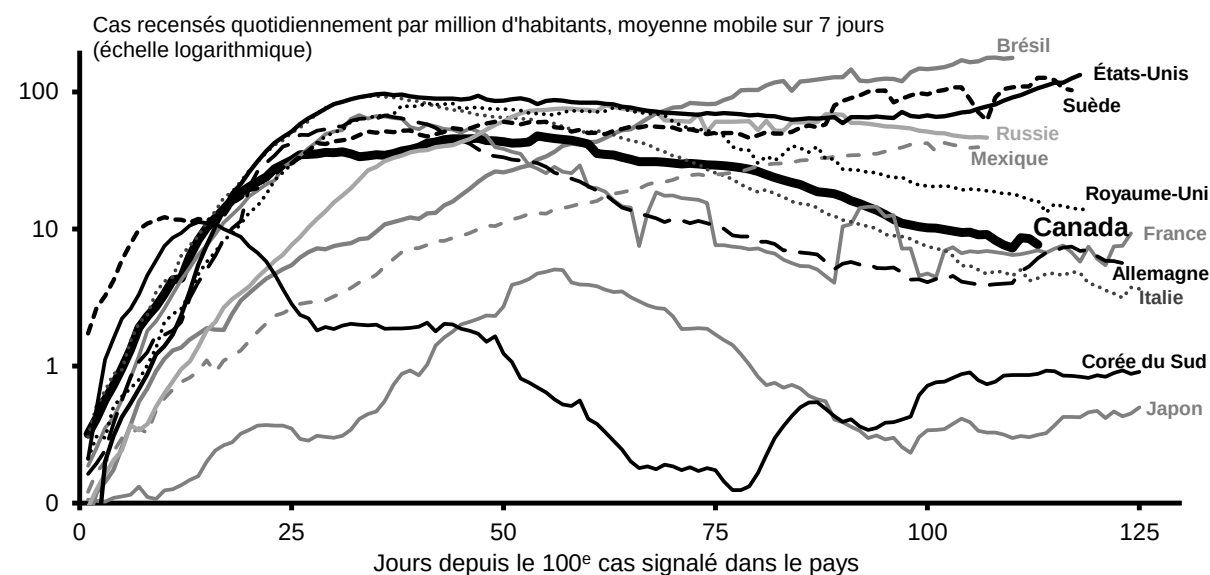
La pandémie de la COVID-19 est une crise mondiale qui pose une menace sans précédent pour notre santé. Il n'existe aucun traitement ou vaccin efficace. Le virus est très contagieux; il peut être transmis même par les personnes asymptomatiques et présymptomatiques; et l'infection peut avoir des conséquences graves et mortelles, particulièrement chez les adultes plus âgés et les personnes ayant des troubles médicaux sous-jacents. On compte maintenant plus de 11 000 000 de personnes dans le monde atteintes de cette maladie qui continue de se propager rapidement. Les mesures prises par les autorités de la santé publique du Canada leur ont permis de contrôler la propagation au pays.

Au début du mois de mars, alors qu'une hausse exponentielle des cas a été signalée, les différents gouvernements partout au Canada ont pris des mesures de grande portée afin d'atténuer et de contenir la propagation de la COVID-19. Des mesures de santé publique de confinement ont été mises en place, comme la fermeture des écoles, des entreprises, des lieux de culte et d'autres lieux de rassemblement, ainsi que l'annulation des rassemblements de masse. Partout au Canada, les gouvernements ont mis en place des restrictions sur les déplacements et des directives de confinement à domicile.

Grâce à son expertise, éclairée en partie par l'expérience d'autres pays dans la maîtrise du virus, le Canada a pu agir de manière décisive et fournir du soutien là où le besoin était le plus grand. Alors que le Canada a aplati la courbe du nombre de cas de COVID-19 plus rapidement qu'un bon nombre de pays, d'autres ont affiché une maîtrise plus forte de l'épidémie, ce qui leur a permis de réduire le nombre de cas plus rapidement (graphique 2.1). Mais le Canada devra continuer d'être vigilant, car il s'agit d'un effort continu qui exige des mesures de santé publique soutenues si l'on veut éviter la réémergence de cas.

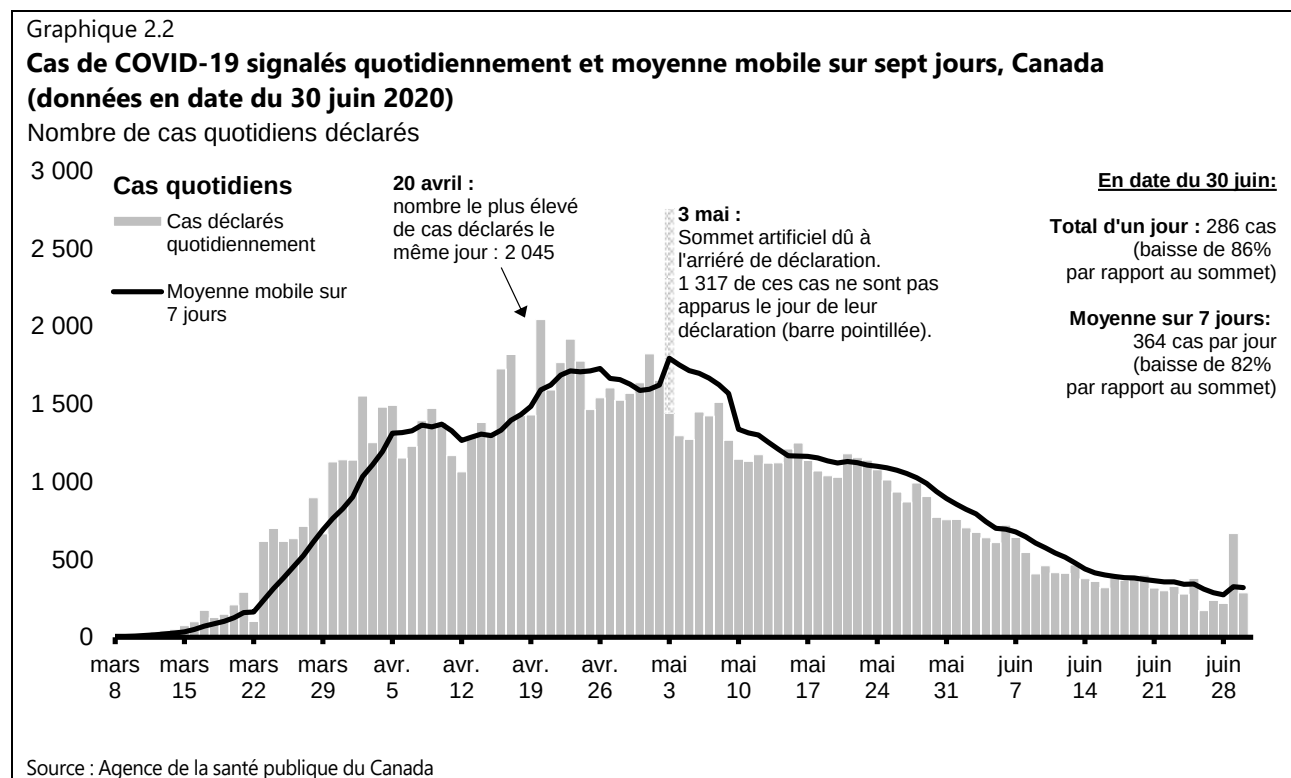
Graphique 2.1

Nouveaux cas quotidiens de COVID-19 au Canada par rapport à d'autres pays (ajustés en fonction de la population)



Source : Agence de la santé publique du Canada

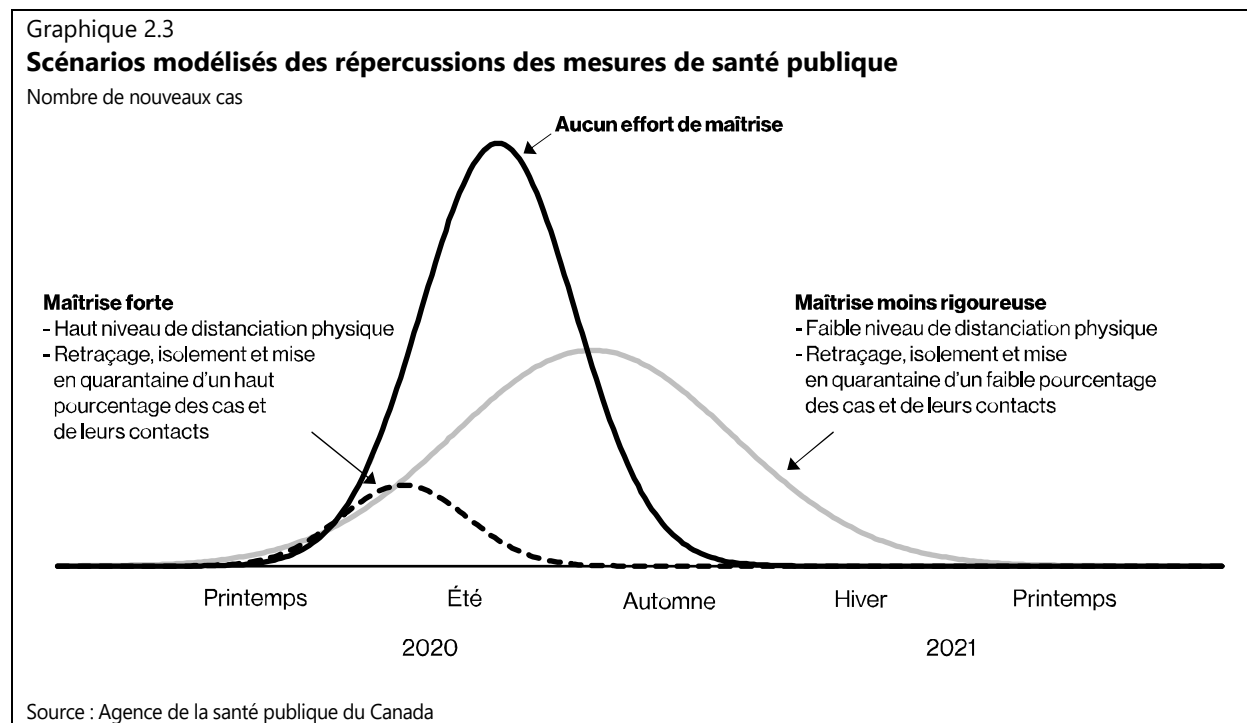
Depuis le mois de mars, le Canada a réalisé des progrès importants pour maîtriser l'épidémie. L'approche de santé publique coordonnée, appuyée par une forte collaboration fédérale-provinciale-territoriale ainsi que par la coopération et l'engagement des Canadiens, a permis de considérablement réduire le taux de transmission du virus. En date du 21 juin, l'incidence sur sept jours des nouveaux cas quotidiens au Canada avait diminué d'environ 80 %, par rapport à un plateau d'environ 1 730 nouveaux cas par jour le 26 avril (graphique 2.2) – une amélioration spectaculaire par rapport à la trajectoire potentielle de l'épidémie que laissait entrevoir la hausse rapide de l'épidémie au mois de mars.



La vague initiale de transmission a dépassé son apogée, mais la pandémie est loin d'être terminée. En fait, à mesure que les gouvernements assouplissent les mesures de confinement plus restrictives (comme la fermeture des entreprises) afin d'atténuer les dommages économiques et sociétaux, il devient important de redoubler les efforts relatifs aux autres contrôles de santé publique essentiels, notamment l'amélioration de la détection et de l'isolement des cas, le retraçage de contacts, la mise en quarantaine, le port du masque ainsi que le respect de la distanciation physique, afin de compenser et de maintenir le contrôle sur l'épidémie. Et, comme on peut le lire dans *l'Approche commune de santé publique au soutien de la relance de l'économie*¹, l'assouplissement de certaines mesures de confinement de santé publique lors de la réouverture des provinces et des territoires a été jumelé à la protection renforcée des populations vulnérables, notamment les aînés dans les centres de soins de longue durée.

¹ <https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/declarations/2020/04/28/declaration-des-premiers-ministres-approche-commune-de-sante>

Les scénarios modélisés par l'Agence de la santé publique du Canada révèlent le rôle crucial qu'ont joué et que continueront de jouer les mesures de santé publique pour maîtriser l'épidémie. Ils révèlent que sans ces contrôles, les répercussions auraient été considérablement plus graves que ce qui est le cas jusqu'à présent (graphique 2.3).



À mesure que les provinces et les territoires commencent à relancer leurs économies dans des conditions sécuritaires, le gouvernement fédéral investit dans le dépistage, le retraçage de contacts et les systèmes de santé afin d'atténuer et de gérer une résurgence possible. Le gouvernement investit également dans des services sociaux essentiels pour assurer une relance équitable et forte. Des gouvernements partout au Canada ont publié des plans et des cadres pour la réouverture sécuritaire de leur économie qui tiennent compte de leurs propres expériences et de leurs besoins particuliers. Elles ont toutes pris pour guide des considérations d'ordre sanitaire, et ont suivi un ensemble d'objectifs et de principes communs convenus par les premiers ministres dans une déclaration commune le 28 avril 2020.

Les plans de réouverture ont pour objectif de gérer le risque direct de la COVID-19 tout en atténuant les conséquences involontaires des mesures de santé publique sur la santé, l'économie et la société. Ils visent également à susciter la confiance des particuliers et des entreprises tandis que les Canadiens apprennent à se réapproprier leurs vies quotidiennes alors que le virus continue de se transmettre au pays bien que son niveau de transmission soit réduit. Figurent dans ces plans progressifs la reprise de certaines activités dans des conditions sécuritaires et une augmentation modeste de la taille des rassemblements autorisés. Ils sont flexibles et passent par des phases différentes fondées sur une surveillance attentive des indicateurs comme le nombre de nouveaux cas et le taux de transmission (tableau 2.1).

Tableau 2.1

Critères d'évaluation de la préparation et indicateurs pour la levée des mesures de santé publique restrictives

Critères		Indicateurs	
1	La transmission de la COVID-19 est maîtrisée	✓	Nombre de cas hebdomadaire
		✓	Nombre de décès hebdomadaire
		✓	Taux de transmission
2	Une capacité sanitaire suffisante est en place pour le dépistage, le retraçage de contacts et l'isolement de tous les cas	✓	Nombre de personnes testées chaque semaine
		✓	Pourcentage de résultats positifs chaque semaine
		✓	Pourcentage des nouveaux cas locaux dont la source d'exposition est inconnue
3	Une capacité des soins de santé élargie est en place	✓	Nombre hebdomadaire de lits occupés par des patients atteints de la COVID-19 aux soins intensifs
		✓	Pourcentage hebdomadaire du total des ventilateurs utilisés pour des patients atteints de la COVID-19
4	Des mesures de soutien sont en place pour les groupes ou communautés vulnérables et les populations clés	✓	Pourcentage de tous les décès qui surviennent dans des centres de soins de longue durée et des maisons de retraite
5	Des mesures préventives en milieu de travail sont établies afin de réduire les risques	✓	Trois principaux milieux où l'émergence d'éclosions est la plus élevée
6	Évitement du risque d'importation de cas	✓	Nombre de cas ayant voyagé à l'étranger, et nombre de cas ayant été en contact avec un voyageur international

Source : Recommandations du Comité consultatif spécial FPT sur la COVID-19

La relance de l'économie canadienne est un processus complexe. Les modèles sanitaires indiquent que lorsque des mesures de confinement sont levées, il faut que d'autres mesures de confinement du virus soient strictement suivies pour contrôler la propagation. D'autres mesures, notamment la distanciation physique, une capacité accrue en matière de dépistage et de retraçage de contacts, la mise en quarantaine des contacts et la gestion du risque de transmission provenant des voyages internationaux, sont plus essentielles que jamais. Les données indiquent également que certains segments de la population ont été particulièrement touchés et peuvent exiger un soutien supplémentaire afin de faire en sorte que tous les Canadiens puissent participer à la reprise économique.

Le gouvernement s'est engagé à collaborer avec les provinces et les territoires pour s'assurer que les mesures de soutien appropriées sont en place pour tous les Canadiens. Comme l'a annoncé le premier ministre le 5 juin, le gouvernement investira environ 14 milliards de dollars en soutien aux provinces et aux territoires pour appuyer la relance sécuritaire des économies du pays au cours des six à huit prochains mois.

Ces investissements permettront de faire en sorte que les provinces et les territoires aient non seulement l'aide nécessaire pour soutenir la réouverture de leur économie, mais aussi qu'ils soient préparés à faire face à la possibilité d'une résurgence du virus. Ce financement contribuera à l'atteinte d'objectifs importants en matière de santé, tels que celui d'effectuer 200 000 tests de dépistages par jour à l'échelle nationale. Le soutien fédéral dans ces domaines donnera des résultats concrets qui protègent et soutiennent tous les Canadiens. Le gouvernement poursuit les discussions avec ses homologues provinciaux et territoriaux sur chacun de ces secteurs, et il fera rapport sur les progrès réalisés au fur et à mesure, en vue de la conclusion de l'Entente sur la relance sécuritaire.

Tableau 2.2

Entente sur la relance sécuritaire

Volet prioritaire		Objectifs
1 Dépistage et retraçage de contacts	✓	Accroître la capacité de dépistage à 200 000 tests par jour
	✓	Partenariat fédéral-provincial-territorial (FPT) sur l'approvisionnement en matériel et en équipement de dépistage et échange de données sur les stocks de dépistage
	✓	Aider les provinces et les territoires à accroître la capacité de retraçage de contacts
	✓	Contribuer à une gestion des données pancanadiennes améliorée et moderne pour communiquer des données ventilées
2 Capacité des soins de santé	✓	Aider les provinces et les territoires à se préparer à une deuxième vague éventuelle de la COVID-19
	✓	Appuyer les personnes qui connaissent des difficultés sur le plan de la santé mentale et de la consommation problématique de substances
3 Équipement de protection individuelle (EPI)	✓	S'assurer que les travailleurs de la santé et ceux qui ne sont pas du domaine de la santé ont accès à un service d'approvisionnement en EPI, ainsi qu'à une réserve d'EPI d'urgence
4 Populations vulnérables	✓	Répondre aux besoins immédiats et combler les lacunes relativement aux soins de soutien (c.-à-d., soins à domicile, soins de longue durée et soins palliatifs)
	✓	Fournir du soutien, tant au niveau de la santé qu'au niveau social, à d'autres groupes vulnérables
5 Services de garde	✓	S'assurer qu'il y a suffisamment de garderies sécuritaires et adéquates pour appuyer le retour au travail graduel des parents
	✓	Répondre aux besoins du personnel, notamment par l'intermédiaire de la formation, de coûts supplémentaires en matière de salaires et d'un équipement approprié (y compris l'EPI) pour garder les enfants et le personnel en sécurité
6 Congé de maladie	✓	Établir un programme de soutien au revenu temporaire qui offre aux travailleurs la possibilité de se prévaloir d'un maximum de 10 jours de congés payés dus à la COVID-19 pour les travailleurs qui n'ont pas droit à d'autres congés de maladie payés
7 Municipalités	✓	Aider les municipalités à surmonter les impacts financiers de la COVID-19, notamment les coûts croissants associés à la relance sécuritaire de l'économie

Vivre avec la COVID-19 : Phases de la pandémie et reprise économique

De façon générale, la pandémie et ses répercussions économiques peuvent se définir en trois phases. Ces phases sont présentées à titre d'illustration et la forme exacte de chacune d'entre elles, en pratique, dépendrait de l'ampleur des transmissions virales successives et de notre capacité à les maîtriser. Par exemple, un scénario comptant une série de sommets répétitifs de taille similaire suggère une période prolongée de la phase 2, alors qu'un scénario comptant un sommet plus élevé signifierait une résurgence de la phase de confinement suivie d'une courte période de phase 2.

Phase 1 : Phase du confinement

Le Canada et bon nombre d'autres pays sont passés par une phase de confinement au cours de laquelle des mesures de grande portée ont été prises afin de ralentir la propagation du virus. Ces mesures ont eu des répercussions dévastatrices sur l'économie. En intervenant et en offrant rapidement un soutien important aux Canadiens et aux entreprises pour les aider à traverser la crise, le Plan d'intervention du Canada pour répondre à la COVID-19 a limité la gravité du déclin de l'activité économique.

Phase 2 : Réouverture contrôlée et sécuritaire de l'économie pendant que le virus demeure actif

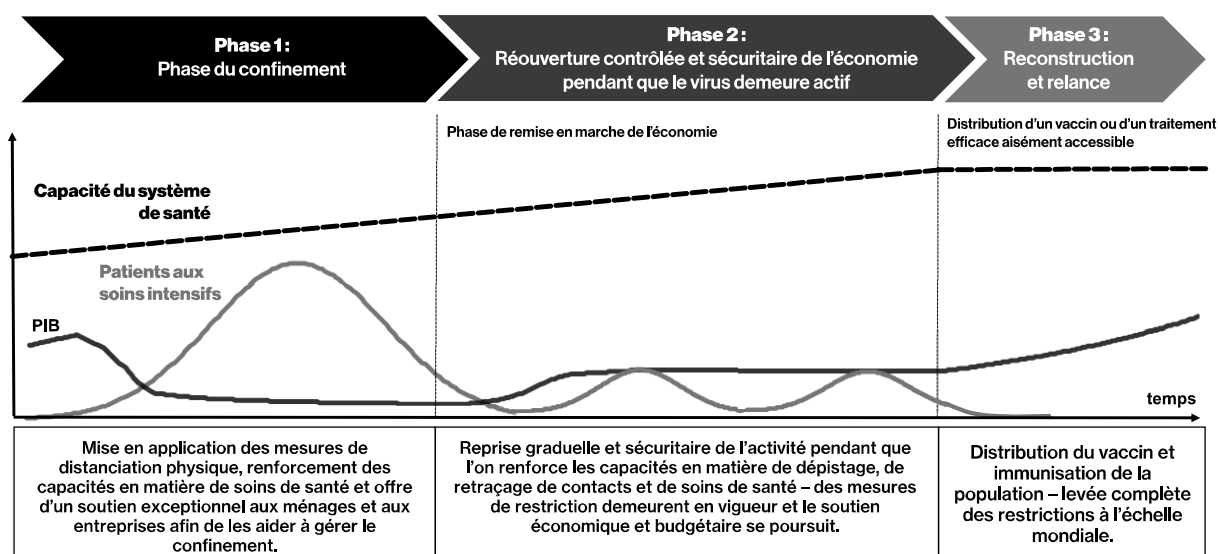
Pendant cette phase, l'économie commence à reprendre du terrain à mesure que les restrictions de santé publique les plus sévères sont assouplies. Les secteurs d'activité ou les régions où le risque de transmission virale est le plus faible seront parmi les premiers à rebondir. Pour la plupart des secteurs plus exposés au virus, comme ceux des loisirs et des voyages, la reprise complète peut prendre beaucoup plus de temps, car il est probable que les restrictions demeurent en place ou que la demande prenne plus de temps à revenir à ses niveaux d'avant la crise. L'économie canadienne exigera probablement un soutien stratégique continu. Il faudra aussi continuer de faire preuve de vigilance afin d'éviter les retours en arrière.

Phase 3 : Reconstruction et relance

L'économie pourra complètement rebondir seulement lorsqu'un vaccin ou un traitement efficace deviendra très accessible. Cependant, lorsque l'infection ne se transmettra plus, l'économie devrait entrer dans une phase plus rapide de reconstruction et de relance. Même quand la pandémie sera terminée, des conséquences prolongées pourront compromettre à long terme l'évolution de l'économie, par exemple, par l'endettement accru des entreprises et des ménages, par un chômage persistant ou par des changements structuraux considérables dans l'économie qui se sont accélérés pendant la crise. Au cours des prochains mois, et au besoin, le gouvernement annoncera des mesures pour appuyer la relance.

Figure 2.1

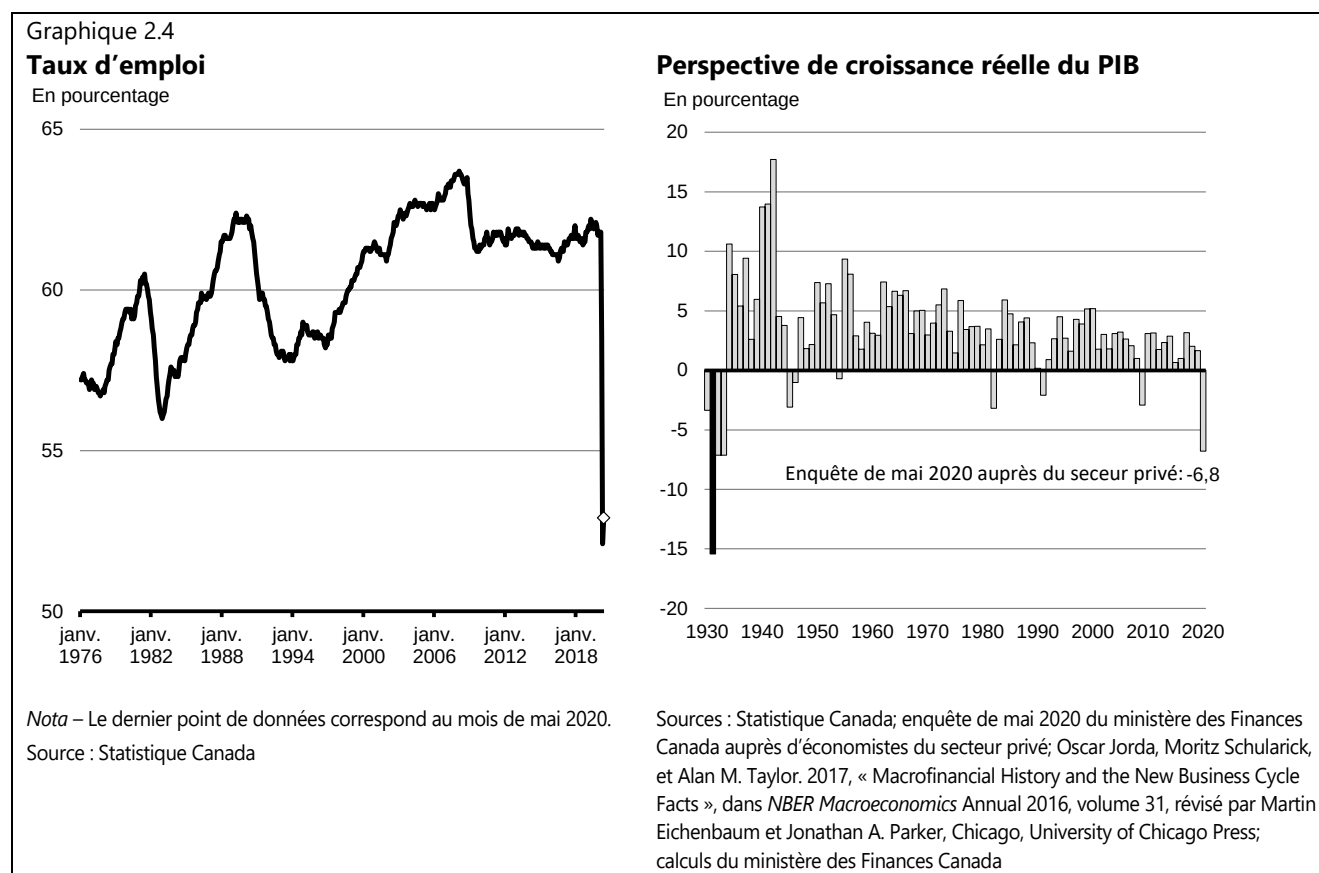
Phases de la pandémie (à titre d'illustration)



Situation économique

L'ampleur de la pandémie de la COVID-19 et la vitesse à laquelle elle a touché presque tous les aspects de la vie sont sans précédent. Les mesures de confinement ont mené à l'arrêt soudain de grands segments de l'économie, l'activité de certains secteurs étant pratiquement nulle. Les écoles et les lieux de travail ont été fermés, les déplacements, restreints, et les rassemblements publics interdits, ce qui a eu des répercussions importantes sur de nombreux aspects de la vie des Canadiens. Au cours des mois de mars et d'avril, 5,5 millions de Canadiens ont soit perdu leur emploi, soit subi une réduction importante de leurs heures de travail – un indicateur saisissant du coût de la pandémie pour l'économie canadienne. Le taux d'emploi (le pourcentage des Canadiens détenant un emploi) a atteint son plus bas niveau jamais enregistré (graphique 2.4). En 2020, c'est un coup dur sur l'économie dans son ensemble qui devrait donner lieu à la contraction économique la plus importante et la plus soudaine que l'on ait vue depuis la Grande Dépression.

Les mesures de soutien économique rapides et importantes mises en place par le gouvernement du Canada ont permis de protéger les Canadiens des répercussions d'un bilan économique qui auraient pu être bien pires, tout en prévenant d'autres mises à pied et en posant les bases pour une reprise plus rapide et plus forte.



La baisse du produit intérieur brut (PIB) réel devrait atteindre son creux au cours du deuxième trimestre de 2020. Selon la moyenne des prévisions du secteur privé, on peut s'attendre à une baisse annualisée de 41 % (graphique 2.5). Au-delà du deuxième trimestre, les prévisions divergent de plus en plus en ce qui concerne le rythme de la relance, ce qui montre l'incertitude extrême associée aux perspectives économiques.

Étant donné la nature sans précédent de cette crise, et les impondérables entourant le virus, toute prévision devrait être envisagée avec prudence. Au cours de récentes récessions, les économies ont de façon générale retrouvé leurs niveaux d'activité antérieurs à la crise en quelques trimestres, selon le recul enregistré, à mesure que les entreprises et les consommateurs regagnaient en confiance et que l'économie reprenait de la vigueur. Cependant, la reprise actuelle pourrait être interrompue par une résurgence de la transmission communautaire non maîtrisée du virus dans une région ou de façon plus généralisée, ce qui suppose le besoin de rétablir certaines mesures de santé publique rigoureuses. C'est pourquoi le gouvernement prend d'importantes mesures pour réaliser une reprise sécuritaire et progressive de l'économie tout en investissant dans le dépistage, le retraçage de contacts et la capacité du système de santé afin d'atténuer et de gérer une éventuelle résurgence du virus. La meilleure politique économique consiste à contenir la propagation du virus.

Un environnement difficile pour les prévisions

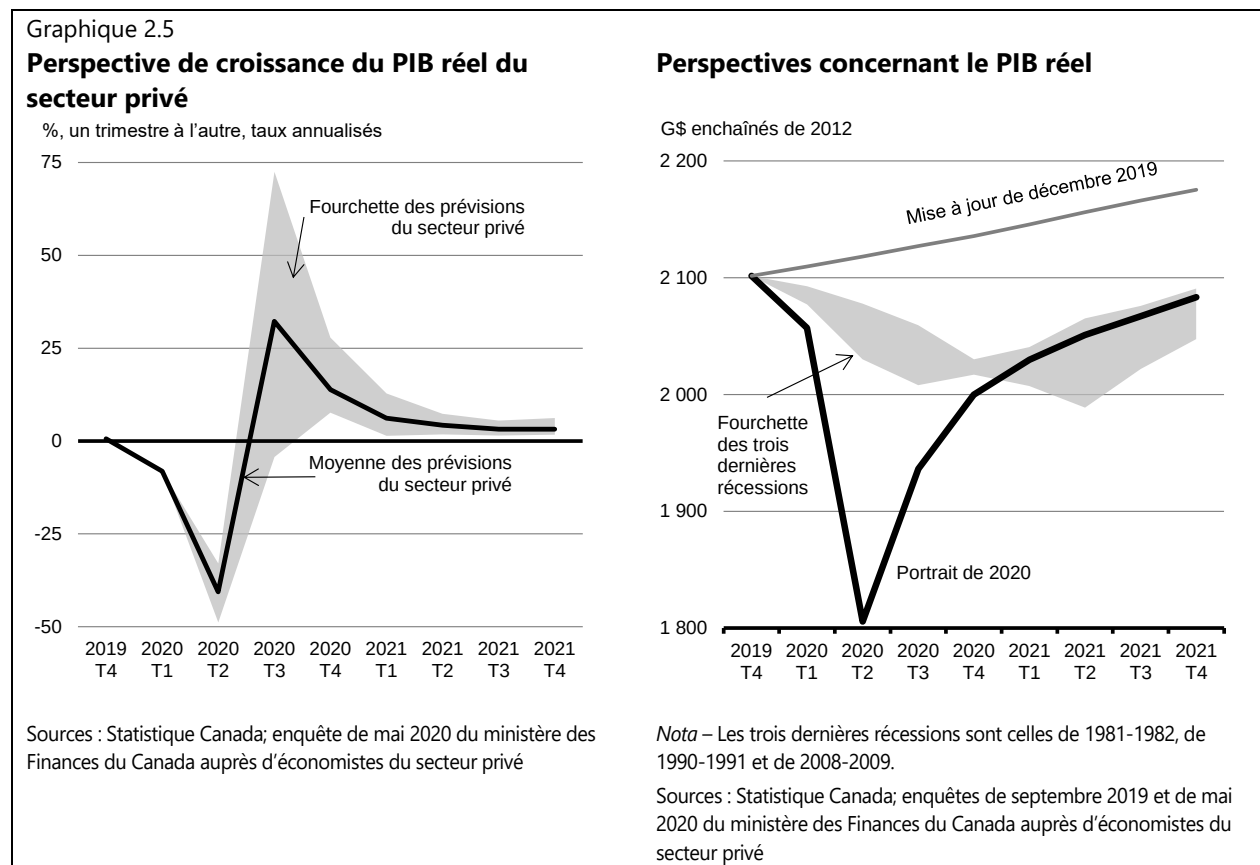
L'incertitude est un facteur inhérent à toute projection. Cependant, dans le contexte actuel, l'incertitude est amplifiée à des niveaux jamais vus. En plus d'être dictée par des bilans de santé publique, la reprise peut ne pas suivre les tendances historiques – les crises peuvent avoir des conséquences profondes sur les économies, ce qui entraîne des changements permanents. Par exemple, les effets de l'offre découlant de la COVID-19 signifient qu'il se peut que l'économie ne soit pas en mesure de produire le même niveau de biens et de services, et ce, même si la demande revient aux niveaux antérieurs à la crise. Ainsi, la diminution du nombre de tables dans un restaurant en raison du maintien de la distanciation physique est susceptible de se traduire par un nombre réduit d'emplois et des niveaux d'activité moindre, même si le restaurant est en mesure d'adapter ses activités en intégrant un service à emporter. De plus, les restrictions sur les déplacements et la peur du virus peuvent aussi mener à des niveaux inférieurs d'immigration à court terme, limitant ainsi la croissance de la population active.

Les effets sur la demande demeurent eux aussi incertains, car le comportement des consommateurs et des entreprises dans la foulée des mesures de confinement est difficile à prévoir. Certains ménages peuvent s'inquiéter de la possibilité d'un avenir incertain et réagir en reportant certains achats importants, en augmentant leurs économies ou en réduisant leur dette, même si leur revenu global n'a pas été touché par la crise. D'autres qui ont perdu leur emploi et leur revenu au cours de cette crise seront confrontés à des circonstances difficiles jusqu'à ce qu'il y ait une indication claire de ce qui se déroulera à long terme. Certains peuvent simplement avoir économisé durant la phase du confinement et reprendront leurs habitudes de consommation antérieures à la crise dès qu'ils pourront le faire. Les entreprises pourraient aussi continuer d'hésiter à investir et à embaucher jusqu'à ce qu'elles puissent arriver à améliorer leurs bilans et à rétablir leur confiance quant aux perspectives de la demande. Il s'agit de facteurs importants qui pèsent sur toute prévision et renforcent le rôle important de l'ensemble des mesures extraordinaires prises par le gouvernement afin de stabiliser l'économie.

Chaque prévision inclut une marge d'erreur et d'incertitude. Dans le cadre de l'évolution de la pandémie au cours des derniers mois, les prévisionnistes ont constaté d'importantes fluctuations dans leurs propres estimations à mesure que de nouvelles données étaient publiées et intégrées. Les estimations du taux de croissance du PIB réel ont changé radicalement au cours des deux derniers mois; par exemple, au moment où le ministère des Finances a consulté un groupe d'économistes du secteur privé, au milieu du mois de mars, ceux-ci ne prévoyaient pratiquement aucune croissance de l'activité économique sur l'ensemble de l'année 2020. Deux mois plus tard, dans la consultation du mois de mai, ils ont considérablement réduit leurs prévisions à une baisse d'environ 7 % pour 2020.

À la lumière de cette incertitude, le *Portrait économique et budgétaire 2020* présente un éventail d'estimations destinées à permettre aux Canadiens de comprendre les différents scénarios économiques possibles pour les prochains mois. On y trouve à la fois des variations dans les estimations tirées de l'enquête du ministère des Finances auprès d'économistes du secteur privé menée en mai, ainsi que les scénarios supplémentaires du ministère lui-même, fondés sur d'autres possibilités quant à la transmission de la COVID-19 et la relance économique.

À l'heure actuelle, la moyenne des prévisions du secteur privé, qui tient compte de l'incidence économique du soutien budgétaire décisif offert par le gouvernement, décrit un rebond plus rapide du PIB réel que dans les trois dernières récessions. Même si le Canada a réalisé des progrès dans le contrôle de l'épidémie de la COVID-19, et afin d'assurer une capacité suffisante des systèmes de santé, il y a un risque que certains secteurs de l'économie subissent de plus grandes difficultés dans les prochains mois, alors qu'ils composent avec de nouveaux règlements de santé et de sécurité, le changement de préférence des consommateurs et une reprise mondiale incertaine. Cette inégalité entre les secteurs de l'économie pourrait mener à un scénario de reprise plus graduelle et une divergence entre les régions. De plus, une éventuelle résurgence incontrôlée du virus et tout resserrement des mesures de santé publique subséquent risque d'entraîner un scénario de relance économique encore plus lente. Dans l'ensemble, le chemin vers la reprise demeure incertain et fondamentalement lié aux résultats en matière de santé publique, qui eux aussi sont incertains.



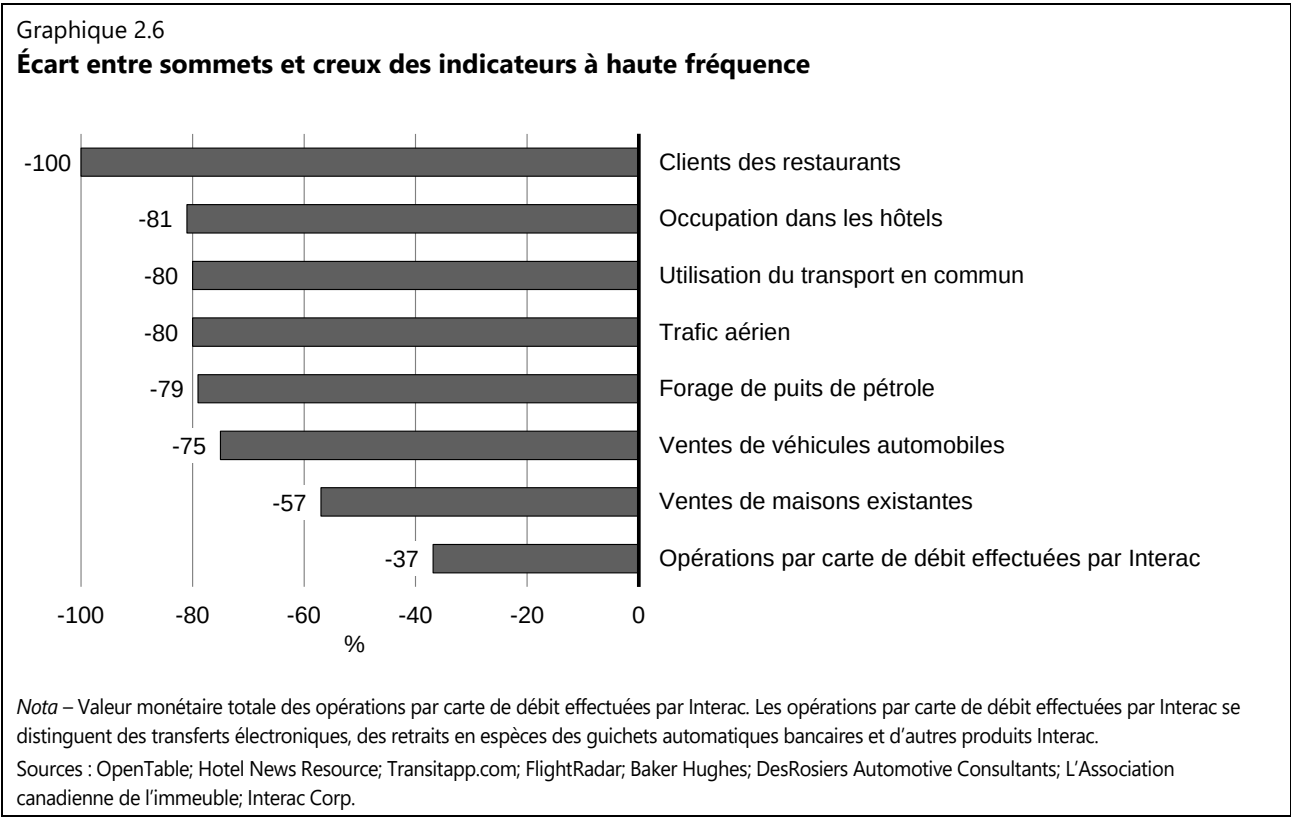
Évolution et perspectives économiques

La COVID-19 a eu des répercussions sans précédent à l'échelle de l'économie canadienne

Les mesures de santé publique ont sauvé des vies et protégé l'économie canadienne d'un bilan qui aurait pu être bien pire à long terme. Cependant, elles ont également causé des perturbations importantes à l'économie canadienne. La fermeture des entreprises non essentielles, des écoles et des services de garde d'enfants, jumelée aux politiques de confinement et aux restrictions sur les rassemblements et sur les déplacements, a entraîné des arrêts soudains et importants des activités partout au Canada à partir du milieu du mois de mars.

Même si tous les Canadiens ont subi les répercussions économiques de la pandémie, l'action rapide et importante du gouvernement fédéral a permis de stabiliser l'économie canadienne et de limiter la gravité éventuelle des perturbations économiques. Le Plan a stoppé l'augmentation du niveau de chômage en protégeant les emplois : au début de mai, environ un travailleur du secteur privé sur quatre était couvert par la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC). Les mesures de soutien au revenu ont permis aux Canadiens de payer leurs factures et empêché les défauts de paiement de prêts hypothécaires. De plus, les mesures de soutien pour les entreprises ont soulagé certaines pressions sur leur liquidité, ce qui a permis de prévenir de coûteuses faillites d'entreprises. Les mesures prises par le gouvernement du Canada ont permis d'éviter des dommages à long terme pour l'économie et de mieux positionner le Canada en vue de la relance.

Les entreprises qui ne peuvent survivre sans la présence physique de consommateurs, comme le commerce de détail, le voyage, le divertissement, l'hôtellerie et le tourisme, et qui, dans certains cas, emploient une plus grande proportion de travailleurs à faible revenu, de minorités visibles et de femmes, continueront de fortement ressentir les répercussions de la pandémie. Cela représente des entreprises comme les restaurants, les hôtels et les installations sportives et culturelles (graphique 2.6). De plus, les Canadiens ont reporté des achats importants, entraînant une baisse sans précédent des ventes de véhicules automobiles et d'habitations. Parallèlement, les dépenses non discrétionnaires ont augmenté subitement en mars, dictées par des achats en masse de besoins de base comme la nourriture, les médicaments et les articles de toilette.



Les entreprises ont considérablement réduit leurs investissements et leurs coûts généraux, en réaction à d'importantes pertes de revenu et à une incertitude élevée, mais les mesures de soutien du gouvernement comme la SSUC ont permis à nombre d'entre elles de garder leurs travailleurs en poste. Ce sont les petites et moyennes entreprises (PME), particulièrement dans les secteurs des services, qui ont été les plus directement touchées par les fermetures, étant donné leurs coussins financiers limités pour atténuer les impacts. Les répercussions du confinement en Chine au début de la pandémie se sont fait sentir sur la demande étrangère et ont commencé à avoir des répercussions sur les chaînes d'approvisionnement mondiales, donnant ainsi lieu à une baisse des importations et des exportations.

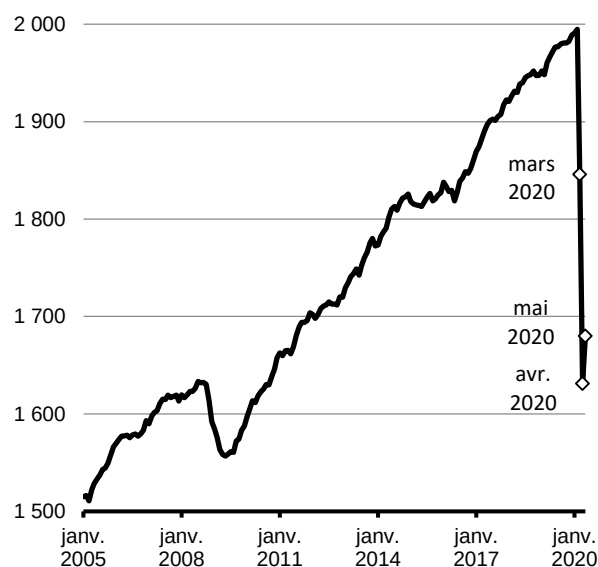
Ces facteurs, combinés à l'affaiblissement soudain de la demande et de la confiance, ont entraîné une baisse de 8,2 % du PIB réel au cours du premier trimestre de 2020 (exprimé en taux annuels), même si les mesures de confinement restrictives de santé publique n'étaient en place que depuis la moitié d'un mois (graphique 2.7). L'incidence complète des mesures de confinement devrait donner lieu à une baisse beaucoup plus grande du PIB réel au cours du deuxième trimestre, le niveau d'activité ayant diminué d'environ 20 % au sommet du confinement, en avril. Avec la reprise graduelle des activités en mai, la production dans plusieurs secteurs industriels a augmenté légèrement au cours du mois, mais demeure bien en deçà des niveaux antérieurs à la pandémie.

Les principales mesures liées au marché du travail mettent en évidence les répercussions économiques des efforts déployés par les Canadiens pour contenir la propagation de la COVID-19. Une combinaison de pertes d'emplois et de fortes réductions des heures travaillées a touché environ 5,5 millions de Canadiens de février à avril, soit environ 30 % de la population active. Le secteur des services a été le plus durement touché, particulièrement les domaines touchés par la fermeture des activités jugées non essentielles, et où il est plus difficile ou impossible de respecter la distanciation physique et d'adapter des modalités de travail flexibles, comme dans les restaurants qui ont une salle à manger. Les femmes ont connu une réduction légèrement plus forte des heures travaillées et perdu leurs emplois avant les hommes, ce qui reflète leur plus grande participation dans les emplois de certaines industries de service les plus durement touchées. De plus, en raison des incidences sectorielles différenciées, les travailleurs à faible revenu, les jeunes et les nouveaux immigrants tout juste arrivés au pays ont subi des pertes d'emplois plus importantes et des réductions importantes des heures travaillées durant la pandémie de la COVID-19.

Graphique 2.7

Évolution du PIB réel mensuel

G\$ enchaînés de 2012

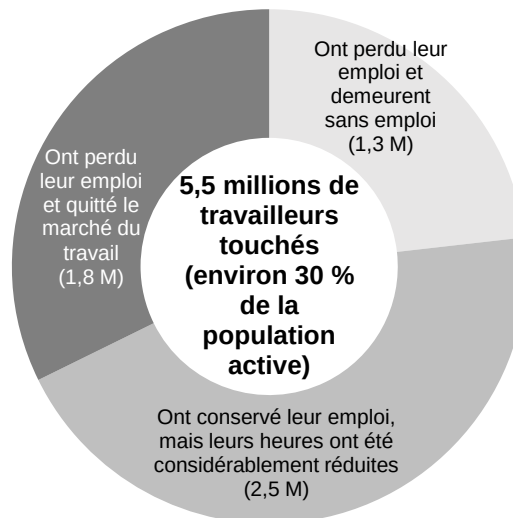


Nota – Le relevé pour le mois de mai 2020 est une estimation préliminaire.

Source : Statistique Canada

Travailleurs particulièrement touchés par la COVID-19, de la période précédant la COVID jusqu'à l'incidence maximale

Incidence de février à avril



Nota – La majorité des travailleurs qui ont conservé leur poste, mais qui ont vu leurs heures réduites considérablement (de plus de 50 %), n'avait aucune heure travaillée. Inclus les absences attribuables aux responsabilités de soins des enfants, d'autres responsabilités de soignants, les congés de maladie et les congés pour mise en quarantaine. Les absences incluent également certaines professions qui peuvent ne pas avoir perdu en salaires, comme les enseignants.

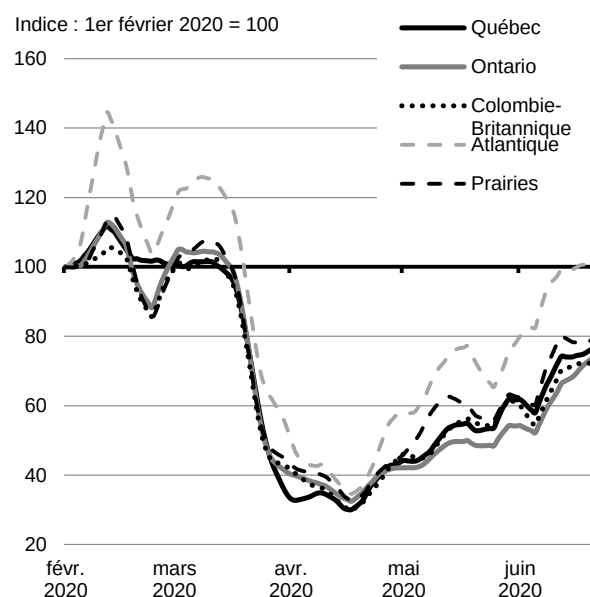
Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

Le taux de chômage a augmenté à 13,7 % en mai, par rapport à son plancher historique de 5,5 % en janvier, avant la crise. Il s'agit de son niveau le plus élevé depuis que des données comparables existent. Comme bon nombre de particuliers n'étaient pas disponibles ou étaient à la recherche d'un emploi, vu la situation, ils ne figurent pas au nombre des chômeurs officiels à la recherche d'un emploi, et ne sont donc pas comptabilisés dans la population active. Cela a contribué à la baisse du taux de participation à la population active à son niveau le plus bas jamais enregistré, au pire de la crise. Des millions de travailleurs canadiens ont pu conserver leur emploi ou retourner au travail grâce au soutien reçu par l'intermédiaire de la SSUC, ce qui a empêché une hausse encore plus forte du chômage et a permis de s'assurer que les Canadiens peuvent demeurer connectés à leurs emplois malgré leur arrêt de travail.

Deux mois plus tard, soit en mai, le marché du travail a commencé à montrer des signes encourageants, alors que la réouverture graduelle de l'économie a commencé à se faire sentir. Le nombre de Canadiens qui ont travaillé moins que la moitié de leurs heures régulières a chuté de près de 300 000, et environ 290 000 travailleurs mis à pied ont pu se trouver un emploi. De plus, les offres d'emploi augmentent, après avoir atteint un creux au milieu d'avril, surtout dans les provinces moins touchées par la pandémie, quoiqu'elles demeurent à des niveaux faibles par rapport aux années précédentes (graphique 2.8).

Graphique 2.8

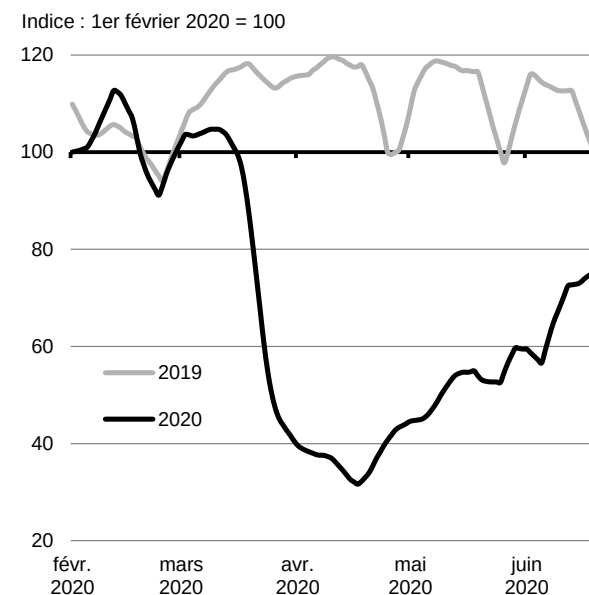
Nouvelles offres d'emploi, par province, 2020



Nota – Les nouvelles offres d'emploi sont celles qui figurent sur Indeed depuis sept jours ou moins. Le dernier point de données est le 20 juin 2020.

Source : Indeed.com

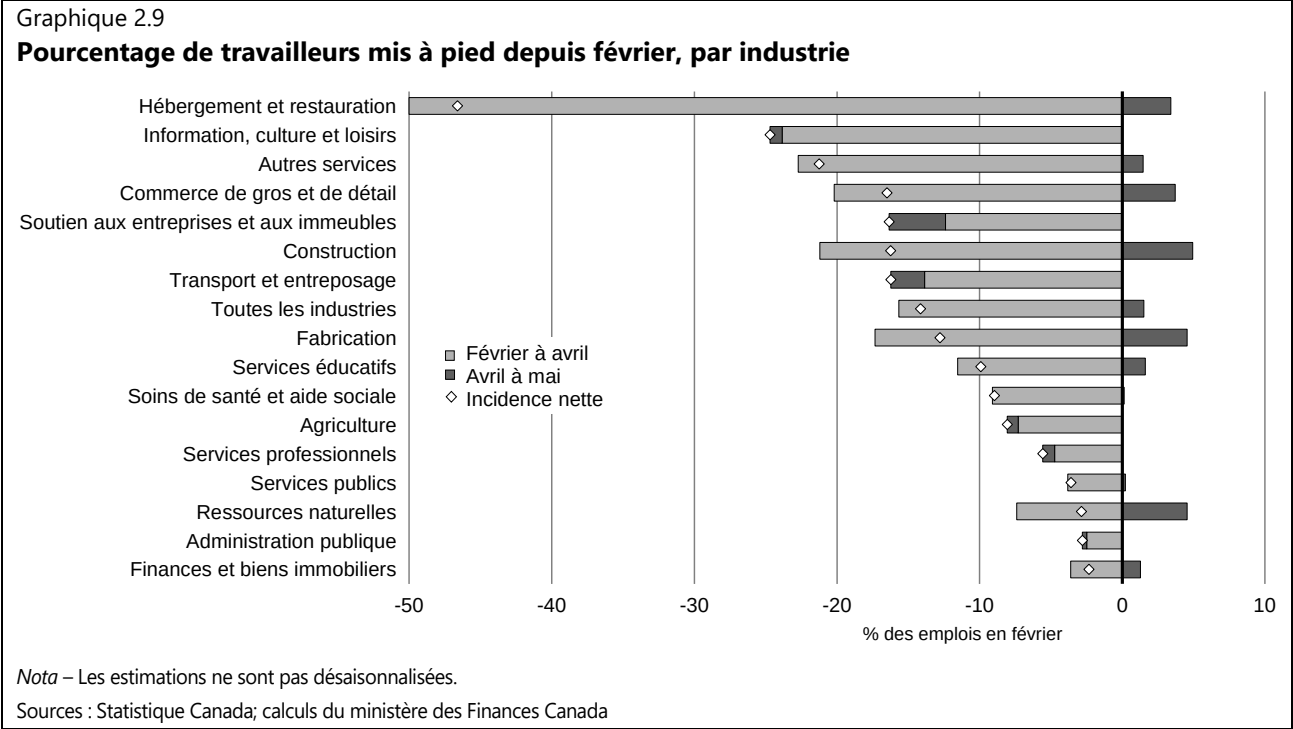
Nouvelles offres d'emploi, par mois (Canada)



Nota – Les nouvelles offres d'emploi sont celles qui figurent sur Indeed depuis sept jours ou moins. Le dernier point de données est le 20 juin 2020.

Source : Indeed.com

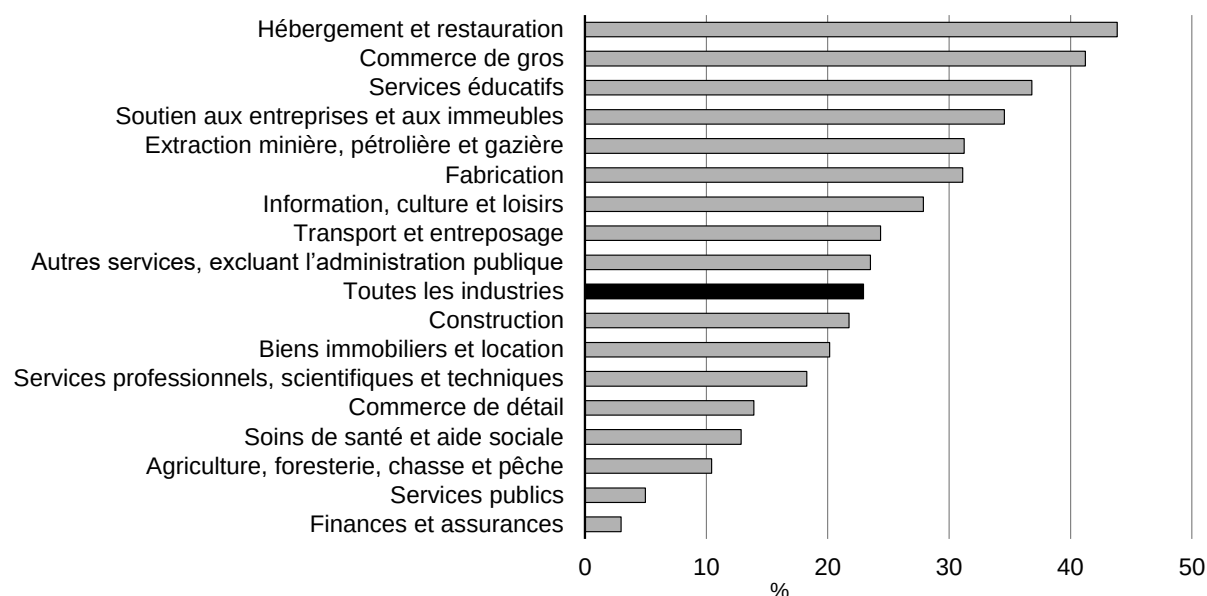
Cependant, les taux d'emploi et de participation à la population active demeurent bien en deçà de leurs niveaux d'avant la crise, et il reste beaucoup de terrain à reprendre pour un grand nombre de Canadiens qui travaillent moins que leurs heures régulières. Les pertes d'emploi demeurent importantes dans bien des secteurs à bas salaires (graphique 2.9), et moins de femmes ont pu retourner au travail au début de la reprise de l'économie en mai. Plus particulièrement, les heures de travail des mères ayant de jeunes enfants ont diminué proportionnellement davantage que pour les pères et mères ayant des enfants plus vieux, ce qui indique que le travail de soins non payé au foyer est effectué de façon disproportionnée par des femmes. Cette situation met en évidence le rôle important de l'égalité entre les sexes et les services de garde d'enfants pour aider les Canadiens à retourner au travail.



Dans l'ensemble, plus de 8 millions de Canadiens ont demandé la Prestation canadienne d'urgence (PCU). Les nouvelles demandes hebdomadaires ont atteint un sommet au début du mois d'avril, environ au même moment où les offres d'emploi étaient au plus bas dans toutes les régions du Canada. Fait encourageant, les demandes soutenues pour la PCU ont depuis diminué alors que les possibilités des chercheurs d'emploi ont commencé à s'améliorer. En fait, on estime que près de 1,2 million de Canadiens avaient cessé de demander un soutien au revenu par l'intermédiaire de la PCU à la fin du mois de mai. De plus, la SSUC allège les pressions de liquidité et offre un soutien aux employeurs, ce qui leur permet de garder plus de Canadiens au travail, d'aider à prévenir d'autres pertes d'emploi et de veiller à ce que les entreprises et les travailleurs puissent reprendre plus facilement leurs activités à mesure que l'économie rouvre (graphique 2.10).

Graphique 2.10

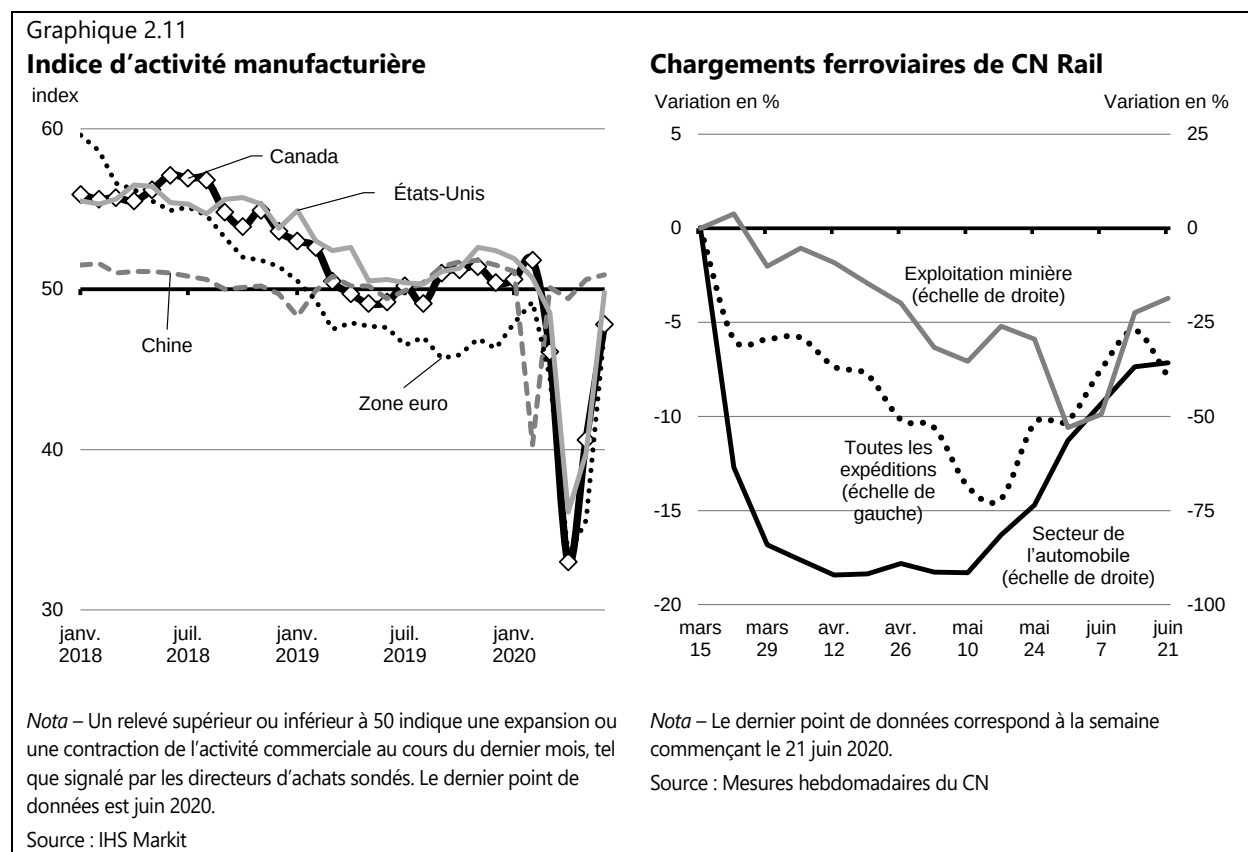
Pourcentage des travailleurs du secteur privé couverts par les demandes pour la SSUC, en mai, par industrie



Nota – L'emploi dans le secteur privé inclut les employés du secteur privé et les travailleurs indépendants constitués en société. Pour éviter un double comptage, seules les demandes pour la deuxième période de SSUC (du 12 avril au 9 mai) sont incluses. Les estimations ne sont pas désaisonnalisées.

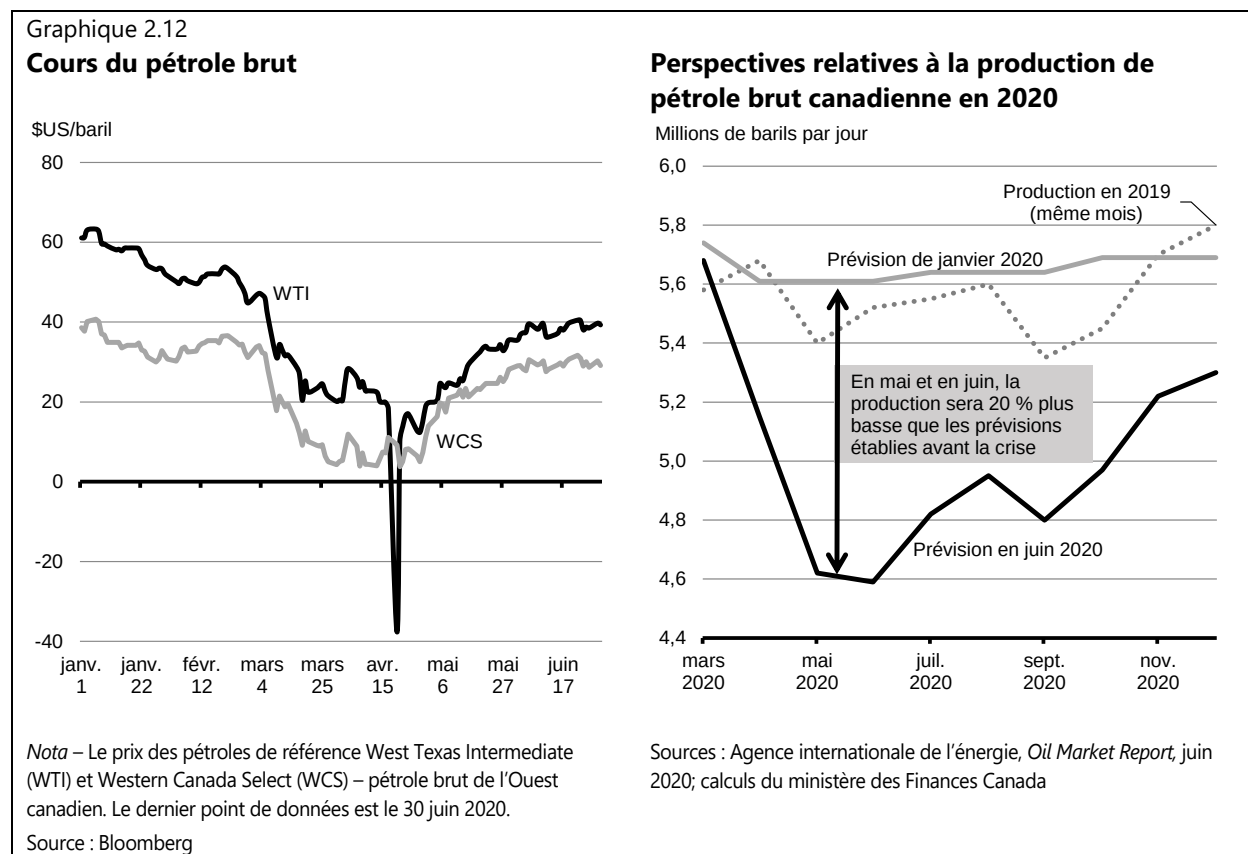
Sources : Agence du revenu du Canada; Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

Le secteur des services est au cœur du ralentissement et des mises à pied, avec des baisses importantes de la production et de l'emploi dans les secteurs du voyage aérien et de l'hébergement. Les services d'hébergement et d'alimentation ont connu des pertes d'emploi particulièrement graves. Il s'agit d'un fait important sur le plan de l'équité, puisque les femmes et les Canadiens qui s'identifient comme membres d'une minorité visible sont représentés en plus grands nombres dans ce secteur que dans l'ensemble de la population. Le secteur des biens a toutefois subi de lourdes pertes, étant donné que les industries de la fabrication et de la construction ont dû composer avec des baisses considérables tant de la demande intérieure qu'étrangère, et avec des restrictions de leurs activités imposées par le gouvernement. Les entreprises canadiennes qui dépendent des pièces ou d'autres fournitures provenant de l'étranger ou qui sont elles-mêmes des fournisseurs de partenaires mondiaux ont connu des interruptions de production au moment de la chute de la production mondiale, au cours du printemps, avant de se stabiliser plus récemment à des niveaux faibles (graphique 2.11). Entre-temps, les données hebdomadaires des chemins de fer canadiens indiquent des baisses importantes des envois de biens importants jusqu'au milieu du mois de mai, y compris les automobiles, dont la production nord-américaine a été interrompue pendant deux semaines et dont les ventes se sont effondrées.



Les régions productrices de pétrole du Canada doivent composer avec le défi supplémentaire que constitue la baisse spectaculaire du cours mondial du pétrole brut, sous l'effet des perspectives relatives à une demande considérablement plus basse en raison de la pandémie et de l'offre accrue des pays producteurs de l'OPEP+, ce qui a donné lieu à une accumulation rapide des stocks mondiaux de pétrole. En avril, ces conditions ont contribué à des niveaux planchers historiques des prix de référence; certains ont même été brièvement négatifs (graphique 2.12). Les producteurs canadiens, faisant face à des conditions d'offre excédentaire prolongées, ont répondu par une réduction considérable de leur production, des investissements, et d'embauche. En particulier, l'emploi dans le secteur des services de soutien minier et pétrolier et gazier a diminué de plus de 15 % entre le mois de février et le mois de mai. Le cours du pétrole, même s'il a montré des signes d'amélioration au cours des dernières semaines, demeure bien en deçà des niveaux d'avant la crise.

En avril, le gouvernement du Canada a annoncé un financement de 1,72 milliard de dollars pour les gouvernements de l'Alberta, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique, ainsi que pour l'Orphan Well Association de l'Alberta, afin de nettoyer les puits pétroliers et gaziers orphelins et inactifs. Ce financement contribuera à maintenir environ 5 300 emplois en Alberta seulement. De plus, le Fonds de réduction des émissions de 750 millions de dollars fournira aux sociétés pétrolières et gazières traditionnelles et extracôtières des contributions remboursables pour soutenir l'investissement afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et entreprendre des activités de recherche et de développement.



Le pire est derrière nous, mais la reprise sera graduelle et inégale

Pour l'économie canadienne et l'économie mondiale, de plus en plus de signes indiquent que le pire du choc économique est maintenant terminé. Partout au Canada, les paliers de gouvernement collaborent afin de rouvrir les économies de manière sécuritaire, guidés par les considérations d'ordre sanitaire. La récession semble avoir atteint son niveau le plus bas à la fin du mois d'avril, même si l'économie demeure encore en grande partie au ralenti. En mai, encouragées par les signes indiquant que la transmission de la COVID-19 était de plus en plus atténuée et que des mesures de santé publique suffisantes étaient en place pour détecter et gérer les zones de transmission émergentes, les administrations partout au Canada ont commencé à prendre des mesures pour la réouverture sécuritaire des aspects de l'économie qui avaient été restreints. Heureusement, un nombre accru d'entreprises de tous les secteurs, comme le détail, la fabrication et la construction, déclarent être maintenant complètement ouvertes.

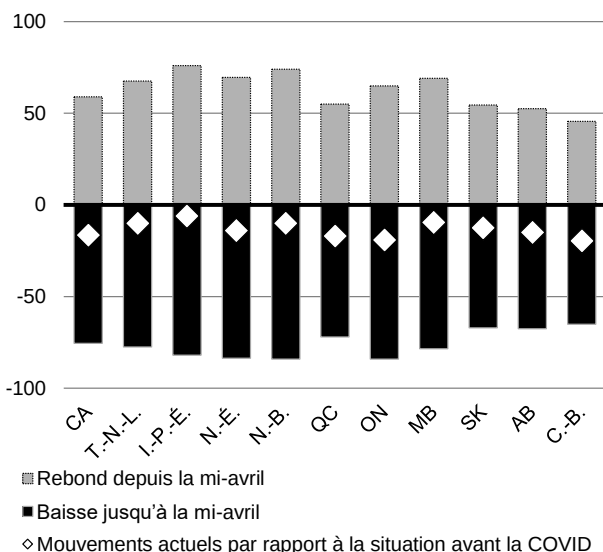
Ces mesures se sont traduites par un léger rebond en ce qui a trait aux mesures de mobilité et à la présence sur les lieux de travail à l'échelle du pays (graphique 2.13). Les dépenses hebdomadaires par carte de crédit et de débit portent à croire que les ventes ont repris à partir de la mi-avril. Les ventes et l'inscription d'habitations ont aussi connu un rebond partiel au cours des dernières semaines. Les mesures de report des paiements hypothécaires et de soutien au revenu, comme la SSUC et la PCU, ont permis d'éviter une hausse des ventes de détresse, ce qui a gardé les prix des maisons relativement stables, jusqu'à présent, et a permis de prévenir des dommages à long terme pour l'économie.

Les mesures décisives prises par le gouvernement, comme la SSUC et la PCU, ont permis de maintenir le pouvoir d'achat des consommateurs et ont procuré une plus grande confiance aux ménages qu'ils avaient le soutien nécessaire pour répondre à leurs besoins. À mesure que l'activité économique augmente et que les secteurs se remettent en marche, la production économique plus forte, découlant d'une augmentation des dépenses, se traduira par un rebond plus important de la croissance du PIB réel. Au-delà de ces rebonds initiaux, le rythme de la croissance économique demeurera probablement lent, car certaines mesures de confinement, comme les restrictions sur les déplacements, seront en place pour quelque temps. De plus, l'ajustement potentiel des mesures de santé publique en fonction de l'évolution de l'épidémie ajoute à l'incertitude concernant le rythme de la croissance économique au cours de la relance.

Graphique 2.13

Tendances en matière de mobilité, par province

Changement par rapport au point de référence avant la COVID-19 (%)

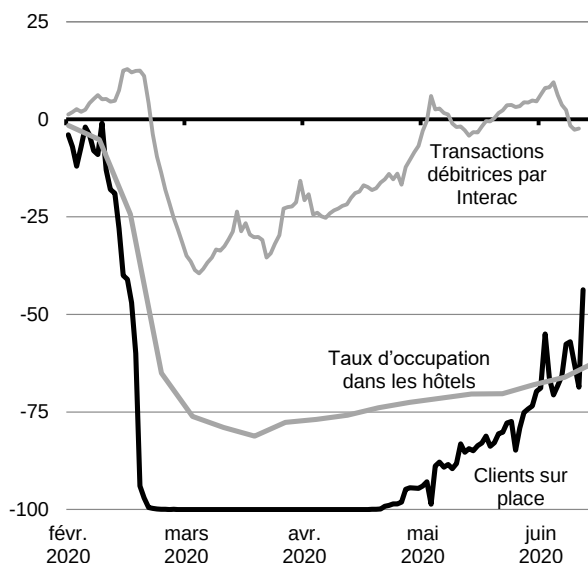


Nota – Le point de référence correspond à la valeur médiane du même jour de la semaine de travail pendant une période de cinq semaines allant du 3 janvier au 6 février 2020. Le dernier point de données est le 27 juin 2020. Moyenne de visites des catégories de destination pour les commerces de détail et de loisir et les lieux de travail.

Source : Rapport sur la mobilité communautaire de Google

Activité dans les restaurants et les hôtels et dépenses des consommateurs

Changement d'une année à l'autre (%)



Nota – Dans toutes les catégories, il s'agit de clients de restaurants qui mangent sur place : réservations en ligne, réservations par téléphone et clients sans réservation. Les derniers points de données sont le 30 juin 2020 pour les restaurants, la semaine se terminant le 27 juin 2020 pour les hôtels et le 29 juin pour les transactions débitrices par Interac (valeur monétaire totale, moyenne mobile sur sept jours). Interac est le réseau utilisé pour la plupart des transactions débitrices au point de vente au Canada. Les transactions débitrices par Interac sont distinctes des transferts électroniques, des retraits en espèces des guichets automatiques bancaires et d'autres produits Interac.

Sources : OpenTable, Hotel News Resource; Interac Corp.

Entretemps, les indicateurs actuels comme les voyages aériens, la fréquentation des restaurants et les visites à l'hôtel indiquent que bon nombre de services fonctionnent encore à une fraction de leurs niveaux d'avant la crise, malgré l'assouplissement de certaines restrictions. La baisse des chargements ferroviaires porte également à croire que les volumes commerciaux pourraient continuer de diminuer en mai, malgré la réouverture initiale partout au pays, puisque les dernières données tendent vers une certaine amélioration en juin.

Ces premières étapes, en plus d'une intervention de politique publique solide, ont coïncidé avec un certain regain de confiance chez les consommateurs et du côté des entreprises. Pour la plupart des économies avancées, les relevés de l'activité commerciale se sont améliorés en mai et en juin, par rapport au creux enregistré en avril, même si les niveaux d'activité demeurent à un niveau bas puisque seuls certains volets de leur économie respective ont commencé à rouvrir. Au Canada, les derniers relevés des indices de confiance des consommateurs et des entreprises du Conference Board se sont considérablement améliorés, mais ils demeurent à des niveaux historiquement bas. Et même si les récents relevés pour les petites entreprises démontrent des signes encourageants d'amélioration, beaucoup d'entreprises continuent de signaler qu'elles exercent leurs activités sous la moitié de leur capacité normale, dans un contexte de faiblesse de la demande et de restrictions liées à la santé (graphique 2.14).

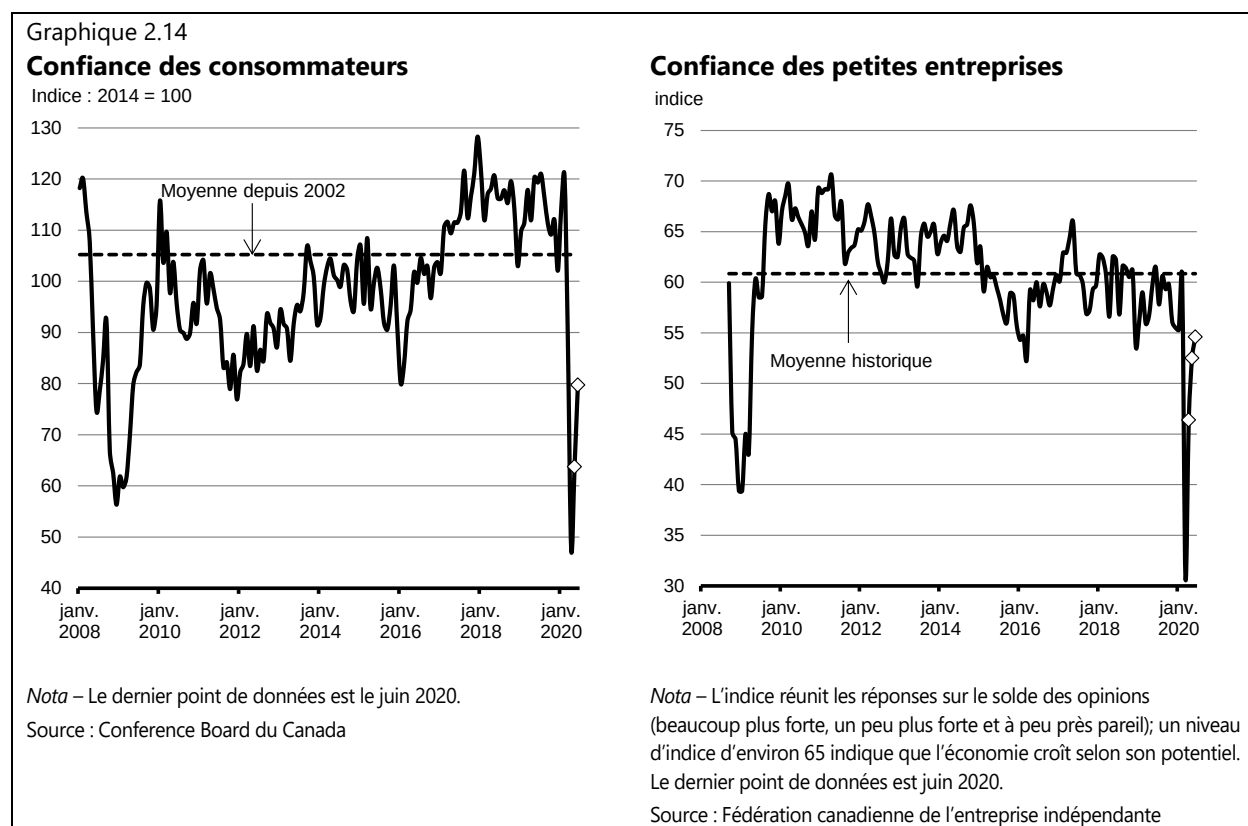


Figure 2.2

Il faudra un certain temps pour que les consommateurs et les entreprises reviennent à leurs comportements d'avant la crise et retrouvent leur confiance



Les consommateurs hésiteront à revenir à leurs anciennes habitudes et maintiendront un certain éloignement social en présence de risques pour la santé continus (peur de sortir)



Il est possible que l'incertitude qui se profile à l'horizon quant aux perspectives d'emploi et de revenu et les répercussions qui laissent des cicatrices (par exemple, l'endettement plus élevé) mettent un frein aux dépenses des ménages.

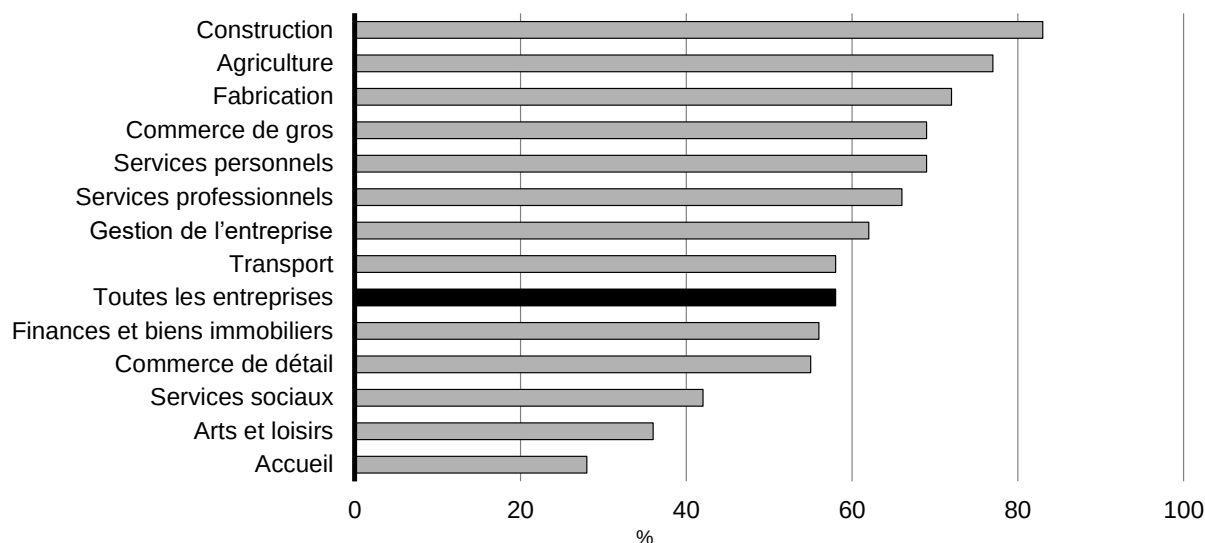


Il se peut que les entreprises s'inquiètent de la force de la demande et d'une éventuelle résurgence du virus et jouent de prudence avant de réembaucher ou d'investir.

La COVID-19 et les mesures prises pour en contenir la propagation ont réduit brusquement les revenus et imposé une pression importante sur la liquidité des entreprises, se traduisant en un stress financier important pour un grand nombre d'entre elles. Les baisses de revenu d'entreprise étaient généralisées, mais la plus forte incidence a été ressentie dans les secteurs de l'hébergement et de la restauration, ainsi que dans les secteurs des arts, du spectacle et des loisirs. Les PME ont également été particulièrement touchées; seulement 58 % d'entre elles avaient complètement repris leurs activités en date du 30 juin et certains secteurs avaient de la difficulté à rouvrir – seulement environ 23 % des PME interrogées ont réalisé leurs ventes habituelles (graphique 2.15).

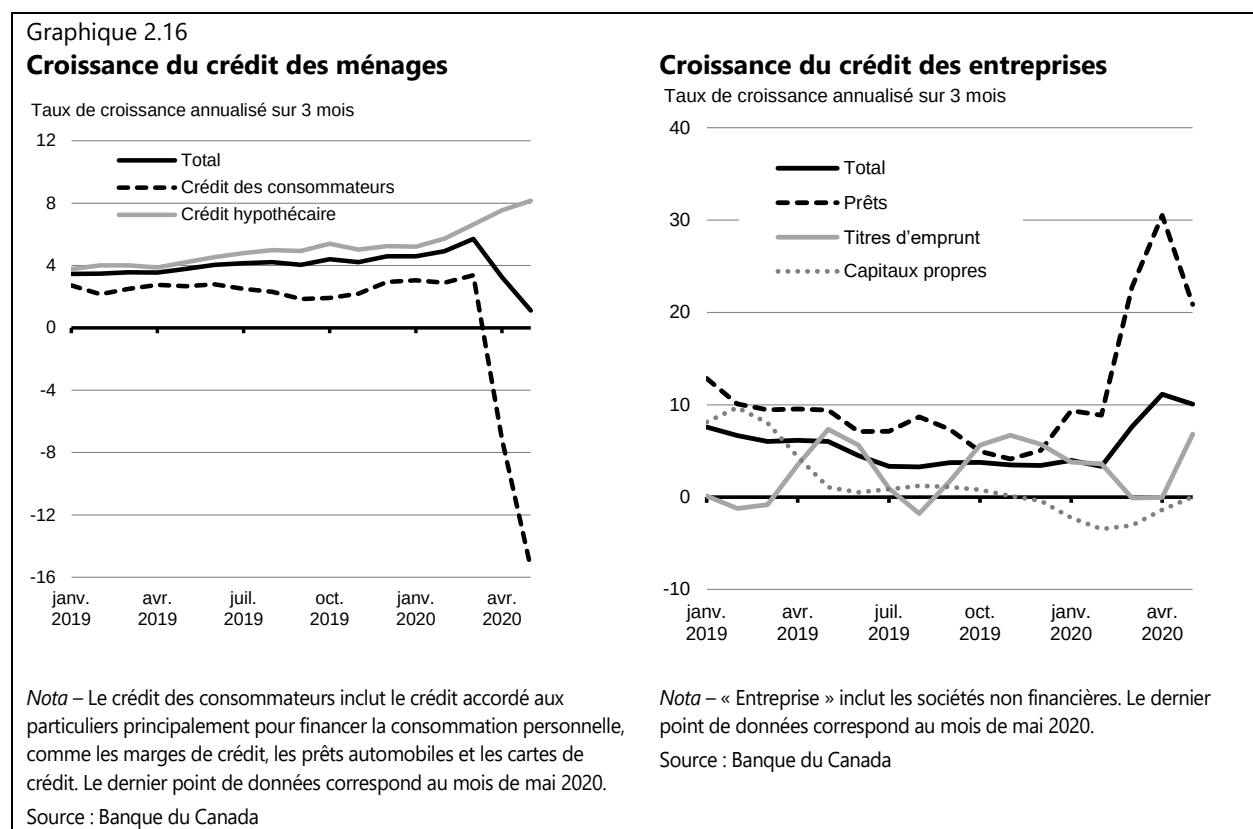
Graphique 2.15

Pourcentage des petites entreprises entièrement ouvertes au 30 juin, par secteur



Source : Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

Le soutien général offert grâce au Plan aide les entreprises à couvrir leurs frais fixes et à combler les déficits de liquidité au cours des mois les plus difficiles de la crise. À ce jour, le nombre de faillites et le niveau des arriérés demeurent faibles. Les entreprises ont amélioré leur trésorerie par le recours aux reports des obligations financières et l'allègement du loyer, en obtenant un soutien financier direct et en puisant dans leurs marges de crédit bancaire. Les autorisations de crédit des institutions financières et la croissance du crédit des entreprises ont augmenté depuis mars 2020, ce qui porte à croire à une augmentation de la disponibilité et de l'utilisation du crédit (graphique 2.16), quoique certaines entreprises aient déclaré avoir été plus réticentes à ajouter à leurs niveaux de dette déjà élevés dans ce contexte incertain. Pour ces entreprises, les subventions et les reports de paiement ont été importants pour soulager les contraintes de liquidité. Plus particulièrement, la Subvention salariale d'urgence du Canada permet aux entreprises de payer les travailleurs touchés par la pandémie, et l'ensemble des programmes de crédit pour les entreprises du gouvernement sont là pour aider les entreprises à surmonter la crise.



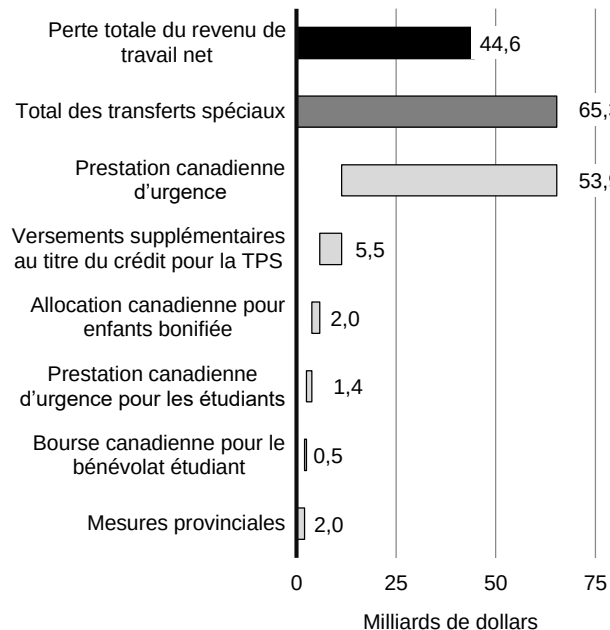
À mesure que les entreprises rouvrent, elles devront composer avec un nouvel environnement complexe. Les restrictions varient selon la province et changent rapidement. Bon nombre d'entreprises seront confrontées à l'ampleur du choc sur la demande intérieure et étrangère pendant la relance, ainsi qu'à tout autre changement durable des comportements des consommateurs en matière de dépenses et d'épargne. Les exportations canadiennes devraient commencer à prendre du mieux, puisque les économies de nos principaux partenaires commerciaux se remettent progressivement en marche. Il faut s'attendre à ce que cette évolution suive un rythme inégal et qu'elle traîne en longueur, puisque les pays se rétablissent à des rythmes différents. Cette situation entraînera des coûts supplémentaires pour les entreprises, particulièrement celles qui font partie de chaînes d'approvisionnement complexes couvrant de nombreuses régions. De plus, les tensions commerciales pourraient ajouter une dose d'incertitude et peser sur les décisions en matière d'investissement des entreprises. Ces conditions auront probablement une incidence sur la demande de crédit et sur les plans d'investissements dans l'immédiat, jusqu'à ce que les entreprises entrevoient un chemin clair vers la rentabilité.

Malgré les difficultés importantes vécues par certains ménages, l'ensemble des finances des ménages canadiens semble tenir le coup pour l'instant. Des millions de Canadiens ont reçu du soutien par l'intermédiaire des mesures d'urgence du gouvernement et le nombre de cas d'insolvabilité et d'arriérés de dettes des consommateurs demeure faible. La croissance du crédit des consommateurs a atteint son niveau le plus bas jamais enregistré en avril, la dette des cartes de crédit diminuant, ce qui porte à croire que plusieurs consommateurs n'ont pas eu besoin de s'endetter davantage pour joindre les deux bouts dans les premiers jours de la pandémie. Ces consommateurs ont pu réduire leur endettement et épargner davantage, et sont bien placés pour la relance. Les soutiens au revenu importants du gouvernement, comme la SSUC et la PCU, ont joué un rôle déterminant pour stabiliser le revenu des ménages et renforcer les dépenses des consommateurs.

En effet, les estimations du ministère des Finances indiquent que la PCU et d'autres mesures de soutien direct du gouvernement pour les particuliers ont, cumulativement, remplacé le revenu de travail perdu par les Canadiens durant la phase du confinement de la pandémie (graphique 2.17). De plus, les reports de paiement et l'allègement des taux d'intérêt des institutions financières pour les paiements tant hypothécaires que non hypothécaires ont offert un certain soutien aux emprunteurs. Les ménages ont aussi réduit leurs dépenses durant la pandémie, particulièrement pour les achats coûteux comme les automobiles, ce qui a réduit le besoin d'emprunter. À l'avenir, la santé des finances des ménages dépendra de la vitesse à laquelle les entreprises commencent à réembaucher du personnel au cours des prochains mois, à mesure que les mesures de distanciation physique sont assouplies et que les reports de dette prennent fin.

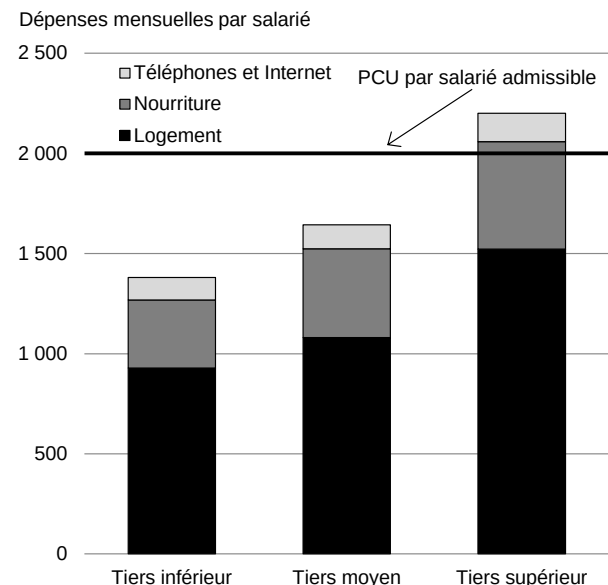
Graphique 2.17

Perte de revenu net du travail des ménages et principaux transferts fiscaux liés à la COVID-19, 1^{er} semestre de 2020



Nota – Le revenu total net du travail perdu au cours du premier semestre de 2020 est calculé sur la base des gains hebdomadaires totaux de l'Enquête sur la population active (emploi total multiplié par salaires hebdomadaires) jusqu'en mai, et en supposant que la croissance de juin est la même qu'en mai. On suppose également que les travailleurs indépendants canadiens gagnent les deux tiers du salaire moyen des employés salariés.
Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

Dépenses mensuelles de base des ménages ayant une hypothèque



Nota – Les ménages avec hypothèques dans toutes les provinces canadiennes sont divisés en trois groupes de revenus égaux. Les chiffres pour chaque catégorie de dépenses représentent la moyenne de tous les ménages détenant une hypothèque dans la limite du tertile de revenu. Les revenus et les dépenses sont en fonction d'un salarié. Montants rajustés en dollars de 2020 en fonction de l'indice des prix à la consommation.

Source : Calculs du ministère des Finances Canada fondés sur les fichiers de microdonnées à grande diffusion de l'Enquête sur les dépenses des ménages de 2017 de Statistique Canada

Perspectives de l'économie canadienne

Depuis 1994, le gouvernement fonde sa planification budgétaire sur la moyenne des prévisions économiques du secteur privé, ce qui confère un élément d'indépendance à ses prévisions budgétaires. Ainsi, le ministère des Finances du Canada a mené une enquête auprès d'un groupe d'économistes du secteur privé au cours de la troisième semaine du mois de mai.

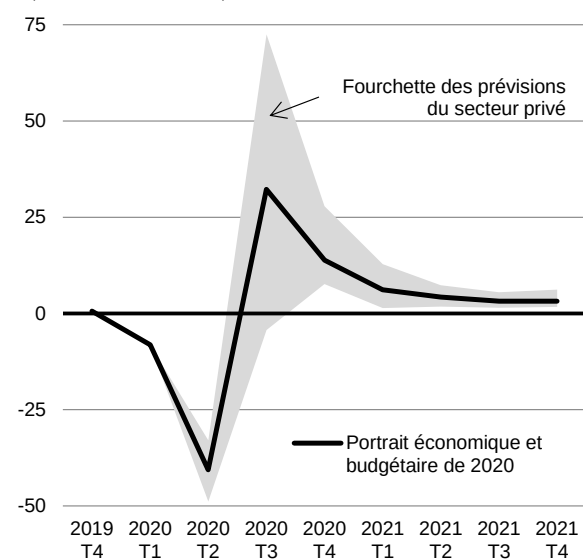
Les économistes du secteur privé s'attendent à ce que le PIB réel baisse de 6,8 % en 2020 (tableau 2.2, ci-dessous), avant de rebondir de 5,5 % en 2021 (consulter l'annexe 2 pour plus de détails). Au cours du deuxième trimestre de 2020, on a noté une baisse sans précédent de l'activité, avec une chute projetée de 41 % du PIB réel sur une base annualisée (graphique 2.18).

À l'heure actuelle, la moyenne des prévisions du secteur privé, qui tient compte de l'effet du soutien budgétaire décisif offert par le gouvernement, décrit un rebond plus rapide du PIB réel que dans les trois dernières récessions. Les prévisions du secteur privé sont relativement similaires en ce qui a trait à l'ampleur de la baisse prévue au deuxième trimestre, mais leurs prévisions en matière de croissance pour le troisième trimestre divergent considérablement, ce qui reflète la grande incertitude entourant, par exemple, le rythme des réembauches et de l'investissement et le rebond dans l'activité des consommateurs. Le ministère des Finances continuera de consulter activement les économistes du secteur privé afin d'évaluer le rythme de la reprise au cours de la deuxième moitié de l'année 2020.

Graphique 2.18

Croissance du PIB réel

%, un trimestre à l'autre, taux annualisés

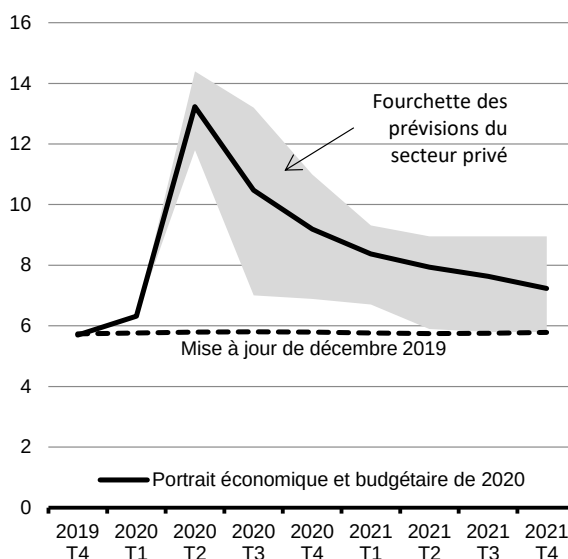


Nota – Pour obtenir l'étendue, on utilise le taux de croissance le plus élevé et le plus faible de chacune des prévisions pour chaque trimestre.

Sources : Statistique Canada; enquête de mai 2020 du ministère des Finances du Canada auprès d'économistes du secteur privé.

Taux de chômage

%



Nota – Pour obtenir l'étendue, on utilise les niveaux les plus élevés et les plus faibles de chacune des prévisions pour chaque trimestre.

Sources : Statistique Canada; ministère des Finances Canada; enquêtes de septembre 2020 et de mai 2020 auprès d'économistes du secteur privé.

Plusieurs scénarios de perspectives possibles dans la foulée de la pandémie

Les résultats de l'enquête auprès du secteur privé indiquent que la contraction prévue du PIB réel canadien est bien pire que celle vécue pendant la Grande Récession de 2008-2009. Malgré cela, les résultats de l'enquête correspondent généralement à des niveaux lents, stables et relativement faibles de transmission communautaire du virus. Par conséquent, les risques entourant ces perspectives demeurent élevés, et les risques de détérioration sont prépondérants.

La perspective d'une autre résurgence du virus et d'une autre vague de mesures de santé publique en vue de le contenir, au Canada ou dans des économies mondiales clés, compromettrait gravement la relance économique. En prenant en compte la grande incertitude quant à la trajectoire du virus, la modélisation effectuée par l'Agence de la santé publique du Canada laisse entendre que les futures vagues du virus pourraient égaler ou dépasser la propagation initiale de la COVID-19 sur le plan du nombre d'infections. Une résurgence du virus pourrait toutefois être moins dommageable sur le plan économique que la propagation initiale. Toutefois, grâce à l'investissement accru et l'expérience du travail à domicile, aux protocoles et aux lignes directrices sur le maintien de la distanciation physique dans le milieu de travail et à l'accélération du dépistage et du retraçage de contacts, il est possible de maintenir la confiance dans la poursuite du fonctionnement de l'économie, avec moins d'interruptions.

Cependant, même en l'absence de la résurgence d'une transmission non maîtrisée, il est probable que l'incertitude à l'échelle mondiale dure un certain temps. Face à cette situation, les entreprises doivent déterminer le moment où commencer à réembaucher et à réinvestir. La situation présente un risque, à savoir que ce processus se prolonge jusqu'à ce qu'il ait été déterminé avec plus de certitude que le virus ne pose plus une menace et que la relance économique mondiale est bel et bien en cours. Entretemps, bon nombre d'entreprises devront respecter des protocoles d'éloignement physique stricts et mèneront leurs activités au rythme d'une capacité considérablement réduite.

Les Canadiens demeureront probablement prudents jusqu'à ce qu'ils aient la certitude que le virus ne pose que de faibles risques, ce qui retardera possiblement le retour au travail. Il se peut également que le retour au travail des parents soit retardé par les responsabilités des soins aux enfants, ce qui touchera probablement la situation d'emploi des mères. Il est également possible que les Canadiens décident de reporter certains achats importants, comme l'achat d'une automobile ou d'une maison, jusqu'à ce qu'ils voient des signes nets d'embauche et de reprise.

La baisse du commerce mondial et la perturbation des chaînes d'approvisionnement demeurent une vulnérabilité étant donné la dépendance du Canada à l'endroit du commerce international. Cependant, la chaîne d'approvisionnement sera aussi probablement restructurée, qu'il s'agisse de l'approvisionnement de fournitures médicales et d'équipement de protection individuelle par l'intermédiaire de la production nationale, ou de la décision des entreprises de diversifier davantage leurs fournisseurs pour se protéger contre la prochaine grande perturbation. En fin de compte, ces changements rendront les chaînes d'approvisionnement plus durables; toutefois, l'ampleur des coûts et le profil de ceux qui les assument ont des conséquences importantes sur la reprise pour les ménages et les entreprises.

Répercussions économiques possibles advenant un changement des conditions de santé publique et de la relance

Afin d'illustrer les conséquences des différents résultats en matière de santé et les réactions qui y sont associées chez les ménages et du côté des entreprises, le ministère des Finances a envisagé deux scénarios alternatifs aux projections des économistes du secteur privé (graphiques 2.19 et 2.20). Étant donné le degré élevé d'incertitude quant à l'évolution de la santé publique et de la conjoncture économique au cours des prochains mois, ceux-ci sont présentés simplement pour indiquer dans quelle mesure les prévisions publiées pourraient dévier et comment cela pourrait changer les perspectives budgétaires dans leur ensemble.

Scénario de reprise inégale et graduelle

Le premier scénario dresse l'hypothèse d'un retour plus lent aux activités habituelles par les ménages et les entreprises, ce qui se traduit par une reprise plus lente au troisième trimestre de 2020. Selon ce scénario, les ménages demeurent prudents en raison des sommets répétés de transmission virale du virus, et ils continuent d'éviter la plupart des lieux publics, y compris les restaurants, les voyages locaux et le magasinage non essentiel. L'activité dans le secteur des entreprises reprend lentement, mais ne rebondit pas complètement puisque les entreprises doivent maintenir des mesures de confinement rigoureuses, comme la limite sur le nombre de personnes en magasin et les protocoles de nettoyage plus stricts. Bon nombre d'entreprises continuent de fonctionner en deçà de leurs capacités, ce qui amène certaines d'entre elles à choisir de ne pas rouvrir, vu les coûts de fonctionnement élevés dans ce contexte et la demande qui demeure faible.

Certains secteurs éprouvent davantage de difficultés à se remettre en marche puisque la peur de sortir dans les endroits publics rend certaines activités impossibles. Les fermetures prolongées éloignent de plus en plus certains travailleurs du marché du travail, ce qui donne lieu à une hausse des pertes d'emplois permanentes. Tous ces facteurs se traduisent par une reprise encore plus inégale au Canada, puisque les activités dans certains secteurs et certaines provinces accusent du retard. Dans l'ensemble, le PIB réel baisse de 9,6 % en 2020, selon ce scénario, ce qui correspond à une baisse plus marquée que celle projetée dans l'enquête auprès du secteur privé.

Puisque le rythme de la reprise des activités demeure incertain, on ne sait pas si ce scénario se réalisera ou non, mais il illustre les risques de détérioration possibles qui pourraient encore exister.

Scénario de résurgence du virus

Alors que la recherche d'un vaccin reste en cours, l'autre scénario de détérioration envisage une résurgence de la transmission incontrôlée du virus plus tard cette année, suivie d'une série de vagues plus petites en 2021. Dans ce scénario, le nombre de nouveaux cas de COVID-19 s'accélère encore à un rythme exponentiel.

La résurgence coïncide avec la saison annuelle de la grippe; cela impose une demande suffisamment forte sur le système de santé pour entraîner une autre ronde de mesures de confinement de santé publique, y compris une autre fermeture de certains lieux sociaux et espaces économiques. Il s'ensuit une autre baisse de l'activité économique. Cette fois-ci, cependant, le ralentissement des activités devrait être moins important que celui de la première vague. Grâce aux opérations de dépistage et de retraçage de contacts menées à grande échelle, à l'adoption généralisée du port de masques et à l'utilisation d'autre équipement de protection individuelle, on parvient à contrôler le virus plus rapidement.

Un nombre accru de travailleurs peuvent travailler efficacement de la maison pendant cet épisode grâce aux investissements dans des outils et de l'équipement de télétravail réalisés durant la première vague. Néanmoins, les dommages économiques d'une résurgence de la transmission non maîtrisée sont importants. Les entreprises qui tentent encore de se remettre sont de nouveau frappées par de nouvelles fermetures. Les ménages sont durement touchés par une deuxième ronde de mises à pied, surtout ceux à faible revenu et ceux qui appartiennent à d'autres groupes vulnérables, puisque le taux de chômage serait encore probablement élevé. D'autres baisses de la confiance des consommateurs et des entreprises pèsent également sur les dépenses.

Dans l'ensemble, ce scénario se traduit par une incidence défavorable plus profonde et durable sur l'économie, avec une baisse de 11,2 % du PIB réel en 2020, le niveau du PIB réel demeurant en dessous des prévisions du secteur privé, même les plus pessimistes, à la fin de 2021.

Tableau 2.3

Moyenne des prévisions économiques du secteur privé

En pourcentage, sauf indication contraire

	2020 T1	2020 T2	2020 T3	2020 T4	2020	2021
Croissance du PIB réel¹						
<i>Mise à jour économique et budgétaire (Mise à jour) de 2019</i>	1,6	1,6	1,7	1,6	1,6	1,8
<i>Portrait économique et budgétaire (Portrait) de 2020</i>	-8,2	-40,6	32,2	13,8	-6,8	5,5
Inflation du PIB¹						
<i>Mise à jour de 2019</i>	2,1	2,1	2,1	1,9	2,0	2,0
<i>Portrait de 2020</i>	1,8	-8,3	3,7	4,3	0,5	2,2
Croissance du PIB nominal¹						
<i>Mise à jour de 2019</i>	3,7	3,8	3,9	3,6	3,7	3,8
<i>Portrait de 2020</i>	-6,5	-45,5	37,1	18,6	-6,3	7,9
PIB nominal (G\$)¹						
<i>Mise à jour de 2019</i>					2 390	2 481
<i>Portrait de 2020</i>					2 158	2 328
Écart par rapport à la Mise à jour de 2019						
<i>Portrait de 2020</i>					-237	-153
Taux des bons du Trésor à 3 mois						
<i>Mise à jour de 2019</i>	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,6
<i>Portrait de 2020</i>	1,2	0,3	0,3	0,2	0,5	0,3
Taux des obligations du gouvernement à 10 ans						
<i>Mise à jour de 2019</i>	1,4	1,6	1,7	1,8	1,6	2,0
<i>Portrait de 2020</i>	1,1	0,6	0,7	0,7	0,8	1,0

¹ Les données ont été retraitées afin de tenir compte des révisions historiques du Système de comptabilité nationale du Canada.

Sources : Statistique Canada; pour la Mise à jour économique et budgétaire de 2019, enquête du ministère des Finances du Canada de septembre 2019 auprès d'économistes du secteur privé; pour le Portrait économique et budgétaire de 2020, enquête du ministère des Finances du Canada de mai 2020 auprès d'économistes du secteur privé

Situation budgétaire

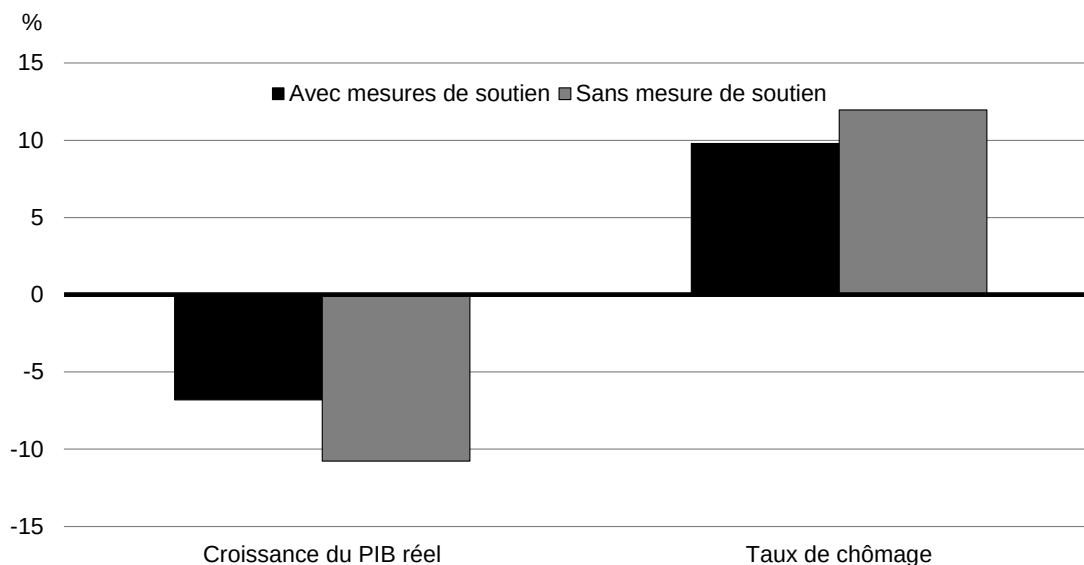
Le Canada était en position de force sur le plan budgétaire lorsqu'il est entré dans la crise, ce qui a permis au gouvernement de prendre des mesures décisives pour protéger les Canadiens et les entreprises contre les répercussions de la pandémie. Le Plan d'intervention économique pour répondre à la COVID-19 du Canada (le Plan) comporte plus de 230 milliards de dollars en mesures visant à protéger la santé et la sécurité des Canadiens et à offrir du soutien direct aux travailleurs et aux entreprises du pays. Il comporte également un autre 85 milliards de dollars sous forme de reports du paiement d'impôts, de taxes et de droits de douane, pour répondre aux besoins de liquidité des entreprises et des ménages et faciliter la stabilisation de l'économie canadienne. Conjointement, ces mesures représentent près de 14 % du PIB du Canada, faisant du plan du Canada l'un des plans d'intervention les plus généreux au monde.

Le soutien décisif et important offert par le gouvernement a permis d'éviter de nuire davantage à l'économie, cette année, en remplaçant le revenu perdu et en évitant un taux de chômage plus élevé (graphique 2.19).

Les estimations du ministère des Finances laissent entendre que le PIB réel aurait pu diminuer de plus de 10 % en 2020 en l'absence de ces mesures de soutien, le taux de chômage augmentant de deux points de pourcentage de plus.

Graphique 2.19

Répercussions des mesures de soutien direct sur la croissance du PIB réel et le taux de chômage pour 2020



Sources : Calculs du ministère des Finances Canada fondés sur l'enquête de mai 2020 auprès d'économistes du secteur privé.

Au-delà de l'exigence importante et immédiate pour stabiliser les finances des ménages et des entreprises durant l'arrêt des activités et les phases de reprise de la crise de COVID-19, la réponse du Canada aura des répercussions favorables durables pour l'économie canadienne durant la reprise. Grâce à sa réaction rapide et d'envergure, le Canada a évité un ralentissement plus profond, plus long et plus coûteux qui aurait eu des répercussions néfastes non seulement sur les emplois et les revenus des particuliers, mais aussi sur les finances des gouvernements fédéral et provinciaux. En l'absence des mesures prises par le gouvernement pour contrecarrer les effets de la crise de COVID-19, le déficit fédéral et le ratio de la dette au PIB auraient augmenté considérablement, étant donné l'impact plus profond et plus prolongé de la crise de COVID-19 sur les entreprises et les travailleurs canadiens. Les gouvernements provinciaux auraient subi des répercussions semblables.

Les résultats budgétaires figurant dans le présent rapport tiennent compte de l'incidence estimée du Plan, à ce jour. Étant donné le niveau de volatilité actuel, ce plan continuera d'évoluer selon les besoins afin de répondre à cette crise sans précédent et à ses répercussions sur les Canadiens. Compte tenu de l'incertitude qui plane sur cette situation en évolution, les résultats budgétaires figurant dans le présent rapport ne visent que l'exercice en cours, lui-même visé par un niveau d'incertitude beaucoup plus élevé qu'en temps normal, et représentent la meilleure estimation parmi un vaste éventail de scénarios possibles. À mesure que la situation se stabilisera, le gouvernement présentera une mise à jour à l'automne, assortie d'une période de projection plus longue.

Évolution des perspectives budgétaires

Dans le contexte économique actuel, les perspectives budgétaires sont très incertaines, puisque la gravité sans précédent et le caractère soudain du choc sur l'emploi et les niveaux de revenu signifient que les relations habituelles entre les variables économiques et budgétaires ne s'appliquent peut-être plus. Qui plus est, comme il en a déjà été question, le gouvernement a instauré des mesures de soutien dont le coût budgétaire estimé s'établit à ce jour à environ 236 milliards de dollars. Ces investissements ont protégé l'économie canadienne. Il a toutefois été difficile d'établir des estimations de coûts pour nombre de ces programmes puisqu'il s'agit de programmes tout nouveaux qui ont été lancés dans un contexte économique très volatile. Les estimations visant ces mesures seront peaufinées à mesure que des données sur l'utilisation et les coûts des programmes deviennent disponibles.

En plus des dépenses, les perspectives budgétaires sont elles aussi grandement touchées par les changements sous-jacents au PIB nominal. Sans aucune dépense, la simple baisse de l'activité économique détériorera l'environnement budgétaire global à mesure que les revenus fiscaux baissent et que la taille relative du déficit et de la dette augmente en proportion des niveaux de production inférieurs dans l'économie. Comme l'indique le tableau 2.4 ci-dessous, on estime que l'évolution de la situation économique et budgétaire a ajouté 81,3 milliards de dollars au déficit en 2020-2021 avant l'impact budgétaire du Plan d'intervention économique pour répondre à la COVID-19.

Les mesures temporaires mises en œuvre à travers le plan d'intervention économique du gouvernement auront une incidence considérable sur le déficit fédéral (tableau 2.4). Lorsqu'on y ajoute la grave détérioration des perspectives économiques, on se retrouve au final avec un déficit projeté de 343,2 milliards de dollars en 2020-2021. En comparaison, ce niveau de dépenses correspond, quoiqu'il soit inférieur au sommet du déficit (comme pourcentage du PIB), à ce que le Canada a vécu durant la Seconde Guerre mondiale. Il s'agit véritablement du défi de notre génération. Tandis que les mesures d'investissement temporaires prennent fin et que le PIB se rétablit, au fil du temps, les déficits devraient se résorber.

Étant donné le niveau d'incertitude sans précédent qui brouille les perspectives économiques, il n'est pas possible, pour le moment, de présenter une prévision budgétaire au-delà de l'exercice en cours avec un niveau de confiance approprié, parce que celle-ci pourrait être trompeuse. Par conséquent, le présent portrait présente une mise à jour des perspectives économiques et budgétaires actuelles jusqu'à la fin de 2020-2021.

Tableau 2.4

Évolution de la situation économique et budgétaire depuis la Mise à jour économique et budgétaire de 2019
 G\$

	2018– 2019	2019– 2020	2020– 2021
Solde budgétaire selon la Mise à jour de 2019	-14,0	-26,6	-28,1
Ajustement en fonction du risque selon la Mise à jour de 2019		1,5	3,0
Solde budgétaire selon la Mise à jour de 2019 (avant l'ajustement en fonction du risque)	-14,0	-25,1	-25,1
<i>Évolution de la situation économique et budgétaire</i> <i>depuis la Mise à jour de 2019</i>		0,1	-81,3
Solde budgétaire révisé avant les mesures stratégiques et les investissements		-25,0	-106,4
Mesures stratégiques depuis la Mise à jour de 2019		-1,3	-9,0
<i>Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19</i>		-8,1	-227,9
Protection de la santé et de la sécurité		-0,6	-18,4
Soutien aux particuliers		-7,5	-181,1
notamment : Prestation canadienne d'urgence		-7,4	-73,1
Subvention salariale d'urgence du Canada			-82,3
Soutien aux entreprises		0,0	-21,3
Autres mesures de soutien		0,0	-7,1
Solde budgétaire	-14,0	-34,4	-343,2
<i>Solde budgétaire (% du PIB)</i>	<i>-0,6</i>	<i>-1,5</i>	<i>-15,9</i>
<i>Dettes fédérales (% du PIB)</i>	<i>30,8</i>	<i>31,1</i>	<i>49,1</i>

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

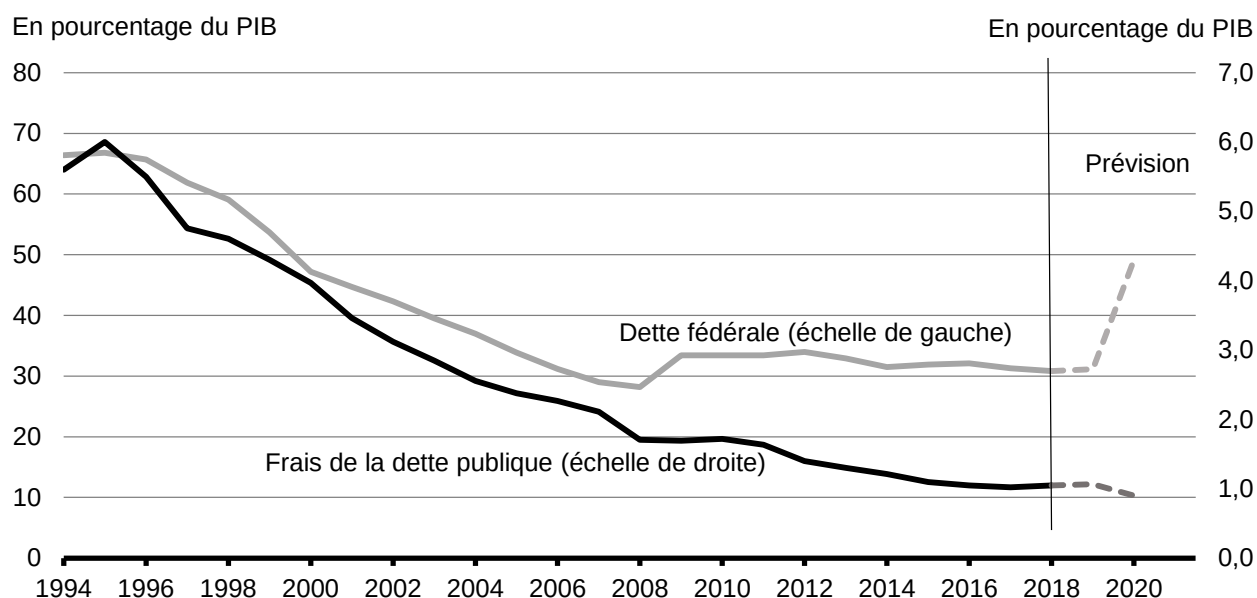
Selon les projections, le ratio de la dette fédérale au PIB devrait s'établir à 49,1 % en 2020-2021, en tenant compte de la baisse projetée du PIB nominal. Les niveaux planchers historiques des taux d'intérêt ont cependant rendu la dette du Canada beaucoup plus abordable (graphique 2.20). Les taux du marché auxquels le gouvernement fédéral peut refinancer sa dette actuelle ou financer une nouvelle dette se trouvent à des niveaux historiquement bas (moins de 0,8 %) pour des échéances pouvant atteindre 10 ans. En conséquence de cette évolution, le gouvernement économisera plus de 4 milliards de dollars en frais de la dette publique en 2020-2021 comparativement aux prévisions présentées en décembre 2019 dans la Mise à jour économique et budgétaire de 2019. Et ce, malgré une augmentation importante des emprunts totaux contractés pour répondre à la COVID-19.

Le gouvernement profite de la forte demande du marché pour les obligations du gouvernement du Canada par l'émission d'obligations à plus long terme (voir l'Annexe 3). Ainsi, une bonne partie de la dette en souffrance du Canada sera moins vulnérable aux futures augmentations du taux d'intérêt, ce qui permettra de maintenir la viabilité de la dette du Canada pour des générations à venir.

Malgré l'augmentation nécessaire des emprunts fédéraux, les frais de la dette publique devraient baisser en 2020-2021 par rapport à leur niveau de 2019-2020.

Graphique 2.20

Dette fédérale et frais de la dette publique



Sources : Tableaux de référence financiers; calculs du ministère des Finances Canada

L'estimation du déficit de cette année est élevée, mais elle est comparable à l'intervention déployée par les pays pairs du Canada et était nécessaire pour éviter des répercussions économiques plus graves et des difficultés économiques et budgétaires prolongées. Dans la foulée de la crise, les gouvernements du monde entier ont dû déployer des mesures de soutien budgétaire considérables pour venir au secours de leurs économies, représentant une hausse sans précédent des niveaux de la dette publique mondiale.

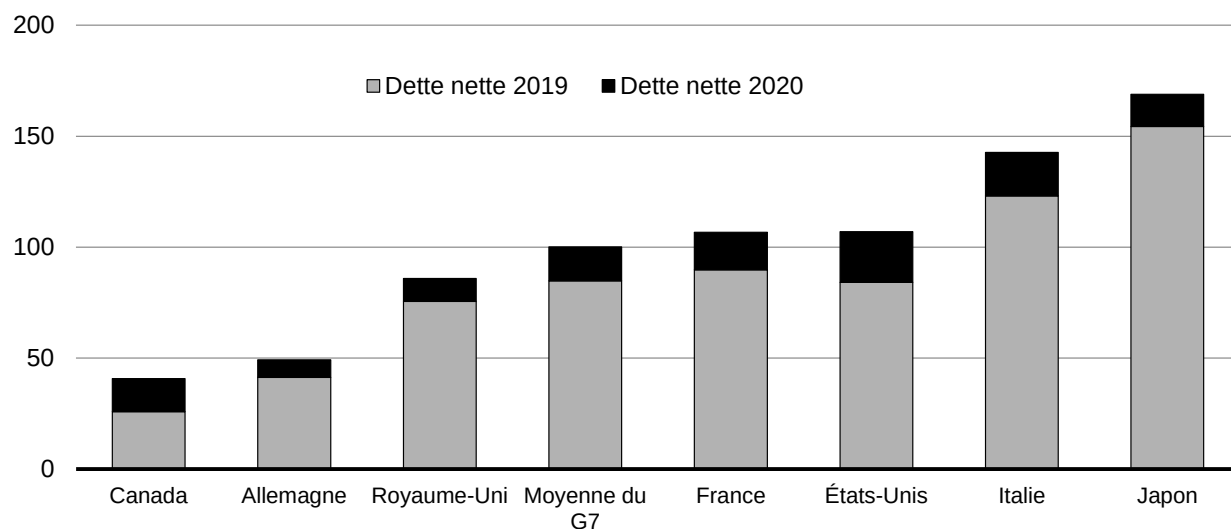
Le Canada demeure parmi les pays du G7 les plus haut cotés, et sa cote de crédit solide contribue également à son faible coût d'emprunt. La situation budgétaire solide du gouvernement fédéral, en début de crise, a donné au Canada une marge de manœuvre pour emprunter afin de protéger l'économie canadienne. Les mesures prises par le gouvernement durant la fermeture temporaire de l'économie canadienne ont permis d'éviter que les particuliers canadiens aient à contracter des niveaux de dette insoutenables, ce qui assure une reprise plus forte et permet d'éviter de nuire à l'économie à plus long terme.

Au terme de la crise, le Canada devrait conserver l'avantage d'une dette peu élevée (graphique 2.21) parmi les pays du G7. L'engagement du gouvernement à maintenir cet avantage contribuera à faire en sorte que les coûts d'emprunt demeurent faibles et que les générations futures n'aient pas à traîner le fardeau du surendettement lié à la COVID-19.

Graphique 2.21

Dette nette des administrations publiques des pays du G7, 2019 et 2020

% du PIB



Nota – Les administrations publiques d'un pays comprennent les administrations nationale, infranationales et locales et les caisses de sécurité sociale. Dans le cas du Canada, il s'agit des administrations fédérale, provinciales, territoriales et locales, de même que du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec. Les prévisions du FMI sous-estiment probablement les prévisions actuelles de la dette, car les pays ont mis en œuvre d'autres mesures de stimulation depuis la publication de *La revue financière* au début du mois d'avril.

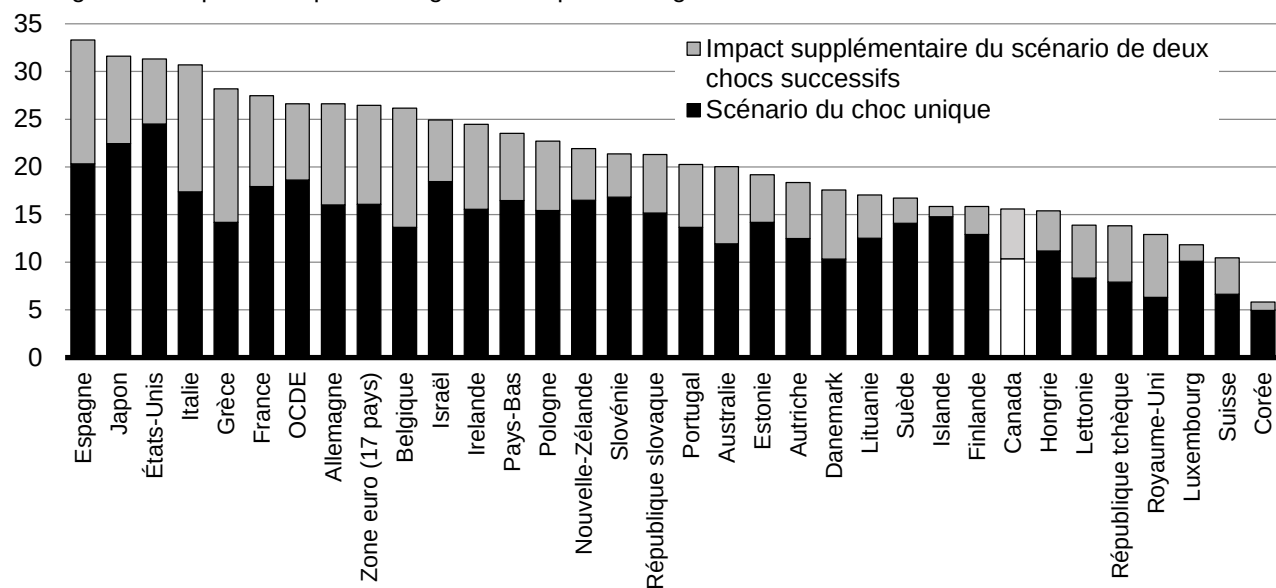
Sources : *Revue financière du FMI* (avril 2020); calculs du ministère des Finances Canada

En raison d'une gestion budgétaire responsable dans les années précédant la crise, les organisations internationales comme le Fonds monétaire international (FMI) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) projettent que les niveaux de la dette du Canada resteront bien en deçà de ceux de ses pairs. Selon les projections de l'OCDE, les niveaux de la dette du Canada augmenteront moins que ceux de bien d'autres économies avancées, même advenant un scénario plus pessimiste où il y aurait une résurgence du virus (graphique 2.22).

Graphique 2.22

Augmentations du ratio de la dette brute générale du gouvernement par rapport au PIB de 2019 à 2021

Changement en points de pourcentage comme pourcentage du PIB



Nota – Les pays de l'UE utilisent la définition de la dette de Maastricht.

Source : Organisation de coopération et de développement économiques, *Perspectives économiques - tous les numéros*, juin 2020

Annexe 1

SOMMAIRE DE L'ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES SEXES PLUS (ACS+) POUR LE PLAN D'INTERVENTION ÉCONOMIQUE DU CANADA POUR RÉPONDRE À LA COVID-19

(Les définitions des termes utilisés se trouvent à la fin de ce tableau)	Échéancier d'ACS+	Population cible	Avantages directs prévus			Autres caractéristiques identitaires
			Sexe	Répartition des revenus	Incidence intergénérationnelle	
	<i>Anticipé, plus tard ou actuel</i>		<i>Hommes – femmes</i>	<i>Avantage considérable faible – élevé</i>	<i>Avantages jeunes – aînés</i>	
Protection de la santé et de la sécurité						
Intervention immédiate en matière de santé publique et Fonds de réponse à la COVID-19	■ ■ ■	Tous les Canadiens	○ ○ ● ○ ○	○ ○ ● ○ ○	○ ○ ●	Aînés et personnes ayant des problèmes de santé sous-jacents
Investissement de 50 millions de dollars pour soutenir la réponse immédiate du Canada à la COVID-19, et d'un milliard de dollars pour le Fonds de réponse à la COVID-19, qui comprend du financement pour les provinces et les territoires, la recherche en santé, l'Organisation mondiale de la Santé et d'autres partenaires internationaux.						

Le financement de l'intervention immédiate en matière de santé publique liée à l'éclosion de la COVID-19 devrait profiter à tous les Canadiens. Toutefois, les répercussions concrètes de la pandémie tendent à différer selon différents sous-groupes de la population canadienne. Même si le nombre d'hospitalisations est réparti uniformément entre les hommes et les femmes, en date de la mi-juin 2020, cependant, plus d'hommes (61,5 %) que de femmes (38,5 %) sont admis aux unités de soins intensifs. Les femmes représentent 54 % des décès causés par la COVID-19 au Canada. D'autres renseignements sont communiqués peu à peu et les nouvelles mesures permettront d'obtenir de meilleurs renseignements sur la COVID-19 par la collecte de données sur les travaux épidémiologiques. À l'heure actuelle, on ne dispose que de données limitées sur les cas d'infection à la COVID-19 répartis selon la race, l'emploi et d'autres facteurs socio-économiques. Toutefois, selon les plus récents rapports disponibles, le virus a une incidence disproportionnée sur les communautés racialisées et sur les personnes surreprésentées dans les emplois vulnérables à la COVID-19. À titre d'exemple, les personnes qui habitent dans les quartiers les plus diversifiés de grandes régions urbaines comme Toronto et Montréal sont plus susceptibles de subir des conséquences graves (hospitalisations, admissions aux unités de soins intensifs et décès) que celles qui habitent dans les quartiers les moins diversifiés.

Les aînés et les personnes dont le système immunitaire est affaibli ou qui ont des problèmes de santé sous-jacents sont également plus susceptibles d'être gravement malades. Les personnes âgées de 80 ans et plus représentent plus de 70 % de l'ensemble des décès. À ce jour, les femmes représentent environ 56 % des cas de COVID-19 déclarés au Canada. Cela s'explique probablement par le fait que les femmes représentent les deux tiers de la population des établissements de soins de longue durée, lesquels ont été disproportionnellement touchés par le virus, et qu'elles forment la grande majorité des employés des services de santé publique de première ligne et d'autres services essentiels, qui travaillent dans des milieux où leur risque d'exposition au virus est plus élevé. Dans le même ordre d'idées, les immigrants représentent le quart des travailleurs de la santé au Canada.

Ces nouvelles mesures profiteront aussi directement aux sciences de la santé et au secteur de la recherche. Selon une analyse historique sur cinq ans des programmes de recherche priorisée des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), environ 51 % des demandeurs, en moyenne, s'identifiaient comme femme. De plus, il a été conclu que les chercheuses avaient connu plus de succès que les chercheurs dans les programmes de recherche priorisée des IRSC (43 % par rapport à 35 %) et qu'elles

(Les définitions des termes utilisés se trouvent à la fin de ce tableau)	Échéancier d'ACS+	Population cible	Avantages directs prévus			Autres caractéristiques identitaires
			Sexe	Répartition des revenus	Incidence intergénérationnelle	
	<i>Anticipé, plus tard ou actuel</i>		<i>Hommes – femmes</i>	<i>Avantage considérable faible – élevé</i>	<i>Avantages jeunes – aînés</i>	
représentaient 56 % des demandeurs ayant reçu du financement. Les IRSC ne possèdent pas d'autres données davantage ventilées sur les chercheurs racialisés et autochtones pour cette période; cependant, selon des données plus générales sur les professeurs d'université à temps plein, les chercheurs autochtones et ceux qui appartiennent à des minorités racialisées représentent respectivement 1 % et 21 % des chercheurs bénéficiant de subventions. Les efforts déployés en vue de présenter des renseignements de santé publique précis et en temps opportun aux Canadiens contribueront à réduire la stigmatisation et les renseignements erronés, lesquels pourraient mener à des attitudes discriminatoires à l'égard de ceux atteints de la COVID-19.						
Financement de l'équipement de protection individuelle (EPI) et de fournitures	■ ■ ■	Tous les Canadiens, travailleurs de la santé	○ ○ ○ ● ○	○ ○ ● ○ ○	○ ● ○	Aînés, personnes ayant des problèmes de santé sous-jacents et travailleurs de la santé
Investissement de 2 milliards de dollars pour acheter de l'équipement de protection individuelle et des fournitures pour les travailleurs de la santé et les patients.						
Ce financement soutient directement les travailleurs de la santé en améliorant l'accès à l'équipement de protection individuelle (EPI) – par exemple les masques N95, les blouses et les gants – ce qui réduira le risque qu'ils soient infectés par le virus de la COVID-19 ou qu'ils le transmettent aux patients. Les travailleurs de la santé de première ligne, dont le quart sont des immigrants, sont majoritairement des femmes. À titre d'exemple, en 2018, les femmes représentaient plus de 90 % des infirmiers et infirmières réglementés au Canada; en outre, plus de 90 % des travailleurs de soutien personnel dans les établissements de soins de longue durée et les coopératives de soins à domicile et 81 % des travailleurs de la santé et de l'aide sociale au Canada sont des femmes. Les minorités visibles sont surreprésentées à titrer de travailleurs dans les établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes, selon le recensement de 2016. Le financement en vue d'améliorer l'accès à l'équipement de soins de santé (p. ex., les ventilateurs) profitera directement aux patients atteints de la COVID-19 qui doivent subir un traitement médical. Tous les segments de la population sont potentiellement vulnérables à la COVID-19; les aînés et les personnes ayant des problèmes de santé sous-jacents sont toutefois plus susceptibles d'avoir des complications graves menant à une hospitalisation. À ce jour, les personnes âgées de 60 ans et plus représentent 95 % des décès causés par la COVID-19, mais environ 37 % des cas seulement. Les entreprises ont réorienté leurs activités afin d'appuyer la production nationale d'EPI et de fournitures, ce qui a également profité à l'industrie et aux travailleurs canadiens. Ces investissements profiteront indirectement à tous les Canadiens, puisqu'ils serviront à réduire la transmission de la COVID-19 dans les établissements de soins de santé, ce qui améliorera les résultats au sein de la population en général. Il engendrera donc de meilleurs résultats en matière de santé pour tous les Canadiens et pourrait réduire la gravité des conséquences économiques qui s'en suivront.						

(Les définitions des termes utilisés se trouvent à la fin de ce tableau)	Échéancier d'ACS+	Population cible	Avantages directs prévus			Autres caractéristiques identitaires
			Sexe	Répartition des revenus	Incidence intergénérationnelle	
	<i>Anticipé, plus tard ou actuel</i>		<i>Hommes – femmes</i>	<i>Avantage considérable faible – élevé</i>	<i>Avantages jeunes – aînés</i>	
Soutien en matière d'EPI et d'équipement connexe pour les travailleurs essentiels	□■□	Tous les Canadiens	○—○●—○—○	○—○●—○—○	○—●—○	Aînés et personnes ayant des problèmes de santé sous-jacents
11,4 millions de dollars en 2020-2021 pour appuyer une plus grande capacité d'approvisionnement, ainsi que pour déployer les efforts pour coordonner et répondre aux besoins d'approvisionnement au Canada, y compris le Conseil sur l'approvisionnement lié à la COVID-19.						
Le financement appuiera une plus grande capacité d'approvisionnement au gouvernement, et servira à assister la nouvelle Table fédérale-provinciale-territoriale sur l'approvisionnement, l'équipe intégrée des activités d'approvisionnement et le Conseil sur l'approvisionnement lié à la COVID-19. Ces groupes viendront appuyer et améliorer les efforts du Canada en matière d'approvisionnement, de la production à la distribution. En facilitant l'accès aux produits nécessaires pour réagir à la pandémie, cette mesure profitera à tous les Canadiens, particulièrement aux particuliers les plus vulnérables à la COVID-19 : les aînés, les personnes atteintes d'un trouble médical comme les maladies cardiaques et l'hypertension, et les personnes ayant un faible système immunitaire.						
Soutien pour Santé Canada et l'Agence de la santé publique du Canada	□■□	Tous les Canadiens	○—○●—○—○	○—○●—○—○	○—●—○	Aînés et personnes ayant des problèmes de santé sous-jacents
88 millions de dollars en 2020-2021 pour appuyer l'intervention accrue de Santé Canada et de l'Agence de la santé publique du Canada à la pandémie de COVID-19.						
Ce financement permettra à Santé Canada et à l'Agence de la santé publique du Canada de mettre en œuvre des mesures d'intervention accrues face à la COVID-19. Ces mesures incluent l'élargissement des sites canadiens de mise en quarantaine afin d'aider les voyageurs arrivants qui n'ont pas d'endroit pour se mettre en quarantaine, d'améliorer l'efficacité des tests de dépistage et de la validation des résultats du dépistage, et de faciliter l'accès aux médicaments et aux instruments médicaux pour combattre la COVID-19. En renforçant les opérations, cette mesure profite directement à tous les Canadiens, tout en profitant indirectement aux personnes les plus vulnérables à la COVID-19, notamment les personnes ayant des troubles médicaux et les aînés.						
Entente visant la reprise en toute sécurité	□■□	Tous les Canadiens	○—○—○●—○	○—●—○—○—○	○—●—○	Travailleurs de la santé, parents, aînés et personnes ayant des problèmes de santé sous-jacents
Investissement approximatif de 14 milliards de dollars en 2020-2021 afin d'aider les provinces et les territoires à rouvrir en toute sécurité les économies du pays au cours des six à huit prochains mois.						

La COVID-19 et ses répercussions socio-économiques ne touchent pas les Canadiens de la même manière : les femmes, les travailleurs racialisés ou les immigrants sont plus touchés en raison de leur représentation importante dans les secteurs des soins de santé, des soins aux personnes âgées, des garderies, du travail de soutien à la personne et des services essentiels du Canada.

(Les définitions des termes utilisés se trouvent à la fin de ce tableau)	Échéancier d'ACS+	Population cible	Avantages directs prévus			Autres caractéristiques identitaires
			Sexe	Répartition des revenus	Incidence intergénérationnelle	
	<i>Anticipé, plus tard ou actuel</i>		<i>Hommes – femmes</i>	<i>Avantage considérable faible – élevé</i>	<i>Avantages jeunes – aînés</i>	
L'entente sur la relance sécuritaire, qui cible particulièrement les populations vulnérables et les secteurs de soins du pays, devrait soutenir les femmes et les travailleurs racialisés ou les immigrants qui travaillent dans les secteurs des soins de santé, des soins aux personnes âgées et des garderies. L'entente réduira également les obstacles que pose la garde d'enfants au travail des parents, ce qui devrait être particulièrement avantageux pour les femmes ayant de jeunes enfants, puisqu'elles ont tendance à assumer la majeure partie du fardeau lié aux soins des enfants. Cette mesure aide aussi l'industrie canadienne et ses travailleurs puisqu'elle les aide à adapter leur production en fonction de cette nouvelle demande. De façon plus générale, cette mesure soutient une réouverture sécuritaire de l'économie, ce qui aidera donc tous les Canadiens.						
Réduire les coûts d'importation afin de faciliter l'accès à certains produits médicaux essentiels, comme l'EPI	□■□	Tous les Canadiens	○—○●—○—○	○—○●—○—○	○—●—○	Professionnels de la santé et travailleurs essentiels
Renoncer aux droits de douane sur certains produits médicaux importés, y compris l'équipement de protection individuelle, afin de réduire les coûts liés aux importations et de garantir que les tarifs n'empêchent pas d'accéder à certains produits médicaux.						
Cette mesure réduit le coût de certaines fournitures médicales importées, y compris de l'équipement de protection individuelle (EPI), en renonçant aux droits de douane. Il s'agit d'un avantage pour tous les Canadiens, sous la forme de droits de douane plus bas à payer pour les importations de certains produits médicaux, y compris l'EPI. Cette mesure facilite l'accès à des produits médicaux et à l'EPI nécessaires par tous les Canadiens, y compris les travailleurs de la santé et d'autres travailleurs qui fournissent des services essentiels (p. ex., les épiceries et les usines de transformation des aliments). La mesure demeurera en place tant que la situation de la COVID-19 le justifiera.						
Mesures de soutien destinées à la recherche médicale sur la COVID-19 et au développement de vaccins	□■□	Tous les Canadiens	○—○●—○—○	○—○●—○—○	○—●—○	Professionnels de la santé
- Investissement de 40 millions de dollars sur deux ans pour le réseau canadien de génomique COVID-19 afin de coordonner les efforts de séquençage du génome du virus et de l'hôte partout au Canada. - Investissement de 23 millions de dollars sur deux ans pour l'International Vaccine Centre de la Vaccine and Infectious Disease Organization afin d'accélérer la mise au point d'un vaccin contre la COVID-19. - Investissement de 29 millions de dollars sur deux ans pour permettre au Conseil national de recherches de lancer la deuxième phase des mises à niveau essentielles de ses installations au Centre de recherche en thérapeutique en santé humaine de Royalmount pour la préparer à produire les vaccins pour essais cliniques. - Investissement de 600 millions de dollars sur deux ans, par l'intermédiaire du Fonds d'innovation stratégique pour appuyer les essais cliniques de vaccins et de thérapie dirigés par le secteur privé. - Investissement de 10 millions de dollars sur deux ans pour une initiative canadienne de modélisation des données afin de coordonner et de communiquer les données liées à la pandémie partout au pays. - Investissement de 10,3 millions de dollars sur deux ans et de 5 millions de dollars par la suite pour appuyer le Réseau canadien de recherche sur l'immunisation dans ses recherches liées aux vaccins et ses essais cliniques. - Investissement de 114,9 millions de dollars par l'intermédiaire des Instituts de recherche en santé du Canada pour des projets de recherche qui permettront d'accélérer l'élaboration, l'essai et la mise en œuvre de contre-mesures médicales et sociales.						

(Les définitions des termes utilisés se trouvent à la fin de ce tableau)	Échéancier d'ACS+	Population cible	Avantages directs prévus			Autres caractéristiques identitaires
			Sexe	Répartition des revenus	Incidence intergénérationnelle	
	Anticipé, plus tard ou actuel		Hommes – femmes	Avantage considérable faible – élevé	Avantages jeunes – aînés	
Investissement de 300 millions de dollars sur deux ans pour mettre sur pied le Groupe de travail sur l'immunité face à la COVID-19 en vue de fournir des données fiables quant à une immunité possible au Canada.						

Ces mesures soutiennent les services d'essais à l'échelle nationale, l'infrastructure de recherche clinique et la recherche à l'échelle industrielle sur la COVID-19. Les vaccins et traitements candidats fructueux pourraient offrir de nombreux avantages aux Canadiens touchés par le virus. Même si les femmes sont, de façon disproportionnée, plus susceptibles de recevoir un diagnostic positif pour la COVID-19, les hommes sont légèrement plus susceptibles d'être admis aux soins intensifs après l'hospitalisation, et les femmes sont légèrement moins susceptibles de mourir. Les aînés et les personnes dont le système immunitaire est affaibli sont plus susceptibles d'être gravement malades. Ces mesures profiteront aussi indirectement aux travailleurs canadiens dans les secteurs des sciences de la santé, de l'industrie pharmaceutique et de la recherche.

Outils de soins et de santé mentale virtuels pour les Canadiens		Tous les Canadiens				Professionnels de la santé, personnes ayant des troubles de santé mentale
	□■□		○—○●—○—○	○—○●—○—○	○—●—○	
Investissement de 240,5 millions de dollars en 2020-2021 pour les outils virtuels de soins et de santé mentale pour aider les Canadiens à communiquer en toute sécurité avec les fournisseurs de soins de santé au moyen de services de santé virtuels et l'accès à des soutiens fiables à la santé mentale, d'une manière saine et sécuritaire.						

Tous les Canadiens, y compris les populations vulnérables, profiteraient de cette mesure, laquelle fournira aux Canadiens les ressources nécessaires pour améliorer leur état de santé et leur bien-être tout en atténuant leur risque d'exposition à la COVID-19. Cette mesure bénéficiera également aux professionnels des soins de santé en leur permettant d'exercer plus souvent la distanciation physique grâce au traitement virtuel des patients.

Les mesures de santé publique, comme la distanciation physique, les préoccupations pour la santé et l'anxiété, ainsi que l'incertitude économique découlant de la pandémie de COVID-19 ont une incidence sur la santé mentale et le bien-être de nombreux Canadiens. Environ la moitié des Canadiens déclarent que leur santé mentale s'est détériorée depuis l'établissement de la distanciation physique visant à combattre la COVID-19 et signalent une hausse des niveaux de stress, de l'anxiété, de la dépression et de la solitude.

Ces répercussions négatives sont particulièrement importantes chez les jeunes et les personnes LGBTQ2 ainsi que chez les nouveaux immigrants et les populations racialisées. D'autres mesures de soutien à la santé mentale ont été offertes aux enfants et aux jeunes, y compris ceux qui vivent dans des collectivités rurales, par l'intermédiaire de Jeunesse, J'écoute.

Soutien pour les services sociaux et de santé dans les communautés du Nord		Communités du Nord				Autochtones, populations de communautés rurales et éloignées
	□□■		○—○●—○—○	○—●—○—○—○	○—●—○	
Investissement maximal de 114,9 millions de dollars à verser en 2020-2021 pour soutenir les communautés du Nord, y compris de l'aide aux transporteurs aériens, des subventions alimentaires bonifiées et d'autres préparations aux soins de santé d'urgence et à l'intervention.						

L'incidence de la COVID-19 dans les communautés isolées et éloignées du nord du Canada suscite des inquiétudes particulières, sous l'effet de facteurs tels que les vulnérabilités en matière de santé, le prix élevé des produits, les réseaux d'approvisionnement fragiles et limités, l'infrastructure limitée, les pénuries de logements et le surpeuplement, et la grande dépendance à l'égard des déplacements vers les villes pour obtenir des soins de santé et d'autres services. Les mesures profiteront directement aux communautés de l'ensemble du Nord du Canada : le financement accordé aux gouvernements territoriaux profitera aux populations de ces administrations, tandis que le financement destiné à Nutrition Nord Canada profitera aux communautés nordiques isolées dans les provinces et les territoires. Les

(Les définitions des termes utilisés se trouvent à la fin de ce tableau)	Échéancier d'ACS+	Population cible	Avantages directs prévus			Autres caractéristiques identitaires
			Sexe	Répartition des revenus	Incidence intergénérationnelle	
	Anticipé, plus tard ou actuel		Hommes – femmes	Avantage considérable faible – élevé	Avantages jeunes – aînés	

mesures profiteront aussi aux personnes à faible revenu, particulièrement vulnérables aux répercussions de la COVID-19 et surreprésentées dans les petites communautés isolées et éloignées du Nord. Elles profiteront aussi aux peuples autochtones, qui représentent une partie beaucoup plus importante de la population dans le nord du Canada que dans d'autres régions du pays. Selon le recensement de 2016, les peuples autochtones formaient 4,9 % de la population canadienne générale; les ventilations à l'échelle régionale indiquent que les personnes autochtones forment 23,3 % de la population du Yukon, 50,7 % de la population des Territoire du Nord-Ouest et 85,9 % de la population du Nunavut.

Améliorer les mesures de santé publique dans les communautés autochtones	□■□	Autochtones	○—○●—○—○	○—●—○—○—○	○—○—○●	Autochtones
Investissement de 285,1 millions de dollars pour appuyer l'intervention de santé publique continue contre la COVID-19 dans les communautés autochtones. L'investissement financera les interventions menées par les communautés en réponse à la pandémie, et augmentera de façon ciblée les ressources en matière de soins de santé primaires à la disposition des communautés des Premières Nations.						

Les communautés autochtones sont souvent aux prises avec des complexités uniques en raison de leur éloignement, d'une infrastructure et d'une capacité à livrer des services insuffisantes, de logements surpeuplés et de problèmes de santé sous-jacents, ce qui les expose à un risque accru de contracter la COVID-19. Cet investissement renforcera les interventions de santé publique à la COVID-19 dans les communautés autochtones, et profitera principalement aux aînés et aux particuliers qui ont des troubles médicaux existants, ou qui ont un risque plus élevé de développer des complications graves et peut-être mortelles à cause de la COVID-19.

Soutien aux partenaires internationaux	□□■	Tous les Canadiens	○—○●—○—○	○—○●—○—○	○—●—○—○	Personnes d'autres pays et tous les Canadiens
Investissement de 442 millions de dollars, et de 50 millions additionnels, annoncé dans le cadre du Fonds de réponse à la COVID-19 à des partenaires internationaux multilatéraux et bilatéraux pour fournir une aide d'urgence et appuyer les efforts internationaux de développement de vaccins.						

Cette mesure fournira une aide ciblée aux groupes qui subissent les répercussions négatives de la pandémie, d'un point de vue sanitaire et socio-économique. Ces groupes comprennent les femmes et les filles, les personnes handicapées, les migrants, les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, les peuples autochtones, les personnes âgées et les personnes à faible revenu. Les Canadiens profiteront aussi indirectement de cette mesure par la réduction des risques liés à la maladie, tant au pays qu'à l'étranger. Ces programmes seront exécutés en vertu de la Politique d'aide internationale féministe du Canada, qui place l'égalité entre les sexes et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles au centre de ses efforts. En outre, afin de contribuer à l'atteinte du Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'aide internationale fournie par le Canada visera à garantir que les résultats au chapitre du développement joindront les personnes les plus pauvres et les plus marginalisées et à générer de meilleurs résultats en matière de développement qui profitent à tous. À titre d'exemple, la contribution du Canada au plan mondial d'intervention humanitaire COVID-19 de l'ONU garantira aux femmes l'accès aux services et aux fournitures de santé et de droits sexuels et reproductifs, tout en reconnaissant le rôle que les organisations de femmes locales jouent dans la prestation à l'échelle nationale. Le soutien à la Coalition pour les innovations en préparation aux épidémies contribuera aussi aux efforts de vaccination contre la COVID-19, tout en prenant en considération des facteurs relatifs aux sexes, comme les répercussions de la pandémie sur les femmes enceintes et en assurant l'efficacité des vaccins dans l'ensemble de la population. Les autres initiatives visant à régler les problèmes en matière d'éducation et de nutrition répondront aussi aux pénuries alimentaires et au prix élevé des aliments en vue de limiter la malnutrition et la faim, particulièrement pour les femmes et les filles, qui représentent 70 % des personnes touchées par la famine dans le monde.

(Les définitions des termes utilisés se trouvent à la fin de ce tableau)	Échéancier d'ACS+	Population cible	Avantages directs prévus			Autres caractéristiques identitaires
			Sexe	Répartition des revenus	Incidence intergénérationnelle	
	<i>Anticipé, plus tard ou actuel</i>		<i>Hommes – femmes</i>	<i>Avantage considérable faible – élevé</i>	<i>Avantages jeunes – aînés</i>	
Aide consulaire liée à la COVID-19 pour les Canadiens à l'étranger	□■□	Tous les Canadiens	○—○●—○—○	○—○●—○—○	○—●—○	Voyageurs canadiens
Investissement de 100 millions de dollars afin d'appuyer l'aide consulaire aux Canadiens à l'étranger touchés par la pandémie de la COVID-19.						

Cette mesure soutient l'offre d'une aide consulaire aux Canadiens, qui comprend ce qui suit : renforcer les capacités du centre d'intervention d'urgence d'Affaires mondiales Canada; faciliter le retour des Canadiens coincés à l'étranger; consentir des prêts d'urgence aux voyageurs canadiens; s'allier à des organisations internationales afin d'aider les Canadiens qui sont incapables de retourner immédiatement au Canada.

Ce financement fournira une aide essentielle aux Canadiens à l'étranger touchés par la pandémie de la COVID-19. Cette aide a été offerte à tous les Canadiens à l'étranger, et, dans la mesure du possible, aux Canadiens qui indiquaient être particulièrement vulnérables en raison de leur âge ou d'autres facteurs identitaires.

Mesures de soutien direct

Soutien aux particuliers

Prestation canadienne d'urgence	Travailleurs touchés par la COVID-19	Travailleurs touchés par la COVID-19 et tous les Canadiens
□■□	○—○●—○—○	○—○●—○—○
Investissement de 80 milliards de dollars en 2020-2021 pour fournir un soutien au revenu aux particuliers en âge de travailler dont le statut d'emploi a été touché par la COVID-19.		

La PCU fournit un soutien au revenu direct aux Canadiens en âge de travailler qui ont arrêté de travailler ou dont les heures de travail ont diminué en raison de la COVID-19. Cette mesure de soutien est offerte aux travailleurs canadiens admissibles aux prestations d'assurance-emploi et aux nombreux autres qui ne le sont pas. On s'attendait à ce qu'un vaste échantillon de Canadiens ait recours à la PCU dans le cadre de la réponse à la COVID-19. Les répercussions et les taux d'inscription à ce jour, dont il est question ici, sont tirées de l'Enquête sur la population active de mai 2020 de Statistique Canada.

Même si le rythme des pertes d'emploi chez les femmes était plus élevé au départ, les pertes d'emploi totales de février à avril étaient divisées également entre les femmes (17 %) et les hommes (15 %). En mai, le taux d'emploi a augmenté deux fois plus rapidement chez les hommes que chez les femmes, réduisant les pertes d'emploi totales cumulatives à 13 % chez les hommes et à 16 % chez les femmes. Dans la période entre le 15 mars et la mi-mai, les hommes comme les femmes étaient tout aussi susceptibles d'avoir demandé la PCU. À l'avenir, on peut s'attendre à ce que l'emploi augmente un peu plus rapidement chez les hommes que chez les femmes au cours des prochains mois, vu l'augmentation plus rapide dans les industries produisant des biens et étant donné que les femmes sont plus susceptibles de continuer d'assumer des responsabilités en matière de soins alors que les garderies demeurent fermées et que les écoles sont perturbées. En ce qui concerne les industries, l'incidence marquée sur l'emploi dans l'industrie de l'hébergement et de la restauration a donné lieu au taux de demande de PCU le plus élevé : plus de 43 % des travailleurs de cette industrie ont en effet présenté une demande de PCU. De même, la pandémie a eu des répercussions disproportionnées sur les jeunes, les étudiants et les nouveaux arrivants, ce qui a donné lieu à des taux de demande de PCU plus élevés pour ces groupes par rapport aux autres groupes d'âge et aux autres statuts de citoyenneté respectivement. Enfin, les travailleurs autonomes ont vu leurs heures travaillées baisser considérablement en mai : 43 % ont travaillé moins que leurs heures habituelles pour des raisons liées à la COVID-19, ce qui représente une baisse par rapport à 50 %

(Les définitions des termes utilisés se trouvent à la fin de ce tableau)	Échéancier d'ACS+	Population cible	Avantages directs prévus			Autres caractéristiques identitaires
			Sexe	Répartition des revenus	Incidence intergénérationnelle	
	<i>Anticipé, plus tard ou actuel</i>		<i>Hommes – femmes</i>	<i>Avantage considérable faible – élevé</i>	<i>Avantages jeunes – aînés</i>	

en avril. Par conséquent, deux travailleurs autonomes sur cinq ont fait une demande de PCU, par rapport à seulement 12 % des employés du secteur privé et à 5 % des employés du secteur public.

Les personnes qui travaillent dans l'économie informelle, qui ne sont pas saisies dans l'Enquête sur la population active, ont probablement vu leur revenu et la disponibilité du travail baisser considérablement à cause de la pandémie. De même, la crise économique a eu une incidence disproportionnée sur les communautés et les Canadiens racialisés; les taux de demande de PCU devraient donc être plus élevés pour ces populations, même si les données n'ont pas encore été recueillies. Un examen approfondi des répercussions disproportionnées de la COVID-19 sur des groupes précises et sur les personnes qui reçoivent des paiements de la PCU se trouve à la section sur le sommaire de l'ACS+ du chapitre 1.

Subvention salariale d'urgence du Canada	□■□	Travailleurs et employeurs touchés par la COVID-19				Employés des employeurs admissibles, propriétaires et actionnaires
			○—○●—○—○	○—○—○●—○	○—●—○	
Investissement de 82,3 milliards de dollars en 2020-2021 pour accorder une subvention salariale aux employeurs admissibles. Cela inclut un financement réservé pour la prolongation proposée annoncée le 15 mai, dont le gouvernement annoncera les détails sous peu.						

La mesure accorde une subvention salariale aux employeurs admissibles qui couvre 75 % du salaire d'un employé, jusqu'à concurrence de 847 \$ par semaine. La subvention salariale est offerte à la plupart des employeurs du secteur privé, y compris aux entreprises, aux organismes à but non lucratif et aux organismes de bienfaisance enregistrés. La subvention salariale pourrait contribuer à limiter les pertes d'emploi liées au ralentissement économique causé par la pandémie de COVID-19. Ce sont donc les employés d'employeurs admissibles qui profitent le plus de la mesure.

En plus des travailleurs à qui la mesure profite, les actionnaires ou les propriétaires d'entreprises admissibles seraient également à même de profiter de la mesure, puisque la subvention pourrait contribuer à réduire les coûts de main-d'œuvre lorsque les activités commerciales sont réduites. Cette mesure peut aussi être avantageuse pour les particuliers qui reçoivent l'aide d'organismes à but non lucratif et d'organismes de bienfaisance. Elle peut aussi profiter aux communautés autochtones puisque les entreprises appartenant à un gouvernement autochtone sont admissibles à la subvention.

Le 29 juin 2020, les petits employeurs (qui comptent 25 employés ou moins) représentaient la proportion la plus importante de demandes approuvées pendant les trois périodes de demandes, tandis que les employeurs de taille moyenne (qui comptent entre 26 et 250 employés) représentaient le plus grand nombre d'employés soutenus par période de demande. Ces résultats peuvent refléter en partie le fait que les flux de trésorerie des petites entreprises sont plus limités que ceux des grandes entreprises, dont certaines n'ont toujours pas présenté de demande afin de profiter du programme. Les données actuelles sur les demandeurs de PCU par industrie indiquent que le nombre le plus important d'employeurs qui reçoivent un soutien pendant les trois périodes de demandes jusqu'à présent menaient leurs activités dans les services professionnels, scientifiques et techniques; c'est toutefois dans le secteur de la fabrication et celui de l'hébergement et de la restauration que l'on trouve le plus grand nombre d'employés couverts. Les bénéficiaires étaient également plus susceptibles des résidents de l'Ontario, du Québec, de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, selon leur proportion de la population. Même s'il n'existe pas de données sur la composition sur le plan des sexes des employés qui reçoivent la SSUC, selon l'analyse des données actuelles sur les demandeurs de la SSUC, il est possible que les hommes soient légèrement plus susceptibles d'être couverts par la SSUC que les femmes. Ce fait n'est toutefois qu'une illustration, et une analyse plus détaillée sera nécessaire lorsque les données de l'impôt sur le revenu de 2020 seront disponibles. On trouve de plus amples renseignements sur les bénéficiaires de la Prestation canadienne d'urgence dans la section du sommaire de l'ACS+ du chapitre 1.

(Les définitions des termes utilisés se trouvent à la fin de ce tableau)	Échéancier d'ACS+	Population cible	Avantages directs prévus			Autres caractéristiques identitaires
			Sexe	Répartition des revenus	Incidence intergénérationnelle	
	<i>Anticipé, plus tard ou actuel</i>		<i>Hommes – femmes</i>	<i>Avantage considérable faible – élevé</i>	<i>Avantages jeunes – aînés</i>	
Subvention salariale temporaire aux entreprises	□■□	Travailleurs et employeurs touchés par la COVID-19	○—○●—○—○	○—●—○—○—○	○—●—○	Employés d'employeurs admissibles
Investissement de 2 milliards de dollars pour accorder aux employeurs admissibles une subvention salariale correspondant à 10 % des salaires, du 18 mars 2020 au 19 juin 2020.						

Cette mesure accorde une subvention salariale qui correspond à 10 % de la rémunération admissible versée aux employés entre le 18 mars 2020 et le 20 juin 2020, jusqu'à concurrence d'une subvention maximale de 1 375 \$ pour chaque employé. Au total, le soutien offert à chaque employeur admissible pouvait atteindre 25 000 \$ pour la période de trois mois. La subvention salariale de 10 % était offerte aux sociétés privées sous contrôle canadien (y compris les coopératives), aux particuliers (à l'exception des fiducies), aux sociétés de personnes et aux organismes à but non lucratif ou aux organismes de bienfaisance enregistrés. Elle n'est pas offerte aux sociétés publiques. La subvention salariale devait limiter les pertes d'emploi liées au ralentissement économique causé par la pandémie de COVID-19. Ce sont donc les employés d'employeurs admissibles qui devraient profiter de la mesure. En général, la subvention était une vaste mesure qui devait profiter aux travailleurs d'un vaste éventail d'industries. Au sein des entreprises admissibles, les groupes plus jeunes et à revenu plus faible sont susceptibles de bénéficier le plus, car ce sont ces employés qui auraient été mis à pied en l'absence de la subvention. Les propriétaires des sociétés admissibles étaient également à même de profiter de la mesure, puisque la subvention pourrait contribuer à réduire les coûts de main-d'œuvre lorsque les activités commerciales sont réduites.

Complément salarial pour les travailleurs essentiels	□■□	Travailleurs canadiens à faible revenu	○—○—○—○●	○—●—○—○—○	○—●—○	Travailleurs de la santé à faible revenu et minorités visibles
Investissement maximal de 3 milliards de dollars en 2020-2021 afin de permettre aux provinces et aux territoires de donner des augmentations salariales temporaires aux travailleurs essentiels.						

Le complément salarial pour les travailleurs essentiels devrait profiter de façon disproportionnée aux Canadiens à faible revenu qui travaillent dans les services essentiels, ce qui comprend les travailleurs d'un certain nombre de secteurs comme ceux de la santé et du commerce de détail (p. ex., les épiceries et les pharmacies), selon la province ou le territoire. À l'échelle nationale, les données de Statistique Canada indiquent que les femmes représentent 80 % des travailleurs de la santé (ce qui comprend les emplois dans les établissements de soins de longue durée) et plus de la moitié des travailleurs du commerce de détail et des services d'hébergement et de restauration. On peut donc en déduire que les femmes qui occupent un emploi à faible revenu dans les services essentiels seront les principales bénéficiaires de cette mesure. Les données dont on dispose à l'heure actuelle sur la répartition de la population active du Canada selon la race sont générales, mais l'on sait que les minorités visibles sont surreprésentées dans bon nombre de secteurs des services essentiels, y compris ceux des soins de santé (notamment les soins de longue durée), de l'aide sociale, de l'hébergement et de la restauration. Il incombe aux provinces et aux territoires de déterminer les travailleurs essentiels qui sont admissibles au soutien et le montant qu'ils recevront.

(Les définitions des termes utilisés se trouvent à la fin de ce tableau)	Échéancier d'ACS+	Population cible	Avantages directs prévus			Autres caractéristiques identitaires
			Sexe	Répartition des revenus	Incidence intergénérationnelle	
			Hommes – femmes	Avantage considérable faible – élevé	Avantages jeunes – aînés	
Bonification temporaire du crédit pour la TPS	□■□	Canadiens à revenu faible ou modeste	○—○—●—○—○	●—○—○—○—○	○—●—○—○	Canadiens à revenu faible ou modeste
• Paiement supplémentaire du crédit pour la TPS effectué en avril 2020 qui a permis de doubler le montant maximal annuel des paiements du crédit pour l'année de prestation 2019-2020.						

Le doublement temporaire des montants du crédit pour la TPS pour l'année 2019-2020 et le versement de la prestation supplémentaire en tant que complément forfaitaire du crédit en avril 2020 ont profité à plus de 12 millions de familles canadiennes, dont 1,6 million d'entre elles environ disposent d'un revenu qui serait par ailleurs trop élevé pour recevoir le crédit pour la TPS.

Les prestations les plus importantes et la majeure partie des prestations totale s'accumulent pour les particuliers et les familles à revenu faible ou modeste (de moins de 38 000 \$ environ en 2018) qui recevaient déjà le crédit pour la TPS actuel. Les aînés et les parents seuls (particulièrement les mères seules) profitent de cette mesure dans une proportion plus élevée que la population en général puisqu'ils touchent un revenu moyen plus faible.

Bonification temporaire de l'Allocation canadienne pour enfants	□□■	Familles avec enfants	○—○—○—●—○	○—●—○—○—○	●—○—○—○	Enfants
• Versement supplémentaire de l'Allocation canadienne pour enfants de 300 \$ par enfant qui s'ajoute au paiement du mois de mai 2020.						

Cette mesure fournit une aide conforme à la répartition générale des bénéficiaires de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE), qui est versée aux familles admissibles ayant des enfants de moins de 18 ans. Près de 3,7 millions de familles avec enfants, particulièrement celles à revenu faible ou modeste, ont profité d'un soutien supplémentaire. On estime que ce sont les familles dont le revenu net est inférieur à 30 000 \$ qui ont touché environ le quart des prestations supplémentaires.

Cette mesure devrait profiter aux enfants et à leurs parents, en ce qu'elle aidera ces derniers à assumer les coûts qu'ils engagent pour élever leurs enfants. Plus particulièrement, cette mesure donne un soutien supplémentaire aux familles biparentales – on estime que 73 % des prestations supplémentaires ont été versées à ces familles, tandis que 27 % ont été versées aux parents seuls (plus susceptibles d'être des femmes) – puisqu'elles représentent le type de famille avec enfants le plus courant. Étant donné que l'ACE est versée à la mère (lorsqu'elle est présente dans le ménage) dans la grande majorité des cas, l'ACE bonifiée a directement profité aux femmes, particulièrement celles âgées de 30 à 49 ans. Lorsque l'on tient compte du fait que cette aide supplémentaire vise à profiter aux enfants, les répercussions générales des mesures sur les sexes devraient être plus égales.

Moratoire sur le remboursement de prêts d'études canadiens	□■□	Canadiens ayant une dette de prêt étudiant	○—○—○—●—○	○—●—○—○—○	●—○—○—○	Nouveaux diplômés
• Investissement de 190 millions de dollars en 2020-2021 pour imposer un moratoire sur les remboursements des prêts d'études canadiens et couvrir l'intérêt pendant la période du moratoire, de façon à ce que le bénéficiaire d'un prêt d'études canadien n'ait pas à assumer une accumulation des intérêts.						

Les bénéficiaires sont principalement des jeunes : environ 80 % d'entre eux sont âgés de 30 ans ou moins, et environ 60 % sont des femmes, et 40 %, des hommes, ce qui correspond à la proportion générale d'hommes et de femmes qui entreprennent des études postsecondaires. Par conséquent, plus de femmes pourraient en profiter. Cette mesure devrait aussi profiter davantage aux particuliers à revenu faible et modeste puisqu'un bénéficiaire doit être issu d'une famille à revenu faible ou modeste pour obtenir un prêt d'étude canadien. Environ 15 % des bénéficiaires du Programme canadien de prêts aux étudiants habitent dans

(Les définitions des termes utilisés se trouvent à la fin de ce tableau)	Échéancier d'ACS+	Population cible	Avantages directs prévus			Autres caractéristiques identitaires
			Sexe	Répartition des revenus	Incidence intergénérationnelle	
	<i>Anticipé, plus tard ou actuel</i>		<i>Hommes – femmes</i>	<i>Avantage considérable faible – élevé</i>	<i>Avantages jeunes – aînés</i>	
des régions rurales (ce qui exclut les régions métropolitaines de recensement, les agglomérations de recensement comptant 50 000 habitants ou plus et les capitales provinciales), soit à peine moins que la proportion de la population canadienne qui habite dans des régions rurales (16,8 % en 2016).						
Annulation du délai de carence de l'assurance-emploi	□□■	Canadiens en quarantaine obligatoire	○—○●—○—○	○—○●—○—○	○—●—○	Personnes occupant un emploi assurable
Investissement de 5 millions de dollars en 2020-2021 pour annuler le délai de carence de l'assurance-emploi pour les travailleurs admissibles qui sont en quarantaine ou qui ont reçu l'ordre de s'isoler et qui demandent des prestations de maladie de l'assurance-emploi.						
Au début du mois de mars, moment où la mesure a été annoncée, l'annulation du délai de carence de l'assurance-emploi devait faciliter le respect des ordonnances de santé publique et ainsi protéger les personnes les plus susceptibles de tomber gravement malades après avoir contracté la COVID-19, notamment les aînés et les personnes présentant des problèmes de santé préexistants. Depuis l'annonce de cette mesure, la situation en matière de santé publique au Canada a évolué considérablement. En raison du nombre sans précédent de demandes d'assurance-emploi reçues après la mise en place de mesures de confinement d'un bout à l'autre du pays, le gouvernement a instauré la Prestation canadienne d'urgence (PCU), qui remplace temporairement les prestations de maladie et régulières de l'assurance-emploi pour toute personne devenue admissible le 15 mars 2020 ou par la suite. Il convient de mentionner que les femmes, qui ont toujours représenté une proportion plus grande des demandes de prestations de maladie de l'assurance-emploi (p. ex., 56,3 % en 2017-2018), représentent aussi une proportion plus importante du nombre de cas de COVID-19 au Canada.						
Campagne publicitaire : Plan d'intervention du gouvernement du Canada pour répondre à la COVID-19	□■□	Canadiens adultes et propriétaires d'entreprise	○—○●—○—○	○—○●—○—○	○—●—○	Canadiens qui sont des travailleurs indépendants, jeunes, aînés, personnes autochtones et nouveaux arrivants
Investissement de 10 millions de dollars en 2020-2021 pour informer les Canadiens et les entreprises de l'aide financière disponible pour les soutenir pendant la pandémie COVID-19, et de la façon dont ils peuvent en faire la demande.						
Cette campagne publicitaire multicanaux (télévision, médias imprimés et médias numériques) tirera parti de stratégies de communication payées et non payées en vue de joindre le plus grand nombre de Canadiens possible pour les informer des programmes d'aide financière liés à la COVID-19 qu'offre le gouvernement. Au moment du lancement de la campagne publicitaire, selon une recherche, 66 % des Canadiens s'inquiétaient ou étaient un peu inquiets de la viabilité de leur situation financière, tandis que 56 % s'inquiétaient de leur capacité de payer leurs factures. Dans cette même recherche, 40 % des répondants n'avaient rien entendu dans l'actualité sur les mesures financières annoncées par le gouvernement du Canada. Les Canadiens à faible revenu ayant un diplôme d'études secondaires et les membres d'une minorité visible étaient plus susceptibles de ne rien savoir au sujet des mesures financières offertes.						

(Les définitions des termes utilisés se trouvent à la fin de ce tableau)	Échéancier d'ACS+	Population cible	Avantages directs prévus			Autres caractéristiques identitaires
			Sexe	Répartition des revenus	Incidence intergénérationnelle	
	<i>Anticipé, plus tard ou actuel</i>		<i>Hommes – femmes</i>	<i>Avantage considérable faible – élevé</i>	<i>Avantages jeunes – aînés</i>	
Communications et marketing liés à la COVID-19	□■□	Tous les Canadiens	○—○●—○—○	○—○●—○—○	○—●—○	Canadiens à revenu faible ou modeste et personnes ayant des problèmes de santé sous-jacents
Investissement de 50 millions de dollars en 2020-2021 afin de coordonner une stratégie de communication et de marketing pangouvernementale qui assurera une visibilité claire et de haut niveau quant aux conseils et aux orientations de santé publique, aidera les particuliers et les entreprises à comprendre comment bénéficier de l'ensemble des mesures de soutien qui sont à leur disposition et donner des messages clairs et fiables concernant la sûreté et la sécurité, y compris des conseils en matière de déplacement.						

Tous les Canadiens profiteront de l'élaboration d'une stratégie de communication générale sur la réponse du gouvernement à la COVID-19. Les communications seront adaptées afin de joindre des sous-populations précises susceptibles d'être touchées par la pandémie (y compris les peuples autochtones, les personnes qui ne parlent ni anglais ni français et les personnes handicapées, à l'aide de mesures comme l'interprétation simultanée) afin de garantir que tous les Canadiens ont le même accès aux renseignements sur la santé donnés par le gouvernement fédéral et aux initiatives d'aide financière du gouvernement à leur disposition pour les aider à surmonter la crise.

De façon plus précise, les communications qui aident les particuliers à obtenir une aide financière pourraient offrir des avantages accrus aux particuliers à faible revenu. Les messages sur la santé et la sécurité devraient aussi particulièrement profiter aux Canadiens qui sont à risque de subir des conséquences plus graves de la COVID-19, y compris les aînés et les personnes ayant des problèmes de santé sous-jacents.

Soutien aux étudiants et aux nouveaux diplômés

Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants	Étudiants de niveau postsecondaire et nouveaux diplômés	Étudiants de niveau postsecondaire et nouveaux diplômés
□□■	○—○—○●—○	●—○—○
Investissement de 5,25 milliards de dollars pour fournir un soutien au revenu aux étudiants de niveau postsecondaire et aux nouveaux diplômés admissibles qui ont perdu leurs possibilités d'emploi et de revenu pour des raisons liées à la COVID-19 et qui ne sont pas admissibles à la Prestation canadienne d'urgence.		

La Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants fournit un soutien au revenu aux étudiants de niveau postsecondaire et aux nouveaux diplômés admissibles qui ne peuvent pas se trouver un emploi ou travailler à cause de la COVID-19. Les jeunes de moins de 30 ans forment la majorité de la population étudiante (environ 80 %). Cette initiative profitera probablement le plus aux femmes, car selon Statistique Canada, il y a plus de femmes que d'hommes à tous les niveaux des études de deuxième cycle à l'exception du doctorat. En 2017, les femmes représentaient environ 57 % des diplômés d'études postsecondaires. De plus, les femmes âgées de 15 à 29 ans ont récemment connu des taux plus élevés de perte d'emplois. Étant donné les faibles taux d'inscription chez les étudiants de première génération (ceux dont les parents n'ont pas achevé d'études postsecondaires), les étudiants à faible revenu, les étudiants autochtones et les étudiants handicapés, ces groupes de jeunes sont relativement moins susceptibles de bénéficier de cette initiative. Cependant, cette prestation offre aussi un soutien ciblé supplémentaire aux étudiants ayant une personne à charge et aux étudiants handicapés, qui sont plus susceptibles d'être à faible revenu.

(Les définitions des termes utilisés se trouvent à la fin de ce tableau)	Échéancier d'ACS+	Population cible	Avantages directs prévus			Autres caractéristiques identitaires
			Sexe	Répartition des revenus	Incidence intergénérationnelle	
	<i>Anticipé, plus tard ou actuel</i>		<i>Hommes – femmes</i>	<i>Avantage considérable faible – élevé</i>	<i>Avantages jeunes – aînés</i>	
Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant (BCBE)	■□□	Étudiants de niveau postsecondaire	○—○—○●—○	○—○●—○—○	●—○—○	Étudiants de niveau postsecondaire
Investissement de 900 millions de dollars en 2020-2021 afin de fournir jusqu'à 5 000 \$ aux étudiants de niveau postsecondaire qui aident leur pays et leur communauté pendant la pandémie de COVID-19.						

Les taux de bénévolat chez les femmes sont pratiquement identiques à ceux chez les hommes. Cette mesure pourrait toutefois profiter davantage aux femmes, vu leur taux d'inscription plus élevé aux études postsecondaires (environ 60 %) et les taux plus élevés des pertes d'emploi récentes chez les femmes âgées de 15 à 29 ans. Par conséquent, il est possible qu'un nombre plus élevé de jeunes femmes cherchent à aider leur pays et soutiennent ainsi leur communauté tout en cherchant à compenser la perte de revenu en vue de payer leurs études. Étant donné les faibles taux d'inscription chez les étudiants de première génération (ceux dont les parents n'ont pas achevé d'études postsecondaires), les étudiants à faible revenu, les étudiants autochtones et les étudiants handicapés que chez leurs pairs, ces groupes de jeunes sont relativement moins susceptibles de bénéficier de cette initiative. De plus, puisque les taux de bénévolat sont plus élevés chez les étudiants provenant de familles à revenu plus élevé, ces étudiants pourraient être représentés de façon disproportionnée. Les étudiants qui ont le soutien de leurs parents durant l'année scolaire et durant l'été, ou qui ont des prêts d'études postsecondaires sont plus susceptibles d'accéder à la BCBE que les étudiants qui doivent travailler toute l'année (c.-à-d., les étudiants qui ont droit à la Prestation canadienne d'urgence ne sont pas admissibles à la BCBE) ou travailler à temps plein au salaire minimum pour subvenir à leurs besoins financiers. Il faut noter que les étudiants qui reçoivent la Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants sont admissibles à la BCBE.

Élargir les programmes existants fédéraux, pour les étudiants et pour les jeunes	■□□	Étudiants de niveau postsecondaire et nouveaux diplômés	○—○—○●—○	○—○●—○—○	●—○—○	Étudiants de niveau postsecondaire, nouveaux diplômés
Investissement de 1 milliard de dollars en 2020-2021 pour élargir le programme fédéral actuel visant l'emploi, le perfectionnement des compétences et les jeunes afin de créer des emplois et des stages pour aider les étudiants à se trouver un emploi et à acquérir des compétences précieuses.						

Ce soutien profitera principalement aux étudiants collégiaux ou universitaires de premier cycle, de deuxième cycle ou postdoctoraux, et à d'autres jeunes âgés de 15 à 30 ans.

Dans l'ensemble, les femmes devraient profiter un peu plus de ces mesures. Les femmes forment 60 % des étudiants de niveau postsecondaire au Canada, et les femmes en âge de poursuivre des études (de 15 à 29 ans) sont aussi plus susceptibles d'être au chômage puisque les variations récentes du taux d'emploi indiquent que les femmes ont été disproportionnellement touchées par les pertes d'emplois tant à temps partiel qu'à temps plein.

Certains groupes de jeunes doivent encore composer avec des obstacles relatifs aux études et à l'emploi. Par exemple, selon le recensement de 2016, le pourcentage de jeunes femmes et de jeunes hommes noirs au Canada (âgés de 13 à 17 ans) qui n'ont pas d'emploi, qui ne sont pas aux études ou qui ne suivent pas de formation s'établissait à 13 % et à 20 % respectivement, par rapport à 10 % pour les autres jeunes femmes et à 12 % pour les autres jeunes hommes. Cet écart était principalement attribuable aux obstacles socio-économiques continus sur lesquels se penche le programme.

En ce qui concerne les taux de diplomation, 89 % des personnes non autochtones (âgées de 25 à 64 ans) avaient au moins un diplôme d'études secondaires (ou l'équivalent), par rapport à 75 % des membres des Premières Nations inscrits vivant hors réserve; à 57 % des membres des Premières Nations vivant dans une réserve; à 82 % des Métis; à 77 % des Inuits vivant à l'extérieur du Nunangat (47 % pour ceux qui vivent dans ce territoire); et à 80 % des membres des Premières Nations non inscrits.

(Les définitions des termes utilisés se trouvent à la fin de ce tableau)	Échéancier d'ACS+	Population cible	Avantages directs prévus			Autres caractéristiques identitaires
			Sexe	Répartition des revenus	Incidence intergénérationnelle	
	<i>Anticipé, plus tard ou actuel</i>		<i>Hommes – femmes</i>	<i>Avantage considérable faible – élevé</i>	<i>Avantages jeunes – aînés</i>	

Les efforts déployés pour aider les jeunes (qu'ils fréquentent l'école ou pas), les étudiants de niveau postsecondaire et les nouveaux diplômés seront adaptés pour surmonter ces types d'obstacles qui persistent.

Bonification de l'aide financière aux étudiants pour l'automne 2020	Étudiants de niveau postsecondaire	Étudiants postsecondaires à faible revenu
□□■	○—○—○●—○	○—●—○—○—○
Investissement de 1,9 milliard de dollars sur deux ans à compter de 2020-2021 pour doubler les bourses d'études canadiennes et modifier les exigences d'admissibilité pour l'aide financière aux étudiants en 2020-2021.		

Cet ensemble de mesures cible les étudiants à revenu faible et modeste qui ont de la difficulté à payer leurs études en raison de la situation économique actuelle. Même si ces mesures aident tous les étudiants de niveau postsecondaire qui ont besoin d'aide financière, ce sont les femmes qui sont toutefois plus susceptibles d'en profiter puisqu'elles représentent 56 % des clients du Programme canadien de prêts aux étudiants et des étudiants de niveau postsecondaire et elles reçoivent en moyenne des bourses d'études canadiennes d'un montant supérieur à celui des hommes. Ces mesures profiteront particulièrement aux jeunes, puisque 72 % des bénéficiaires d'aide financière aux étudiants étaient âgés de moins de 25 ans en 2018-2019.

Cette mesure fournit aussi un soutien plus ciblé aux étudiants ayant une incapacité permanente et à ceux qui ont des personnes à charge, puisqu'elle double le montant des bourses d'études canadiennes (BEC) pour ces populations. En 2016-2017, plus de 37 000 bourses ont été remises à des étudiants ayant une incapacité permanente, et plus de 35 000 à des étudiants ayant des personnes à charge. Bon nombre d'étudiants ayant une incapacité permanente et ayant des personnes à charge ont un revenu modeste : plus de 80 % des étudiants qui reçoivent les BEC pour les étudiants ayant une incapacité permanente reçoivent aussi la BEC pour les étudiants de revenu faible ou modeste et environ 81 % des étudiants parents ont un revenu égal ou inférieur au seuil de revenu des BEC. Les femmes sont plus susceptibles d'être bénéficiaires des BEC pour les étudiants ayant des personnes à charge, et représentent 95 % de ces bénéficiaires qui sont des parents seuls.

Changements au programme Emplois d'été Canada	Étudiants de niveau postsecondaire et nouveaux diplômés	Étudiants
□■□	○—○—●—○—○	○—○—●—○—○
Changements au programme Emploi d'été Canada pour aider les entreprises et les jeunes canadiens touchés par la COVID-19.		

L'élargissement du programme Emplois d'été Canada (EEC) permet d'augmenter les subventions salariales offertes aux employeurs des secteurs privé et public, de prolonger le programme de l'été 2020 jusqu'au mois de février 2021 et de donner une marge de manœuvre supplémentaire aux employeurs (p. ex., l'embauche d'employés à temps partiel).

Plusieurs groupes continuent de se heurter à des obstacles à l'éducation et à l'emploi. À titre d'exemple, selon le recensement de 2016, les nouveaux arrivants au Canada (âgés de 15 à 24 ans) affichaient un taux d'emploi de 38,3 % et un taux de chômage de 16,7 % en 2016, par rapport à un taux d'emploi de 54,3 % et un taux de chômage de 15,2 % chez les jeunes non immigrants. De nombreux facteurs contribuent à ces résultats d'emploi, comme la maîtrise insuffisante de l'anglais ou du français et la discrimination continue et systémique.

En tant que composante de la Stratégie emploi et compétences jeunesse, la conception du programme EEC tient compte de facteurs de l'ACS+ similaires et vise à éliminer les obstacles à l'éducation ou à l'emploi en travaillant avec les employeurs afin d'aider les groupes sous-représentés.

(Les définitions des termes utilisés se trouvent à la fin de ce tableau)	Échéancier d'ACS+	Population cible	Avantages directs prévus			Autres caractéristiques identitaires
			Sexe	Répartition des revenus	Incidence intergénérationnelle	
	Anticipé, plus tard ou actuel		Hommes – femmes	Avantage considérable faible – élevé	Avantages jeunes – aînés	

Soutien aux aînés

Soutien aux aînés touchés par la COVID-19	□■□	Aînés	○—○●—○—○	○—●—○—○—○	○—○—●	Aînés et Canadiens à faible revenu
- Investissement de 2,5 milliards de dollars en 2020-2021 en versements uniques non imposables de 300 \$ aux aînés admissibles aux prestations de la Sécurité de la vieillesse (SV), avec un versement de 200 \$ de plus aux aînés admissibles au Supplément de revenu garanti (SRG) afin de les aider à composer avec les coûts accrus liés à la COVID-19. - Investissement de 20 millions de dollars en 2020-2021 à Emploi et Développement social Canada afin d'élargir le programme Nouveaux Horizons pour les aînés pour appuyer les organismes qui réalisent des projets communautaires visant à réduire l'isolement.						

Le versement unique non imposable fournira un soutien supplémentaire aux aînés afin de les aider à composer avec les coûts accrus liés à la COVID-19. Les aînés à faible revenu, qui sont admissibles à la Sécurité de la vieillesse et au Supplément de revenu garanti, en profiteront davantage. Parmi les 6,7 millions d'aînés admissibles à la SV, 54 % sont des femmes, qui représentent près de 60 % des 2,2 millions de ces aînés qui sont aussi admissibles au SRG.

Le programme Nouveaux Horizons pour les aînés est conçu pour garantir que les aînés peuvent participer à la qualité de vie dans leur communauté et peuvent en profiter par une participation aux activités sociales et une vie active. Cet investissement précis est conçu pour corriger les vulnérabilités créées par la COVID-19; par conséquent, les bénéficiaires auront tendance à être des aînés un peu plus vulnérables, y compris ceux qui ont un faible revenu et qui sont handicapés.

Réduction temporaire des fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR)	□■□	Aînés	○—○●—○—○	○—○—○—●—○	○—○—●	Aînés
Réduction temporaire de 25 % du montant minimal des retraits des fonds enregistrés de revenu de retraite.						

La mesure a réduit de 25 % le montant minimal des retraits des fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR) pour 2020. Plus de 94 % des particuliers ayant un FERR sont âgés de plus de 60 ans. Les femmes représentent environ 53 % de l'ensemble des titulaires de FERR et 55 % des particuliers qui réduisent au minimum le montant de leurs retraits des FERR. Les particuliers âgés de plus de 71 ans qui demandent le Crédit d'impôt pour personnes handicapées pour eux-mêmes sont titulaires de FERR et réduisent au minimum leur montant de leurs retraits des FERR à des taux semblables à ceux des personnes âgées de plus de 71 ans qui n'en font pas la demande.

Les particuliers âgés de plus de 71 ans qui réduisent au minimum le montant de leurs retraits des FERR ont généralement un revenu plus élevé que celui de la population générale des particuliers de cet âge. Les particuliers âgés de plus de 71 ans qui ont réduit au minimum le montant de leurs retraits aux FERR en 2017 avaient un revenu total moyen d'environ 63 700 \$, qui était supérieur à celui des particuliers âgés de plus de 71 ans qui ne réduisent pas au minimum le montant de leurs retraits des FERR (52 000 \$) et de ceux qui n'ont pas de FERR (27 000 \$).

(Les définitions des termes utilisés se trouvent à la fin de ce tableau)	Échéancier d'ACS+	Population cible	Avantages directs prévus			Autres caractéristiques identitaires
			Sexe	Répartition des revenus	Incidence intergénérationnelle	
	<i>Anticipé, plus tard ou actuel</i>		<i>Hommes – femmes</i>	<i>Avantage considérable faible – élevé</i>	<i>Avantages jeunes – aînés</i>	
Contribution de 9 M\$, par l'entremise de Centraide, destinée aux organismes locaux (en 2019-2020)	■ ■ ■	Aînés	○ ○ ● ○ ○	○ ○ ● ○ ○	○ ○ ○ ●	Aînés
Investissement de 9 millions de dollars versés en 2019-2020 par l'intermédiaire de Centraide pour aider les aînés à se procurer des produits essentiels comme de la nourriture et des médicaments et à entrer en contact avec les ressources communautaires.						

Les aînés sont particulièrement vulnérables aux répercussions de la COVID-19 et ils sont susceptibles d'avoir de la difficulté à se procurer des produits essentiels et à entrer en contact avec d'autres personnes pendant leur isolement. Ils profitent directement de ce soutien accru tout en pratiquant la distanciation physique. Selon l'Organisation mondiale de la Santé, un meilleur soutien de la famille, des amis et de la communauté est associé à de meilleurs résultats en matière de santé. À l'heure actuelle, les aînés représentent 18 % de la population canadienne. Étant donné que leur espérance de vie est plus élevée que celles des hommes, les femmes forment une partie un peu plus importante de cette population (54 %).

Soutien aux groupes vulnérables

Fonds de soutien aux communautés autochtones	■ ■ ■	Peuples autochtones	○ ○ ● ○ ○	○ ● ○ ○ ○ ○	○ ● ○ ○	Peuples autochtones
Investissement de 380 millions de dollars en 2020-2021 pour créer un nouveau Fonds de soutien aux communautés autochtones qui répondra aux besoins immédiats des communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis relatifs à la COVID-19 et pour aider les organismes au service des personnes qui habitent dans des centres urbains ou hors réserve.						

Cette mesure devrait profiter à tous les peuples autochtones du Canada. Bon nombre de communautés autochtones sont aux prises avec des défis uniques en raison de leur éloignement, d'une infrastructure et d'une capacité insuffisantes, de logements surpeuplés et de problèmes de santé sous-jacents plus nombreux, ce qui expose les personnes de ces communautés à un risque accru de contracter la COVID-19. Il peut être difficile pour les particuliers qui habitent hors réserves, dans des centres urbains ou loin de leur communauté, d'accéder à l'aide dont ils ont besoin. Ce fonds basé sur les distinctions donnera aux dirigeants et aux organismes autochtones la marge de manœuvre requise pour concevoir et mettre en œuvre des solutions communautaires en vue de se préparer face à la propagation de la COVID-19 dans leurs communautés et de réagir en conséquence. Le financement peut servir à soutenir les aînés et les membres vulnérables de la communauté, à atténuer l'insécurité alimentaire, à fournir du soutien à l'éducation ou d'autres services aux enfants ou à financer des services d'aide en santé mentale et des services d'intervention d'urgence.

Soutien au Programme d'aide au revenu dans les réserves	■ ■ ■	Premières Nations qui vivent dans une réserve	○ ○ ● ○ ○	● ○ ○ ○ ○ ○	○ ● ○ ○	Personnes handicapées
Investissement de 270 millions de dollars en supplément au Programme d'aide au revenu dans les réserves.						

Les répercussions économiques de la COVID-19 devraient rendre un plus grand nombre de particuliers et de familles qui habitent dans les réserves admissibles à l'aide au revenu. Cet investissement aidera les particuliers qui habitent dans les réserves et qui n'ont aucun revenu d'emploi et qui ne sont pas admissibles à l'assurance-emploi ou à d'autres prestations liées à la COVID-19. En tant que mesure de répartition du revenu, le financement supplémentaire attribué au Programme d'aide au revenu profite principalement aux membres des Premières Nations à faible revenu qui habitent dans les réserves. En particulier, les hommes seuls, les mères monoparentales et les personnes handicapées sont les principaux bénéficiaires de l'aide au revenu.

(Les définitions des termes utilisés se trouvent à la fin de ce tableau)	Échéancier d'ACS+	Population cible	Avantages directs prévus			Autres caractéristiques identitaires
			Sexe	Répartition des revenus	Incidence intergénérationnelle	
	<i>Anticipé, plus tard ou actuel</i>		<i>Hommes – femmes</i>	<i>Avantage considérable faible – élevé</i>	<i>Avantages jeunes – aînés</i>	
Soutien aux refuges pour femmes et aux centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle, y compris dans des communautés autochtones	■□□	Femmes	○—○—○—○●	○—○●—○—○	○—●—○	Femmes autochtones, nouvelles immigrantes, femmes handicapées et femmes vivant en milieu rural
Investissement de 40 millions de dollars en 2020-2021 à Femmes et Égalité des genres Canada pour répondre aux besoins immédiats des refuges pour femmes et des centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle, et de 10 millions de dollars en 2020-2021 au réseau actuel de refuges d'urgence dans les réserves de Services aux Autochtones Canada et au Yukon pour soutenir les femmes et les enfants autochtones qui fuient la violence.						

Ce ne sont pas tous les foyers qui sont sécuritaires. Cette mesure investit dans la santé et la sécurité des femmes vulnérables qui fuient la violence fondée sur le sexe (VFS) et des victimes qui cherchent à obtenir des services de soutien. Selon des données probantes solides, les désastres mènent souvent à une augmentation de la violence. Depuis le début de la pandémie, les organismes qui offrent un soutien et des services aux femmes et aux enfants victimes de violence au Canada ont constaté une hausse de la demande. Selon les consultations menées par le ministère des Femmes et de l'Égalité des genres afin de mieux comprendre l'incidence de la crise, les taux de VFS et de violence familiale dans certaines régions du pays sont de 20 % à 30 % plus élevés. Certaines populations sont plus susceptibles d'être victimes de VFS, comme les femmes autochtones (qui vivent dans les réserves et à l'extérieur de celles-ci), les immigrants et les nouveaux arrivants, les femmes handicapées, les femmes qui habitent dans des communautés rurales et éloignées, les communautés LGBTQ2+ et les victimes de la traite de personnes. Les investissements soutiendront des centaines d'organismes d'aide aux victimes de VFS, y compris des refuges pour femmes, des centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle et des organisations de femmes autochtones d'un bout à l'autre du pays, en leur offrant un financement supplémentaire pour gérer ou prévenir une éclosion dans leurs établissements. Les refuges, les centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle et les autres services de soutien aux victimes de VFS sont devenus encore plus cruciaux pendant la pandémie de COVID-19 puisque les directives d'isolement à domicile ont augmenté le risque de violence. Ces refuges ont cependant été contraints de réduire leurs locaux, leurs heures d'ouverture et leurs rendez-vous en personne, ou de fermer leurs portes, ce qui laisse des options de plus en plus limitées aux personnes les plus vulnérables. Ce financement supplémentaire garantira qu'à l'échelle du pays, les femmes victimes de VFS ont accès aux mesures de protection et de soutien nécessaires pour assurer leur santé et leur sécurité.

Protection et soutien des femmes et des filles autochtones fuyant la violence	□■□	Femmes autochtones	○—○—○—○●	○—●—○—○—○	○—●—○	Enfants autochtones
Investissement de 29 millions de dollars sur deux ans et de 11,2 millions de dollars par la suite pour construire 12 nouveaux refuges et en appuyer les coûts d'exploitation, et pour mener des consultations sur la façon de protéger et de soutenir les femmes et les filles autochtones victimes de violence et fuyant la violence.						

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, les organismes de services de première ligne ont constaté une hausse marquée des demandes d'aide de femmes et d'enfants victimes de violence et fuyant la violence au Canada, ce qui reflète les tendances observées récemment en Chine, en France, à Chypre, à Singapour, au Royaume-Uni et aux États-Unis. Au Canada, les femmes et les filles autochtones sont victimes de discrimination et de violence en nombres disproportionnés par rapport aux femmes et aux filles non autochtones. Selon l'Enquête sociale générale sur la victimisation, les femmes autochtones sont trois fois plus susceptibles d'être victimes de violence par un partenaire actuel ou ancien que les femmes non autochtones. Les femmes

(Les définitions des termes utilisés se trouvent à la fin de ce tableau)	Échéancier d'ACS+	Population cible	Avantages directs prévus			Autres caractéristiques identitaires
			Sexe	Répartition des revenus	Incidence intergénérationnelle	
	<i>Anticipé, plus tard ou actuel</i>		<i>Hommes – femmes</i>	<i>Avantage considérable faible – élevé</i>	<i>Avantages jeunes – aînés</i>	
autochtones victimes de violence et qui habitent dans les réserves doivent également quitter leurs communautés afin d'accéder à des services et d'être en sécurité. La construction de 12 nouveaux refuges dans les réserves et les territoires, ainsi que la consultation des dirigeants et des fournisseurs de services métis profitent principalement aux femmes et aux enfants autochtones qui fuient la violence, puisqu'ils pourront ainsi trouver refuge dans un endroit sécuritaire de leur communauté et dans un contexte adapté à leur culture.						
Soutien aux Canadiens sans abri (au moyen du programme Vers un chez-soi)	□■	Canadiens sans abris	○●○	●○	○●	Jeunes, personnes autochtones, femmes, enfants et nouveaux immigrants sans abri en milieu urbain
Investissement de 157,5 millions de dollars en 2020-2021 pour répondre aux besoins des Canadiens en situation d'itinérance par l'intermédiaire du programme Vers un chez-soi d'Emploi et Développement social Canada, y compris du soutien pour l'achat de lits, pour surmonter les obstacles physiques et pour l'acquisition de logements en vue de réduire la surpopulation dans les refuges.						

Cette mesure devrait profiter aux personnes sans abri, qui sont exposées à un risque accru de subir les répercussions physiques et sociales de la pandémie de COVID-19. Vu les problèmes qu'éprouvent les refuges à faciliter la distanciation physique, l'accès insuffisant à des installations où pratiquer une bonne hygiène (p. ex., pour se laver les mains régulièrement) et la nature éphémère de la population, les personnes sans abri sont plus susceptibles de contracter et de transmettre le virus et on s'attend à ce qu'elles soient touchées de manière disproportionnée. On estime que 35 000 Canadiens sont sans abri chaque nuit. Certains Canadiens sont plus susceptibles d'être sans abri que d'autres : en particulier, les personnes autochtones du Canada sont 11 fois plus susceptibles de visiter un refuge pour sans-abri que les personnes non autochtones et ils forment le tiers environ de la population des sans-abri. Parmi les autres groupes vulnérables, notons les hommes âgés de 25 à 55 ans, les jeunes, les communautés LGBTQ2+, les femmes et les enfants qui fuient la violence et les nouveaux immigrants. On s'attend à ce que les plus grandes villes canadiennes, où l'itinérance est concentrée, profitent de ce soutien fédéral supplémentaire.

Soutien à Jeunesse, J'écoute	□■	Enfants et jeunes	○○●○	○●○	●○	Enfants et jeunes
Investissement de 7,5 millions de dollars en 2020-2021 pour aider Jeunesse, J'écoute à répondre aux besoins des enfants et des jeunes en matière de santé mentale et santé émotionnelle découlant de la pandémie de la COVID-19.						

Cette mesure, qui permettra de renforcer les capacités de consultation de Jeunesse, J'écoute, profitera principalement aux enfants et aux jeunes qui sont dans le besoin en matière de santé émotionnelle et mentale à cause de la pandémie de COVID-19. Jeunesse, J'écoute offre des services de consultation professionnels, confidentiels et gratuits, par téléphone et en ligne, et un soutien sous la forme de messages textes en français et en anglais envoyés par des bénévoles aux jeunes de partout au Canada. Selon les données recensées à l'échelle nationale, le fardeau en matière de santé mentale et de suicide est lourd chez les jeunes âgés de 12 à 18 ans et les jeunes adultes âgés de 19 à 24 ans. Les jeunes qui sont membres de populations vulnérables (p. ex. les membres de la communauté LGBTQ2+, les personnes autochtones et les personnes à faible revenu) sont plus susceptibles d'éprouver des problèmes de santé mentale. Selon une nouvelle recherche de Statistique Canada, 42 % des jeunes canadiens âgés de 15 à 24 ans ont indiqué se trouver dans un excellent ou très bon état de santé mentale pendant la pandémie de COVID-19. La demande des services de Jeunesse, J'écoute a connu une hausse fulgurante : depuis le 15 mars, les conversations par messages textes ont augmenté de près de 100 % et les conversations sur la COVID-19 ont quant à elles augmenté de près de 350 %.

(Les définitions des termes utilisés se trouvent à la fin de ce tableau)	Échéancier d'ACS+	Population cible	Avantages directs prévus			Autres caractéristiques identitaires
			Sexe	Répartition des revenus	Incidence intergénérationnelle	
	<i>Anticipé, plus tard ou actuel</i>		<i>Hommes – femmes</i>	<i>Avantage considérable faible – élevé</i>	<i>Avantages jeunes – aînés</i>	
Soutien aux banques alimentaires et aux organisations alimentaires locales	□■□	Canadiens touchés par l'insécurité alimentaire	○—○●—○—○	●—○—○—○—○	○—●—○	Populations vulnérables, y compris les enfants et les aînés
Investissement de 100 millions de dollars (25 millions en 2019-2020) pour appuyer les banques alimentaires et d'autres organisations qui offrent des services d'urgence de lutte contre la faim partout au Canada et qui sont confrontées à une demande accrue de leurs services. Ce financement servira à acheter de la nourriture et d'autres choses indispensables.						

Cette mesure fournira du financement aux organismes nationaux, régionaux et locaux du pays qui servent des personnes et des communautés touchées par l'insécurité alimentaire. Ces organismes, dont Banques alimentaires Canada, l'Armée du Salut, Second Harvest, Community Food Centres Canada et le Club des petits déjeuners, collaboreront avec des partenaires afin de répondre aux besoins alimentaires d'urgence des Canadiens, y compris ceux des peuples autochtones et des populations nordiques.

En 2019, 1,1 million de personnes ont eu recours aux banques alimentaires et 5,6 millions de repas ont été servis en moyenne tous les mois; les enfants et les aînés représentent une proportion considérable des personnes qui visitent les banques alimentaires. On s'attend à ce que la pandémie de COVID-19 se traduise par une augmentation considérable du nombre de visites. Le fait d'améliorer l'accès à la nourriture profitera directement aux Canadiens qui subissent les répercussions sociales, économiques et sanitaires de la pandémie de COVID-19, qui touchent de manière disproportionnée les Canadiens à faible revenu, les personnes autochtones et les Canadiens racialisés.

Soutien aux organismes de bienfaisance et aux organismes à but non lucratif qui desservent les populations vulnérables	□■□	Canadiens vulnérables	○—○—○●—○	○—●—○—○—○	○—●—○	Personnes handicapées, aînés, jeunes, autochtones et LGBTQ2
Investissement de 350 millions de dollars en 2020-2021 en vue de mettre en place un Fonds d'urgence pour l'appui communautaire pour aider les organismes de bienfaisances et les organismes à but non lucratif qui fournissent des services essentiels aux personnes vulnérables.						

La COVID-19 aura une incidence disproportionnée sur les populations vulnérables, qui sont moins résilientes aux répercussions sociales et économiques de la pandémie, ainsi que ses impacts sur la santé. L'établissement d'un Fonds d'urgence pour l'appui communautaire offre du financement aux organismes de bienfaisance et aux organismes à but non lucratif de partout au pays qui soutiennent les Canadiens vulnérables. Les aînés, les enfants et les jeunes à risque, les personnes handicapées et les personnes qui s'identifient comme LGBTQ2, entre autres, bénéficieront de cet investissement. Ces groupes dépendent des organismes de bienfaisance et des organismes à but non lucratif fournissant des services sociaux. Cette dépendance est souvent accentuée lorsque des difficultés financières surviennent.

(Les définitions des termes utilisés se trouvent à la fin de ce tableau)	Échéancier d'ACS+	Population cible	Avantages directs prévus			Autres caractéristiques identitaires
			Sexe	Répartition des revenus	Incidence intergénérationnelle	
	<i>Anticipé, plus tard ou actuel</i>		<i>Hommes – femmes</i>	<i>Avantage considérable faible – élevé</i>	<i>Avantages jeunes – aînés</i>	
Soutien à la Croix-Rouge canadienne	□□■	Tous les Canadiens	○—○●—○—○	○—○●—○—○	○—○—●	Aînés et personnes ayant des problèmes de santé sous-jacents
Investissement de jusqu'à 100 millions de dollars pour aider la Croix-Rouge canadienne à répondre à la demande accrue due à la COVID-19, et pour appuyer les efforts futurs de secours en cas d'inondations et d'incendies de forêt.						

La Croix-Rouge canadienne répond activement à la crise de la COVID-19 d'un bout à l'autre du Canada. Cette mesure appuiera les efforts d'intervention d'urgence que déploie la Croix-Rouge canadienne afin de lutter contre la pandémie de la COVID-19, en plus d'aider à garantir que l'organisation aura la capacité de participer aux efforts futurs de secours en cas d'inondations et d'incendies de forêt.

Même si cet investissement devrait profiter à tous les Canadiens, selon les premières données, la COVID-19 pose un risque accru pour la santé de certaines populations, y compris les aînés et les personnes dont le système immunitaire est affaibli ou qui ont un problème médical sous-jacent. La Croix-Rouge canadienne peut offrir un éventail de services d'aide à ces populations, y compris un soutien aux sites de quarantaine et d'isolement, la livraison de nourriture et la prestation de soins à des personnes en auto-isolement, et le déploiement de spécialistes de la santé ainsi que de fournitures et d'équipement sanitaires, y compris des hôpitaux de campagne mobiles. Les aînés sont particulièrement vulnérables aux répercussions de la COVID-19, puisqu'ils sont susceptibles d'avoir de la difficulté à se procurer des produits essentiels et à entrer en contact avec d'autres personnes pendant leur isolement; ils profitent donc directement du soutien supplémentaire offert par la Croix-Rouge canadienne. La Croix-Rouge canadienne mène ses activités dans des communautés à l'échelle du pays et peut mobiliser ses ressources pour aider les Canadiens qui habitent dans des régions urbaines et rurales.

Le renforcement des capacités de la Croix-Rouge canadienne à intervenir à la suite d'inondations et d'incendies de forêt contribuera aussi à accroître la résilience des communautés et des particuliers, et contribuera à leur rétablissement à long terme. Les catastrophes peuvent avoir des répercussions disproportionnées sur certains segments de la société canadienne. Dans un rapport publié en 2007, la Croix-Rouge canadienne a cerné 10 populations au Canada qui étaient les plus susceptibles de vivre une perte quelconque, comme une blessure, un décès ou des dommages, à la suite d'un événement dangereux. Parmi ces populations, notons les aînés, les résidents à faible revenu et les peuples autochtones. Le gouvernement travaille à la mise en œuvre rapide de cette mesure.

Soutien aux personnes handicapées	□□■	Personnes handicapées	○—○●—○—○	○—●—○—○—○	○—●—○	Personnes handicapées
- Investissement de 556,7 millions de dollars afin d'offrir un versement ponctuel non imposable aux Canadiens qui détiennent un certificat valide pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées. - Investissement de 15 millions de dollars pour créer le Volet national pour l'accessibilité en milieu de travail dans le cadre du Fonds d'intégration pour les personnes handicapées afin d'améliorer l'accessibilité en milieu de travail et l'accès à l'emploi des personnes handicapées.						

Selon l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2017, 22 % des Canadiens âgés de 15 ans ou plus ont un handicap. L'ensemble de ces mesures devrait profiter aux personnes ayant un handicap ou un problème de santé mentale de longue durée, ainsi qu'à leurs aidants naturels.

Les bénéficiaires du versement ponctuel sont des particuliers ayant un handicap grave et prolongé. Plus de la moitié des Canadiens admissibles à ce versement ponctuel, qui sont au nombre de 1,25 million, sont issus de familles dont le revenu est de 50 000 \$ ou moins.

Chez les Canadiens handicapés en âge de travailler, plus de 1,5 million (41 %) sont au chômage ou complètement à l'extérieur du marché du travail. Les personnes handicapées en âge de travailler devraient profiter du Volet national pour l'accessibilité en milieu de travail grâce à des mesures d'accessibilité en milieu de travail. Ces mesures comprennent l'aide aux employeurs afin de

(Les définitions des termes utilisés se trouvent à la fin de ce tableau)	Échéancier d'ACS+	Population cible	Avantages directs prévus			Autres caractéristiques identitaires
			Sexe	Répartition des revenus	Incidence intergénérationnelle	
	Anticipé, plus tard ou actuel		Hommes – femmes	Avantage considérable faible – élevé	Avantages jeunes – aînés	

mettre en place des modalités de télétravail adaptées et efficaces, l'élargissement de la formation en ligne adaptée et l'aide à mettre les Canadiens handicapés travaillent à la maison en contact avec des employeurs.

Soutien aux entreprises

Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial	Petites entreprises	Petites entreprises	Petites entreprises	Petites entreprises	Petites entreprises
Investissement maximal de 2,97 milliards de dollars en 2020-2021 pour la Société canadienne d'hypothèque et de logement pour offrir des prêts assortis d'une radiation partielle aux propriétaires fonciers commerciaux qui accordent des réductions du loyer aux petites entreprises qui connaissent des difficultés financières en raison de la COVID-19.	□■□	○●○	○●○	○●○	

L'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC) offre un allègement du loyer aux petites entreprises admissibles qui éprouvent des difficultés financières en raison de la COVID-19. Elle soutient également les propriétaires commerciaux qui ont de la difficulté à s'acquitter de leurs obligations hypothécaires et d'autres charges d'exploitation fixes en raison des pénuries de loyers des petites entreprises locataires touchées. Les employés bénéficieront également du financement, car l'AUCLC aidera les petites entreprises à demeurer ouvertes, ce qui protégera leurs emplois. En 2017, près de 70 % de tous les employés du secteur privé – 8,3 millions de personnes – travaillaient pour des petites entreprises.

Selon l'Enquête sur le financement et la croissance des petites et moyennes entreprises, menée par Innovation, Sciences et Développement économique Canada, en 2017, la plupart des PME appartenaient à des hommes : 63 % appartenaient majoritairement à des hommes, 16 % appartenaient majoritairement à des femmes et 21 % appartenaient de façon égale à des hommes et à des femmes. Les minorités visibles détiennent une propriété majoritaire dans 12 % des PME, les Autochtones 1 % et les personnes handicapées 1 %, alors que les membres de la même famille en détenaient 42 %. Les décideurs principaux des PME ont tendance à être plus âgés (59 % d'entre eux sont âgés de 50 ans et plus) et bien éduqués (70 % ont obtenu un diplôme d'études postsecondaires). Parmi les décideurs, 25 % sont aussi nés à l'étranger et résident en moyenne au Canada depuis 27 ans. Cette mesure devrait aussi avoir des avantages plus répartis en Alberta, en Colombie-Britannique, en Ontario et au Québec, où la majorité des petites entreprises se trouvent principalement dans des zones urbaines.

Améliorations au programme Travail partagé	Canadiens occupant un emploi assurable	Canadiens occupant un emploi assurable	Canadiens occupant un emploi assurable	Canadiens occupant un emploi assurable
Investissement de 12,25 millions de dollars en 2020-2021 pour prolonger la durée maximale possible des ententes du programme Travail partagé et en simplifier le processus de demande.	□■□	○●○	○●○	○●○

Des améliorations temporaires au programme Travail partagé aident les employeurs – et leurs employés – qui connaissent une baisse de leurs activités en raison de la COVID-19. Du 15 mars 2020 au 14 mars 2021, ces mesures consistent à prolonger la durée possible des ententes relatives au travail partagé de 38 semaines à 72 semaines et à en simplifier le processus de demande.

Les industries productrices de services représentent une grande proportion des ententes relatives au travail partagé liées à la COVID-19. Cette conclusion est conforme aux premières indications qui laissent entendre que les répercussions sur le marché du travail ont été plus marquées dans les industries de services, comme l'hébergement et la restauration, ainsi que dans le commerce de gros et de détail. En date du 18 mai 2020, le secteur de la fabrication, le secteur des services professionnels, scientifiques et techniques, le secteur du commerce de détail et de gros et le secteur de la construction représentaient ensemble environ 60 % des ententes relatives au travail partagé liées à la COVID-19 qui avaient été approuvées.

Les employés de sexe masculin et féminin devraient profiter des améliorations temporaires aux ententes du programme Travail partagé dans la même proportion environ que leur taux de participation à la population active.

(Les définitions des termes utilisés se trouvent à la fin de ce tableau)	Échéancier d'ACS+	Population cible	Avantages directs prévus			Autres caractéristiques identitaires
			Sexe	Répartition des revenus	Incidence intergénérationnelle	
	<i>Anticipé, plus tard ou actuel</i>		<i>Hommes – femmes</i>	<i>Avantage considérable faible – élevé</i>	<i>Avantages jeunes – aînés</i>	
Stratégie pour les femmes en entrepreneuriat – supplément pour l'écosystème	■ ■ ■	Femmes entrepreneures	○ ○ ○ ○ ●	○ ○ ● ○ ○ ○	○ ● ○ ○	Organisations qui appuient les femmes entrepreneures
Investissement de 15 millions de dollars en 2020-2021 en financement supplémentaire pour la Stratégie pour les femmes en entrepreneuriat (SFE) pour les organisations bénéficiaires du Fonds pour l'écosystème de la Stratégie afin d'aider les femmes entrepreneures durant la pandémie de COVID-19.						

Les défis particuliers auxquels sont confrontées les femmes entrepreneures sont aggravés durant la crise économique liée à la COVID-19. Puisque les entreprises dirigées par les femmes ont tendance à être plus petites de nature, elles possèdent moins de ressources durant les crises et ont surtout besoin de soutien de la part d'organismes qui comprennent leurs défis. D'autres disparités liées au sexe, comme les responsabilités des soins, sont plus marquées dans le contexte actuel. L'accès au financement par l'intermédiaire des institutions financières traditionnelles demeure difficile.

Le financement accru pour le Fonds pour l'écosystème de la SFE appuiera des services consultatifs élargis et d'autres aides ciblées pour les femmes entrepreneures afin d'atténuer les répercussions disproportionnées de la crise économique actuelle sur ce groupe. La diversité et l'inclusion des différents groupes de femmes entrepreneures sont une priorité stratégique.

Ce sont surtout les femmes qui tireront des avantages directs de cette proposition. Les femmes entrepreneures ne forment pas un groupe homogène; il existe plusieurs sous-groupes de femmes ayant des caractéristiques démographiques différentes, et parfois entrecroisées, qui sont en entrepreneuriat. Seulement 16 % des petites et moyennes entreprises (PME) appartiennent en majorité à des femmes, comparativement à 63 % appartenant en majorité à des hommes (21 % appartiennent également à des hommes et à des femmes). Une analyse intersectionnelle qui tient compte des caractéristiques de diversité entre les sexes et autres caractéristiques de diversité laisse entendre que les femmes entrepreneures sont fortement représentées au sein des propriétaires de minorités visibles et des propriétaires autochtones. Par exemple, environ 51 % des PME appartenant à des personnes autochtones appartiennent en tout ou en partie à des femmes, et 19 % des entrepreneurs de minorités visibles sont des femmes.

Soutien aux économies autochtones locales et à l'industrie du tourisme autochtone	■ ■ ■	Entreprises et communautés autochtones	○ ○ ● ○ ○ ○	○ ● ○ ○ ○ ○	○ ● ○ ○	Collectivités rurales et éloignées
Investissement de 133 millions de dollars en 2020-2021 pour aider les collectivités autochtones à soutenir leurs entreprises et économies locales, y compris une aide directe aux petites entreprises autochtones communautaires et aux entreprises autochtones du secteur touristique.						

On estime qu'environ 50 % des entreprises autochtones mènent leurs activités dans les réserves et que 51 % d'entre elles sont détenues par des femmes autochtones. Les femmes entrepreneures autochtones sont particulièrement vulnérables, puisqu'elles ont un accès plus limité au capital et qu'elles sont plus susceptibles de mener leurs activités dans le secteur de la vente au détail ou d'exploiter une microentreprise à domicile. Cette proposition pallie les lacunes des mesures d'aide offertes à l'heure actuelle en offrant une aide nécessaire aux entreprises autochtones de plus petite taille, y compris un financement visant à aider les communautés autochtones à soutenir leurs entreprises et leurs économies locales. Ces fonds comprennent aussi un soutien direct aux entreprises autochtones de l'industrie touristique.

(Les définitions des termes utilisés se trouvent à la fin de ce tableau)	Échéancier d'ACS+	Population cible	Avantages directs prévus			Autres caractéristiques identitaires
			Sexe	Répartition des revenus	Incidence intergénérationnelle	
	<i>Anticipé, plus tard ou actuel</i>		<i>Hommes – femmes</i>	<i>Avantage considérable faible – élevé</i>	<i>Avantages jeunes – aînés</i>	
Soutien aux entreprises autochtones et aux institutions financières autochtones	■□□	Entreprises autochtones	○●○—○—○	○●○—○—○	○—●—○	Communautés rurales et éloignées, et jeunes entrepreneurs
Investissement de jusqu'à 306,8 millions de dollars pour permettre aux institutions financières autochtones d'appuyer les entreprises autochtones au moyen de contributions remboursables ou non remboursables, et pour aider les institutions relativement aux charges d'exploitation et aux pressions sur la liquidité qu'elles assument, ainsi que pour l'administration des programmes par l'intermédiaire de l'Association nationale des sociétés autochtones de financement.						

Les institutions financières autochtones (IFA), qui offrent des services de financement et de soutien aux entreprises des Premières Nations, des Inuits et de la Nation métisse, consentiront des prêts à court terme sans intérêt et verseront des contributions non remboursables aux entreprises autochtones. Ces entreprises sont particulièrement vulnérables aux répercussions de la crise de la COVID-19 puisqu'elles ont moins de capitaux propres que la plupart des entreprises et qu'elles sont concentrées dans les secteurs les plus durement touchés par la pandémie.

D'après l'Association nationale des sociétés autochtones de financement, environ 30 % des entreprises autochtones soutenues par le financement des IFA en 2017-2018 étaient détenues majoritairement par des femmes. Un peu plus de la moitié des entreprises soutenues par le réseau des IFA sont exploitées par des femmes et 60 % sont à propriété unique. En outre, environ la moitié des entrepreneurs autochtones sont jeunes, et 30 % des entrepreneurs autochtones soutenus par des IFA sont âgés de 35 ans ou moins. Les femmes entrepreneures autochtones sont particulièrement vulnérables, puisqu'elles ont un accès plus limité au capital et qu'elles sont plus susceptibles d'exploiter un commerce de détail ou une microentreprise à domicile.

Allègement financier pour les Premières Nations par l'intermédiaire de l'Autorité financière des Premières Nations	ACS+ existante	Peuples autochtones	○—○●—○—○	○—○●—○—○	○—●—○	Premières Nations ayant des prêts auprès de l'Autorité financière des Premières Nations
Investissement de 17,1 millions de dollars en allègement des intérêts pour les Premières Nations ayant des prêts auprès de l'Autorité financière des Premières Nations.						

Cette mesure vise à accorder un allègement financier de manière à permettre aux Premières Nations de se concentrer sur les besoins de leurs communautés en matière de santé et de sécurité pendant la pandémie de la COVID-19. On s'attend à ce que cet investissement profite aux 58 Premières Nations ayant obtenu des prêts de l'Autorité financière des Premières Nations. Étant donné que les avantages s'étendent à la communauté dans son ensemble, cette mesure ne devrait pas avoir d'incidence spécifique sur les personnes en fonction de leur sexe, de leur âge ou de leur revenu.

En appuyant la stabilité du régime prévu par la *Loi sur la gestion financière des premières nations*, cet investissement permettra aussi aux membres emprunteurs nouveaux et existants des Premières Nations d'accéder à un financement à faible taux d'intérêt pour subvenir à leurs besoins futurs en infrastructure et de développement économique.

(Les définitions des termes utilisés se trouvent à la fin de ce tableau)	Échéancier d'ACS+	Population cible	Avantages directs prévus			Autres caractéristiques identitaires
			Sexe	Répartition des revenus	Incidence intergénérationnelle	
	<i>Anticipé, plus tard ou actuel</i>		<i>Hommes – femmes</i>	<i>Avantage considérable faible – élevé</i>	<i>Avantages jeunes – aînés</i>	
Soutien aux entreprises du Nord	□□■	Entreprises situées dans les territoires	○—○●—○—○	○—○●—○—○	○—●—○	Entreprises autochtones et jeunes
Investissement non remboursable de 15 millions de dollars destiné aux entreprises des territoires afin de les aider à atténuer les répercussions de la COVID-19.						

L'Agence canadienne de développement économique du Nord a établi le Fonds de soutien aux entreprises du Nord, qui accordera des subventions aux petites et moyennes entreprises (PME) touchées par la COVID-19. Ces subventions, qui varieront de 2 500 \$ à 100 000 \$, serviront à couvrir les frais d'exploitation à court terme admissibles pendant une période de quatre mois, rétroactivement au 1^{er} avril 2020. On compte plus de 3 000 PME dans les territoires. L'aide offerte à ces entreprises contribuera à maintenir en poste des professionnels hautement qualifiés essentiels à l'économie du Nord.

Les critères d'admissibilité au Fonds de soutien aux entreprises du Nord sont larges; ils englobent toutes les entreprises dont l'effectif comprend moins de 20 employés, y compris celles exploitées par des Canadiens des groupes sous-représentés. Étant donné que les Autochtones représentent la moitié de la population des territoires et qu'ils détiennent des centaines de petites entreprises, ils profiteront directement du Fonds. La population des territoires est composée à 60 % de personnes âgées de moins de 40 ans, ce qui signifie que les jeunes entrepreneurs compteront parmi les principaux bénéficiaires du Fonds.

Soutien au crédit pour les entreprises qui n'ont pas accès à d'autres mesures d'urgence	□□■	Entreprises canadiennes	○—○●—○—○	○—●—○—○—○	○—●—○	Communautés rurales et éloignées, entrepreneurs et jeunes
- Investissement de 675 millions de dollars par l'intermédiaire des agences de développement régional pour les petites et moyennes entreprises qui n'ont pas accès aux mesures de soutien liées à la COVID-19. - Investissement de 287 millions de dollars aux entreprises et aux communautés rurales en donnant accès à des capitaux par l'intermédiaire du Réseau de développement des collectivités du Canada. - Investissement de 250 millions de dollars aux entreprises innovatrices en démarrage qui n'ont pas accès aux mesures de soutien existantes liées à la COVID-19 destinées aux entreprises, par l'intermédiaire du Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherche du Canada. - Investissement de 20,1 millions de dollars pour Futurpreneur Canada afin d'offrir un allègement des paiements, sur une période maximale de 12 mois, à ses jeunes entrepreneurs clients qui font face à des difficultés à cause de la COVID-19.						

Les agences de développement régional fourniront du crédit aux petites et moyennes entreprises qui n'ont pas accès aux autres mesures de soutien en réponse à la COVID-19, particulièrement les entreprises qui à l'heure actuelle n'entretiennent pas de relations avec des institutions financières traditionnelles. Bon nombre de ces entreprises sont détenues par des femmes, des nouveaux canadiens, des personnes autochtones et des personnes handicapées, qui sont particulièrement vulnérables pendant cette période d'incertitude.

Les communautés rurales et éloignées sont souvent les premières à ressentir les répercussions d'un ralentissement économique et se retrouvent fréquemment parmi les dernières à se rétablir. Le Réseau de développement des collectivités du Canada fournira une aide financière aux petites entreprises afin de les aider à surmonter cette période de réduction de la demande des consommateurs. Parmi les entreprises financées par les organismes de développement des collectivités, 10 % mènent leurs activités dans le secteur primaire, 22 % dans le secteur de la fabrication, et 68 % dans le secteur des services comme les commerces de détail, les restaurants, les magasins d'équipement de camping et les petits hôtels, qui emploient de nombreux travailleurs à faible revenu. Les femmes représentent plus de la moitié des travailleurs du commerce du détail et des services d'hébergement et de restauration, ce qui porte à croire qu'elles représentent une partie considérable des petites entreprises financées. Les organismes de développement des collectivités exécutent aussi des programmes de formation qui soutiennent les entrepreneurs handicapés.

(Les définitions des termes utilisés se trouvent à la fin de ce tableau)	Échéancier d'ACS+	Population cible	Avantages directs prévus			Autres caractéristiques identitaires
			Sexe	Répartition des revenus	Incidence intergénérationnelle	
	<i>Anticipé, plus tard ou actuel</i>		<i>Hommes – femmes</i>	<i>Avantage considérable faible – élevé</i>	<i>Avantages jeunes – aînés</i>	

Le Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherche du Canada fournira un soutien à la rémunération aux petites et moyennes entreprises technologiques qui n'ont pas encore de revenu ou qui en sont aux premières étapes du développement de leur produit, qui peinent à accéder à du crédit et, dans de nombreux cas, qui ne sont pas admissibles au programme de la Subvention salariale d'urgence du Canada. Le Conseil national de recherches du Canada s'efforce de garantir qu'aucun obstacle ne fasse entrave à la participation des groupes sous-représentés au programme; il a d'ailleurs adopté récemment une nouvelle stratégie en matière de diversité pour mieux soutenir les groupes sous-représentés dans ses activités de sensibilisation, de consultation et de financement.

Futurpreneur continuera de consentir des prêts aux entrepreneurs âgés de 18 à 39 ans. Environ 45 % des clients de Futurpreneur sont des femmes, tandis que 35 % d'entre eux sont francophones. Parmi les prêts consentis en 2017-2018, 25 % d'entre eux soutenaient des entreprises d'entrepreneurs nouvellement établis, et 3,6 % soutenaient des entreprises autochtones en démarrage.

Remplacement du revenu et allègement des loyers de Parcs Canada	□■□	Tous les Canadiens	○—○●—○—○	○—○●—○—○	○—●—○	Petites entreprises exerçant leurs activités dans les sites de Parcs Canada
Investissement maximal de 74,1 millions de dollars en 2020-2021 afin de remplacer le revenu de visiteur perdu de l'Agence Parcs Canada et de faciliter l'allègement des loyers pour les entreprises ainsi que les locataires municipaux et détenteurs de permis admissibles.						

Cette mesure remplace le revenu de visiteur perdu en raison de la fermeture des parcs nationaux, des aires marines nationales de conservation et des lieux historiques nationaux en raison de la COVID-19. Ce financement permet également à l'Agence Parcs Canada de fournir un allègement des loyers pour les entreprises ainsi que les locataires municipaux et détenteurs de permis admissibles.

Ces mesures ne devraient pas avoir de répercussions négatives sur des groupes précis de Canadiens ni leur permettre de bénéficier d'avantages disproportionnés. Le financement pour remplacer le revenu perdu appuiera le maintien de l'effectif de l'Agence Parcs Canada, dont 48,8 % sont des femmes et 7,7 % des personnes autochtones.

L'allègement des loyers a pour but d'appuyer les petites entreprises qui exercent des activités dans les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation, qui sont confrontées à des difficultés financières en raison de la COVID-19 et qui ne peuvent donc pas payer leur loyer. Plus de 700 entreprises peuvent maintenant être admissibles à l'allègement du gouvernement du Canada en vertu de conditions d'admissibilité semblables à celles du programme d'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial.

Fonds de soutien d'urgence pour Granville Island	□■□	Région spécifique; petites et moyennes entreprises	○—○●—○—○	○—●—○—○—○	○—●—○	Région de Vancouver; entreprises et employés sur l'île
Investissement de 17 millions de dollars en 2020-2021 à titre de soutien d'urgence pour Granville Island, afin de lui permettre de maintenir ses activités pendant un an en réponse aux répercussions liées à la COVID-19.						

Granville Island est une attraction touristique internationale importante dans la région de Vancouver, et elle est considérée comme un site d'importance nationale. Elle accueille 300 entreprises, composées de diverses petites entreprises indépendantes et de centres artistiques et culturels à but non lucratif, qui emploient environ 3 000 personnes. La COVID-19 a considérablement nui aux revenus de Granville Island provenant des loyers et du stationnement, de telle sorte qu'elle n'arrive plus à couvrir ses charges d'exploitations pour l'année.

(Les définitions des termes utilisés se trouvent à la fin de ce tableau)	Échéancier d'ACS+	Population cible	Avantages directs prévus			Autres caractéristiques identitaires
			Sexe	Répartition des revenus	Incidence intergénérationnelle	
	<i>Anticipé, plus tard ou actuel</i>		<i>Hommes – femmes</i>	<i>Avantage considérable faible – élevé</i>	<i>Avantages jeunes – aînés</i>	

Grâce au financement d'urgence octroyé pour ses coûts d'exploitation, Granville Island fournira un allègement des loyers à ses entreprises qui ont été touchées financièrement par la COVID-19. Les industries principales de Granville Island sont les arts et la culture, le tourisme, le commerce de détail et les restaurants et services alimentaires. Les 3 000 employés sur l'île sont principalement formés d'artistes, de travailleurs culturels et de travailleurs de l'industrie du détail, de la restauration et d'autres services. En moyenne, les artistes et les travailleurs culturels gagnent un revenu de 32 % inférieur à l'ensemble de la population active. Les femmes forment 52 % des artistes, plus que le pourcentage de tous les travailleurs (48 %), et 52 % des artistes sont des travailleurs autonomes, par rapport à seulement 12 % de l'ensemble des Canadiens. En 2019, les femmes représentaient 52 % de tous les travailleurs dans l'industrie du commerce de détail, et 56 % de tous les travailleurs dans l'industrie de l'hébergement et des services alimentaires au Canada.

Soutien salarial du personnel des Fonds non publics, Forces canadiennes	□□■	Employés du Personnel des Fonds non publics, Forces canadiennes	○—○—○●—○	○—○●—○—○	○—●—○	Familles des militaires, anciens combattants
Investissement de 6 millions de dollars en 2020-2021 afin de fournir un soutien salarial au Personnel des Fonds non publics, Forces canadiennes (FNPFC) durant la COVID-19.						

Les FNP, FC sont un organisme distinct chargé de l'exécution de programmes de maintien du moral et de bien-être, comme le conditionnement physique et les sports, pour les Forces armées canadiennes, ainsi que l'exploitation des messes, des épiceries et des magasins de détail ainsi que des centres de loisirs sur la base. Cette mesure vise à compenser les baisses de revenus attribuables aux ordonnances de fermer les entreprises et les programmes non essentiels dans le contexte de la COVID-19, afin d'éviter la mise à pied de plus de 1 700 employés. Cette proposition devrait aussi faire en sorte que le conditionnement physique, la promotion de la santé et d'autres programmes de mieux-être puissent reprendre rapidement leurs activités lorsque les décrets d'urgence seront levés.

Parmi les employés touchés, 64 % sont des femmes, 26 % sont des personnes à charge de membres militaires en service et 4 % sont des anciens combattants. Les employés touchés sont principalement des employés à temps partiel ou occasionnels, dont les trois quarts tirent en moyenne 586 \$ par mois de l'organisme. Cependant, de plus grands avantages reviennent au quart des employés touchés qui tirent en moyenne 3 515 \$ par mois.

Soutien pour la Société des ponts fédéraux Limitée	□□■	Région spécifique; personnes autochtones	○—○—○●—○	○—○●—○—○	○—●—○	Région spécifique; personnes autochtones; industrie du camionnage
Investissement de 2,5 millions de dollars en 2020-2021 à la Société des ponts fédéraux Limitée afin d'appuyer le maintien des opérations du Pont international de la voie maritime, un pont important dont les revenus ont diminué considérablement en raison de la COVID-19.						

Le Pont international de la voie maritime Limitée représente une connexion très importante pour les membres de la communauté des Mohawks d'Akwesasne qui vivent sur l'île de Cornwall (environ 10 000 habitants) et qui utilisent le pont pour joindre le reste de leur communauté, y compris les services essentiels comme les épiceries. Les données de 2019 indiquent que sur près de 2,5 millions de passages annuels, plus de 71 % sont des véhicules à passagers et près de 34 % des camions commerciaux étaient exempts de péage, ce qui veut dire qu'ils faisaient partie de la communauté Mohawk locale.

Les travailleurs de l'industrie du camionnage bénéficient aussi de cette proposition. Bien que le Pont international de la voie maritime soit principalement utilisé par des véhicules à passagers, près de 3 % des passages en 2019 étaient de nature

(Les définitions des termes utilisés se trouvent à la fin de ce tableau)	Échéancier d'ACS+	Population cible	Avantages directs prévus			Autres caractéristiques identitaires
			Sexe	Répartition des revenus	Incidence intergénérationnelle	
	Anticipé, plus tard ou actuel		Hommes – femmes	Avantage considérable faible – élevé	Avantages jeunes – aînés	

commerciale. Aucune information démographique selon les sexes n'est disponible, car le sexe des personnes qui traversent le pont n'est pas consigné; cependant, les femmes sont sous-représentées dans l'industrie du camionnage.

Soutien aux secteurs

Soutien au secteur du transport aérien	□■□	Administrations aéroportuaires	○—○●—○—○	○—○●—○—○	○—●—○	Voyageurs et employés des aéroports
Renonciation des loyers de baux fonciers pour les 21 administrations aéroportuaires qui paient un loyer au gouvernement fédéral, avec un traitement comparable pour PortsToronto, qui exploite l'Aéroport Billy-Bishop de Toronto, de mars 2020 à décembre 2020 (jusqu'à 331,4 millions de dollars).						

Cette mesure permet de renoncer aux loyers de baux fonciers de mars 2020 à décembre 2020 pour les 21 administrations aéroportuaires qui paient un loyer au gouvernement fédéral, avec un traitement comparable pour PortsToronto, qui exploite l'Aéroport Billy-Bishop de Toronto et qui paie des frais au gouvernement fédéral. Elle contribuera à réduire les contraintes de coûts des aéroports tout en leur permettant de conserver leur flux de trésorerie alors qu'ils composent avec les effets de la COVID-19 sur leurs sources de revenus.

Cette mesure ne devrait pas avoir de répercussions disproportionnées sur des groupes précis de Canadiens. Les communautés auxquelles les aéroports offrent leurs services profiteront directement de la plus grande stabilité de leurs activités à court terme, ce qui comprend la garantie de la continuité des services essentiels comme le transport du fret et les services d'évaluation Medivac. Au fur et à mesure que la demande en déplacements aériens se rétablit, les voyageurs aériens, qui ont généralement un revenu légèrement supérieur à la moyenne et qui sont plus susceptibles d'être des hommes, devraient aussi profiter de la stabilité du service, tout comme les employés des aéroports.

Soutien aux entreprises agroalimentaires qui embauchent des travailleurs étrangers temporaires	□■□	Tous les Canadiens; producteurs alimentaires canadiens	○—●—○—○—○	○—○●—○—○	○—●—○	Entreprises agricoles et agroalimentaires
Investissement de 54 millions de dollars en 2020-2021 afin d'offrir un allègement aux entreprises agroalimentaires pour les coûts supplémentaires engagés en matière de santé et de sécurité relativement aux services de travailleurs étrangers temporaires. Cela inclut 4 millions de dollars en remboursements au titre des évaluations d'impact sur le marché du travail (EIMT) aux employeurs admissibles qui ont été touchés par la pandémie et ne sont plus en mesure d'embaucher des travailleurs étrangers temporaires. La durée de l'emploi admissible en vertu des EIMT pour les travailleurs étrangers temporaires à bas salaire a été prolongée d'un an à deux ans, dans le cadre d'un projet pilote sur trois ans						

Ce financement fournit un soutien direct aux agriculteurs, aux pêcheurs et à tous les employeurs de secteur de la production et de la transformation des aliments qui comptent sur les travailleurs étrangers temporaires et qui doivent mettre en place des mesures pour respecter la période d'isolement obligatoire de 14 jours requise pour tous les voyageurs arrivant de l'étranger, comme la fourniture d'hébergement et de transport individualisés. En outre, la prolongation de la durée des évaluations d'impact sur le marché du travail pour les travailleurs étrangers temporaires à bas salaire allégera le fardeau administratif des employeurs, et leur permettra d'attirer et de maintenir en poste des travailleurs étrangers malgré l'incertitude économique actuelle.

Cette initiative devrait profiter directement aux entreprises agricoles et de transformation des aliments et aux entreprises de pêche et d'aquaculture qui embauchent des travailleurs étrangers temporaires. La majeure partie des entreprises qui devraient en profiter sont situées dans des régions rurales et côtières, où l'offre de main-d'œuvre nationale est souvent limitée pour les types d'emplois pourvus par l'intermédiaire du Programme des travailleurs étrangers temporaires. Le financement bénéficiera

(Les définitions des termes utilisés se trouvent à la fin de ce tableau)	Échéancier d'ACS+	Population cible	Avantages directs prévus			Autres caractéristiques identitaires
			Sexe	Répartition des revenus	Incidence intergénérationnelle	
	<i>Anticipé, plus tard ou actuel</i>		<i>Hommes – femmes</i>	<i>Avantage considérable faible – élevé</i>	<i>Avantages jeunes – aînés</i>	

également aux travailleurs étrangers temporaires en réduisant la probabilité d'éclosions de COVID-19 dans les endroits à risque élevé comme les aires de travail à proximité immédiate.

Tous les Canadiens peuvent bénéficier de cette initiative, car elle fait en sorte que le Canada a suffisamment d'ouvriers en transformation des aliments pour assurer une chaîne d'approvisionnement alimentaire forte et abordable. Étant donné la répartition selon le sexe et l'âge du secteur agricole canadien, les hommes d'âge moyen sont les plus susceptibles de bénéficier des mesures qui sont axées sur le soutien aux agriculteurs.

Soutien pour les services d'inspection des aliments	Tous les Canadiens	Canadiens vulnérables, entreprises agricoles et agroalimentaires
■ ■ ■	○ ○ ● ○ ○	○ ○ ● ○ ○
Investissement de 20 millions de dollars pour soutenir la capacité accrue en matière d'inspection des aliments.		

Cette mesure fournit un financement à l'Agence canadienne d'inspection des aliments, ce qui lui permettra d'embaucher, de former et d'équiper des employés supplémentaires en vue de mener des activités d'inspection cruciale, de réaffecter le personnel de l'Agence vers des services essentiels et de collaborer plus étroitement avec l'industrie et ses partenaires commerciaux pour réduire au minimum les perturbations de l'approvisionnement alimentaire au Canada pendant la pandémie de COVID-19.

Tous les Canadiens profiteront du maintien d'un niveau élevé de salubrité des aliments et d'inspection grâce à ce renforcement des capacités d'inspection des aliments, particulièrement les personnes dont la santé est exposée à un risque plus élevé face à la COVID-19 et qui ont besoin d'aliments sains pour stimuler leur système immunitaire en vue de se rétablir du virus. Parmi ces groupes figurent les aînés et les personnes ayant des problèmes de santé sous-jacents, les travailleurs de la santé de première ligne du Canada et les autres travailleurs essentiels de première ligne à l'échelle du pays.

On s'attend également à ce que cette initiative profite directement aux entreprises qui constituent des parties réglementées par l'Agence canadienne d'inspection des aliments, y compris les exploitants agricoles et les entreprises de transformation d'aliments et de boissons. En 2016, les exploitants agricoles étaient majoritairement des hommes (71 %), nés au Canada (91 %) et âgés de 55 ans et plus (54 %), tandis que 26 % d'entre eux étaient âgés de 35 à 64 ans et 9 %, de moins de 35 ans. En 2016, 1,9 % des exploitants agricoles au Canada s'identifiaient en tant que personne autochtone. En 2016, environ 6 500 établissements de transformation des aliments et des boissons menaient leurs activités au Canada, et 90 % d'entre eux comptaient moins de 100 employés. Parmi les bénéficiaires indirects, notons les personnes embauchées par l'Agence canadienne d'inspection des aliments. À l'heure actuelle, 51 % des inspecteurs de l'Agence sont des femmes, tandis que 26 % sont membres de minorités visibles, 3 % sont des personnes handicapées et 3 % sont des personnes autochtones.

(Les définitions des termes utilisés se trouvent à la fin de ce tableau)	Échéancier d'ACS+	Population cible	Avantages directs prévus			Autres caractéristiques identitaires
			Sexe	Répartition des revenus	Incidence intergénérationnelle	
	<i>Anticipé, plus tard ou actuel</i>		<i>Hommes – femmes</i>	<i>Avantage considérable faible – élevé</i>	<i>Avantages jeunes – aînés</i>	
Soutien aux agriculteurs, aux entreprises agroalimentaires et à la chaîne d'approvisionnement	■ ■ ■	Secteur de l'agriculture	○ ● ○ ○ ○ ○	○ ● ○ ○ ○ ○	○ ● ○ ○	Agriculteurs et Canadiens à faible revenu
Investissement de 252,5 millions de dollars afin de soutenir les initiatives nationales du programme Agri-relance pour les secteurs bovin et porcin (jusqu'à 125 millions); de renforcer les capacités nationales de production et de transformation des aliments (77,5 millions); et de créer un Programme de récupération des aliments excédentaires (50 millions).						

Ces mesures fourniront un soutien économique aux agriculteurs dont les revenus ont baissé à la suite des fermetures des services alimentaires et de transformation causées par la COVID-19, et elles aideront les transformateurs de produits alimentaires à s'adapter aux nouvelles tendances afin de garantir un approvisionnement alimentaire encore plus sécuritaire au Canada. En outre, les aliments achetés dans le cadre du Programme de récupération des aliments excédentaires atténueront les répercussions des fermetures de restaurants sur certains producteurs qui ont des inventaires excédentaires. Cette mesure fournira aussi un soutien supplémentaire aux personnes touchées par l'insécurité alimentaire, qui touche de manière disproportionnée les Canadiens à revenu faible, les peuples autochtones et d'autres Canadiens racialisés.

Vu la répartition selon le sexe et l'âge dans le secteur agricole du Canada, il est plus probable que les mesures visant à aider les agriculteurs profitent aux hommes âgés d'environ 55 ans en moyenne dans les exploitations agricoles du pays.

Le Programme de récupération des aliments excédentaires profitera aussi aux Canadiens à faible revenu qui dépendent de l'aide sociale ou d'un soutien au revenu lié à une invalidité et qui comptent peut-être sur des organismes de lutte contre la faim comme les banques alimentaires. Près du tiers des personnes qui ont recours aux services des banques alimentaires sont des enfants.

Soutien aux transformateurs de poisson et de fruits de mer	■ ■ ■	Organisations liées au poisson et aux fruits de mer	○ ○ ● ○ ○ ○	○ ○ ● ○ ○ ○	○ ● ○ ○	Régions côtières
Investissement de 62,5 millions de dollars pour appuyer la transformation des poissons et des produits de la mer par l'entremise du nouveau Fonds canadien pour la stabilisation des produits de la mer.						

Cette mesure aidera les entreprises de transformation du poisson et des fruits de mer à obtenir un financement à court terme, à accroître leur capacité de stockage, à adopter de nouvelles mesures en matière de santé et de sécurité, et à répondre aux demandes changeantes du marché afin de renforcer la résilience du système alimentaire du Canada.

Cette mesure devrait profiter directement aux entreprises de transformation du poisson et des fruits de mer, que l'on trouve principalement dans les régions côtières du Canada Atlantique, du Québec et de la Colombie-Britannique. Le soutien fourni à ces entreprises profitera aussi aux travailleurs du secteur de la transformation des fruits de mer, qui offre des emplois intéressants dans des domaines où les possibilités sont limitées. Le secteur est presque équilibré entre les sexes : on en trouve un exemple représentatif dans les Maritimes, où à peine plus de 7 000 personnes sont employées dans l'industrie de transformation des fruits de mer et où les femmes forment environ 40 % de l'effectif. Les travailleurs autochtones dans la région des Maritimes forment à peine plus de 10 % de l'effectif du secteur de la transformation des fruits de mer.

(Les définitions des termes utilisés se trouvent à la fin de ce tableau)	Échéancier d'ACS+	Population cible	Avantages directs prévus			Autres caractéristiques identitaires
			Sexe	Répartition des revenus	Incidence intergénérationnelle	
	<i>Anticipé, plus tard ou actuel</i>		<i>Hommes – femmes</i>	<i>Avantage considérable faible – élevé</i>	<i>Avantages jeunes – aînés</i>	
Soutien aux pêcheurs du Canada	■ ■ ■	Pêcheurs	○ ● ○ ○ ○ ○	○ ○ ○ ● ○ ○	○ ● ○ ○	Pêcheurs
Investissement de 469,4 millions de dollars pour des mesures qui fournissent une liquidité supplémentaire aux entreprises et un soutien au revenu aux pêcheurs touchés par la COVID-19.						

Ces mesures aident les pêcheurs qui ont subi les répercussions économiques de la COVID-19 en leur fournissant ce qui suit : une liquidité aux entreprises afin d'aider les pêcheurs qui ne sont pas admissibles au Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes à s'acquitter de leurs coûts fixes et de leurs dépenses d'entreprise; un soutien au revenu aux pêcheurs indépendants admissibles et aux équipages de pêcheurs à part qui ne peut pas recevoir la Subvention salariale d'urgence du Canada; et des mesures ou des changements qui garantissent que les pêcheurs peuvent toucher des prestations d'assurance-emploi pour pêcheurs. En général, ces mesures visent à garantir que les entreprises de pêche continuent de mener leurs activités malgré les conditions difficiles créées par la pandémie.

La pêche est l'une des principales sources d'emploi et d'activité économique dans les communautés côtières, dont bon nombre sont rurales et éloignées. Cette mesure devrait profiter directement aux pêcheurs des communautés côtières du Canada Atlantique et du Québec. Le secteur des pêches est majoritairement formé d'hommes (79 %); plus de la moitié des travailleurs de l'industrie de la pêche sont âgés de plus de 45 ans et près du tiers, de plus de 55 ans. Environ 16 % des employés de l'industrie de la pêche au Canada sont des personnes autochtones.

Fonds de réduction des émissions pour le secteur pétrolier et gazier	■ ■ ■	Secteur pétrolier et gazier	○ ● ○ ○ ○ ○	○ ○ ○ ● ○ ○	● ○ ○ ○	Secteurs pétroliers et gaziers traditionnels et extracôtiers
Investissement maximal de 750 millions de dollars pour un programme de Ressources naturelles Canada afin de soutenir les secteurs pétroliers et gaziers traditionnels et extracôtiers dans leurs investissements et leurs recherches visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, en mettant l'accent sur les émissions de méthane.						

Le méthane est le deuxième gaz à effet de serre (GES) le plus courant au Canada, et la réduction des émissions de méthane entraînera une amélioration du bilan de santé pour les populations à risque et les travailleurs, comme ceux qui ont des troubles de la santé sous-jacents. La réduction des émissions de GES des secteurs pétroliers et gaziers contribuera à abaisser les émissions canadiennes globales, conformément aux engagements du Canada pour 2030 et 2050, et offrira des avantages à long terme aux populations de partout au pays. La jeune génération de Canadiens bénéficiera du programme en raison d'une meilleure qualité de l'air et de la réduction des émissions de polluants atmosphériques nocifs à long terme.

Étant donné la concentration d'hommes dans le secteur pétrolier et gazier et dans les professions liées aux sciences naturelles et appliquées, cette mesure devrait profiter disproportionnellement aux hommes. Les mesures qui visent à soutenir des pratiques d'embauche diversifiée et à assurer la participation des personnes autochtones seront prises en considération dans la planification du programme et la mise en œuvre du fonds.

(Les définitions des termes utilisés se trouvent à la fin de ce tableau)	Échéancier d'ACS+	Population cible	Avantages directs prévus			Autres caractéristiques identitaires
			Sexe	Répartition des revenus	Incidence intergénérationnelle	
	<i>Anticipé, plus tard ou actuel</i>		<i>Hommes – femmes</i>	<i>Avantage considérable faible – élevé</i>	<i>Avantages jeunes – aînés</i>	
Nettoyage des puits pétroliers et gaziers orphelins et inactifs	□■□	Secteur pétrolier et gazier	○●○—○—○	○—○●—○—○	○—○●—○	Entreprises de services pétroliers des provinces de l'Ouest
Investissement de 1,72 milliard de dollars, y compris du financement aux gouvernements de l'Alberta, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique et à l'Alberta Orphan Well Association, pour nettoyer les puits pétroliers et gaziers orphelins ou inactifs.						

Les paiements ponctuels versés aux gouvernements de l'Alberta, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique et à l'Orphan Well Association de l'Alberta visent à stimuler l'activité économique dans ces provinces. Les paiements profiteront à l'effectif de l'industrie des services pétroliers et gaziers. Puisque les hommes représentent plus de 80 % des travailleurs du secteur pétrolier et gazier, ils en tireront probablement un plus grand avantage.

Cet investissement réduira aussi les risques environnementaux et les dangers que posent les puits orphelins et inactifs pour les communautés voisines. Les enfants et les personnes ayant des troubles de la santé sous-jacents en bénéficieront, surtout ceux qui sont susceptibles à la pollution atmosphérique et aux polluants atmosphériques. La réduction des émissions de carbone des fuites de puits orphelins et inactifs contribuera à abaisser les émissions canadiennes globales, conformément aux engagements du Canada pour 2030 et 2050, et offrira des avantages à long terme aux populations de partout au pays. Étant donné la concentration d'hommes dans le secteur pétrolier et gazier et dans les professions liées aux sciences naturelles et appliquées, cette mesure devrait profiter disproportionnellement aux hommes.

Soutien aux organismes chargés de la culture, du patrimoine et du sport	□■□	Organismes chargés de la culture, du patrimoine et du sport; tous les Canadiens	○—○●—○—○	○—○●—○—○	○—○●—○	Travailleurs dans les secteurs de la culture, du patrimoine et du sport, y compris les artistes et les athlètes
Investissement de 500 millions de dollars en 2020-2021 afin d'établir un Fonds d'urgence relatif à la Covid-19 pour soutenir les organismes chargés de la culture, du patrimoine et du sport dans le but de répondre aux besoins financiers des organismes touchés de ces secteurs.						

Ce fonds sera administré par Patrimoine canadien et offrira un soutien d'une manière conforme à d'autres mesures de soutien liées à la COVID-19, comme la Subvention salariale d'urgence du Canada et le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes.

Les Canadiens qui travaillent pour des organismes chargés de la culture, du patrimoine et du sport, qui font partie de l'industrie générale de l'information, de la culture et des loisirs, bénéficieront de ce soutien. On constate des inégalités entre les sexes dans des sous-secteurs précis de cette industrie (p. ex., les femmes représentent environ les deux tiers des employés dans le secteur du patrimoine); cependant, sur l'ensemble, on y compte un nombre à peu près égal d'hommes et de femmes.

Les organisations qui recevront un financement par l'intermédiaire de cette initiative représentent un vaste éventail d'associations professionnelles et d'organismes de toutes tailles, ainsi que des particuliers qui travaillent dans différents secteurs, notamment des organisations sportives nationales, l'industrie de la musique, du film et de la télévision, les organes d'information, les stations de radio locales, les festivals et les organisations qui produisent du contenu en anglais, en français ou en langues autochtones.

Les Canadiens qui se prévalent des services offerts par les secteurs de la culture, du patrimoine et du sport en profiteront pleinement de cette mesure puisqu'elle devrait permettre à une plus grande proportion d'organismes de poursuivre leurs activités après la pandémie de COVID-19.

(Les définitions des termes utilisés se trouvent à la fin de ce tableau)	Échéancier d'ACS+	Population cible	Avantages directs prévus			Autres caractéristiques identitaires
			Sexe	Répartition des revenus	Incidence intergénérationnelle	
	<i>Anticipé, plus tard ou actuel</i>		<i>Hommes – femmes</i>	<i>Avantage considérable faible – élevé</i>	<i>Avantages jeunes – aînés</i>	
Soutien pour les musées nationaux du Canada durant la COVID-19	□□□	Musées nationaux et la Commission des champs de bataille nationaux; tous les Canadiens	○—○—●—○—○	○—○—●—○—○	○—●—○	Employés des musées
Investissement de 25,7 millions de dollars en 2020-21 pour aider les musées nationaux du Canada et la Commission des champs de bataille nationaux à maintenir leurs services essentiels et à être en mesure de rouvrir leurs portes au public une fois les mesures de précaution levées.						
Les employés des musées nationaux et de la Commission des champs de bataille nationaux devraient bénéficier de cette mesure. Il s'agit de Canadiens qui vivent et travaillent dans les régions où les organisations exercent leurs activités, principalement la région de la capitale nationale, Winnipeg, la ville de Québec et Halifax. De plus, un grand nombre des organisations bénéficiaires ont du personnel qui compte surtout des femmes, en plus d'employer des personnes autochtones et des personnes handicapées. Cette mesure aidera également les musées nationaux et la Commission des champs de bataille nationaux à assurer le bon maintien des collections et de l'infrastructure durant leur période de fermeture. Ces mesures sont essentielles à la conservation et à la présentation du patrimoine, des arts et de la culture du Canada, au bénéfice de tous les Canadiens.						
Soutien pour le Centre national des Arts durant la COVID-19	□□■	Le Centre national des Arts; tous les Canadiens	○—○—●—○—○	○—○—●—○—○	○—●—○	Les employés du Centre national des Arts, les artistes
Investissement de 18,2 millions de dollars en 2020-2021 au Centre national des Arts pour appuyer les coûts d'exploitation et couvrir les coûts de réouverture projetés durant la pandémie de COVID-19.						
En raison de la COVID-19, les portes du Centre national des Arts (CNA) sont demeurées fermées depuis le 15 mars, ce qui a entraîné l'annulation de centaines de spectacles, de concerts, d'événements et de locations. Les principaux bénéficiaires de cette mesure seront les employés à temps plein et à temps partiel du CNA, ainsi que les artistes qui travaillent avec le CNA, car cette mesure appuiera la capacité du CNA à se soutenir lui-même, et à rouvrir éventuellement au public. Le financement demandé appuiera également la capacité du CNA à exécuter des programmes culturels et artistiques à l'avenir, ce qui bénéficiera aux nombreux Canadiens qui visitent le CNA chaque année.						

(Les définitions des termes utilisés se trouvent à la fin de ce tableau)	Échéancier d'ACS+	Population cible	Avantages directs prévus			Autres caractéristiques identitaires
			Sexe	Répartition des revenus	Incidence intergénérationnelle	
	<i>Anticipé, plus tard ou actuel</i>		<i>Hommes – femmes</i>	<i>Avantage considérable faible – élevé</i>	<i>Avantages jeunes – aînés</i>	
Soutien pour le secteur de la radiodiffusion	□□■	Tous les Canadiens; les radiodiffuseurs	○●○—○—○	○—○●—○—○	○—●—○	Radiodiffuseurs privés (c.-à-d. la télévision et la radio)
Renonciation aux droits de licence de la partie I, ce qui offrira un allègement financier d'environ 30 millions de dollars à l'industrie de la radiodiffusion en 2020-2021. Le gouvernement transférera des fonds au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes pour soutenir ses activités en l'absence de ces frais réglementaires.						
Cette mesure accordera un allègement financier général à l'industrie dans son ensemble et permettra de continuer de diffuser des émissions d'actualité et de divertissement dont tous les Canadiens profiteront. En particulier, la renonciation aux droits de licence de la partie I profitera à divers groupes, notamment les employés des radiodiffuseurs, particulièrement les journalistes et les reporters de la télévision et de la radio locales. Alors que certains postes dans l'industrie de la radiodiffusion sont presque équilibrés entre les sexes, d'autres sont à dominance masculine (p. ex., en 2016, 81 % des techniciens en radiodiffusions étaient des hommes); il est donc probable que cette mesure profite indirectement un peu plus aux hommes.						
Soutien pour milieu de la recherche universitaire du Canada	□■□	Chercheurs et stagiaires et personnel de recherche	○—○●—○—○	○—○●—○—○	○—●—○	Personnel et chercheurs des instituts de recherches des universités et des hôpitaux
Investissement de 450 millions de dollars en 2020 afin de fournir un soutien au revenu aux universités et aux instituts de recherche en santé afin de maintenir en poste le personnel de recherche habituellement financé par l'industrie et des sources philanthropiques, et pour maintenir les activités de recherche essentielles pendant la crise et les reprendre une fois que les mesures d'éloignement physique seront levées.						
Le Fonds d'urgence pour la continuité de la recherche au Canada aidera les universités et les instituts de recherche en santé admissibles à maintenir en poste leurs chercheurs et leur personnel de recherche talentueux et diversifiés, qui soutiennent l'excellence en matière de recherche au Canada (y compris les étudiants diplômés et les boursiers postdoctoraux, les techniciens de laboratoire, les gestionnaires de données et d'autres employés de soutien à la recherche) pendant une période maximale de 12 semaines. Selon Statistique Canada, 74 000 personnes participaient à des activités de recherche dans le secteur des études supérieures en 2017. Aucune donnée ventilée selon le sexe n'est disponible pour les bénéficiaires directs; toutefois, les données sur les chercheurs, qui pourraient être indicatives, montrent que les femmes sont surreprésentées dans les sciences humaines et les disciplines liées à la santé, tandis que les hommes le sont dans les domaines des sciences naturelles et de l'ingénierie. Le Comité de coordination de la recherche au Canada supervisera le programme et veillera à l'application des principes d'équité, de diversité et d'inclusion par l'ensemble des institutions participantes, conformément aux conditions du programme (c.-à-d. les personnes autochtones, les personnes racialisées et les personnes membres de la communauté LGBTQ2+).						

(Les définitions des termes utilisés se trouvent à la fin de ce tableau)	Échéancier d'ACS+	Population cible	Avantages directs prévus			Autres caractéristiques identitaires
			Sexe	Répartition des revenus	Incidence intergénérationnelle	
	<i>Anticipé, plus tard ou actuel</i>		<i>Hommes – femmes</i>	<i>Avantage considérable faible – élevé</i>	<i>Avantages jeunes – aînés</i>	

Soutien à la liquidité

Soutien aux liquidités par l'Agence du revenu du Canada et l'Agence des services frontaliers du Canada aux entreprises et aux particuliers

Report du paiement de l'impôt sur le revenu des particuliers jusqu'au après le mois d'août	□□■	Tous les Canadiens	○●○-○-○-○	○-○-○●○-○-○	○-○●-○-○	-
---	-----	---------------------------	-----------	-------------	----------	---

- Renonciation à l'intérêt et aux pénalités et report de la date de production des déclarations au 1^{er} juin 2020. Les contribuables pourront reporter le paiement des montants de l'impôt sur le revenu après le 31 août 2020.

Cette mesure annonce une renonciation temporaire à l'intérêt et aux sanctions, ce qui fait que les contribuables n'ont pas à demander individuellement un allègement à l'Agence du revenu du Canada un report du paiement de l'impôt en cas de difficultés financières. La mesure, qui sera en vigueur jusqu'au 1^{er} septembre 2020, s'applique aux particuliers ayant un solde d'impôt sur le revenu en souffrance pour l'année d'imposition 2019 et au versement des acomptes provisionnels du 15 juin pour l'année d'imposition 2020.

Les groupes qui généralement paient des pénalités pour production tardive pourraient être les plus susceptibles de profiter de cette mesure. Selon les données de 2017, environ 82 % des particuliers qui font l'objet de ces sanctions pécuniaires sont âgés de 25 à 64 ans. Par ailleurs, environ 69 % des particuliers qui se sont vu imposer ces sanctions avaient un revenu total allant de 20 000 \$ à 80 000 \$, et 32 % d'entre eux se trouvaient dans la fourchette de revenu de 20 000 \$ à 40 000 \$. Les sanctions augmentent toutefois considérablement en fonction du revenu; la sanction moyenne établie pour des revenus de 250 000 \$ ou plus s'établissait à 3 690 \$ en 2017, tandis qu'elle n'était que de 220 \$ en moyenne pour les particuliers ayant un revenu maximal de 80 000 \$. Environ 56 % des particuliers qui se sont vu imposer des sanctions étaient des hommes, ce qui est globalement équilibré entre les sexes. Les hommes se sont toutefois vu imposer des sanctions environ 1,5 fois plus élevées que celles imposées aux femmes. Cette mesure pourrait donc profiter un peu plus directement aux hommes.

Report du paiement de l'impôt sur le revenu des sociétés jusqu'après le mois d'août	□□□	Tous les Canadiens	○●○-○-○-○	○-○-○●○-○-○	○-○●-○-○	-
--	-----	---------------------------	-----------	-------------	----------	---

- Permettre aux entreprises de reporter les paiements d'impôt sur le revenu après le 31 août 2020.

Cette mesure accorde un report du paiement des montants d'impôt sur le revenu en vertu de la partie I qui deviennent exigibles à compter du 18 mars 2020 et avant le mois de septembre 2020 pour tous les contribuables.

En ce qui concerne les sociétés contribuables, la mesure devrait profiter directement aux actionnaires, y compris aux propriétaires des entreprises avantagées. On ignore qui sont les actionnaires touchés par cette mesure en particulier; toutefois, les données fiscales de 2017 indiquent que les hommes ont reçu 60 % de la valeur des dividendes cette année-là. En outre, les contribuables dont le revenu se situe dans la fourchette d'imposition supérieure représentent seulement 1 % de l'ensemble des déclarants, mais reçoivent 39 % de la valeur des dividendes. Par conséquent, dans la mesure où cette initiative profite aux actionnaires, les hommes et les particuliers à revenu élevé devraient en profiter un peu plus. Étant donné que la mesure augmente la liquidité des entreprises qui éprouvent des difficultés financières, les employés pourraient eux aussi réaliser des avantages.

(Les définitions des termes utilisés se trouvent à la fin de ce tableau)	Échéancier d'ACS+	Population cible	Avantages directs prévus			Autres caractéristiques identitaires
			Sexe	Répartition des revenus	Incidence intergénérationnelle	
	<i>Anticipé, plus tard ou actuel</i>		<i>Hommes – femmes</i>	<i>Avantage considérable faible – élevé</i>	<i>Avantages jeunes – aînés</i>	
Report des versements de la taxe de vente et des droits de douane	□■□	Tous les Canadiens	○●○—○—○	○—○●—○—○	○—○●—○	Propriétaires d'entreprises
Permettre aux entreprises de reporter les versements et les paiements, normalement dus en mars, en avril et en mai, de toute TPS/TVH qu'elles ont perçue sur leurs ventes ou de la TPS et des droits de douane qui ont été imposés sur des marchandises importées.						

Cette mesure vise à fournir une aide immédiate au chapitre des flux de trésorerie pour les entreprises canadiennes. Elle équivaut à accorder aux entreprises canadiennes des prêts sans intérêt pouvant atteindre 30 milliards de dollars. Même s'il s'agit d'un report à court terme en vue de fournir une aide au chapitre des flux de trésorerie, cette mesure pourrait offrir comme avantage direct à long terme le maintien en activité d'entreprises qui auraient par ailleurs été insolvables ou fait faillite sans cet allègement.

La mesure profitera directement aux propriétaires canadiens d'entreprises. Les propriétaires d'entreprise sont plus susceptibles d'être des hommes âgés de 35 à 64 ans (selon les rapports de 2013 de Statistique Canada).

En décembre 2017, les petites et moyennes entreprises représentaient 99,8 % de l'ensemble des entreprises au Canada (selon Innovation, Sciences et Développement économique Canada). Selon l'Enquête sur le financement et la croissance des petites et moyennes entreprises de 2017, 1,4 % des petites et moyennes entreprises sont majoritairement détenues par des personnes autochtones, et 12,2 % sont majoritairement détenues par des minorités visibles.

La mesure profitera indirectement aux employés et aux fournisseurs des entreprises canadiennes qui reçoivent le report, et les travailleurs profiteront du maintien de leur emploi. Ces avantages relatifs à l'emploi devraient être relativement équilibrés entre les sexes puisque les femmes représentaient 47,6 % des employés au Canada en 2019 (selon l'Enquête sur la population active de Statistique Canada).

Autres services de soutien à la liquidité et d'allègement du capital

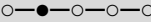
Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes		Entreprises canadiennes			Petites entreprises et organismes à but non lucratif, y compris les organismes de bienfaisance et les organisations religieuses
□■□		○●○—○—○	○—○●—○—○		○—○●—○
Investissement de prêts sans intérêt pouvant atteindre 40 000 \$ aux petites entreprises et aux organismes à but non lucratif afin de les aider à couvrir leurs coûts d'exploitation immédiats et non reportables pendant la fermeture.					

Le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) soutient les petites entreprises de toutes les régions et de tous les secteurs de l'économie, y compris les organismes à but non lucratif. Cette mesure consent des prêts sans intérêt pouvant atteindre 40 000 \$ aux entreprises afin de les aider à couvrir leurs coûts non reportables pendant la pandémie de COVID-19. Si le solde du prêt est remboursé au plus tard le 31 décembre 2022, 25 % du prêt sera radié (jusqu'à concurrence de 10 000 \$). Le programme a été lancé le 9 avril 2020, et il sera possible d'y présenter une demande jusqu'au 30 juin 2020.

Le CUEC est actuellement offert aux entreprises dont la masse salariale totale annuelle en 2019 allait de 20 000 \$ à 1,5 million de dollars (y compris le revenu exonéré d'Indiens inscrits) et aux entreprises dont la masse salariale est inférieure à 20 000 \$ et dont les dépenses admissibles non reportables se situent entre 40 000 \$ et 1,5 million de dollars en 2020. Le programme élargi permet à un plus grand nombre de petites entreprises, y compris celles des communautés autochtones, de présenter une demande.

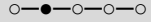
(Les définitions des termes utilisés se trouvent à la fin de ce tableau)	Échéancier d'ACS+	Population cible	Avantages directs prévus			Autres caractéristiques identitaires
			Sexe	Répartition des revenus	Incidence intergénérationnelle	
	<i>Anticipé, plus tard ou actuel</i>		<i>Hommes – femmes</i>	<i>Avantage considérable faible – élevé</i>	<i>Avantages jeunes – aînés</i>	

Le programme vise toutes les petites entreprises, et non une population ou un groupe en particulier. Il est donc probable qu'un vaste éventail d'entreprises canadiennes profitent du CUEC. Toutefois, une proportion importante de petites et moyennes entreprises (PME) sont majoritairement détenues par des hommes, et qu'un nombre beaucoup plus faible sont détenues par des femmes (63 % par rapport à 16 %; et 21 % sont détenues à parts égales par des hommes et des femmes). Par conséquent, les hommes devraient profiter de manière disproportionnée du programme. Une ventilation plus poussée indique que 12,2 % des PME sont majoritairement détenues par des minorités visibles, et 1,4 %, par des personnes autochtones; ces proportions sont inférieures à leur représentation dans la population canadienne en général. Ces groupes devraient recevoir une part plus faible de l'avantage par rapport à leur représentation dans la population canadienne en général (selon les rapports de 2017 de Statistique Canada).

Financement pour les entreprises de taille moyenne par l'intermédiaire du PCE		Entreprises canadiennes			Entreprises de taille moyenne
Élargissement du crédit par l'intermédiaire d'EDC et de la BDC aux moyennes entreprises ayant des besoins financiers plus importants que les solutions de crédit pour les entreprises offertes actuellement.					

Cette mesure élargit le financement offert dans le cadre du Programme de crédit aux entreprises (PCE) aux entreprises de taille moyenne du marché ayant des besoins en financement maximaux de 60 millions de dollars par entreprise par l'entremise de la Banque de développement du Canada (BDC) et garantit un montant maximal de 80 millions par l'intermédiaire d'Exportation et développement Canada (EDC).

Dans le cadre du PCE, EDC et la BDC collaborent avec des prêteurs du secteur privé en vue d'appuyer l'accès au capital pour les entreprises canadiennes de tous les secteurs et de toutes les régions. L'augmentation des activités menées par les sociétés d'État financières afin de soutenir les entreprises de taille moyenne devrait avoir une incidence généralement représentative de la composition actuelle du secteur et de l'effectif des entreprises; où l'accent sera légèrement plus porté sur les entreprises et les industries les plus vulnérables à la volatilité économique actuelle. En 2017, 16 % des petites et moyennes entreprises étaient majoritairement détenues par des femmes, tandis que 21 % étaient détenues à parts égales par des hommes et des femmes. Par conséquent, les initiatives menées dans le cadre de cette proposition avantageront plus les hommes.

Soutien au crédit et à la liquidité pour le secteur agricole		Exploitants agricoles et entreprises agroalimentaires			Exploitants agricoles et entreprises agroalimentaires
Augmentation du plafond des paiements de capital qui permet à Financement agricole Canada d'offrir environ 5 milliards de dollars en facilités de crédit supplémentaires aux agriculteurs et aux entreprises agroalimentaires. Un sursis de mise en défaut lié aux prêts admissibles du Programme de paiements anticipés donne aux agriculteurs un délai supplémentaire de six mois pour rembourser un total de 173 millions de dollars en prêts.					

Ce soutien au crédit et à la liquidité supplémentaire devrait profiter au secteur agricole et agroalimentaire et à son effectif dans son ensemble; dans une certaine mesure, il devrait viser les exploitants agricoles et les entreprises agroalimentaires les plus vulnérables à la volatilité économique actuelle, comme les petits exploitants ou les entreprises indépendantes. Même si tous les agriculteurs y sont admissibles, on s'attend à ce que les hommes dont le revenu est légèrement supérieur à la moyenne et qui sont âgés d'environ 55 ans reçoivent les avantages directs de cette mesure étant donné que la majorité des exploitants agricoles sont des hommes.

(Les définitions des termes utilisés se trouvent à la fin de ce tableau)	Échéancier d'ACS+	Population cible	Avantages directs prévus			Autres caractéristiques identitaires
			Sexe	Répartition des revenus	Incidence intergénérationnelle	
	<i>Anticipé, plus tard ou actuel</i>		<i>Hommes – femmes</i>	<i>Avantage considérable faible – élevé</i>	<i>Avantages jeunes – aînés</i>	
Crédit d'urgence pour les grands employeurs	□■□	Grandes entreprises canadiennes	○—○●—○—○	○—○●—○—○	○—●—○	Travailleurs canadiens
Fournir un financement temporaire aux grandes entreprises canadiennes incapables d'accéder à des sources de financement traditionnelles afin qu'elles puissent poursuivre leurs activités. Financement des entreprises qui demandent un montant de 60 millions de dollars ou plus par l'intermédiaire d'une subvention versée par la Corporation de développement des investissements du Canada.						

Le Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE) vise à maintenir la capacité économique et à garder les entreprises, leurs employés et leurs fournisseurs actifs au Canada jusqu'à ce que la crise soit terminée. La disponibilité d'un tel financement devrait profiter aux millions de travailleurs employés par ces grandes entreprises ainsi qu'à leur famille.

L'une des principales caractéristiques de la conception du CUGE est sa neutralité par rapport aux secteurs. Par conséquent, de grandes entreprises canadiennes de tous les secteurs de l'économie (sauf le secteur financier) peuvent obtenir une aide au titre du CUGE. Les avantages directs du CUGE dépendront en fin de compte des effectifs des entreprises qui ont présenté une demande de soutien au CUGE et obtenu ce soutien.

Définitions utilisées

- **Titre et description de la mesure** : chaque ligne du tableau commence par le titre de la mesure et une courte description des principales incidences de cette mesure sur le plan de l'ACS+.
- **Échéancier de l'ACS+** : l'ACS+ peut être réalisée à différentes étapes de l'élaboration d'une politique, d'un programme ou d'une initiative du gouvernement. Une ACS+ de grande qualité nécessite une attention précoce afin d'élaborer des options et des stratégies efficaces pour l'exécution de programmes et la prestation de services aux Canadiens. Pour que l'ACS+ soit la plus utile possible, elle doit idéalement être conçue directement aux premiers stades du processus d'élaboration de politiques. Cette section indique à quel moment l'ACS+ a été effectuée.

■ □ □	Au début de la phase d'élaboration des idées (lorsque les propositions sont élaborées).
□ ■ □	À mi-parcours (lorsque les propositions sont mises au point) ou à un stade ultérieur (après que les propositions ont été mises au point, mais avant la présentation d'une proposition).
□ □ ■	À un stade ultérieur (après que les propositions ont été mises au point, mais avant la présentation d'une proposition).
Actuel (modifié ou mis à jour)	Une ACS+ a été réalisée sur le programme actuel (dans les cas où le programme demande un renouvellement de son financement). Si la proposition vise un programme actuel, elle a été modifiée pour refléter les changements au programme ou a été remise à jour pour indiquer que le programme n'a pas changé depuis la dernière fois où une ACS+ a été menée.

- **Population cible** : ce champ décrit le groupe qui profitera de la mesure. Cette section ne vise pas à décrire les incidences attendues de l'ACS+, mais plutôt l'intention des politiques qui sous-tendent la mesure.
- Avantages directs prévus
 - **Avantages directs prévus (selon le sexe)** : cette section recueille des données sur les caractéristiques attendues du groupe de bénéficiaires, selon le sexe. L'échelle est décrite de la façon suivante :
 - ○ ○ ○ ○ Surtout les hommes (p. ex., 80 % des hommes ou plus)
 - ● ○ ○ ○ Hommes (60 %-79 %)
 - ○ ● ○ ○ Globalement équilibré entre les sexes
 - ○ ○ ● ○ Femmes (60 % - 79 %)
 - ○ ○ ○ ● Surtout les femmes (p. ex., 80 % des femmes ou plus)
 - **Incidence sur la répartition du revenu** : cet indicateur décrit l'incidence directe attendue de la mesure, en fonction de la répartition du revenu. L'échelle est décrite de la façon suivante :
 - ○ ○ ○ ○ Très avantageux pour les personnes à faible revenu (très progressif)
 - ● ○ ○ ○ Un peu avantageux pour les personnes à faible revenu (quelque peu progressif)
 - ○ ● ○ ○ Aucune incidence marquée sur la répartition du revenu
 - ○ ○ ● ○ Un peu avantageux pour les personnes à revenu élevé (quelque peu régressif)
 - ○ ○ ○ ● Très avantageux pour les personnes à revenu élevé (très régressif)
 - **Incidence intergénérationnelle** : les incidences intergénérationnelles indiquent la cohorte d'âge qui profite des avantages de la mesure.
 - ○ ○ Profite principalement aux jeunes, aux enfants et aux futures générations
 - ● ○ Aucune incidence générationnelle significative ou incidence sur la génération entre les jeunes et les aînés
 - ○ ● Profite principalement aux baby-boomers ou aux aînés
- **Autres caractéristiques identitaires** :
 - Met en évidence d'autres caractéristiques dignes de mention des bénéficiaires directs (c.-à-d. la race, la région, la capacité et le caractère autochtone, etc.).

Annexe 2

PRÉCISIONS AU SUJET DES PROJECTIONS ÉCONOMIQUES ET BUDGÉTAIRES

La présente annexe décrit en détail les perspectives économiques et budgétaires pour les exercices 2019-2020 et 2020-2021. Habituellement, les budgets et les mises à jour économiques fournissent des projections sur une période de cinq ans afin de tenir compte des prévisions économiques à moyen terme et leur incidence sur les revenus et les charges du gouvernement, ainsi que le plan budgétaire du gouvernement. Toutefois, étant donné le niveau d'incertitude sans précédent qui brouille les perspectives économiques, il est actuellement impossible de fournir des projections économiques et budgétaires au-delà de 2021 comportant un niveau de confiance approprié, qui pourraient induire en erreur. En conséquence, le présent portrait offre une mise à jour des perspectives économiques et budgétaires jusqu'à la fin de l'exercice 2020-2021 en cours. Le gouvernement fournira des projections à plus long terme à l'automne de cette année.

Projections économiques

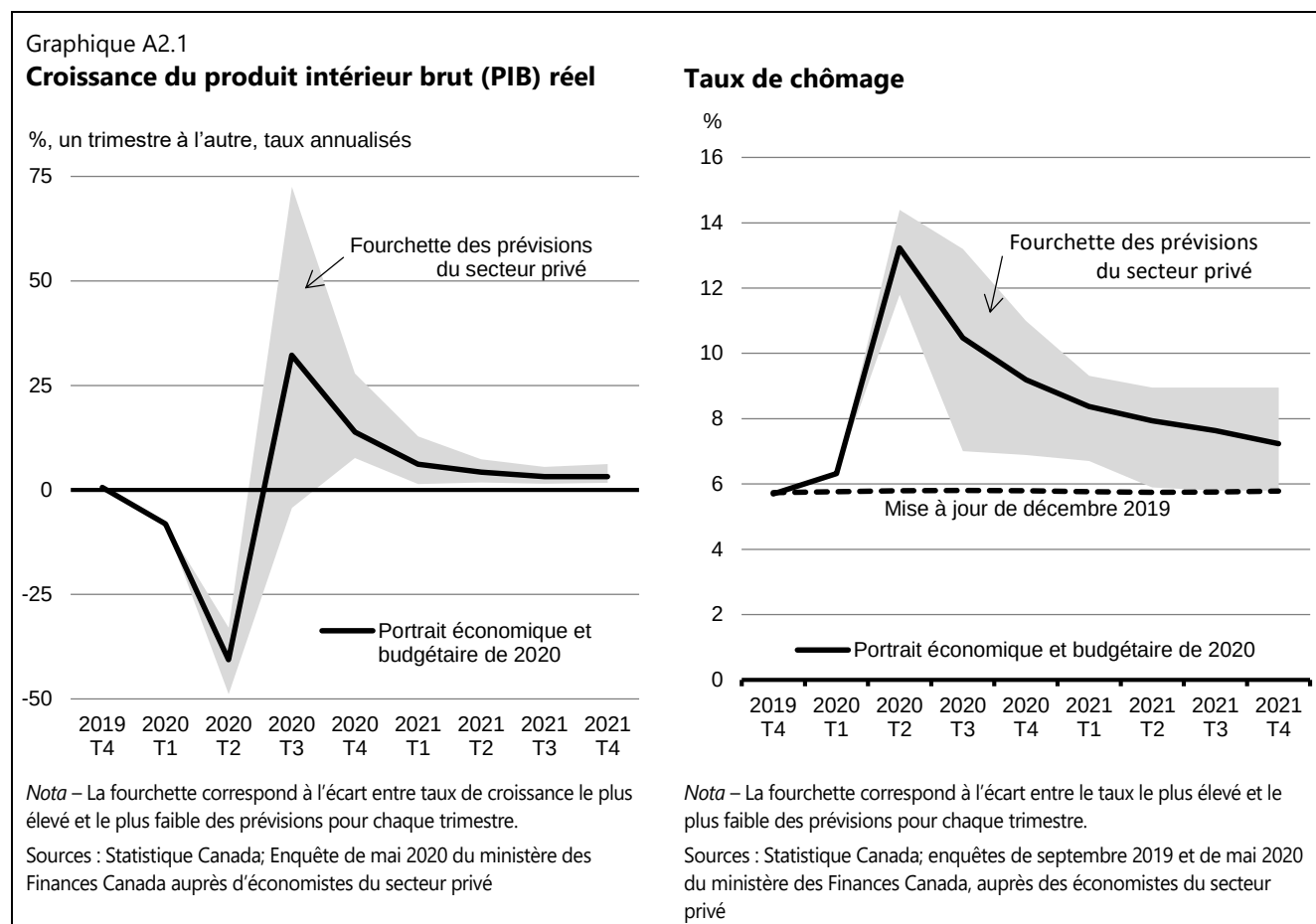
Depuis 1994, le gouvernement fonde sa planification budgétaire sur la moyenne des prévisions économiques du secteur privé. Cette approche contribue à l'objectivité et la transparence des données et confère un élément d'indépendance aux prévisions budgétaires du gouvernement.

Le ministère des Finances du Canada mène périodiquement des enquêtes auprès d'économistes du secteur privé afin de connaître leur opinion au sujet des perspectives de l'économie canadienne. Les prévisions économiques exposées dans la présente section sont fondées sur une enquête réalisée en mai 2020.

Des économistes de 13 institutions du secteur privé ont participé à l'enquête de mai 2020 :

1. Banque Nationale Marchés financiers;
2. Banque Royale du Canada;
3. Banque Scotia;
4. BMO Marchés des capitaux;
5. Conference Board du Canada;
6. Desjardins;
7. Fédération canadienne de l'entreprise indépendante;
8. Groupe Financier Banque TD;
9. IHS Markit;
10. Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.;
11. Marchés mondiaux CIBC
12. Université de Toronto (programme d'analyse politique et économique);
13. Valeurs mobilières Banque Laurentienne.

Le degré élevé d'incertitude actuel se traduit par une divergence plus marquée des points de vue relatifs aux perspectives économiques qu'en période normale (graphique A2.1). Essentiellement, la relance économique dépendra de la capacité du Canada à limiter le taux de transmission du virus. Toutefois, de nombreux facteurs demeurent inconnus concernant l'évolution du virus chez les principaux partenaires commerciaux du Canada et la question de savoir si le monde connaîtra ou non une résurgence de transmission incontrôlée. Étant donné les caractéristiques exceptionnelles de la crise et les nombreux éléments inconnus concernant le virus, la relance économique pourrait suivre une multitude de voies différentes, et toutes les prévisions devraient être interprétées avec prudence.



La propagation de la COVID-19 et l'arrêt ou la réduction des activités qui en a découlé dans de nombreux secteurs ont causé une perturbation importante de l'économie canadienne. Les économistes du secteur privé s'attendent à une contraction record du PIB réel d'environ 6,8 % en 2020 et à une baisse sans précédent au premier semestre de 2020. L'économie devrait ensuite se rétablir progressivement, rebondissant de 5,5 % en 2021 (tableau A2.1). En parallèle à la contraction de l'activité économique, le taux de chômage devrait augmenter pour atteindre en moyenne près de 10 % en 2020 et diminuer à environ 8 % en 2021, ce qui est supérieur à son niveau d'avant la COVID-19.

Compte tenu à la fois de la forte baisse des prix du pétrole brut et de l'augmentation négligeable des prix à la consommation en 2020 en raison de la baisse de la demande de biens et de services, l'inflation du PIB (un indicateur des variations des prix à l'échelle de l'économie) devrait augmenter de seulement 0,5 % en 2020. En conséquence, le PIB nominal (l'indicateur le plus large de l'assiette fiscale) devrait baisser de 6,3 % en 2020. Ces résultats donneraient lieu à un niveau du PIB nominal de 2 158 milliards de dollars pour 2020, soit environ 231 milliards de moins que la prévision publiée dans la *Mise à jour économique et budgétaire* (Mise à jour) de 2019.

Étant donné que la Banque du Canada a réduit en mars son taux d'intérêt cible, qui est passé de 1,75 % à 0,25 %, les prévisions relatives aux taux d'intérêt à court et à long terme ont également été révisées à la baisse, de 120 et de 90 points de base, respectivement, en moyenne sur la période de 2020 et de 2021 par rapport à celles publiées dans la Mise à jour de 2019. De faibles taux d'intérêt moyens à court terme (0,5 %) et à long terme (0,8 %) sont prévus pour 2020, ce qui permettra de réduire le coût du service de la dette pour les gouvernements et d'offrir de faibles coûts d'emprunt aux consommateurs et aux entreprises.

Tableau A2.1

Moyenne des prévisions du secteur privé

%, sauf indication contraire

	2019	2020	2021	Moyenne des prévisions
Croissance du PIB réel¹				
Budget de 2019	1,7	1,6	1,7	1,6
Mise à jour économique et budgétaire de 2019 (Mise à jour de 2019)	1,7	1,6	1,8	1,7
Portrait économique et budgétaire de 2020 (Portrait de 2020)	1,7	-6,8	5,5	-0,6
Inflation du PIB¹				
Budget de 2019	1,6	1,9	2,0	1,9
Mise à jour de 2019	1,9	2,0	2,0	2,0
Portrait de 2020	1,9	0,5	2,2	1,4
Croissance du PIB nominal¹				
Budget de 2019	3,4	3,5	3,7	3,6
Mise à jour de 2019	3,7	3,7	3,8	3,7
Portrait de 2020	3,6	-6,3	7,9	0,8
PIB nominal (G\$)¹				
Budget de 2019	2 304	2 385	2 473	
Mise à jour de 2019	2 306	2 390	2 481	
Portrait de 2020	2 304	2 158	2 328	
Écart entre le budget de 2019 et le Portrait de 2020	0	-227	-145	-186
Écart entre la Mise à jour de 2019 et le Portrait de 2020	-2	-231	-153	-192
Taux des bons du Trésor à 3 mois				
Budget de 2019	1,9	2,2	2,3	2,2
Mise à jour de 2019	1,6	1,5	1,6	1,6
Portrait de 2020	1,7	0,5	0,3	0,4
Taux des obligations du gouvernement à 10 ans				
Budget de 2019	2,4	2,7	2,8	2,8
Mise à jour de 2019	1,5	1,6	2,0	1,8
Portrait de 2020	1,6	0,8	1,0	0,9
Taux de change (cents US / \$CAN)				
Budget de 2019	76,3	77,2	77,7	77,5
Mise à jour de 2019	75,4	76,2	76,6	76,4
Portrait de 2020	75,4	72,4	73,8	73,1

Tableau A2.1

Moyenne des prévisions du secteur privé

%, sauf indication contraire

	2019	2020	2021	Moyenne des prévisions
Taux de chômage				
Budget de 2019	5,7	5,9	6,0	5,9
Mise à jour de 2019	5,7	5,8	5,8	5,8
Portrait de 2020	5,7	9,8	7,8	8,8
Inflation de l'indice des prix à la consommation				
Budget de 2019	1,9	2,0	1,9	1,9
Mise à jour de 2019	2,0	2,0	1,9	2,0
Portrait de 2020	2,0	0,5	2,0	1,3
Croissance du PIB réel aux États-Unis				
Budget de 2019	2,4	1,7	1,7	1,7
Mise à jour de 2019	2,3	1,8	1,8	1,8
Portrait de 2020	2,3	-5,6	5,3	-0,1
Prix du pétrole brut West Texas Intermediate (\$US / baril)				
Budget de 2019	59	60	61	60
Mise à jour de 2019	57	57	58	58
Portrait de 2020	57	32	43	38

¹ Les données ont été retraitées afin de tenir compte des révisions historiques du Système de comptabilité nationale du Canada.

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, la moyenne des prévisions indiquée peut ne pas correspondre à la moyenne des années correspondantes.

Sources : Statistique Canada; pour le budget de 2019, enquête de février 2019 du ministère des Finances auprès d'économistes du secteur privé; pour la Mise à jour de 2019, enquête de septembre 2019 du ministère des Finances auprès d'économistes du secteur privé; pour le Portrait de 2020, enquête de mai 2020 du ministère des Finances auprès d'économistes du secteur privé

Projections budgétaires

Évolution des perspectives budgétaires depuis la Mise à jour de 2019

Tableau A2.2

Évolution de la situation économique et budgétaire depuis la Mise à jour de 2019, mesures stratégiques et investissements

G\$

	2019- 2020	2020- 2021
Solde budgétaire selon la Mise à jour de 2019	-26,6	-28,1
Ajustement en fonction du risque de la Mise à jour de 2019	1,5	3,0
Solde budgétaire selon la Mise à jour de 2019 (avant l'ajustement en fonction du risque)	-25,1	-25,1
Évolution de la situation économique et budgétaire depuis la Mise à jour de 2019 (tableau A2.3)	0,1	-81,3
Solde budgétaire révisé avant les mesures stratégiques et les investissements	-25,0	-106,4
Plan d'intervention économique pour répondre à la COVID-19 (tableau A2.8)	-8,1	-227,9
Mesures stratégiques prises depuis la Mise à jour de 2019 (tableau A2.9)	-1,3	-9,0
Solde budgétaire final	-34,4	-343,2
Dette fédérale (% du PIB)	31,1	49,1

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Évolution de la situation économique et budgétaire depuis la Mise à jour de 2019

Tableau A2.3

Évolution de la situation économique et budgétaire depuis la Mise à jour de 2019

G\$

	Projections	
	2019-2020	2020-2021
Évolution de la situation économique et budgétaire, par composante¹ :		
Variation des revenus budgétaires		
(1.1) Impôt sur le revenu ²	1,6	-40,8
Dont : Impôt sur le revenu des particuliers	-0,6	-30,9
Impôt sur le revenu des sociétés	2,4	-10,8
(1.2) Taxes et droits d'accise	-2,2	-7,5
(1.3) Produits du régime de tarification de la pollution	-0,1	-0,3
(1.4) Cotisations d'assurance-emploi	0,2	-2,6
(1.5) Autres revenus	1,0	-19,8
(1) Total – Revenus budgétaires	0,4	-71,1
Variation des charges de programmes		
(2.1) Principaux transferts aux particuliers	-1,2	-9,7
(2.2) Principaux transferts aux autres administrations	0,0	-1,0
(2.3) Charges de programmes directes ³	1,0	-3,7
Dont : Charges au titre des avantages futurs des employés	0,0	-5,0
(2) Total – Charges de programmes	-0,2	-14,4
(3) Frais de la dette publique	-0,1	4,3
(4) Total – Évolution de la situation économique et budgétaire	0,1	-81,3

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Un nombre négatif indique une détérioration du solde budgétaire (en raison d'une baisse des revenus ou d'une hausse des charges). Un nombre positif indique une amélioration du solde budgétaire (en raison d'une hausse des revenus ou d'une baisse des charges).

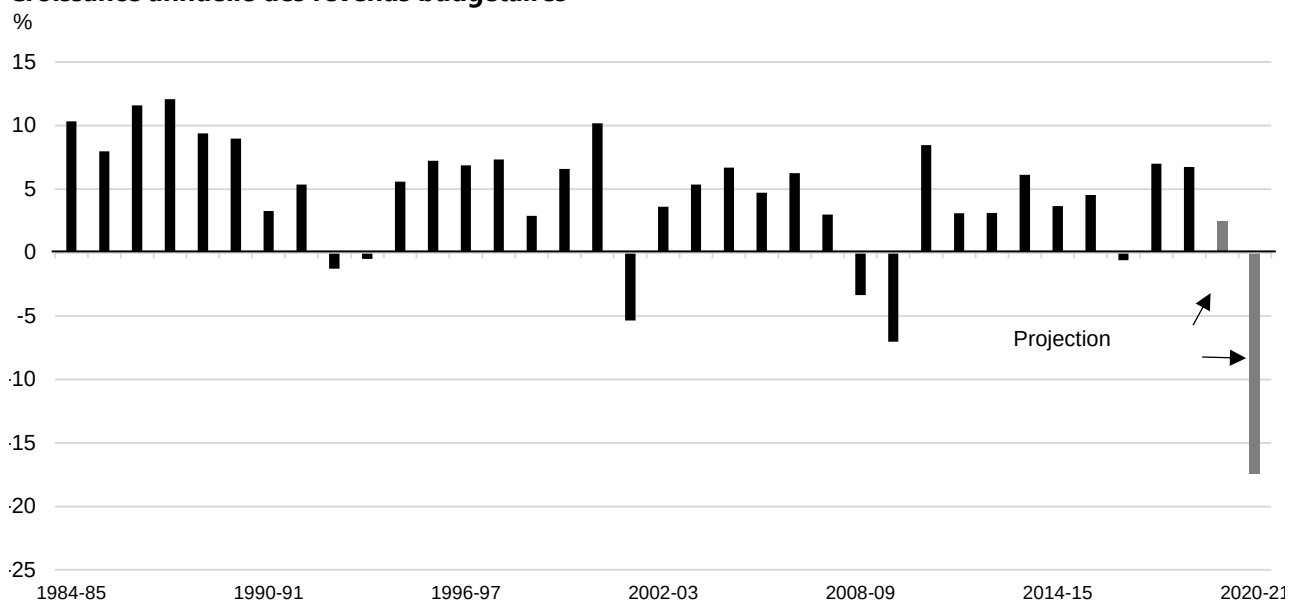
² Comprend l'impôt sur le revenu des particuliers, des sociétés et des non-résidents.

³ Les chiffres montrent l'incidence de l'évolution de la situation avant la prise de mesures. Ils ne prennent donc pas en compte l'incidence de mesures comme l'investissement d'environ 14 milliards de dollars dans l'Entente sur la relance sécuritaire.

En raison de la gravité et de la rapidité sans précédent du choc économique, les perspectives budgétaires pour 2019-2020 et 2020-2021 comportent un niveau d'incertitude beaucoup plus élevé qu'en période normale.

Selon les projections, les revenus budgétaires de 2020-2021 devraient être considérablement plus bas que ceux prévus dans la Mise à jour de 2019 en raison surtout des répercussions économiques de la crise de la COVID-19. La contraction prévue des revenus budgétaires fédéraux est sans précédent depuis la Grande Dépression; la baisse prévue en 2020-2021 est plus du double de celle survenue en 2009-2010 à la suite de la crise financière mondiale (graphique A2.2).

Graphique A2.2

Croissance annuelle des revenus budgétaires

Nota – Les données antérieures à 1983-1984 n'ayant pas été calculées selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale, elles ne peuvent être comparées directement avec celles des années suivantes.

Source : Ministère des Finances Canada, Tableaux de référence financiers de 2019

Les rentrées d'impôt sur le revenu ont été révisées à la baisse, étant donné que la fermeture de l'économie et ses répercussions sur le marché du travail et sur les entreprises devraient entraîner des baisses d'importance historique des rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés.

Les taxes d'accise et les droits à l'importation ont été révisés à la baisse en raison de la diminution de la consommation taxable et du volume du commerce international, étant donné qu'une part importante de l'activité économique nationale et internationale a été interrompue. Les dépenses de consommation des ménages devraient diminuer de plus de 6 % en 2020, principalement en raison d'une baisse d'environ 40 % au deuxième trimestre (taux annualisé).

Les produits du régime de tarification de la pollution devraient être inférieurs en raison de la baisse de la demande pour des combustibles à haute intensité de gaz à effet de serre attribuable aux restrictions liées à la COVID-19.

Les cotisations d'assurance-emploi de 2020-2021 ont été révisées à la baisse puisque la situation du marché du travail s'est détériorée en raison de la crise.

Les autres revenus, comme ceux tirés de la vente de biens et de services, des investissements et des prêts, des intérêts et des pénalités, et des bénéfices nets des sociétés d'État, devraient être beaucoup plus faibles en 2020-2021, surtout sous l'effet des bénéfices moins élevés de la Banque du Canada à la suite de ses achats de titres du gouvernement du Canada sur le marché secondaire en vue de soutenir la liquidité des marchés financiers. La diminution des bénéfices de la Banque du Canada reflète l'imputation des primes versées à l'achat de ces obligations, qui ont plus que compensé les gains d'intérêt sur les titres en 2020-2021.

Les dépenses budgétaires projetées pour 2020-2021 devraient être plus élevées que la projection de la Mise à jour de 2019, ce qui est attribuable en grande partie aux répercussions économiques de la crise de la COVID-19.

Les principaux transferts aux particuliers projetés ont été révisés à la hausse depuis la Mise à jour de 2019, principalement en raison du nombre considérablement plus élevé de chômeurs et de prestataires d'assurance-emploi à compter de septembre 2020, au fil de la transition prévue à la fin de la Prestation canadienne d'urgence.

Les principaux transferts aux autres administrations de 2020-2021 sont supérieurs sous l'effet de la révision à la baisse des montants recouvrés projetés de l'abattement d'impôt du Québec².

Les charges de programmes directes – qui comprennent le retour des produits de la tarification de la pollution, les autres paiements de transfert administrés par les ministères, les charges de fonctionnement et les pertes (ou gains) relatifs aux régimes d'avantages futurs des employés – ont été révisées à la hausse pour 2020-2021. Ce changement traduit l'incidence de pertes actuarielles importantes au titre des régimes de retraite et avantages futurs des employés qui découlent de la baisse projetée des taux d'intérêt à long terme.

Par rapport aux projections de la Mise à jour de 2019, les frais de la dette publique sont beaucoup moins élevés pour 2020-2021, à la suite de la révision à la baisse des taux d'intérêt prévus, ce qui entraîne une baisse des frais d'intérêt sur la dette contractée sur les marchés et sur les régimes de retraite et autres avantages futurs des employés. En outre, la révision à la baisse de l'inflation prévue en 2020 donne lieu à des rajustements moins élevés que prévu de la valeur des obligations à rendement réel en fonction de l'inflation de l'indice des prix à la consommation pour l'exercice 2020-2021.

État sommaire des opérations

Le tableau A2.4 résume la situation budgétaire du gouvernement au cours de la période de projection. Les projections s'appuient sur la moyenne des prévisions économiques du secteur privé décrites précédemment.

Les données prennent en compte le Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19 et les mesures stratégiques prises depuis la Mise à jour de 2019.

Tableau A2.4

État sommaire des opérations

G\$

	2018- 2019	Projections	
		2019- 2020	2020- 2021
Revenus budgétaires	332,2	341,0	268,8
Charges de programmes	322,9	350,8	592,6
Frais de la dette publique	23,3	24,5	19,5
Total – Charges	346,2	375,3	612,1
Solde budgétaire final	-14,0	-34,4	-343,2
Dette fédérale ¹	685,5	716,8	1 060,0
En % du PIB			
Revenus budgétaires	14,9	14,8	12,5
Charges de programmes	14,5	15,2	27,5
Frais de la dette publique	1,0	1,1	0,9
Solde budgétaire	-0,6	-1,5	-15,9
Dette fédérale	30,8	31,1	49,1

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Le niveau projeté de la dette fédérale pour 2019-2020 tient compte d'une estimation des autres éléments du résultat global.

² Dans les années 1960, le gouvernement du Canada a transféré des points d'impôt sur le revenu des particuliers au Québec en remplacement de soutien fédéral en espèces. Puisque le gouvernement du Canada continue de verser des paiements de transfert en espèces dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, il récupère du Québec par la suite la valeur du transfert des points d'impôt.

Perspectives concernant les revenus budgétaires

Tableau A2.5

Perspectives concernant les revenus

G\$

		Projections	
	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021
Impôt sur le revenu			
Impôt sur le revenu des particuliers	163,9	170,9	146,3
Impôt sur le revenu des sociétés	50,4	49,2	38,3
Impôt sur le revenu des non-résidents	9,4	9,4	10,7
Total – Impôt sur le revenu	223,6	229,5	195,2
Taxes et droits d'accise			
Taxe sur les produits et services	38,2	38,8	30,9
Droits de douane à l'importation	6,9	4,9	4,3
Autres taxes et droits d'accise	12,1	11,9	11,2
Total – Taxes et droits d'accise	57,2	55,6	46,4
Total – Revenus fiscaux	280,8	285,1	241,6
Produits du régime de tarification de la pollution ¹	0,0	2,4	4,3
Cotisations d'assurance-emploi	22,3	22,8	19,9
Autres revenus			
Sociétés d'État entreprises	7,1	7,3	-12,0
Autres programmes	20,3	20,8	14,2
Revenu net des opérations de change	1,7	2,4	0,7
Total – Autres revenus	29,1	30,6	2,9
Total – Revenus budgétaires	332,2	341,0	268,8
En % du PIB			
Total – Revenus fiscaux	12,6	12,4	11,2
Produits du régime de tarification de la pollution	0,0	0,1	0,2
Cotisations d'assurance-emploi	1,0	1,0	0,9
Autres revenus	1,3	1,3	0,1
Total – Revenus budgétaires	14,9	14,8	12,5

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Il s'agit des montants appliqués en vertu du filet de sécurité fédéral, à l'exclusion du Système de tarification fondé sur le rendement. Tous les produits de la tarification de la pollution seront retournés à la province ou au territoire d'origine, notamment au moyen de paiements de l'Incitatif à agir pour le climat et d'autres mesures de soutien visant à lutter contre les changements climatiques.

Le tableau A2.5 présente les projections du gouvernement en ce qui concerne ses revenus budgétaires.

Les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers – la plus importante composante des revenus budgétaires – devraient baisser de 146,3 milliards de dollars (14,4 %) en 2020-2021, ce qui reflète l'incidence de la crise de la COVID-19 sur l'emploi, les heures travaillées et le revenu imposable. Cette baisse est attribuable aux répercussions prévues de la crise de la COVID-19 sur le marché du travail sous forme de mises à pied, d'absentéisme au travail et de la réduction du nombre d'heures travaillées, surtout dans le secteur des services. La diminution des revenus de placement projetés découlant du recul des taux d'intérêt, des gains en capitaux et des dividendes expliquent également partiellement la baisse.

Les rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés devraient baisser de 11,0 milliards de dollars (22,3 %) pour passer à 38,3 milliards en 2020-2021. Cette baisse s'explique principalement par la diminution de la rentabilité des sociétés et la faiblesse générale de l'économie, surtout attribuables aux mesures de quarantaines prises pour lutter contre la COVID-19.

Les rentrées d'impôt sur le revenu des non-résidents désignent l'impôt payé par les non-résidents sur leurs revenus de provenance canadienne, notamment sous forme de dividendes et d'intérêts. En 2020-2021, ces rentrées devraient augmenter à 10,7 milliards de dollars, en hausse de 13,6 %, puisque l'on s'attend à ce que les contribuables non-résidents rapatrient des revenus gagnés avant la crise à leur administration fiscale de résidence.

Les revenus tirés de la taxe sur les produits et services (TPS) devraient s'établir à 30,9 milliards de dollars en 2020-2021, en baisse de 20,4 %, à la suite de la fermeture temporaire de grands pans du secteur de la vente de détail et de la bonification temporaire du crédit pour la TPS.

Les droits de douane à l'importation devraient diminuer de 28,4 % en 2019-2020 en raison de l'élimination des contre-mesures tarifaires sur l'acier, l'aluminium et d'autres produits qui avaient fait augmenter temporairement les revenus. Ils devraient baisser par la suite pour passer de 4,9 milliards de dollars en 2019-2020 à 4,3 milliards en 2020-2021 (-11,7 %), en raison de la baisse des importations et de la renonciation aux droits de douane sur des produits médicaux importants pour lutter contre la propagation de la COVID-19.

Les autres taxes et droits d'accise devraient baisser à 11,2 milliards de dollars (-6,3 %) en 2020-2021, à cause de la baisse de la demande pendant la période de ralentissement de l'économie.

Les revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi devraient diminuer de 12,6 % en 2020-2021 pour s'établir à 19,9 milliards de dollars, en raison de la baisse du revenu d'emploi découlant de la crise ainsi que de la baisse du taux de cotisation, qui est passé de 1,62 \$ par tranche de 100 \$ de rémunération assurable en 2019 à 1,58 \$ en 2020.

Les autres revenus comptent trois volets généraux : les revenus nets des sociétés d'État entreprises; les autres revenus de programmes découlant du rendement des investissements, du produit de la vente de biens et de services et des autres revenus divers; et les revenus du Compte du fonds des changes.

Les revenus nets des sociétés d'État entreprises devraient diminuer considérablement en 2020-2021. En particulier, la diminution des revenus projetés tient compte de la passation en charges des primes versées à l'achat par la Banque du Canada de titres du gouvernement du Canada sur le marché secondaire pour soutenir la liquidité des marchés financiers, ainsi que de provisions pour pertes sur les prêts découlant des mesures d'intervention liées à la COVID-19.

Les autres revenus de programmes varient en fonction des revenus des sociétés d'État consolidées, des taux d'intérêt, des fluctuations des taux d'inflation et de change (qui ont une incidence sur la valeur en dollars canadiens des actifs libellés en devises). Ces revenus devraient baisser de 6,6 milliards de dollars (31,9 %) en 2020-2021, principalement sous l'effet de la baisse de 4,4 milliards des revenus d'intérêts et de pénalités et de la baisse de 1 milliard du rendement des investissements résultant de la baisse des taux d'intérêt, en plus de la renonciation aux intérêts et aux pénalités faisant partie de l'intervention du gouvernement en réponse à la COVID-19, ainsi que de la baisse projetée de 1,2 milliard des revenus tirés de la vente de biens et de services.

Les revenus nets des opérations de change – principalement constitués du rendement des placements détenus dans le Compte du fonds des changes – sont volatils et sensibles aux variations des taux de change et des taux d'intérêt étrangers. Ces revenus nets devraient baisser, principalement en raison de la baisse des taux d'intérêt prévus et des gains prévus sur les ventes de titres.

Perspectives concernant les charges

Tableau A2.6

Perspectives concernant les charges

G\$

	2018- 2019	Projections	
		2019- 2020	2020- 2021
Principaux transferts aux particuliers			
Prestations aux aînés	53,4	56,2	59,2
Prestations d'assurance-emploi ¹	18,9	20,1	30,8
Prestation canadienne d'urgence ²	0,0	7,4	73,1
Prestations pour enfants	23,9	24,4	27,0
Total	96,1	108,0	190,1
Principaux transferts aux autres administrations			
Transfert canadien en matière de santé	38,6	40,9	41,9
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	14,2	14,6	15,0
Péréquation	19,0	19,8	20,6
Formule de financement des territoires	3,8	3,9	4,2
Fonds de la taxe sur l'essence	4,3	2,2	2,2
Soins à domicile et services de santé mentale	0,9	1,1	1,3
Autres arrangements fiscaux ³	-4,7	-3,8	-4,4
Total	75,9	78,7	80,6
Charges de programmes directes			
Retour des produits du régime de tarification de la pollution ⁴	0,7	2,8	5,2
Subvention salariale d'urgence du Canada ⁵	0,0	0,0	82,3
Autres paiements de transfert	51,8	54,1	107,9
Charges d'exploitation ⁶	90,1	96,4	111,7
Pertes (gains) au titre des régimes d'avantages futurs des employés	8,4	10,8	14,9
Total	150,9	164,1	321,9
Total – Charges de programmes	322,9	350,8	592,6
En % du PIB			
Principaux transferts aux particuliers	4,3	4,7	8,8
Principaux transferts aux autres administrations	3,4	3,4	3,7
Charges de programmes directes	6,8	7,1	14,9
Total – Charges de programmes	14,5	15,2	27,5

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Les prestations d'assurance-emploi comprennent les prestations régulières, les prestations de maladie, les prestations de maternité, les prestations parentales, les prestations de compassion, les prestations de pêcheur, les prestations pour travail partagé, les prestations d'emploi et les mesures de soutien. Les autres charges correspondent essentiellement aux coûts administratifs; elles sont constatées dans les charges de fonctionnement.

² En ce qui a trait à la Prestation canadienne d'urgence, on s'attend à ce que la part des versements effectuée par Emploi et Développement social Canada, dont la valeur estimée s'élève à 3,3 milliards de dollars en 2019-2020 et à 32,9 milliards en 2020-2021, soit imputée au Compte des opérations de l'assurance-emploi et comptabilisée dans les prestations d'assurance-emploi.

³ Les autres arrangements fiscaux comprennent l'abattement d'impôt du Québec (recouvrement des allocations aux jeunes et paiements de remplacement pour les programmes permanents), les paiements liés aux accords de 2005 sur les ressources extracôtières, les paiements de stabilisation fiscale versés à l'Alberta et à la Saskatchewan, et les modalités convenues de remboursement des prêts au titre du plancher remboursable.

⁴ Ce montant sera inscrit comme un paiement de transfert dans les *Comptes publics du Canada*.

⁵ Ce montant sera inscrit comme un paiement de transfert dans les *Comptes publics du Canada*.

⁶ Ce montant comprend les charges d'amortissement des immobilisations.

Le tableau A2.6 donne un aperçu des projections concernant les charges de programmes par grande catégorie, soit les principaux transferts aux particuliers, les principaux transferts aux autres administrations et les charges de programmes directes.

Les principaux transferts aux particuliers – soit les prestations aux aînés, les prestations d’assurance-emploi, les prestations pour enfants et la Prestation canadienne d’urgence – devraient augmenter à 190,1 milliards de dollars en 2020-2021.

Les prestations aux aînés devraient augmenter à 59,2 milliards de dollars, en hausse de 5,3 %, en 2020-2021, en raison de l’augmentation du nombre d’aînés.

Les prestations d’assurance-emploi devraient augmenter de 53,1 % pour s’établir à 30,8 milliards de dollars en 2020-2021. Cette augmentation est attribuable à la hausse du nombre de bénéficiaires de prestations régulières en raison du taux de chômage accru découlant de la crise et à une augmentation des prestations pour travail partagé et des prestations de maladie.

La Prestation canadienne d’urgence (PCU) a été instaurée dans le cadre du Plan d’intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19. La PCU est une prestation imposable de 2 000 \$ versée toutes les quatre semaines, jusqu’à concurrence de 24 semaines, aux travailleurs admissibles qui ont perdu leur revenu ou qui ont cessé de travailler en raison de la COVID-19. La PCU devrait coûter 7,4 milliards de dollars en 2019-2020 et 73,1 milliards en 2020-2021.

Les prestations pour enfants devraient augmenter de 10,7 % pour s’établir à 27,0 milliards de dollars en 2020-2021, ce qui est principalement attribuable à la bonification ponctuelle de l’Allocation canadienne pour enfants en mai 2020.

Les principaux transferts aux autres administrations, qui comprennent notamment le Transfert canadien en matière de santé, le Transfert canadien en matière de programmes sociaux, les paiements de péréquation, la formule de financement des territoires et le Fonds de la taxe sur l’essence, devraient augmenter de 2,4 % pour s’établir à 80,6 milliards de dollars en 2020-2021.

Les charges de programmes directes – qui comprennent le retour des produits du régime de tarification de la pollution, la Subvention salariale d’urgence du Canada, les autres paiements de transfert gérés par les ministères, les charges de fonctionnement et les pertes (ou gains) attribuables aux avantages futurs des employés – devraient augmenter de 96,2 % pour s’établir à 321,9 milliards de dollars en 2020-2021. L’augmentation projetée des charges de programmes directes est en grande partie attribuable aux mesures d’intervention liées à la COVID-19 totalisant 142,0 milliards de dollars, notamment la Subvention salariale d’urgence du Canada, d’un coût estimatif de 82,3 milliards en 2020-2021, et le financement de 14,0 milliards consacré à l’Entente sur la relance sécuritaire. On précisera la manière dont ces fonds seront versés aux provinces et aux territoires au fur et à mesure que des accords sur le contenu de l’Entente seront conclus avec ces administrations.

En 2020-2021, les paiements de l’Incitatif à agir pour le climat versés aux particuliers et par d’autres mécanismes devraient atteindre 5,2 milliards de dollars. Les autres paiements de transfert administrés par les ministères devraient augmenter à 107,9 milliards, ce qui s’explique principalement par les importants investissements de l’intervention pour répondre à la COVID-19. Cet investissement comprend le financement des transferts en vertu de l’Entente sur la relance sécuritaire, le coût de l’incitatif de 25 % du Compte d’urgence pour les entreprises canadiennes, et 5,3 milliards pour la Prestation canadienne d’urgence pour les étudiants. Le soutien aux travailleurs essentiels sous forme d’un complément salarial (3,0 milliards), aux aînés au moyen d’un paiement ponctuel (2,5 milliards) et aux petites entreprises grâce à l’Aide d’urgence du Canada pour le loyer commercial (3,0 milliards) contribue également à l’augmentation des coûts.

Les charges de fonctionnement rendent compte des coûts des activités de plus d'une centaine de ministères, d'organismes et de sociétés d'État fédéraux, y compris les coûts actualisés des régimes de retraite. Elles devraient augmenter à 111,7 milliards de dollars en 2020-2021. Ce montant comprend 6,3 milliards pour des mesures visant l'acquisition de matériel médical et d'équipement de protection individuelle afin de répondre à la crise, 450 millions pour appuyer le milieu de la recherche universitaire du Canada et 241 millions pour l'élaboration d'outils de soins et de santé mentale virtuels pour les Canadiens.

Les pertes au titre des régimes d'avantages futurs des employés – qui représentent des changements apportés à l'évaluation des obligations du gouvernement au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs des employés accumulés au cours des exercices précédents – devraient augmenter pour s'établir à 14,9 milliards de dollars en 2020-2021. Cette hausse est attribuable à la baisse notable des taux d'intérêt à long terme qui servent à établir la valeur actuelle des obligations.

Ressources ou besoins financiers

Le solde budgétaire est présenté selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale, selon laquelle les revenus du gouvernement sont constatés au moment où ils sont gagnés et les charges, au moment où elles sont engagées, peu importe le moment où surviennent les rentrées ou les sorties de fonds correspondantes.

En revanche, les ressources ou besoins financiers représentent l'écart entre les rentrées et les sorties de fonds de l'État. Cette mesure tient compte non seulement du solde budgétaire du gouvernement, mais aussi de ses opérations non budgétaires. Elle comprend les changements au titre des obligations liées aux régimes de retraite des employés fédéraux, les variations de la valeur des actifs non financiers, les activités d'investissement par l'entremise de prêts, de placements et d'avances, ainsi que les modifications à l'égard d'autres actifs et passifs financiers, y compris au titre des opérations de change.

Tableau A2.7

Solde budgétaire, opérations non budgétaires et ressources ou besoins financiers

G\$

	2018- 2019	Projections	
		2019- 2020	2020- 2021
Solde budgétaire	-14,0	-34,4	-343,2
Opérations non budgétaires			
Régimes de retraite et autres passifs	6,9	11,0	14,7
Actifs non financiers	-5,0	-4,6	-5,3
Prêts, placements et avances			
Sociétés d'État entreprises	-7,6	-12,0	-47,6
Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés		-5,0	-50,8
Autres	-0,1	-0,5	-40,8
Total	-7,8	-17,5	-139,3
Autres opérations			
Créditeurs, débiteurs, charges à payer, produits à recevoir et provisions	9,9	4,0	0,9
Opérations de change	-2,8	-3,2	3,0
Total	7,2	0,8	3,9
Total	1,2	-10,3	-126,0
Ressources ou besoins financiers	-12,7	-44,7	-469,3

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Comme le montre le tableau A2.7, des besoins financiers sont prévus pour les exercices 2019-2020 et 2020-2021. Les besoins financiers projetés pour 2020-2021 sont principalement attribuables au financement lié au solde budgétaire et à l'augmentation des prêts, placements et avances du gouvernement. Cette dernière catégorie comprend les fonds versés aux sociétés d'État entreprises en vue d'appuyer les programmes de financement pour les entreprises – notamment à la Banque de développement du Canada et à Exportation et développement Canada dans le cadre du Programme de crédit aux entreprises, ainsi qu'à Financement agricole Canada et à la Corporation de développement des investissements du Canada –, ainsi que les prêts à la Société canadienne d'hypothèques et de logement aux fins du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés. Les autres accords financiers comprennent notamment les prêts accordés par le gouvernement au titre du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes.

Plan d'intervention économique pour répondre à la COVID-19 – Résumé des répercussions

Le tableau A2.8 présente une ventilation détaillée de la valeur totale estimative des répercussions de chacune des mesures prévues au Plan, telles qu'elles ont été annoncées à ce jour. Pour en savoir plus sur chacune de ces mesures, ou consulter les mises à jour régulières de ce résumé, veuillez consulter le site Canada.ca/Plan-intervention-Economique.

Tableau A2.8

Plan d'intervention économique pour répondre à la COVID-19 – Résumé des répercussions

M\$ (au 3 juillet)

	Incidence totale¹
(1) PROTÉGER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ	19 765
Soutien pour le secteur de soins de santé	3 075
Un financement versé en vue d'appuyer : les activités d'éducation du public; augmentation des mesures de santé publique fédérales comme le dépistage et la surveillance de la COVID-19; la recherche et le développement de vaccins; le soutien international; et l'achat d'équipement de protection individuelle (EPI) et de fournitures. Cette mesure aide les provinces et les territoires à répondre à la COVID-19 (elle comprend 500 millions de dollars en 2019-2020 afin de soutenir leurs préparatifs d'intervention en matière de santé publique, de répondre aux besoins critiques de leurs systèmes de soins de santé et d'appuyer leurs efforts d'atténuation, selon les besoins) et à protéger la santé et la sécurité des travailleurs de la santé et des patients.	
Soutien en matière d'EPI et d'équipement connexe pour les travailleurs essentiels	11
Un financement versé pour renforcer la capacité d'approvisionnement en réponse à la demande accrue découlant de la réponse à la COVID-19, y compris un soutien accru au personnel chargé des achats, une coordination fédérale-provinciale-territoriale accrue, et le soutien au nouveau Conseil sur l'approvisionnement lié à la COVID-19.	
Soutien pour Santé Canada et l'Agence de la santé publique du Canada	88
Un financement accordé à l'Agence de santé publique du Canada et à Santé Canada pour appuyer la réponse accrue du Canada à la pandémie de la COVID-19.	
Entente sur la relance sécuritaire ²	14 000
Environ 14 milliards de dollars pour soutenir la relance des économies du Canada au cours des six à huit prochains mois, notamment au moyen des mesures suivantes : accroître le dépistage et la recherche des contacts, assurer un approvisionnement suffisant d'équipement de protection individuelle, appuyer les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale ou de toxicomanie et veiller à ce que les systèmes de soins de santé aient la capacité de gérer les éclosions futures. Ces investissements permettront également de soutenir les populations vulnérables, d'assurer la sécurité dans les garderies pour les enfants et les éducateurs, d'appuyer les services municipaux essentiels et d'offrir des congés de maladie payés.	
Réduire les coûts d'importation afin de faciliter l'accès aux produits médicaux essentiels, dont l'EPI ³	281
Des allègements de droits de douane et de taxe de vente (à compter du 16 mars 2020) à l'égard de marchandises importées devant être utilisées dans des cas d'urgence ou pour le compte de certaines entités liées à la santé, y compris les hôpitaux, les organismes de première intervention et les maisons de soins, en vue de répondre à la COVID-19. Renonciation (à compter du 5 mai 2020) aux droits de douane sur certaines importations, y compris les fournitures médicales comme l'équipement de protection individuelle, pour tous les importateurs, notamment les entreprises, les distributeurs et les particuliers canadiens.	

Tableau A2.8

Plan d'intervention économique pour répondre à la COVID-19 – Résumé des répercussions

M\$ (au 3 juillet)

	Incidence totale¹
Mesures de soutien destinées à la recherche médicale sur la COVID-19 et au développement de vaccins (en 2020-2021 et en 2021-2022)	1 127
Un financement permettant aux chercheurs et au secteur privé d'accélérer le développement, l'essai et la mise en œuvre de contremesures médicales et sociales en vue d'atténuer la propagation rapide de la COVID-19 et ses répercussions négatives sur les personnes, les collectivités et les systèmes de santé.	
Mesures de soutien virtuelles en matière de soins et de santé mentale	241
Un financement versé en vue de développer, d'élargir et de lancer des outils de soins et de santé mentale virtuels pour les Canadiens. Cette mesure aidera les Canadiens à communiquer en toute sécurité avec les fournisseurs de soins de santé à l'aide de services de santé virtuels et appuiera l'accès sûr et sécuritaire à des soutiens fiables à la santé mentale.	
Mesures d'aide pour les services sociaux et de santé dans les communautés du Nord	115
Un financement versé pour soutenir les communautés du Nord, y compris de l'aide aux transporteurs aériens, des subventions alimentaires bonifiées et d'autres mesures de préparation et d'intervention des soins de santé d'urgence.	
Améliorer les mesures de santé publique dans les communautés autochtones	285
Un financement versé pour appuyer les interventions communautaires liées à la pandémie et pour fournir des augmentations ciblées des ressources en soins de santé primaires destinés aux communautés des Premières Nations.	
Appui aux efforts internationaux	442
Un financement (qui comprend 322,4 millions de dollars du compte de crise de l'enveloppe d'aide internationale et d'autres fonds réaffectés) versé en vue d'appuyer les efforts internationaux, y compris le développement de vaccins, de répondre aux demandes d'aide particulière de pays et de veiller à ce que les partenaires internationaux puissent assurer la prestation de leurs services pour les populations vulnérables. Ce financement renforce le financement de l'aide internationale de 50 millions annoncé dans le cadre du Fond de réponse à la COVID-19 et d'autres fonds qu'Affaires mondiales Canada verse pour répondre aux besoins internationaux en matière de santé.	
Aide consulaire aux Canadiens à l'étranger	100
Un financement (dont 36 millions de dollars en 2019-2020) versé pour soutenir l'aide consulaire aux Canadiens à l'étranger, notamment aux fins suivantes : accroître la capacité du centre d'intervention d'urgence d'Affaires mondiales Canada; faciliter le retour de Canadiens bloqués à l'étranger; et fournir des prêts d'urgence et d'autres services d'aide consulaire aux voyageurs canadiens.	
Total – (1) Mesures de soutien pour le secteur de la santé et la sécurité des Canadiens	19 765

Plan d'intervention économique pour répondre à la COVID-19 – Résumé des répercussions

M\$ (au 3 juillet)

Incidence totale ¹	
(2) MESURES DE SOUTIEN DIRECT	212 155
AIDER LES CANADIENS – SOUTIEN AUX PARTICULIERS	
Prestation canadienne d'urgence (PCU)	80 000 ⁴
Un financement de 2 000 \$ par mois au titre de soutien au revenu (500 \$ par semaine) versé aux particuliers qui ont cessé de travailler en raison de la COVID-19. Le programme a été conçu à l'origine pour offrir un soutien d'une durée de 16 semaines, mais pendant que les économies redémarrent lentement et en toute sécurité, bon nombre de Canadiens font encore face à des difficultés. Afin de s'assurer que les Canadiens continuent de recevoir l'aide nécessaire pendant la transition du retour au travail, le gouvernement a prolongé la PCU à une durée maximale de 24 semaines. Les bénéficiaires admissibles peuvent gagner jusqu'à 1 000 \$ par mois tout en percevant cette prestation.	
Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC)	82 300
Un soutien à la paie au moyen d'une subvention salariale de 75 %, jusqu'à concurrence de 847 \$ par semaine par employé, aux employeurs admissibles dont les revenus ont diminué d'au moins 15 % en mars ou de 30 % en avril, en mai ou en juin. Les employeurs admissibles ont droit à la SSUC rétroactivement au 15 mars. Le 15 mai, le gouvernement a annoncé qu'il entendait prolonger la SSUC, et il a amorcé des consultations sur des façons de la rajuster pour stimuler la réembauche, soutenir les employeurs pendant la réouverture et aider les employeurs à s'adapter à la nouvelle norme. Le gouvernement donnera sous peu des détails sur la prolongation proposée, pour laquelle des fonds ont été réservés dans le cadre du <i>Portrait économique et budgétaire</i> de 2020.	
Subvention salariale temporaire de 10 %	2 080 ⁵
Une mesure de soutien à la paie permettant aux employeurs admissibles de recevoir une subvention salariale temporaire de 10 %, jusqu'à concurrence de 1 375 \$ par employé et de 25 000 \$ par employeur.	
Complément salarial pour les travailleurs essentiels	3 000
Un transfert d'un maximum de 3 milliards de dollars aux provinces et aux territoires afin de pouvoir verser un complément salarial aux travailleurs essentiels. Cette mesure permettra d'accroître la capacité des provinces et des territoires d'attirer et de maintenir en poste les travailleurs des services essentiels.	
Bonification du crédit pour la TPS	5 515
Une bonification du crédit pour la TPS qui a permis de doubler le montant maximal annuel des paiements du crédit pour l'année de prestation 2019-2020, versée en avril. Cette mesure a permis de fournir rapidement un soutien financier à plus de 12 millions de particuliers et de familles à revenu faible ou modeste, peu importe leur situation d'emploi, y compris les personnes âgées à faible revenu et les chefs de famille monoparentale.	
Bonification de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE)	1 997
Un soutien supplémentaire pour environ 3,7 millions de familles ayant des enfants de moins de 18 ans. Cette mesure a permis de verser un paiement supplément de l'ACE de 300 \$ par enfant le 20 mai 2020 (ce qui a augmenté le montant maximal de l'ACE par enfant pour l'année de prestations 2019-2020).	
Moratoire sur les prêts d'études canadiens	190
Une mesure de soutien pour les particuliers qui doivent rembourser leur prêt d'études : moratoire sur les remboursements ou l'accumulation d'intérêts liés aux prêts d'études canadiens jusqu'au 30 septembre 2020.	

Tableau A2.8

Plan d'intervention économique pour répondre à la COVID-19 – Résumé des répercussions

M\$ (au 3 juillet)

	Incidence totale¹
Mesures temporaires liées à l'assurance-emploi – Renoncer au délai de carence de l'assurance-emploi pour les personnes en quarantaine	5
Un soutien au revenu accru pour les travailleurs qui sont malades ou en quarantaine ou qui ont été ordonnés de s'isoler en raison de la COVID-19 et qui demandent des prestations de maladie de l'assurance-emploi. Cette mesure comprend la renonciation au délai de carence obligatoire d'une semaine pour les personnes en quarantaine qui demandent des prestations de maladie de l'assurance-emploi et à l'obligation de fournir un certificat médical pour appuyer les demandes de prestations de maladie de l'assurance-emploi à compter du 15 mars 2020.	
Campagne de publicité : Plan d'intervention du gouvernement du Canada pour répondre à la COVID-19 – 2020-2021	10
Un financement versé pour informer les Canadiens et les entreprises de l'aide financière disponible pour les soutenir pendant la pandémie de la COVID-19, ainsi que de la façon dont ils peuvent en faire la demande. Cette mesure comprend le financement d'une campagne de publicité qui utilise les canaux de la télévision, de la radio, et de la presse écrite et numérique, ainsi que des efforts de communication non rémunérés pour atteindre le plus grand nombre possible de Canadiens.	
Communications et marketing liés à la COVID-19	50
Un financement versé au Bureau du Conseil privé afin de coordonner une stratégie de communication et de marketing pangouvernementale qui assurera une grande visibilité de haut niveau quant aux conseils et aux orientations de santé publique, aidera les particuliers et les entreprises à comprendre comment bénéficier de l'ensemble des mesures de soutien qui sont à leur disposition, et de donner des messages clairs et fiables concernant la sûreté et la sécurité, y compris des conseils en matière de déplacements.	
AIDER LES CANADIENS – SOUTIEN AUX ÉTUDIANTS (sur deux ans)	
Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants (PCUE)	5 250
Un financement de soutien au revenu versé aux étudiants et aux nouveaux diplômés qui ne sont pas admissibles à la Prestation canadienne d'urgence ou à l'assurance-emploi et qui ne sont pas en mesure de se trouver un emploi en raison de la COVID-19. Le montant de la prestation est de 1 250 \$ par mois, ou de 2 000 \$ pour les personnes handicapées ou ayant des personnes à charge. Les bénéficiaires admissibles peuvent gagner jusqu'à 1 000 \$ par mois tout en percevant cette allocation.	
Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant	900
La Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant permet de reconnaître les contributions importantes des étudiants aux efforts de lutte contre la COVID-19 et offrira jusqu'à concurrence de 5 000 \$ afin d'aider les étudiants de niveau postsecondaire à payer leurs frais de scolarité à l'automne.	
Élargir les programmes fédéraux actuels en matière d'emploi et de perfectionnement des compétences ainsi que les programmes pour les étudiants et les jeunes	1 008
Un financement versé afin d'élargir les programmes fédéraux actuels en matière d'emploi et de perfectionnement des compétences et les programmes pour les jeunes en vue d'appuyer les possibilités d'emploi et de bénévolat et les stages de perfectionnement des compétences pour les étudiants. Il s'agit notamment d'accroître les mesures de soutien dans le cadre de la Stratégie emploi et compétences jeunesse, du Programme de stages pratiques pour étudiants, du programme Emplois d'été Canada et de Service jeunesse Canada, en augmentant le soutien basé sur les distinctions pour les étudiants inuits, des Premières Nations et de la Nation métisse, de prolonger les bourses de recherche et les bourses postdoctorales et d'augmenter les subventions de recherche fédérales existantes.	

Plan d'intervention économique pour répondre à la COVID-19 – Résumé des répercussions

M\$ (au 3 juillet)

	Incidence totale¹
Accroître l'aide financière aux étudiants pour l'automne 2020	1 930
Un financement versé afin de s'assurer que les étudiants de niveau postsecondaire nouveaux ou poursuivant leurs études disposent d'un financement suffisant en doublant les Bourses d'études canadiennes pour tous les étudiants admissibles en 2020-2021, jusqu'à un montant de 6 000 \$ pour ceux qui étudient à temps plein et jusqu'à 3 600 \$ pour ceux qui étudient à temps partiel. Les bourses destinées aux étudiants ayant des personnes à charge et aux étudiants ayant une incapacité permanente seront également doublées. Cette mesure comprend également l'élargissement de l'admissibilité à l'aide financière pour les étudiants en éliminant les contributions attendues des étudiants et de leur conjoint en 2020-2021 et en bonifiant le Programme de prêts d'études canadiens en augmentant le montant hebdomadaire maximal offert aux étudiants en 2020-2021; ce montant passera de 210 \$ à 350 \$.	
AIDER LES CANADIENS – SOUTIEN AUX ÂNÉS	
Paiement unique versé aux aînés admissibles aux prestations de la Sécurité de la vieillesse (SV) et au Supplément de revenu garanti (SRG)	2 509
Le financement est versé aux fins d'un paiement unique non imposable aux aînés pendant la semaine du 6 juillet 2020 afin de les aider à composer avec les coûts accrus liés à la COVID-19. Cette mesure comprend un versement de 300 \$ à tous les aînés admissibles à la prestation de la SV et de 200 \$ de plus aux aînés admissibles au SRG. Cette mesure permet de verser un montant total de 500 \$ aux aînés qui ont droit à la SV et au SRG.	
Élargissement du programme Nouveaux Horizons pour les aînés	20
Un financement versé afin d'élargir le programme Nouveaux Horizons pour les aînés pour appuyer les organismes qui réalisent des projets communautaires visant à réduire l'isolement. Cette mesure aidera les aînés à maintenir un réseau de soutien social et viendra améliorer leur qualité de vie.	
Réduction du montant minimal des retraits des Fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR)	495
Cette mesure permet une réduction de 25 % du montant minimal des retraits obligatoires des FERR pour 2020. Ceci est fait compte tenu de la volatilité des marchés et des effets de cette volatilité sur l'épargne-retraite de nombreux aînés.	
Contribution de 9 M\$, par l'entremise de Centraide, aux organismes locaux (en 2019-2020)	9
Un financement provenant de ressources existantes pour appuyer les services essentiels immédiats aux aînés canadiens touchés par la COVID-19, y compris la livraison d'épicerie, de médicaments et d'autres articles nécessaires ou la sensibilisation personnelle en vue d'évaluer les besoins des personnes et de les aider à entrer en contact avec les ressources communautaires.	
AIDER LES CANADIENS – SOUTIEN AUX GROUPES VULNÉRABLES	
Soutien aux sans-abri (par l'entremise de Vers un chez-soi)	158
Un financement versé pour aider les personnes sans abri pendant l'éclosion de la COVID-19, dont un financement destiné aux partenaires communautaires en vue de les aider à prendre des mesures visant à gérer ou à prévenir une éclosion, comme l'achat de lits et d'obstacles physiques en vue de faciliter la distanciation sociale ou l'acquisition d'équipement de protection individuelle et des fournitures.	

Tableau A2.8

Plan d'intervention économique pour répondre à la COVID-19 – Résumé des répercussions

M\$ (au 3 juillet)

	Incidence totale¹
Soutien aux organismes de bienfaisance et à but non lucratif qui desservent les populations vulnérables	350
Un financement versé pour appuyer les Canadiens vulnérables par l'entremise d'organismes de bienfaisance et à but non lucratif qui offrent des services essentiels aux personnes qui en ont besoin.	
Soutien aux refuges pour femmes et aux centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle, y compris dans des communautés autochtones	50
Un financement versé aux refuges pour femmes et aux centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle, y compris les refuges autochtones, partout au pays en vue de répondre à leurs besoins immédiats en matière de soutien aux femmes et aux enfants qui fuient la violence dans les cas où ils ne sont pas en mesure de s'abriter chez eux en toute sécurité.	
Soutien aux enfants et aux jeunes	8
Un financement versé pour appuyer Jeunesse, J'écoute à répondre aux besoins des enfants et des jeunes en matière de santé mentale et émotionnelle découlant de la pandémie de la COVID-19.	
Soutien aux banques alimentaires et aux organisations alimentaires locales (dont 25 millions de dollars en 2019-2020)	100
Un financement versé aux banques alimentaires et à d'autres organisations qui offrent des services d'urgence de lutte contre la faim partout au Canada et qui sont confrontées à une demande accrue de leurs services. Ce financement servira à acheter de la nourriture et d'autres choses indispensables.	
Soutien à la Croix-Rouge canadienne	100
Un financement versé pour aider la Croix-Rouge canadienne à répondre aux besoins immédiats liés à la COVID-19, y compris l'amélioration de sa capacité d'intervention et de son soutien des efforts en matière de santé publique. Cette mesure permettra également à la Croix-Rouge canadienne d'appuyer les efforts supplémentaires de secours et de rétablissement liés à la COVID-19, ainsi qu'aux inondations et aux feux de forêt éventuels.	
Fonds de soutien aux communautés autochtones	380
Un financement versé aux fins de mesures de soutien fondées sur les distinctions pour les communautés autochtones, comprenant des fonds réservés à l'intention des organisations autochtones urbaines et hors réserve. Ce financement appuie les dirigeants autochtones en leur donnant la marge de manœuvre requise pour concevoir et mettre en œuvre des solutions communautaires en vue de se préparer à la propagation de la COVID-19 dans leurs collectivités et de réagir en conséquence.	
Soutien pour le Programme d'aide au revenu dans les réserves	270
Un financement versé en vue de répondre à la hausse de la demande et d'aider les personnes et les familles à couvrir leurs dépenses essentielles. Il permettra également d'embaucher du personnel supplémentaire pour mieux servir les communautés des Premières Nations et mettre des gens en lien avec d'autres programmes du gouvernement.	
Protection et soutien des femmes et des filles autochtones fuyant la violence (2020-2021 et 2021-2022)⁶	29
Un financement versé pour aider à construire et à exploiter 10 refuges dans les communautés des Premières Nations situées dans des réserves partout au pays et 2 refuges dans les territoires, en vue d'appuyer les femmes et les enfants autochtones victimes de violence et fuyant la violence et de soutenir la mobilisation avec les fournisseurs de services et les dirigeants métis relativement à une approche visant à fournir des refuges et réaliser des projets de prévention de la violence pour les femmes, les filles et les personnes LGBTQ2 métisses.	

Plan d'intervention économique pour répondre à la COVID-19 – Résumé des répercussions

M\$ (au 3 juillet)

	Incidence totale¹
Soutien aux personnes handicapées	573
Un financement versé aux fins suivantes : offrir un versement unique non imposable aux Canadiens qui détiennent un certificat valide pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées; créer le Volet national pour l'accessibilité en milieu de travail du Fonds d'intégration pour les personnes handicapées en vue d'aider les Canadiens handicapés et leurs employeurs à améliorer l'accessibilité du milieu de travail et l'accès à l'emploi; et réaliser, à même des fonds existants de 1,18 million de dollars, cinq nouveaux projets dans le cadre du Programme de développement de la technologie accessible.	
PROTÉGER LES EMPLOIS ET L'ÉCONOMIE – SOUTIEN AUX ENTREPRISES ET AUX TRAVAILLEURS	
Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC) destinée aux petites entreprises	2 974
<i>Moins : Contribution des provinces</i>	<i>-569</i>
Offre des prêts-subventions, en partenariat avec les provinces et les territoires, aux propriétaires d'immeubles commerciaux admissibles qui diminueront à leur tour le loyer des petites entreprises touchées par la COVID-19 pour les mois d'avril, mai et juin ou qui renonceront à ce loyer, assortis d'une prolongation facultative d'un mois (juillet), qui permettra de réduire de 75 % le loyer exigible des petites entreprises touchées. Les petites entreprises locataires touchées sont celles qui paient moins de 50 000 \$ par mois en loyer et dont les revenus annuels sont inférieurs à 20 millions de dollars (au niveau de la société mère ultime) et dont les revenus actuels ont diminué en moyenne d'au moins 70 % d'avril à juin.	
Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (incitatif de 25 %)	13 750⁷
Offre des prêts sans intérêt assortis d'une radiation partielle jusqu'à concurrence de 40 000 \$ aux petites entreprises et aux organismes à but non lucratif dont le revenu a diminué en raison de la COVID-19, mais qui doivent continuer de payer des coûts d'exploitation ne pouvant être reportés tels que le loyer, les services publics, les assurances, les impôts et taxes et les charges de l'employeur. Les entreprises seront admissibles si elles démontrent que leur masse salariale de 2019 se situait entre 20 000 \$ et 1,5 million de dollars, ou, dans les cas où leur masse salariale totale est inférieure à 20 000 \$, si elles ont des dépenses admissibles ne pouvant être reportées de 40 000 \$ à 1,5 million de dollars en 2020. Un montant équivalent à 25 % de ce prêt sera remis à l'emprunteur si le prêt est remboursé d'ici le 31 décembre 2022.	
Améliorations au programme de Travail partagé (sur trois ans)	12
Un financement versé en vue d'appuyer une marge de manœuvre afin d'éviter les mises à pied en réduisant les heures travaillées et en offrant un soutien à d'assurance-emploi aux employés admissibles qui acceptent de participer à une entente de travail partagé. Les améliorations consistent à prolonger la durée maximale des ententes de travail partagé pour les faire passer de 38 à 76 semaines, à en élargir l'admissibilité et à simplifier le processus de demande.	
PROTÉGER LES EMPLOIS ET L'ÉCONOMIE – MESURES DE SOUTIEN SUPPLÉMENTAIRES	
Autre soutien au crédit pour les entreprises qui n'ont pas accès à d'autres mesures d'urgence	675
Offre un soutien financier, par l'intermédiaire d'un nouveau Fonds d'aide et de relance régionale géré par les agences de développement régional, aux petites et moyennes entreprises qui n'ont pas accès aux mesures de soutien existantes liées à la COVID-19.	

Tableau A2.8

Plan d'intervention économique pour répondre à la COVID-19 – Résumé des répercussions

M\$ (au 3 juillet)

	Incidence totale¹
Soutien aux entreprises et aux collectivités rurales	287
Offre un soutien aux entreprises et aux collectivités rurales par l'intermédiaire du Réseau de développement des collectivités du Canada, y compris un accès à des capitaux. Ce programme fait partie du Fonds d'aide et de relance régionale.	
Soutien pour les entreprises au stade précoce	250
Offre aux entreprises innovatrices en démarrage qui n'ont pas accès à la Subvention salariale d'urgence du Canada un soutien par l'intermédiaire du Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada.	
Soutien aux jeunes entrepreneurs	20
Offre un soutien à Futurpreneur Canada afin d'offrir un allègement des paiements, sur une période maximale de 12 mois, à ses jeunes entrepreneurs clients qui font face à des difficultés à cause de la COVID-19.	
Stratégie pour les femmes en entrepreneuriat – supplément pour l'écosystème	15
Un financement supplémentaire pour la Stratégie pour les femmes en entrepreneuriat destiné aux organisations bénéficiaires du Fonds pour l'écosystème de la Stratégie afin d'aider les femmes entrepreneures tout au long de la pandémie de COVID-19.	
Soutien aux entreprises autochtones et aux institutions financières autochtones	307
Un financement versé pour appuyer les entreprises autochtones au moyen de contributions remboursables et non remboursables et aider les institutions financières autochtones à assumer leurs charges d'exploitation et les pressions sur leur liquidité, ainsi que pour appuyer l'administration des programmes, par l'intermédiaire de l'Association nationale des sociétés autochtones de financement.	
Soutien aux entreprises et aux économies autochtones locales	133
Un financement pour aider les collectivités autochtones à soutenir leurs entreprises et économies locales, y compris 117,0 millions pour aider les petites entreprises autochtones communautaires et 16,0 millions pour aider les entreprises autochtones du secteur touristique.	
Allègement financier pour les Premières Nations par l'intermédiaire de l'Autorité financière des Premières Nations	17
Un financement versé pour appuyer l'allègement des intérêts versés par les Premières Nations ayant des prêts auprès de l'Autorité financière des Premières Nations. Ce financement aidera directement les Premières Nations à conserver leur stabilité financière et à réduire les répercussions économiques de la COVID-19, ainsi qu'à affecter des ressources financières à d'autres besoins critiques pendant cette crise.	
Remplacement des recettes et allègement des loyers de Parcs Canada	74
Un financement versé pour remplacer la perte des recettes provenant des visiteurs de Parcs Canada en raison de la fermeture des parcs nationaux, des aires marines nationales de conservation et des lieux historiques nationaux, et pour appuyer la renonciation à jusqu'à 75 % des loyers commerciaux admissibles pour avril, mai et juin 2020 (ou des montants équivalents dans le cas de loyers annuels) pour les entreprises et municipalités locataires admissibles dans les sites de Parcs Canada.	

Tableau A2.8

Plan d'intervention économique pour répondre à la COVID-19 – Résumé des répercussions

M\$ (au 3 juillet)

	Incidence totale¹
Fonds d'urgence de Granville Island	17
Un financement versé à la Société canadienne d'hypothèques et de logement en tant que secours d'urgence pour Granville Island et pour permettre à l'organisme de poursuivre ses activités pendant un an.	
Soutien pour la Société des ponts fédéraux	3
Un financement versé à la Société des ponts fédéraux pour couvrir la perte de recettes subie par la Corporation du Pont international de la voie maritime, Ltée en raison de la COVID-19. Le financement permettra d'assurer l'exploitation continue sécuritaire du pont.	
Soutien salarial pour le Personnel des fonds non publics, Forces canadiennes	6
Un financement versé au ministère de la Défense nationale pour répondre aux besoins en matière de paie du Personnel des fonds non publics, Forces canadiennes, afin de compenser la réduction des recettes découlant de la fermeture d'entreprises et de programmes non essentiels. En avril 2020, plus de 1 700 employés ont bénéficié d'une aide salariale. Grâce à la réouverture de certains points de vente et d'autres installations, le nombre d'employés appuyés a diminué à environ 1 350.	
Soutien aux entreprises du Nord	15
Un financement provenant de ressources existantes aux fins d'un soutien non remboursable aux entreprises des territoires afin d'atténuer les répercussions de la COVID-19.	
PROTÉGER LES EMPLOIS ET L'ÉCONOMIE – MESURES DE SOUTIEN SUPPLÉMENTAIRES DESTINÉES À UN SECTEUR PARTICULIER	
Soutien pour le secteur du transport aérien	331
Renonciation des loyers de baux fonciers pour les 21 administrations aéroportuaires qui paient un loyer au gouvernement fédéral, avec un traitement comparable pour Ports Toronto, qui exploite l'Aéroport Billy-Bishop de Toronto, de mars à décembre 2020. L'allègement du loyer destiné aux aéroports vise à atténuer leurs pressions financières et à les aider à conserver leur trésorerie.	
Soutien aux entreprises agroalimentaires qui embauchent des travailleurs étrangers temporaires	54
Un financement versé pour soutenir les entreprises agroalimentaires qui engagent des coûts supplémentaires en matière de santé et de sécurité associés aux nouvelles exigences liées à la COVID-19 applicables à l'embauche de travailleurs étrangers temporaires. Un montant maximal de 1 500 \$ par travailleur étranger temporaire est offert aux entreprises admissibles. Afin d'alléger le fardeau administratif imposé aux employeurs, la durée d'emploi admissible en vertu des études d'impact sur le marché du travail visant les travailleurs étrangers temporaires à faible revenu est passée de 1 an à 2 ans dans le cadre d'un projet pilote. Cette mesure prévoit des fonds pour financer le remboursement intégral des frais de l'étude d'impact sur le marché du travail aux employeurs admissibles qui avaient présenté une demande d'embauche d'un travailleur étranger temporaire dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires, mais qui ne peuvent plus le faire en raison des répercussions de la pandémie.	
Soutien aux transformateurs de poissons et de produits de la mer	63
Appuyer la transformation de poissons et de produits de la mer par l'entremise du nouveau Fonds canadien pour la stabilisation des produits de la mer afin d'aider les entreprises à obtenir un financement à court terme, à accroître leur capacité d'entreposage, à adopter de nouvelles mesures en matière de santé et de sécurité ainsi qu'à soutenir les mesures visant à améliorer la productivité et à répondre à la demande changeante du marché.	

Tableau A2.8

Plan d'intervention économique pour répondre à la COVID-19 – Résumé des répercussions

M\$ (au 3 juillet)

	Incidence totale¹
Soutien aux pêcheurs	469
Jusqu'à 267,6 millions de dollars pour la nouvelle Prestation pour les pêcheurs offrant un soutien au revenu aux pêcheurs autonomes et aux membres de l'équipage du pêcheur à la part, et jusqu'à 201,8 millions pour la nouvelle Subvention aux pêcheurs afin d'accorder un soutien non remboursable en vue d'aider les pêcheurs autonomes admissibles. De nouvelles mesures ou des changements à l'assurance-emploi sont également proposés afin de permettre aux pêcheurs autonomes et aux membres de l'équipage des pêcheurs à la part de toucher des prestations d'assurance-emploi sur la base des gains assurables de saisons antérieures.	
Soutien pour les agriculteurs, les entreprises agroalimentaires et la chaîne d'alimentation	453
Un soutien à l'efficacité et à la viabilité continues du système agroalimentaire, notamment : le nouveau Fonds de transformation d'urgence de 77,5 millions de dollars; un financement pouvant atteindre 125 millions dans le cadre des initiatives Agri-relande nationales visant les secteurs du bœuf et du porc; et un financement de 50 millions aux fins d'un nouveau programme d'achat des aliments excédentaires. Le gouvernement collabore avec les provinces et les territoires pour hausser les paiements provisoires de 50 % à 75 % dans le cadre d'Agri-stabilité et continue d'étudier la possibilité d'élargir le programme Agri-protection dans le but d'ajouter les pénuries de main-d'œuvre à la liste des risques admissibles de l'industrie horticole. Le gouvernement a également augmenté de 200 millions de dollars le plafond d'emprunt de la Commission canadienne du lait pour soutenir l'achat et l'entreposage temporaire de produits laitiers (par exemple, le fromage et le beurre) afin d'éviter le gaspillage des aliments.	
Soutien pour les services d'inspection des aliments	20
Une mesure de soutien de la hausse de la capacité d'inspection des aliments afin de s'assurer que les activités essentielles se poursuivent en vue de protéger l'intégrité du système canadien de salubrité des aliments.	
Fonds de réduction des émissions pour le secteur pétrolier et gazier (sur deux ans)	750
Un financement versé afin de soutenir les secteurs pétroliers et gaziers traditionnels et extracôtiers dans leurs investissements et leurs recherches visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), en mettant l'accent sur les émissions de méthane. Offre un soutien pour réduire les émissions de GES à court terme tout en accélérant les dépenses en capital qui seraient autrement retardées.	
Nettoyage d'anciens puits pétroliers et gaziers	1 720
Offre un soutien financier à l'Alberta (1 milliard de dollars), à la Saskatchewan (400 millions) et à la Colombie-Britannique (120 millions) pour nettoyer les puits pétroliers et gaziers orphelins ou abandonnés et les installations connexes, et un montant supplémentaire de 200 millions (remboursable) à l'Alberta Orphan Well Association pour nettoyer des puits orphelins. Le financement stimulera l'activité économique et maintiendra des emplois dans le secteur des services pétroliers dans les provinces qui ont été touchées de façon disproportionnée par la réduction des dépenses en capital du secteur pétrolier et gazier.	
Soutien aux organisations chargées de la culture, du patrimoine et du sport	500
Un financement versé pour aider à répondre aux besoins financiers des organismes chargés de la culture, du patrimoine et du sport qui sont touchés par la crise de la COVID-19.	
Soutien aux musées nationaux du Canada	26
Un financement versé pour aider les six musées nationaux du Canada et la Commission des champs de bataille nationaux à maintenir leurs services essentiels et à être en mesure de rouvrir leurs portes au public une fois que les mesures de précaution seront levées.	

Plan d'intervention économique pour répondre à la COVID-19 – Résumé des répercussions

M\$ (au 3 juillet)

	Incidence totale¹
Soutien au Centre national des Arts du Canada	18
Un financement de soutien destiné au Centre national des Arts pour les charges d'exploitation et pour couvrir les coûts de réouverture prévus liés à la pandémie de la COVID-19.	
Soutien pour le secteur de la radiodiffusion	30
Renoncer aux droits de licence de la partie I pour l'exercice 2020-2021, offrant ainsi un allègement financier aux radiodiffuseurs privés.	
Soutien pour milieu de la recherche universitaire du Canada	450
Un financement versé pour offrir un soutien à la rémunération aux universités et aux instituts de recherche en santé dont le personnel de recherche ne peut bénéficier des mesures de soutien liées à la COVID-19, pour assurer le maintien des activités essentielles liées à la recherche pendant la crise, et pour reprendre intégralement leurs activités de recherches une fois que les mesures de distanciation physique seront levées.	
Total – (2) Mesures de soutien direct	212 155
(3) PAIEMENT D'IMPÔTS, DE TAXES ET DE DROITS DE DOUANE – SOUTIEN À LA LIQUIDITÉ	85 000
Report du paiement de l'impôt sur le revenu des particuliers jusqu'après le mois d'août	25 000
La date d'échéance de production des déclarations de revenus a été reportée jusqu'au 1 ^{er} juin 2020. Les particuliers ont été autorisés à reporter jusqu'après le 31 août 2020 leur paiement de nouveaux soldes d'impôt sur le revenu qui deviennent exigibles le 18 mars ou après cette date et avant le 1 ^{er} septembre 2020. Il est estimé que cette mesure permet une liquidité supplémentaire de 25 milliards de dollars chez les particuliers ayant de l'impôt à payer lors de la production de leur déclaration.	
Report du paiement de l'impôt sur le revenu des sociétés jusqu'après le mois d'août	30 000
Permet aux entreprises de reporter les paiements d'impôt sur le revenu jusqu'après le 31 août 2020. Le report s'applique aux nouveaux soldes et aux acomptes provisionnels en vertu de la partie I de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> qui deviennent exigibles le 18 mars ou après cette date et avant le 1 ^{er} septembre 2020. Il est estimé que cette mesure permet une liquidité supplémentaire de 30 milliards de dollars chez les entreprises.	
Report des versements de la taxe de vente et des droits de douane	30 000
Les entreprises ont été autorisées à reporter au 30 juin les versements et les paiements, normalement exigibles à la fin de mars, en avril et en mai, de toute TPS/TVH qu'elles avaient perçue sur leurs ventes ou de la TPS et des droits de douane qui avaient été imposés sur des marchandises importées. Il est estimé que cette mesure permet d'offrir une aide pouvant atteindre 30 milliards de dollars sous forme de trésorerie ou de liquidité aux entreprises et aux travailleurs autonomes canadiens sur trois mois.	
Total – (3) Paiement d'impôts, de taxes et de droits de douane – Soutien à la liquidité	85 000

Tableau A2.8

Plan d'intervention économique pour répondre à la COVID-19 – Résumé des répercussions

M\$ (au 3 juillet)

	Incidence totale¹
(4) PCE ET AUTRES CRÉDITS ET SOUTIENS À LA LIQUIDITÉ	86 450
Programme de crédit aux entreprises (PCE)	
Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) [excluant l'incitatif de 25 %]	41 250 ⁷
Offre des prêts sans intérêt assortis d'une radiation partielle jusqu'à concurrence de 40 000 \$ aux petites entreprises et aux organismes à but non lucratif dont le revenu a diminué en raison de la COVID-19, mais qui doivent continuer de payer des coûts d'exploitation ne pouvant être reportés tels que le loyer, les services publics, les assurances, les taxes et les charges de l'employeur. Les entreprises seront admissibles si elles démontrent que leur masse salariale de 2019 se situait entre 20 000 \$ et 1,5 million de dollars, ou, dans les cas où leur masse salariale totale était inférieure à 20 000 \$, si elles ont des dépenses admissibles ne pouvant être reportées de 40 000 \$ à 1,5 million de dollars en 2020. Un montant équivalent à 25 % de ce prêt sera remis à l'emprunteur si le prêt est remboursé d'ici le 31 décembre 2022.	
Programme garantie et de prêts pour les petites et moyennes entreprises	40 000
Offre un soutien au crédit aux petites et moyennes entreprises en leur offrant un nouveau financement pouvant atteindre 12,5 millions de dollars dans le cadre du programme de prêts conjoints de la Banque de développement du Canada (BDC) et des prêts à concurrence de 6,25 millions dans le cadre du programme de garantie de prêt du PCE d'Exportation et développement Canada (EDC). Le soutien est offert par l'entremise des institutions financières en vue d'aider les entreprises à répondre à leurs besoins de flux de trésorerie opérationnels.	
Programme de financement et de garanties pour le marché intermédiaire	À déterminer ⁸
Un soutien pour les entreprises de taille intermédiaire qui offre des prêts pouvant atteindre 60 millions de dollars par entreprise, et de garanties de 75 % de prêts pouvant atteindre 80 millions, dans le cadre du Programme de crédit aux entreprises offert par la BDC et EDC.	
Crédit d'urgence pour les grands employeurs	À déterminer ⁸
Un financement de transition de 60 millions de dollars ou plus pour les plus grandes entreprises du Canada dont les besoins ne sont pas comblés par les mécanismes de financement conventionnels. Ce crédit, offert par la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada, une filiale de la Corporation de développement des investissements du Canada (CDEV), vise à protéger les emplois canadiens, à aider les entreprises à survivre au ralentissement économique actuel et à éviter les faillites d'entreprises par ailleurs viables, dans la mesure du possible.	
Soutien pour le secteur agricole et agroalimentaire	5 200
Offre un crédit supplémentaire de 5 milliards de dollars aux agriculteurs et aux entreprises agroalimentaires par l'entremise de Financement agricole Canada ainsi qu'un sursis de manquement sur les prêts admissibles du Programme de paiements anticipés totalisant 173 millions. Un soutien au crédit supplémentaire qui aide les exploitants agricoles et d'autres entreprises agroalimentaires à atténuer les contraintes de trésorerie qui se font sentir sur les cycles de production et la planification.	
Total (4) – PCE et autres services de soutien au crédit et à la liquidité	86 450

Tableau A2.8

Plan d'intervention économique pour répondre à la COVID-19 – Résumé des répercussions

M\$ (au 3 juillet)

	Incidence totale¹
Soutien sous forme de crédit et de liquidité par l'entremise de la Banque du Canada, de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et des prêteurs commerciaux ^{9,10}	300 000
Des mesures pour appuyer la liquidité du secteur financier et le fonctionnement des marchés afin de faciliter la fourniture continue de prêts aux particuliers et aux entreprises. Ces mesures comprennent les mesures prises par la Banque du Canada pour faire face aux pressions sur la liquidité du système financier et pour rétablir le fonctionnement des marchés de financement de base.	
Allègements liés au capital (réserves pour stabilité intérieure du BSIF)	300 000
Réduction par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) de la réserve pour stabilité intérieure d'un montant correspondant à 1,25 % des actifs pondérés en fonction des risques, ce qui a permis aux institutions financières d'injecter jusqu'à concurrence de 300 milliards de dollars supplémentaires dans l'économie.	
Total – PCE et autres crédits et soutiens à la liquidité et allègement lié au capital	686 450
(5) Protection de la santé et de la sécurité, mesures de soutien direct, soutien à la liquidité fiscale, PCE et autres mesures de soutien au crédit et à la liquidité (lignes 1, 2, 3 et 4) (incidence totale ¹)	403 370
(6) Moins les ajustements ¹¹	-175 488
(7) Protection de la santé et de la sécurité, mesures de soutien direct, soutien à la liquidité fiscale, PCE et autres mesures de soutien au crédit et à la liquidité (lignes 1, 2, 3 et 4) (Incidence budgétaire nette, 2020-2021)	227 882

¹ Incidence totale en 2020-2021, sauf indication contraire. Le montant diffère du coût budgétaire selon la comptabilité d'exercice (voir la note 12). Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

² La mesure de soutien comprend 500 millions de dollars pour l'EPI et l'équipement connexe pour les travailleurs essentiels.

³ L'estimation repose sur l'hypothèse que la renonciation aux tarifs s'applique pendant l'exercice 2020-2021. Elle pourrait être abrogée plus tôt.

⁴ Estimation révisée selon la participation observée et la prolongation de huit semaines.

⁵ Estimation révisée.

⁶ Profil des deux premiers exercices (2020-2021 et 2021-2022) du financement total de 90,6 millions de dollars sur cinq ans et 11,2 millions par la suite, annoncé le 29 mai pour protéger et soutenir les femmes et les filles autochtones fuyant la violence, y compris la construction de nouveaux refuges et le soutien aux coûts d'exploitation.

⁷ Estimation. Prend en compte l'élargissement du programme annoncé le 26 juin et la participation observée jusqu'ici.

⁸ Les estimations des coûts et des répercussions sont en cours de révision, sous réserve de la disponibilité de données sur la participation.

⁹ Les chiffres représentent les estimations inférieures en fonction du soutien au crédit et à la liquidité annoncé jusqu'ici.

¹⁰ L'incidence sur la comptabilité d'exercice des activités entreprises par la Banque du Canada et la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour offrir un soutien au crédit et à la liquidité est prise en compte dans les recettes du gouvernement provenant des sociétés d'État entreprises.

¹¹ Ces rajustements représentent la différence entre les valeurs de l'incidence totale à court terme et de l'incidence budgétaire nette de ces mesures selon la comptabilité d'exercice, en 2020-2021. La différence est principalement attribuable au traitement comptable des mesures (et des dispositions connexes) de soutien au crédit et à la liquidité, et dans une moindre mesure, à d'autres différences entre la comptabilité de caisse et la comptabilité d'exercice, et au financement ou aux répercussions en 2019-2020 ou en 2021-2022, qui ne sont pas inclus dans l'incidence budgétaire nette totale pour 2020-2021.

Plan d'intervention économique pour répondre à la COVID-19 – Autres mesures

Les mesures supplémentaires suivantes (sans nouvelle incidence budgétaire nette) ont également été annoncées dans le cadre du Plan en vue de fournir un soutien direct aux particuliers et aux entreprises, ainsi qu'un soutien au crédit aux entreprises et aux institutions financières.

SOUTIEN DIRECT

Report des paiements hypothécaires

Une plus grande latitude offerte aux propriétaires qui éprouvent des difficultés financières offerte par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, les assureurs hypothécaires privés et les prêteurs aux propriétaires emprunteurs pour reporter jusqu'à six paiements mensuels de remboursement des prêts hypothécaires. Les assureurs hypothécaires permettent aux prêteurs d'autoriser le report immédiat des paiements. Selon l'Association des banquiers canadiens, en date du 24 juin, plus de 743 000 Canadiens avaient reporté des paiements hypothécaires ou sauté un paiement avec l'autorisation des banques canadiennes, ce qui représente environ 15 % du nombre d'hypothèques dans les portefeuilles des banques.

Allègement visant les répondants de régimes de retraite sous réglementation fédérale

Un moratoire temporaire sur l'application des exigences en matière de paiement de solvabilité aux régimes à prestations déterminées sous réglementation fédérale du 1^{er} avril 2020 au 30 décembre 2020, qui aide les employeurs à disposer des ressources financières dont ils ont besoin pour maintenir leurs opérations et leurs régimes de retraite. Le gouvernement consultera des intervenants au cours des prochains mois afin de déterminer des options pour offrir un allègement des obligations de financement en 2021 s'il y a lieu.

Changements au programme Emplois d'été Canada

Afin de continuer d'aider à soutenir financièrement environ 700 stages pour les jeunes âgés de 15 à 30 ans, plusieurs changements ont été apportés au programme Emplois d'été Canada sans modifier le niveau des ressources existant. Les changements temporaires apportés au programme pour 2020-2021 comprennent : une bonification de la subvention salariale, afin que les employeurs des secteurs privé et public puissent également toucher un soutien jusqu'à concurrence de 100 % du salaire horaire minimum de la province ou du territoire concerné pour chaque employé; une prolongation de la date limite de fin d'emploi au 28 février 2021; la latitude permettant aux employeurs à adapter leurs activités de projet et d'emploi en vue de soutenir les services essentiels; et la latitude permettant aux employeurs d'embaucher du personnel à temps partiel.

Soutien au tourisme

Destination Canada, investira (à même un financement existant de 30 millions de dollars pour 2020-2021) conjointement 30 millions de dollars afin d'aider à soutenir les programmes de marketing locaux en invitant les Canadiens à découvrir les sites touristiques locaux. Ces fonds feront l'objet d'une contribution correspondante versée par les organisations de marketing provinciales et territoriales.

Accélération du paiement du Fonds de la taxe sur l'essence

Le paiement de 2,2 milliards de dollars en financement annuel fédéral pour l'infrastructure versé par l'intermédiaire du Fonds de la taxe sur l'essence sera accéléré afin que les collectivités reçoivent le financement en un seul paiement en juin 2020. Le versement anticipé du financement pour 2020-2021 aidera les communautés à aller de l'avant avec leurs projets d'infrastructure qui amélioreront la qualité de vie et aideront à relancer les économies locales.

MESURES DE SOUTIEN COMPLÉMENTAIRES AU CRÉDIT AUX ENTREPRISES ET AUX INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Rajustements réglementaires pour les institutions financières et les régimes de retraite privés sous réglementation fédérale.

Rajustements réglementaires pour appuyer la résilience financière et opérationnelle des banques, des assureurs et des régimes de retraite privés sous réglementation fédérale, et pour réduire une partie du stress opérationnel auquel les institutions sont aux prises.

Mesures stratégiques prises depuis la Mise à jour de 2019

Depuis 2016, le gouvernement présente un aperçu transparent de toutes ses dépenses hors cycle. Les investissements (tableau A2.9) permettent de s'assurer que les Canadiens sont bien servis en permanence par les programmes sur lesquels ils comptent et que les activités du gouvernement se poursuivent comme d'habitude.

Tableau A2.9

Mesures stratégiques prises depuis la Mise à jour de 2019

M\$

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024-2025
Fonctionnement, équité et ouverture du gouvernement	4	1 232	778	941	488	522
Intégrité du Programme des biens immobiliers	0	285	285	285	285	285
Financement versé au Programme des locaux fédéraux de Services publics et Approvisionnement Canada afin de maintenir le niveau des services de locaux et de biens immobiliers connexes offerts aux ministères et organismes fédéraux.						
S'assurer que les fonctionnaires reçoivent le paiement qui convient	0	280	280	350	0	0
Financement versé à Services publics et Approvisionnement Canada afin de stabiliser davantage le système de paye Phénix, d'accroître la productivité du traitement de la paye, d'éliminer l'arriéré des opérations de paye et de s'assurer que les problèmes d'intégrité des données découlant du système de paye en place n'ont pas d'incidence sur les régimes de retraite de la fonction publique.						
Revitaliser les actifs d'infrastructure de la Commission de la capitale nationale	0	11	10	12	3	3
Financement versé à la Commission de la capitale nationale afin d'achever les travaux d'entretien requis aux infrastructures prioritaires, dont certaines ont été endommagées par des événements météorologiques extrêmes.						
Protection des prix des biens immobiliers pour Emploi et Développement social Canada	2	6	6	6	6	6
Moins : Fonds du compte du Régime de pensions du Canada	0	-1	-1	-1	-1	-1
Moins : Revenus projetés	0	-1	-4	-4	-4	-4
Financement versé à Emploi et Développement social Canada pour compenser les fluctuations des prix liées aux biens immobiliers.						
Soutenir le Commissariat à l'information	0	3	3	3	3	3
Le Commissariat à l'information joue un rôle crucial afin que les Canadiens reçoivent des réponses exactes et complètes en temps opportun aux demandes d'information présentées au gouvernement. Le financement sert à fournir des ressources de façon plus prévisible au Commissariat pour lui permettre d'exercer efficacement sa fonction de surveillance parlementaire.						
Accroître le soutien aux tribunaux administratifs du Canada	0	3	5	5	0	1
Moins : Fonds déjà prévus dans le cadre financier	0	-1	-1	-1	-1	-1
Financement versé au Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs du Canada afin de l'aider à gérer la charge de travail accrue dans un portefeuille composé de 11 tribunaux administratifs fédéraux, ce qui favorisera l'accès des Canadiens à la justice concernant des questions allant des droits de la personne aux relations de travail et au commerce.						

Tableau A2.9

Mesures stratégiques prises depuis la Mise à jour de 2019

M\$

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024-2025
Appuyer le Commissariat à la magistrature fédérale et le Conseil canadien de la magistrature	0	4	1	1	1	1
Financement versé au Commissariat à la magistrature fédérale Canada et au Conseil canadien de la magistrature du Canada afin de les aider à s'acquitter de leurs mandats respectifs d'appui au processus disciplinaire applicable aux juges et d'accroître les ressources permanentes du Commissariat à l'appui de son mandat de base.						
Modernisation du versement des prestations	0	73	69	109	87	101
<i>Moins : Fonds du compte du RPC</i>	0	-8	-16	-18	-7	0
<i>Moins : Revenus projetés</i>	0	-31	-91	-94	-96	-100
Financement versé à Emploi et Développement social Canada afin de mettre en œuvre la première phase de son système de technologie de l'information et de prestation de service de nouvelle génération pour remplacer ses systèmes en place. La plateforme de nouvelle génération servira au versement des prestations de Sécurité de la vieillesse, du Régime de pensions du Canada (RPC) et de l'assurance-emploi. Par conséquent, le coût de ces investissements est partiellement compensé par des fonds provenant du compte du RPC et des revenus projetés des cotisations d'assurance-emploi. L'incidence budgétaire négative indiquée pour certaines années est attribuable à l'amortissement des immobilisations conjugué aux paiements compensatoires reçus pendant une période plus courte.						
Stabilisation de la technologie de l'information à l'appui de l'exécution de programmes d'EDSC	0	4	18	37	55	65
<i>Moins : Fonds du compte du RPC</i>	0	-5	-9	-10	-7	-6
<i>Moins : Revenus projetés</i>	0	-14	-42	-43	-44	-46
Financement versé à Emploi et Développement social Canada (ESDC) afin de stabiliser ses systèmes de technologie de l'information (TI) actuels et d'assurer la prestation continue de services pendant l'élaboration et la mise en place de son système de TI et de prestation de services de nouvelle génération. Le financement appuiera le versement des prestations de Sécurité de la vieillesse, du RPC et de l'assurance-emploi. Par conséquent, le coût de ces investissements est partiellement compensé par des fonds provenant du compte du RPC et des revenus projetés des cotisations d'assurance-emploi. L'incidence budgétaire négative indiquée pour certaines années est attribuable à l'amortissement des immobilisations conjugué aux paiements compensatoires reçus pendant une période plus courte.						
Protéger les renseignements personnels des Canadiens	0	11	13	13	10	10
<i>Moins : Fonds du compte du RPC</i>	0	0	0	-3	-2	0
<i>Moins : Revenus projetés</i>	0	-2	-7	-7	-7	-7
Financement versé à Emploi et Développement social Canada afin de prévenir la fraude et de renforcer les mesures de sécurité qui assurent la confidentialité des renseignements de nature délicate des Canadiens, y compris les numéros d'assurance sociale. Le financement appuiera le versement des prestations de Sécurité de la vieillesse, du RPC et de l'assurance-emploi. Par conséquent, le coût de ces investissements est partiellement compensé par des fonds provenant du compte du RPC et des revenus projetés des cotisations d'assurance-emploi.						
Changement du taux de l'assurance-invalidité et paiement supplémentaire	0	396	78	80	83	85
Fonds proposés destinés au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'appui d'un paiement supplémentaire et du financement de la part du gouvernement d'une majoration du taux des cotisations afin que le gouvernement remplisse ses obligations contractuelles au titre du régime d'assurance-invalidité de la fonction publique.						
Protection contre les fluctuations des prix et de la quantité des biens immobiliers	2	79	79	79	79	79

Tableau A2.9

Mesures stratégiques prises depuis la Mise à jour de 2019

M\$

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024-2025
Financement versé à Services publics et Approvisionnement Canada pour appuyer la gestion des fluctuations des prix et du volume relatifs à la gestion des biens immobiliers.						
Demande de paiements de stabilisation fiscale de la Saskatchewan pour 2016-2017 – Résultat de l'avis technique	0	19	0	0	0	0
Le ministre des Finances a proposé de recourir aux services de deux experts indépendants afin qu'ils présentent un avis technique commun sur certains aspects de l'évaluation de la demande de paiements de stabilisation fiscale présentée par le gouvernement de la Saskatchewan pour l'exercice 2016-2017. Le paiement ponctuel versé à la Saskatchewan se fonde sur les conclusions de l'avis technique présenté par les deux experts.						
Paievements de péréquation compensatoires supplémentaires à la Nouvelle-Écosse	0	0	0	0	0	0
Le gouvernement entend déposer un projet de loi afin de prolonger le pouvoir de verser des paiements de péréquation compensatoires supplémentaires à la Nouvelle-Écosse pour inclure tout exercice compris entre le 1 ^{er} avril 2020 et le 31 mars 2023, de manière à garantir que cette province ne sera pas pénalisée par la date du nouveau calcul des redevances antérieures attribuables à un règlement arbitral qui a augmenté ses revenus extracôtiers aux fins du calcul de la péréquation en 2018-2019, ce qui a une incidence sur ses droits à péréquation jusqu'en 2022-2023. Les coûts projetés de 86 millions de dollars en 2020-2021 et de 43 millions en 2021-2022 sont déjà comptabilisés dans le cadre financier.						
Hausse des plafonds d'emprunt du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut	0	0	0	0	0	0
Les gouvernements du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut ont demandé au gouvernement du Canada de rehausser leurs plafonds d'emprunt. Après avoir évalué leurs perspectives économiques et budgétaires, le gouvernement propose de rehausser le plafond d'emprunt du Yukon de 400 millions à 800 millions de dollars, celui des Territoires du Nord-Ouest de 1,3 milliard à 1,8 milliard de dollars et celui du Nunavut de 650 millions à 750 millions, sur approbation du gouverneur en conseil. Ces plafonds d'emprunt rehaussés donneront aux territoires une marge de manœuvre accrue pour réaliser des investissements importants pour leur développement économique, comme des projets d'infrastructure, et une plus grande souplesse financière pour gérer les répercussions de la COVID-19.						
Renforcement des capacités du Bureau du Conseil privé	0	7	15	15	15	15
Cette mesure renforce les capacités du Bureau du Conseil privé afin de lui permettre de continuer de s'acquitter adéquatement de son mandat à la suite de la création du poste de vice-première ministre et ministre des Affaires intergouvernementales et du Commerce intérieur. Ce financement supplémentaire servira aussi à appuyer d'autres activités de base, comme le soutien à la mobilisation intergouvernementale.						
De meilleurs services aux aînés	0	46	51	94	0	0
Financement versé à Emploi et Développement social Canada afin d'exécuter le programme de la Sécurité de la vieillesse de manière à ce que les aînés ne soient pas laissés en attente d'aide.						
Opérations de TI du gouvernement du Canada	0	45	31	32	32	32
Financement versé à Services partagés Canada et au Centre de la sécurité des télécommunications afin que les fonctionnaires fédéraux puissent télétravailler de façon productive et sécuritaire.						
Stabilisation et amélioration du système des ressources humaines (RH) à la paye	0	23	0	0	0	0

Tableau A2.9

Mesures stratégiques prises depuis la Mise à jour de 2019

M\$

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024-2025
Financement proposé destiné au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'appui de son rôle de responsable opérationnel pour la stabilisation du système de paye Phénix et des initiatives des RH à la paye.						
Stabilisation du programme CORCAN	0	0	0	0	0	0
Le programme de réadaptation CORCAN, du Service correctionnel du Canada, offre aux délinquants des possibilités d'emploi et une formation sur les compétences relatives à l'employabilité pendant leur incarcération et, pendant de courtes périodes, après leur mise en liberté. Le financement vise à gérer la perturbation temporaire des opérations de CORCAN provoquée par la pandémie de COVID-19.						
Lignes directrices sur la reprise des activités commerciales et la santé et la sécurité en milieu de travail	0	2	4	0	0	0
Financement à Emploi et Développement social Canada pour accroître les capacités du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, et à Transports Canada pour accroître le soutien aux employeurs sous réglementation fédérale à mesure qu'ils cherchent à reprendre leurs activités en toute sécurité.						
Croissance, innovation, infrastructure et environnement	-5	1 204	486	368	334	330
Aquaculture durable	0	11	11	11	11	11
Financement destiné à Pêches et Océans Canada afin de renouveler le Programme d'aquaculture durable pour lui permettre de continuer de simplifier la réglementation, d'améliorer la gestion de la réglementation et de mieux comprendre l'incidence des activités d'aquaculture sur l'environnement.						
Retourner des produits du régime de tarification de la pollution à certains secteurs	0	12	0	0	0	0
Financement proposé destiné à Environnement et Changement climatique Canada pour l'administration du Fonds d'incitation à l'action pour le climat afin de retourner des produits du régime de tarification de la pollution pour aider les petites et moyennes entreprises (PME), les municipalités, les universités, les écoles, les hôpitaux et les organismes à but non lucratif des administrations où s'applique la redevance fédérale sur les combustibles.						
Renforcer l'application des lois environnementales	0	10	10	10	10	10
Financement destiné à Environnement et Changement climatique Canada afin d'améliorer l'application et l'observation des lois environnementales.						
Investir dans l'Observatoire de veille de l'atmosphère du globe au Nunavut	0	0	0	1	1	1
Financement destiné à Environnement et Changement climatique Canada afin de mettre un immeuble hors service et d'en rénover un autre aux fins de la gestion des risques liés à la santé et à la sécurité du personnel et de la poursuite des recherches à l'installation.						
Régie de l'énergie du Canada	0	33	32	24	24	24
<i>Moins : Coûts à recouvrer</i>	0	-33	-32	-24	-24	-24
Financement afin de renouveler et d'améliorer la Régie de l'énergie du Canada pour lui permettre de s'acquitter de son mandat d'assurer l'accès à une énergie sûre et abordable en conformité avec les priorités canadiennes que sont une grande certitude, une transparence et une participation du public accrues et un rôle élargi pour les peuples autochtones. Le financement servirait aussi à la modernisation des données de la Régie pour lui permettre de mieux servir les Canadiens. Tous les fonds seraient recouverts auprès de l'industrie.						

Tableau A2.9

Mesures stratégiques prises depuis la Mise à jour de 2019

M\$

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024-2025
Initiative géoscientifique ciblée et programme de géocartographie de l'énergie et des minéraux	0	13	21	22	22	20
Financement destiné à Ressources naturelles Canada afin de renouveler l'Initiative géoscientifique ciblée et le programme de géocartographie de l'énergie et des minéraux pour faire progresser les recherches géoscientifiques.						
Consultations auprès des Autochtones et renforcement des capacités relativement aux projets liés aux ressources naturelles	0	20	17	3	3	3
Financement destiné à Ressources naturelles Canada aux fins suivantes : renouveler le Bureau des partenariats avec les Autochtones – Ouest pour deux ans afin de renforcer la capacité autochtone de participer aux projets d'infrastructure des ressources naturelles en Colombie-Britannique et en Alberta et d'en profiter; renforcer les capacités du Ministère d'étudier les grands projets de mise en valeur des ressources naturelles qui font l'objet d'évaluations d'impact fédérales; et mener des consultations auprès des Autochtones sur les projets au sujet desquels la Régie de l'énergie du Canada mène des évaluations environnementales.						
Bureau de gestion des projets nordiques	0	4	4	4	4	4
Financement destiné à l'Agence canadienne de développement économique du Nord et à Transports Canada afin de soutenir le Bureau de gestion des projets nordiques en vue d'améliorer le processus d'examen environnemental de grands projets de mise en valeur des ressources et d'infrastructure dans le Nord du Canada.						
Marine Atlantique S.C.C.	0	52	53	4	4	4
Financement versé à Marine Atlantique S.C.C. à l'appui de la poursuite de ses activités et de ses besoins en capital au cours des deux prochaines années. Marine Atlantique pourra ainsi continuer de fournir le service de traversier essentiel entre Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse.						
VIA Rail Inc.	0	165	201	197	191	199
Financement destiné à VIA Rail Inc. afin de soutenir ses activités courantes et de répondre à ses besoins en capital au cours des cinq prochaines années. Les fonds permettront à VIA Rail de continuer d'offrir ses services et d'effectuer la maintenance de ses actifs afin qu'ils demeurent en bon état et conformes à la réglementation en matière de sécurité.						
Appuyer la protection des passagers aériens et les droits en matière d'accessibilité	0	12	11	0	0	0
<i>Moins : Fonds déjà prévus dans le cadre financier</i>	0	-4	-1	0	0	0
Financement versé à l'Office des transports du Canada afin de répondre à la hausse du nombre de plaintes liées au service et à l'accessibilité. L'Office pourra ainsi continuer d'offrir des services de règlement des différends en temps opportun aux Canadiens lorsqu'ils sont incapables de s'entendre directement avec les fournisseurs de services.						
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien	0	766	16	16	16	16
<i>Moins : Report de fonds à un autre exercice</i>	-5	5	0	0	0	0
Financement versé à l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (ACSTA) afin qu'elle poursuive ses activités actuelles pendant son passage à une nouvelle entité à but non lucratif qui fournira des services de contrôle de sécurité (conformément à l'annonce du budget de 2019) et d'étendre l'utilisation des scanners corporels en vue de renforcer ces contrôles aux principaux aéroports. Le financement comprend également des fonds qui aideront l'ACSTA et Transports Canada à appuyer la transition vers la nouvelle entité.						
Appuyer la cession de ports détenus par Transports Canada et la poursuite des activités	0	69	15	7	7	7

Tableau A2.9

Mesures stratégiques prises depuis la Mise à jour de 2019

M\$

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024-2025
Financement versé à Transports Canada pour la cession de certains ports et le soutien à l'exploitation et à l'entretien continus des ports dont il demeure propriétaire. La cession permettra d'exploiter certains ports dans l'intérêt des collectivités qu'ils desservent. Le financement permettra aussi de poursuivre les inspections de sécurité, les travaux de réparation et les investissements en capital afin d'assurer la sûreté pour les usagers des ports que Transports Canada gère actuellement.						
Réfection du pont Victoria	0	8	5	2	0	0
Financement versé à Transports Canada à l'appui de travaux de réfection importants liés à la voie de circulation du pont Victoria, y compris la réparation d'éléments structuraux et l'amélioration des voies d'accès et de la signalisation. Grâce aux travaux, le pont demeurera sécuritaire et les usagers de la région de Montréal pourront continuer de l'utiliser.						
Renforcer les capacités et l'expertise fédérales en matière d'infrastructures	0	3	52	56	52	50
Financement versé à Infrastructure Canada afin de lui permettre de continuer d'exécuter des programmes d'infrastructure, de renforcer sa capacité stratégique et d'assurer une saine intendance des investissements en infrastructures du gouvernement. Ce financement comprend également des fonds de soutien aux fonctions de la ministre du Développement économique rural.						
Améliorer les points de passage de la région de la capitale nationale	0	5	0	0	0	0
Financement versé à la Commission de la capitale nationale afin de poursuivre les études techniques, les évaluations et la planification entourant la construction d'un point de passage supplémentaire dans la région de la capitale nationale. Le financement appuiera aussi la réfection du pont du Portage et du pont Champlain.						
Atténuation des catastrophes et interventions en cas de catastrophe	0	17	27	2	1	1
<i>Moins : Fonds déjà prévus dans le cadre financier</i>	0	-5	0	0	0	0
Financement versé à Sécurité publique Canada et à Services aux Autochtones Canada à l'appui de la création d'un groupe de travail chargé de définir des options pour un programme national d'assurance contre les inondations protégeant les propriétaires à risque élevé et chargé de l'élaboration d'un plan d'action national relativement aux réinstallations potentielles. Des fonds sont également versés au ministère des Finances aux fins suivantes : élaborer des stratégies axées sur l'assurance pour combler des lacunes générales en matière de protection contre les catastrophes naturelles, notamment les tremblements de terre; mettre à profit le marché solide canadien des assurances privées; et réagir à l'évolution des lacunes en matière de protection et d'assurance, au fur et à mesure que les dangers liés au climat prennent de l'ampleur. Enfin, financement versé à Sécurité publique Canada afin d'appuyer le renouvellement du Programme national d'atténuation des catastrophes.						
Programme de gestion des risques d'entreprise et assurance du secteur privé	0	0	2	2	2	2
<i>Réduction des niveaux de référence</i>	0	0	-2	-2	-2	-2
Les paramètres du programme Agri-stabilité ont été modifiés de façon à exclure du calcul du revenu agricole les paiements d'assurance reçus du secteur privé. Le fait de permettre aux agriculteurs d'être indemnisés pour la même perte par Agri-stabilité et par des assurances privées a pour but d'inciter à l'élaboration de solutions de rechange du secteur privé.						
Étendre l'aide fiscale à l'investissement des entreprises dans les véhicules zéro émission	0	20	20	10	10	2

Tableau A2.9

Mesures stratégiques prises depuis la Mise à jour de 2019

M\$

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024-2025
Afin d'encourager les entreprises à adopter les véhicules zéro émission, le gouvernement propose d'accorder une radiation complète aux fins de l'impôt sur le revenu des investissements des entreprises dans les biens suivants : les véhicules routiers d'occasion électriques à batterie, hybrides électriques rechargeables (munis d'une batterie d'une capacité d'au moins 7 kilowattheures [kWh]) ou à pile à hydrogène; et le matériel et les véhicules automobiles zéro émission neufs ou d'occasion, entièrement électriques ou à alimentés à l'hydrogène, servant au transport ferroviaire, aérien, maritime ou hors route. La déduction pour amortissement complète s'appliquera aux véhicules admissibles achetés à compter du 2 mars 2020 et elle sera éliminée progressivement entre le 1 ^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2027 inclusivement.						
Finance durable	0	2	2	2	0	0
Financement accordé au ministère des Finances et à Environnement et Changement climatique Canada afin de mettre sur pied un conseil d'action privé-public en matière de finance durable qui aura comme objectif de créer un marché du financement durable qui fonctionnera bien au Canada.						
Limiter la propagation et l'incidence du dendroctone du pin ponderosa	0	25	23	23	1	1
Moins : Fonds déjà prévus dans le cadre financier	0	-1	-1	-1	-1	-1
Financement destiné à Ressources naturelles Canada afin d'appuyer les efforts de la province de l'Alberta pour lutter contre les effets du dendroctone du pin ponderosa de même que sa propagation vers l'est, ainsi qu'à l'Agence Parcs Canada pour qu'elle mène des activités d'atténuation des risques de feux de forêt dans les parcs nationaux des Rocheuses touchés par ce ravageur.						
Marchés de l'emploi, santé, sécurité et prospérité économique des Canadiens	1 046	2 047	2 205	1 914	1 244	1 266
Améliorations à l'Agence canadienne d'inspection des aliments	0	12	29	39	39	39
Financement destiné à l'Agence canadienne d'inspection des aliments afin d'améliorer le niveau des services fournis aux entreprises canadiennes et d'accroître l'efficacité du système de salubrité des aliments du Canada.						
Poursuite des activités du Réseau canadien d'information sur la salubrité des aliments	0	2	2	2	2	2
Financement destiné à l'Agence canadienne d'inspection des aliments afin de faciliter le fonctionnement du Réseau canadien d'information sur la salubrité des aliments pour aider les administrations fédérale, provinciales et territoriales à mieux prédire les problèmes de salubrité des aliments et s'y préparer.						
Programme d'éducation de base des adultes du Nord	0	5	5	0	0	0
Financement destiné à l'Agence canadienne de développement économique du Nord à l'appui du Programme d'éducation de base des adultes du Nord pour l'offre de formation de base sur les compétences en milieu de travail aux résidents des trois territoires.						
Financement des participants au processus de discussion sur la participation économique des Autochtones au projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain	0	11	0	0	0	0
Moins : Report de fonds à un autre exercice	-4	0	0	0	0	0
Financement destiné au ministère des Finances à l'appui de la participation de groupes autochtones au processus de discussion sur la participation économique des Autochtones au projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain.						

Tableau A2.9

Mesures stratégiques prises depuis la Mise à jour de 2019

M\$

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024-2025
Plan des niveaux d'immigration pour 2020-2022	0	51	62	85	88	94
Financement versé à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et à l'Agence des services frontaliers du Canada à l'appui des augmentations annuelles des admissions de résidents permanents au Canada, y compris dans le cadre de projets pilotes régionaux, et de l'amélioration des services d'établissement et de réinstallation offerts aux nouveaux arrivants.						
Aide à la vie autonome et soins de longue durée	0	39	0	0	0	0
Financement versé à Services aux Autochtones Canada afin de continuer d'appuyer les membres des Premières Nations qui souffrent de maladies ou d'invalidités chroniques et de leur permettre de maintenir leur autonomie et de continuer d'habiter chez eux, près de leur famille et dans leur communauté, par l'intermédiaire du Programme d'aide à la vie autonome.						
Nouvelle relation financière : Capacité de gouvernance et réformes financières	0	47	48	0	0	0
Financement versé à Services aux Autochtones Canada afin de renforcer la capacité de gouvernance des Premières Nations régies par la <i>Loi sur les Indiens</i> et de poursuivre la phase suivante des travaux en vue de faire progresser la nouvelle relation financière, y compris des activités d'élaboration conjointe, le renforcement de la capacité de gouvernance et le remboursement des coûts liés à la gestion des manquements.						
Élaborer un plan d'action national de lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles autochtones	6	41	23	8	7	7
Financement versé à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, à Services aux Autochtones Canada et à Sécurité publique Canada afin d'élaborer conjointement un plan d'action national, de continuer d'offrir des services essentiels aux survivants, aux familles et aux communautés et d'appuyer la prise de mesures précoces pour lutter contre la violence faite aux femmes, aux filles et aux membres de la communauté LGBTQ2 autochtones.						
Services de santé non assurés	0	256	0	0	0	0
Financement versé à Services aux Autochtones Canada afin de continuer de fournir un éventail de services médicaux nécessaires qui ne sont pas couverts par d'autres régimes, comme les médicaments, les soins dentaires et de la vue, les fournitures et l'équipement médicaux, les services de counseling en santé mentale et le transport médical, par l'intermédiaire du Programme des services de santé non assurés.						
Mettre en œuvre la loi sur la protection de l'enfance autochtone	0	76	101	122	122	122
Financement versé à Services aux Autochtones Canada afin d'appuyer la mise en œuvre de la <i>Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis</i> .						
Financement du processus de négociation de la reconnaissance des droits autochtones	0	30	30	0	0	0
Fonds versés à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada afin de renouveler le financement des ressources liées au processus de négociation de la reconnaissance des droits et de l'autodétermination autochtones, ce qui comprend des ressources à l'appui de la participation des groupes autochtones et du ministère aux discussions.						
Soutenir l'aide juridique en matière d'immigration et de réfugiés	0	27	0	0	0	0
Financement versé au ministère de la Justice en vue de répondre aux besoins en services d'aide juridique pour les immigrants et les réfugiés, services qui sont offerts en partenariat avec les provinces.						

Tableau A2.9

Mesures stratégiques prises depuis la Mise à jour de 2019

M\$

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024-2025
Renouveler le Programme de contribution aux analyses biologiques	0	7	7	7	7	7
Financement versé à Sécurité publique Canada pour le renouvellement du Programme de contribution aux analyses biologiques afin d'aider les laboratoires judiciaires du Québec et de l'Ontario à mener des analyses d'ADN et à télécharger des profils génétiques provenant de lieux de crimes à la Banque nationale de données génétiques.						
Soutien aux services de police dans la capitale nationale	0	3	3	3	3	3
Financement versé à Sécurité publique Canada afin de renouveler le Programme des coûts extraordinaires des services de police dans la capitale nationale, qui rembourse à la ville d'Ottawa les coûts des services de police liés au fait qu'il s'agit de la capitale nationale et qui vont au-delà des services de police ordinaires requis pour une ville de taille semblable.						
Appuyer une prise de décisions rapide et efficace à la Commission des libérations conditionnelles du Canada	0	4	4	0	0	0
Financement versé à la Commission des libérations conditionnelles du Canada afin d'appuyer la prise de décisions rapide et efficace concernant les libérations conditionnelles à la lumière des exigences accrues liées à la charge de travail.						
Soutenir l'intégrité du système correctionnel du Canada	0	149	170	185	185	185
Financement versé au Service correctionnel du Canada afin de stabiliser les opérations de base liées à son mandat et d'appuyer un milieu de travail sécuritaire et sain pour le personnel correctionnel et les détenus.						
Appuyer la fourniture des biens et des services essentiels dans les établissements correctionnels fédéraux	0	9	9	9	9	9
Rajustements du financement versé au Service correctionnel du Canada afin de tenir compte des augmentations de coûts non discrétionnaires de biens et de services qu'il utilise, y compris l'électricité, l'eau, la nourriture, les médicaments sur ordonnance et les services médicaux fournis sous contrat à l'intention des détenus.						
Favoriser des relations de travail équitables et la reddition de comptes au sein de la Gendarmerie royale du Canada	0	3	6	6	6	6
Ce financement vise à donner au Comité externe d'examen de la GRC des ressources supplémentaires pour l'aider à s'acquitter de son mandat avec rapidité et efficacité, à améliorer la reddition de comptes à la GRC et à contribuer à l'intégrité du système de recours de la GRC.						
Appuyer et améliorer la Gendarmerie royale du Canada	0	38	66	90	89	181
Financement versé à la GRC afin qu'elle soit en mesure de relever les nouveaux défis et répondre à l'augmentation de la demande. Le financement appuiera aussi la création du centre indépendant de la GRC pour le règlement des cas de harcèlement afin d'accroître la reddition de comptes et d'améliorer le processus de règlement des cas de harcèlement.						
Soutenir les activités frontalières du Canada	0	0	115	115	115	115
Financement versé à l'Agence des services frontaliers du Canada afin d'appuyer l'efficacité de la gestion frontalière et de l'application de la loi.						

Tableau A2.9

Mesures stratégiques prises depuis la Mise à jour de 2019

M\$

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024-2025
Renforcer la Stratégie canadienne de lutte contre le racisme et les programmes de multiculturalisme	0	2	0	0	0	0
Financement versé à Patrimoine canadien afin de poursuivre l'élaboration et l'exécution de programmes qui appuient la diversité culturelle et raciale de la société canadienne ainsi que des initiatives de lutte contre le racisme et la discrimination fondée sur la religion, par exemple la Stratégie canadienne de lutte contre le racisme.						
Promouvoir les langues officielles du Canada	0	1	3	1	0	0
Financement versé à Patrimoine canadien afin de corriger des lacunes actuelles des données sur les communautés de langue officielle en situation minoritaire, en aidant Statistique Canada à mener une enquête auprès de ces collectivités après le recensement de 2021. Les résultats de cette enquête contribueront à cerner les besoins de ces collectivités, à déterminer l'incidence des mesures gouvernementales en place et à mettre en œuvre des programmes efficaces en vue de favoriser leur dynamisme à l'avenir.						
Prévenir les pénuries de médicaments	1	2	3	3	2	2
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	-1	-1	-1	-1	0	0
Financement versé à Santé Canada afin d'aider à gérer et à surveiller les pénuries de médicaments et à faire en sorte que les Canadiens aient accès aux médicaments dont ils ont besoin. Santé Canada affecte également des ressources actuelles à l'appui de ces efforts.						
Continuer de soutenir les travailleurs des industries saisonnières	0	13	94	39	0	0
<i>Moins : Revenus projetés</i>	0	-6	-19	-19	-20	-21
Financement versé à Emploi et Développement social Canada afin d'étendre le projet pilote de l'assurance-emploi dans le cadre duquel un maximum de cinq semaines de prestations régulières sont versées aux travailleurs saisonniers admissibles dans 13 régions particulières jusqu'au 30 octobre 2021. Les coûts, qui seront imputés au Compte des opérations de l'assurance-emploi, seront compensés par une hausse des revenus des cotisations d'assurance-emploi au fil du temps.						
Améliorer les systèmes de technologie de l'information afin d'améliorer les programmes d'immigration	0	13	29	25	3	3
Financement versé à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada afin de stabiliser et d'uniformiser son système de technologie de l'information actuel et de jeter les bases d'une nouvelle plateforme numérique. Ce financement appuiera le fonctionnement d'un système d'immigration de calibre mondial par l'amélioration du service à la clientèle, l'efficacité opérationnelle et l'intégrité du programme.						
Améliorer le système d'octroi de l'asile du Canada	0	0	325	325	111	19
Financement versé à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, à l'Agence des services frontaliers du Canada, au Service canadien du renseignement de sécurité et au Service administratif des tribunaux judiciaires pour appuyer le maintien du traitement de 50 000 demandes d'asile par année jusqu'à la fin de mars 2023 et pour faciliter le renvoi en temps opportun des demandeurs d'asile rejetés.						

Tableau A2.9

Mesures stratégiques prises depuis la Mise à jour de 2019

M\$

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024-2025
Fournir des soins de santé aux réfugiés et aux demandeurs d'asile	0	94	328	411	0	0
Financement versé à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada afin d'accroître le financement du Programme fédéral de santé intérimaire. Cette mesure permettra d'offrir une couverture limitée et temporaire de soins de santé aux réfugiés et aux demandeurs d'asile qui ne sont pas encore admissibles à l'assurance-maladie provinciale ou territoriale.						
Réduire l'arriéré du traitement des prestations d'invalidité des vétérans	0	96	96	0	0	0
Financement versé à Anciens Combattants Canada afin de prolonger la fourniture des ressources de gestion des cas et de détermination d'invalidité accordées dans le budget de 2018 afin de suivre le rythme des nouvelles demandes, d'innover dans les processus de détermination et d'embaucher de nouvelles équipes consacrées à la réduction de l'arriéré.						
Augmentations des coûts non discrétionnaires liés aux services de police contractuels de la Gendarmerie royale du Canada	22	0	0	0	0	0
Rajustements du financement versé à la Gendarmerie royale du Canada qui tiennent compte des augmentations des coûts non discrétionnaires liés aux services de police contractuels.						
Prolongation du soutien au programme Emplois d'été Canada	0	155	0	0	0	0
Financement versé à Emploi et Développement social Canada pour la réalisation de 70 000 stages pour les jeunes âgés de 15 à 30 ans au cours de l'été de 2020-2021.						
Maintenir les services offerts aux peuples autochtones	1 022	767	487	505	523	541
Financement versé à Services aux Autochtones Canada afin de maintenir les services de base et de répondre à la hausse de la demande dans des domaines comme le Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations, le principe de Jordan et le Programme d'aide à la gestion des urgences.						
Améliorer la prestation des services liés à l'assurance-emploi	0	116	223	0	0	0
<i>Moins : Revenus projetés</i>	0	-15	-44	-45	-46	-48
Financement versé à Emploi et Développement social Canada afin de stabiliser la prestation des services liés à l'assurance-emploi en vue d'assurer un versement de façon rapide des prestations d'assurance-emploi exactes aux Canadiens et de soutenir le réseau de centres d'appels de l'assurance-emploi. Les coûts, imputés au Compte des opérations de l'assurance-emploi, seront compensés par une hausse des revenus de cotisations d'assurance-emploi au fil du temps.						
Commerce, relations internationales et sécurité	18	140	57	57	75	68
Soutenir la réforme mexicaine du travail et la mise en œuvre de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique	0	7	7	7	7	0
Financement versé à Emploi et Développement social Canada afin d'appuyer l'offre d'expertise technique au Mexique pour la mise en œuvre du chapitre sur le travail de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique.						

Tableau A2.9

Mesures stratégiques prises depuis la Mise à jour de 2019

M\$

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024-2025
Soutenir les Canadiens à la suite de l'écrasement du vol PS752 d'Ukraine International Airlines et lors des premiers efforts de rapatriement liés à la COVID-19	0	9	0	0	0	0
Financement versé à Affaires mondiales Canada pour les coûts engagés en vue de fournir un soutien financier aux familles des victimes canadiennes de l'écrasement du vol PS752 d'Ukraine International Airlines et pour évacuer les Canadiens de la Chine et du Japon en février 2020 en raison de la pandémie de la COVID-19.						
Mise en œuvre de modifications aux règles d'origine de l'Accord de libre-échange Canada-Colombie	0	1	1	1	1	1
Mettre en œuvre des modifications aux dispositions sur les règles d'origine prévues dans l'Accord de libre-échange entre le Canada et la Colombie. Ces modifications étendent de manière réciproque le traitement en franchise de droits de certains produits textiles et vêtements, ce qui donnera lieu à une baisse des droits de douane que paieront les importateurs canadiens de ces produits.						
Contribution du Canada à l'Association internationale de développement	0	477	423	425	0	0
<i>Moins : Fonds déjà prévus dans l'enveloppe de l'aide internationale</i>	0	-442	-442	-442	0	0
Financement versé au ministère des Finances afin de verser la contribution du Canada, sous la forme d'une subvention et d'un prêt concessionnel de 25 ans, à la 19 ^e reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (IDA), le guichet de prêts concessionnels du Groupe de la Banque mondiale qui consent des prêts et des subventions aux 76 pays les plus pauvres au monde.						
Contribution du Canada au Fonds africain de développement	0	118	118	118	10	10
<i>Moins : Fonds déjà prévus dans l'enveloppe de l'aide internationale</i>	0	-109	-109	-109	0	0
Financement versé à Affaires mondiales Canada afin de verser la contribution du Canada à la 15 ^e reconstitution des ressources du Fonds africain de développement, le guichet de financement de la Banque africaine de développement qui fournit un soutien financier, sous la forme de subventions ou de prêts à conditions très favorables, aux 38 pays d'Afrique les plus pauvres.						
Ajustements quasi législatifs d'Affaires mondiales Canada	18	36	15	15	15	15
Financement versé à Affaires mondiales Canada afin de compenser les augmentations de coûts non discrétionnaires qui touchent les missions du Canada à l'étranger, comme les variations des taux de change et l'inflation. Le gouvernement pourra ainsi maintenir ses normes élevées d'exécution de ses opérations à l'échelle mondiale.						
Achat canadien de parts de la Banque africaine de développement	0	42	42	42	42	42
Financement versé à Affaires mondiales Canada afin d'acheter les actions de la Banque africaine de développement détenues par le Canada dans le cadre de la 7 ^e augmentation générale du capital de la Banque. Cette augmentation générale donnera à la Banque les ressources humaines et en capital requises pour mieux répondre aux besoins de ses membres emprunteurs au fur et à mesure que leur économie croît.						

Tableau A2.9

Mesures stratégiques prises depuis la Mise à jour de 2019

M\$

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024-2025
Politique de l'impôt et du secteur financier	0	27	29	27	27	26
Financement du logement	0	2	1	1	1	1
<i>Moins : Fonds déjà prévus dans le cadre financier</i>	0	-1	0	0	0	0
Financement versé au ministère des Finances afin de maintenir l'intégrité de ses opérations liées au financement du logement en vue de soutenir les analyses, l'élaboration de politiques et la planification d'urgence relatives au marché du logement.						
Lutte contre la criminalité financière	0	8	12	9	8	11
Financement versé au Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE), qui constitue l'unité nationale du renseignement financier et l'organisme de réglementation chargé de la lutte contre les activités de blanchiment d'argent et de financement des activités terroristes, pour des mesures à l'appui de son mandat d'aider à la détection, à la prévention et à la dissuasion de ces activités, et pour l'amélioration du ciblage des risques.						
Élaboration d'options d'un cadre sur les données financières sécurisées : Réponse aux premières conclusions de l'Examen des avantages d'un système bancaire ouvert	0	2	1	1	1	1
Financement versé au ministère des Finances afin de faire progresser la deuxième phase des travaux liés à l'Examen des avantages d'un système bancaire ouvert mené par le gouvernement. Le Comité consultatif sur un système bancaire ouvert du ministre des Finances collaborera avec des intervenants en vue de présenter au gouvernement des options pour accroître la protection des données dans le secteur financier lors des échanges de données demandés par les consommateurs.						
Accroître les contributions à la lutte contre le blanchiment d'argent à l'échelle internationale	0	0	0	1	1	0
Financement versé au ministère des Finances pour mieux appuyer les organisations internationales et régionales qui œuvrent pour faire progresser les mesures de lutte contre les crimes graves.						
Déménagement du CANAFE	0	18	85	53	20	12
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles actuelles</i>	0	-7	-73	-42	-8	-3
Financement versé au CANAFE à l'appui du déménagement de son administration centrale de la région de la capitale nationale à Ottawa. Le financement sera compensé en partie par des ressources ministérielles existantes du CANAFE et de Services publics et Approvisionnement Canada.						
Soutenir les enquêtes sur le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes	0	2	3	3	4	4
Financement accordé à Services publics et Approvisionnement Canada afin de mettre sur pied une équipe exclusive de juricomptables qui appuiera les organismes fédéraux, provinciaux et municipaux d'application de la loi dans leurs enquêtes sur le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes.						
Moderniser le régime de déclaration des mouvements transfrontaliers d'espèces	0	2	1	1	1	1
Financement accordé à l'Agence des services frontaliers du Canada et au Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) afin de moderniser le régime de déclaration des mouvements transfrontaliers d'espèces et d'instruments monétaires, ce qui permettra de renforcer la collecte de l'information utilisée aux fins du renseignement et d'analyses.						

Tableau A2.9

Mesures stratégiques prises depuis la Mise à jour de 2019

M\$

	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024-2025
Participation du gouvernement fédéral à la commission d'enquête Cullen sur le blanchiment d'argent en Colombie-Britannique	0	2	0	0	0	0
Financement versé au ministère de la Justice afin d'appuyer la participation entière, efficace et en temps opportun du gouvernement du Canada à la commission d'enquête Cullen sur le blanchiment d'argent en Colombie-Britannique.						
<i>Incidence budgétaire (nette) des mesures non annoncées</i>	269	4 356	-283	-462	330	255
L'incidence budgétaire nette des mesures qui n'ont pas été annoncées est présentée de manière agrégée. Elle peut comprendre des provisions pour des décisions prévues du Cabinet qui n'ont pas encore été prises et pour des décisions de financement liées aux questions de sécurité nationale, de sensibilité de données commerciale, de négociation de conventions et de litiges.						
Incidence budgétaire nette – Total des mesures stratégiques annoncées depuis la Mise à jour de 2019	1 332	9 006	3 272	2 845	2 497	2 466

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

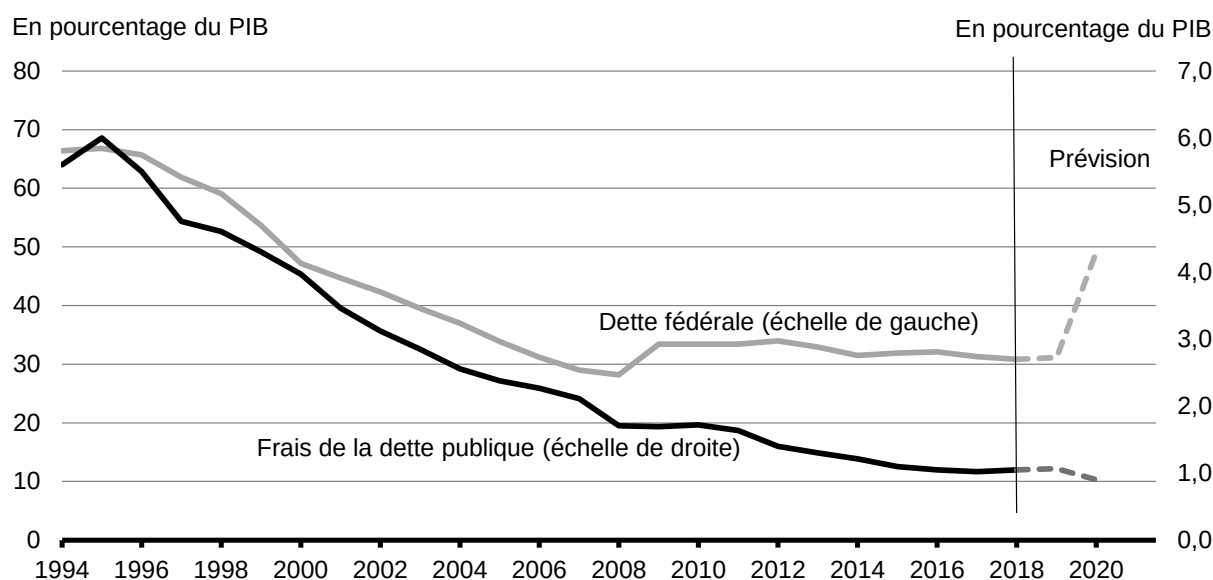
STRATÉGIE DE GESTION DE LA DETTE DE 2020-2021

La dette du Canada : mise en contexte

Le gouvernement du Canada a augmenté ses emprunts afin de réaliser les investissements temporaires nécessaires pour stabiliser l'économie canadienne dans les circonstances extraordinaires de la pandémie de COVID-19. La situation actuelle offre une occasion unique au gouvernement d'émettre un niveau sans précédent d'obligations à long terme selon des taux d'intérêt historiquement bas. Cette émission permettra de s'assurer que la dette du Canada demeure abordable et moins vulnérable aux augmentations des taux d'intérêt pour les générations futures. Malgré un déficit accru pour 2020-2021, les frais de la dette publique devraient diminuer, et le pays conserve son avantage du faible niveau d'endettement (graphique A3.1). Tel qu'indiqué dans l'annexe 2, les frais de la dette publique du Canada devraient être inférieurs de plus de 4 milliards de dollars cette année par rapport aux prévisions de la *Mise à jour économique et budgétaire 2019*.

Graphique A3.1

Dettes fédérale et frais de la dette publique



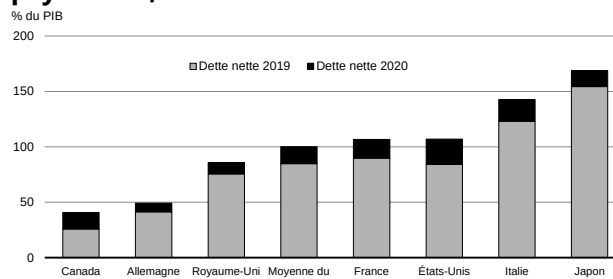
Sources : Tableaux de référence financiers; calculs du Ministère des Finances

Maintenir l'avantage du faible niveau d'endettement du Canada

Au début de la crise, le Canada avait le ratio de la dette nette au produit intérieur brut (PIB) le plus faible parmi les pays du Groupe des Sept (G7), ce qui témoigne du portefeuille important d'actifs financiers détenus. En raison des dépenses temporaires liées à la COVID-19, le ratio de la dette fédérale au PIB devrait augmenter de 31 % en 2019-2020 pour s'établir à 49 % en 2020-2021. Même avec ce rajustement, le Canada devrait conserver l'avantage que lui procure son faible endettement.

Graphique A3.2

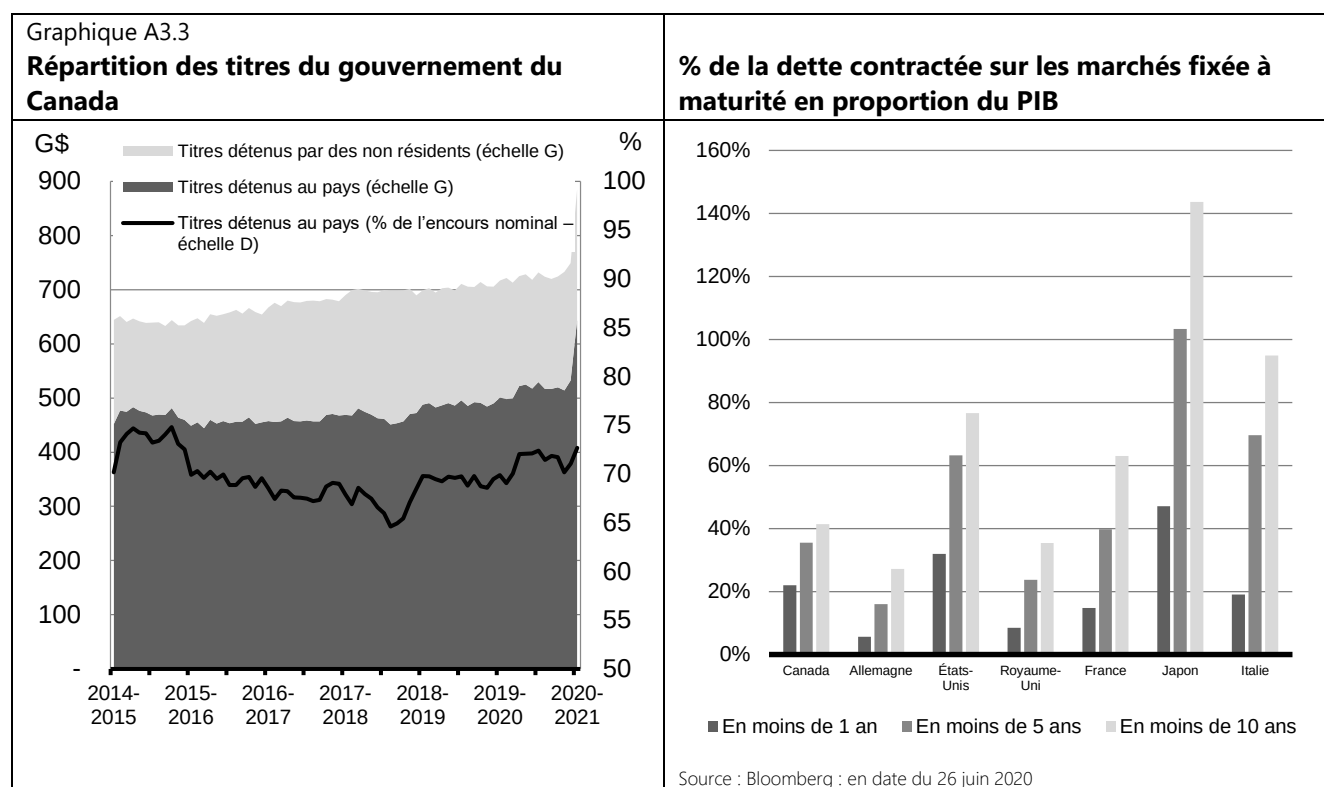
Dettes nettes des administrations publiques de pays du G7, 2019 et 2020



Sources : Revue financière du FMI (avril 2020); calculs du ministère des Finances du Canada

De plus, le Canada dispose d'une base d'investisseurs diversifiés qui favorise une plus grande certitude quant à l'accès aux marchés de financement au fil du temps, qui contribue à réduire les coûts et la volatilité des titres du gouvernement et qui offre la marge de manœuvre nécessaire pour répondre aux besoins financiers en constante évolution. Les investisseurs canadiens, comme les compagnies d'assurance, les fonds de pension et les institutions financières, détiennent plus des deux tiers des titres en circulation du gouvernement du Canada, ce qui contribue à protéger contre de possibles fluctuations de la demande étrangère. De plus, le Canada dispose d'un portefeuille équilibré d'instruments de crédit à différentes échéances. Cela permet de répondre aux besoins de nombreux types d'investisseurs différents, ce qui offre au gouvernement plus d'options de financement.

En poursuivant un niveau d'émission d'obligations à long terme sans précédent, le gouvernement consultera les participants au marché au cours des prochains mois afin d'évaluer la capacité du marché de prendre en charge une dette à long terme. Compte tenu des commentaires des principaux négociants et d'autres participants au marché, le gouvernement apportera les ajustements nécessaires pour assurer la stabilité dans les marchés à revenu fixe du Canada pendant cette période en constante évolution, en tenant compte des besoins d'autres émetteurs, comme les provinces, les municipalités et les sociétés.



La *Stratégie de gestion de la dette de 2020-2021* énonce les objectifs, la stratégie et les plans d'emprunt du gouvernement du Canada au chapitre de son programme d'emprunt sur le marché intérieur et de la gestion de ses réserves officielles de liquidités internationales. Les opérations d'emprunt servent à assurer le refinancement des titres du gouvernement du Canada qui arrivent à échéance ainsi que l'exécution des mesures de dépense prévues et les opérations financières du gouvernement. La *Stratégie de gestion de la dette de 2020-2021* prend en compte les projections budgétaires associées au *Portrait économique et budgétaire 2020*.

Aux termes de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP), le ministre des Finances doit déposer à chacune des chambres du Parlement, dans les 30 jours de séance suivant le début de chaque exercice, un rapport faisant état des emprunts qu'il prévoit contracter au cours de l'exercice en question et de l'utilisation qu'il compte faire des fonds empruntés, et de la gestion de la dette publique en général. La *Stratégie de gestion de la dette de 2020-2021* répond à cette exigence.

Objectifs

Les objectifs fondamentaux de la gestion de la dette consistent à obtenir un financement stable à faible coût permettant de combler les besoins financiers du gouvernement du Canada et de maintenir le bon fonctionnement du marché de ses titres.

L'obtention d'un financement stable à faible coût exige un équilibre entre le coût et les risques liés à la structure de la dette au fil des variations des besoins de financement et des conditions du marché. L'accès à un marché des titres du gouvernement qui fonctionne bien contribue à réduire les coûts et l'instabilité des prix pour le gouvernement, garantit la capacité d'obtenir des fonds de façon efficiente et offre la marge de manœuvre nécessaire au fil du temps pour répondre aux besoins financiers du gouvernement. En outre, afin de maintenir la liquidité et le bon fonctionnement du marché de ses titres, le gouvernement du Canada s'efforce de favoriser la transparence et la régularité.

Dans le cadre de la Stratégie de gestion de la dette, le gouvernement a l'intention d'émettre un niveau historique d'obligations à long terme en vue de gérer l'augmentation considérable de la dette découlant de la réponse à la COVID-19. Vu la situation unique que représente la crise de la COVID-19, le gouvernement continuera d'examiner la Stratégie de gestion de la dette afin de trouver des occasions d'emprunter de plus longues échéances et de fixer des taux d'intérêt historiquement bas, ainsi que d'améliorer la prévisibilité des frais de service de la dette. Les décisions futures seront orientées par la nécessité de maintenir des marchés liquides et fonctionnels pour les titres du gouvernement du Canada, en tenant compte des exigences des autres participants au marché, comme les besoins d'emprunt des gouvernements provinciaux. De plus amples renseignements sur l'approche à long terme du gouvernement seront communiqués à l'automne.

Perspectives concernant la dette du gouvernement du Canada

Afin de surmonter les défis économiques actuels, le gouvernement du Canada a pris des mesures immédiates pour appuyer les Canadiens qui sont aux prises avec des difficultés en raison de l'éclosion de la COVID-19. Par conséquent, cette hausse temporaire liée aux nouveaux emprunts seront réalisés en 2020-2021 en vue de financer le Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19 orchestré par le gouvernement.

Le gouvernement se trouve dans une situation financière solide qui lui permet d'aider les Canadiens et l'économie du pays à relever ces défis de financement en réponse à la pandémie de la COVID-19. Au début de la crise, le Canada affichait le plus faible ratio de la dette nette au produit intérieur brut (PIB) parmi les pays du Groupe des Sept (G7), ce qui témoigne du portefeuille important d'actifs financiers détenus. En raison des dépenses liées à la COVID-19, le ratio de la dette fédérale au PIB devrait augmenter de 31 % en 2019-2020, pour s'établir à 49 % en 2020-2021. Même en tenant compte de ces ajustements, le Canada devrait maintenir l'avantage que lui procure son faible niveau d'endettement.

De plus, étant donné les exigences plus élevées en matière d'emprunt, le gouvernement adopte une approche prudente en émettant un niveau sans précédent d'obligations à long terme afin d'engager des coûts de financement à des taux d'intérêt se situant à des creux historiques. Cette émission permettra de s'assurer que la dette du Canada demeure abordable et viable pour les générations futures et aidera à conserver l'avantage que représente notre faible niveau d'endettement.

Le Canada demeure parmi les pays les mieux cotés du G7 et maintient sa cote AAA, avec des perspectives stables, auprès des grandes agences de notation de crédit à l'exception de Fitch. Ces agences de notation indiquent que la forte cote de crédit du Canada s'appuie sur les forces économiques et institutionnelles du pays, ses marchés financiers bien capitalisés et développés et sa marge de manœuvre monétaire et budgétaire, qui étayent sa résilience aux chocs économiques comme celui causé par la COVID-19. Elles indiquent également que le processus d'élaboration de politiques efficaces, stables et prévisibles du pays contribue à une demande de financement stable de la part d'investisseurs à long terme.

Faits saillants de la Stratégie de gestion de la dette du gouvernement du Canada de 2020-2021

- En 2020-2021, le programme de la dette du gouvernement du Canada augmentera afin de financer le besoin financier prévu de 469 milliards de dollars. Les emprunts augmenteront afin que le gouvernement puisse réaliser les investissements nécessaires pour stabiliser l'économie canadienne.
- Le gouvernement adopte une approche prudente en matière de financement du déficit en augmentant considérablement le nombre d'obligations à long terme en vue d'engager des coûts de financement à des taux d'intérêt se situant à des creux historiques. Cette émission permettra de s'assurer que la dette du Canada demeure abordable et viable pour les générations futures et moins vulnérable aux augmentations des taux d'intérêt.
- Étant donné un niveau d'émission d'obligations sans précédent et particulièrement à long terme, le gouvernement consultera les participants au marché et les experts afin d'évaluer et d'examiner la capacité du marché de prendre en charge une dette à long terme. Il pourrait être nécessaire d'apporter des ajustements à la Stratégie de gestion de la dette pour assurer la stabilité dans les marchés à revenu fixe du Canada pendant cette période en constante évolution, en tenant compte des besoins d'autres émetteurs, comme les provinces, les municipales et les sociétés.
- Le total projeté du principal que le gouvernement empruntera en 2020-2021 s'établit à 713 milliards de dollars, soit 437 milliards de plus que l'émission en 2019-2020.
- En vertu du pouvoir d'emprunt exceptionnel prévu dans la *Loi sur la gestion des finances publiques*, il a été possible d'obtenir les fonds requis afin de mettre en œuvre rapidement le Plan d'action économique du Canada pour répondre à la COVID-19.
- Ces emprunts extraordinaires liés à la COVID-19 sont le facteur qui contribuera le plus à l'augmentation de la dette du gouvernement contractée sur les marchés, passant de 765 milliards de dollars en mars 2020 à une somme prévue de 1,2 billion de dollars d'ici mars 2021.
- Les emprunts exceptionnels effectués à ce jour en 2020-2021 consistent en majeure partie d'instruments à court terme, principalement en bons du Trésor, compte tenu de la capacité d'émettre ces instruments en volumes rapidement pour une obtention nécessaire de fonds.
- Le gouvernement a procédé chaque semaine à des adjudications de bons du Trésor, et il compte procéder de la sorte jusqu'à la fin de l'exercice.
- D'ici la fin de l'exercice, l'encours des bons du Trésor devrait s'établir à 294 milliards de dollars, soit environ 142 milliards de plus que le niveau qu'il atteignait à la fin de l'exercice 2019-2020.
- Le gouvernement a également augmenté régulièrement les émissions d'obligations pour contribuer à gérer le risque de refinancement, réduire la pression sur le secteur des bons du Trésor et, en fin de compte, reconstruire la capacité d'intervention en cas d'un nouveau besoin de financement important dans les plus brefs délais.
- En conséquence, toutes les échéances du programme d'obligations ont augmenté pour 2020-2021. Le programme représentera jusqu'à concurrence d'un montant combiné sans précédent de 106 milliards de dollars dans les secteurs de 10 ans et de 30 ans (c.-à-d. environ cinq et sept fois de plus que les émissions des années précédentes, respectivement).
- La valeur annuelle des émissions brutes d'obligations devrait s'établir à environ 409 milliards de dollars en 2020-2021, par rapport à 124 milliards en 2019-2020. Cela représente 285 milliards de dollars de plus d'obligations cette année et un montant largement supérieur à l'augmentation prévue de 142 milliards de dollars des bons du Trésor (voir le tableau A.3.4).
- Afin d'appuyer l'émission accrue d'obligations et de rendre le profil des flux de trésorerie à l'égard des prochaines échéances plus uniforme, trois nouvelles dates d'échéance seront instaurées, soit deux qui favoriseront les obligations à 3 ans à leur propre date d'échéance et une pour les obligations à 10 ans. Ces changements renforceront la capacité d'émission d'obligations et contribueront à prolonger l'échéance moyenne de la dette à de faibles taux d'intérêt.

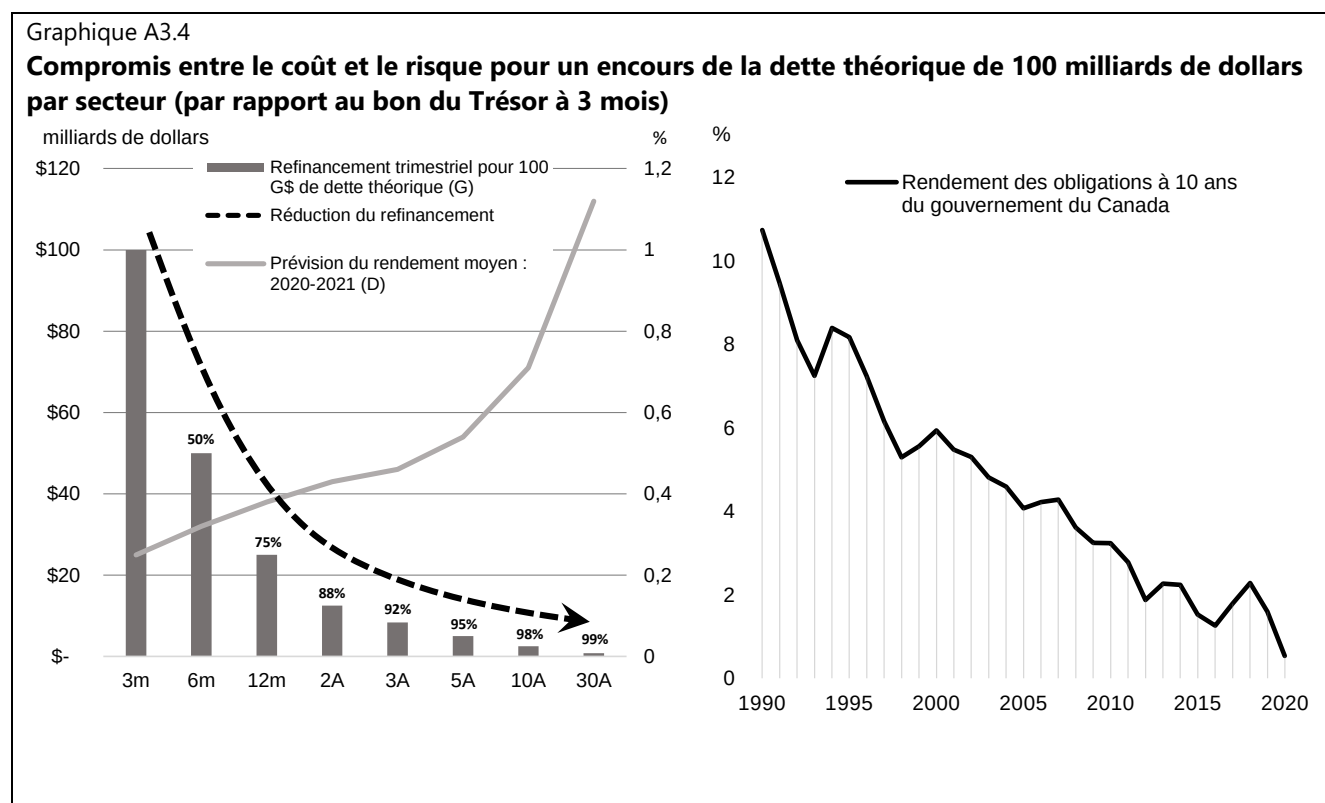
- Vu les besoins d'emprunt exceptionnels, le gouvernement a rajusté temporairement les modalités générales régissant les adjudications de titres du gouvernement en vue de favoriser la participation aux adjudications.
- La Banque du Canada a également instauré un certain nombre de mesures et de mécanismes afin d'appuyer le bon fonctionnement des marchés : elle a entre autres augmenté la quantité de titres du gouvernement du Canada qu'elle achète aux adjudications des bons du Trésor et mis en place un programme d'achat d'obligations sur le marché secondaire. Compte tenu des achats faits par la Banque du Canada sur le marché secondaire, le gouvernement n'entend pas mener d'opérations de rachat d'obligations en 2020-2021.

Planification de la structure de la dette

Lorsqu'il s'agit d'élaborer sa stratégie de gestion de la dette, le gouvernement cherche à parvenir à un juste équilibre entre la modicité des coûts de financement, l'atténuation des risques liés au refinancement de la dette et le soutien en ce qui concerne le fonctionnement des marchés. Grâce à la Stratégie de gestion de la dette, le gouvernement entend également émettre un niveau sans précédent d'obligations à long terme en vue de gérer l'augmentation considérable de la dette découlant de la réponse à la COVID-19.

Cadre analytique

Le gouvernement établit son plan d'émission de titres d'emprunts au moyen d'un portefeuille équilibré d'instruments aux échéances différentes en vue d'atteindre ses objectifs dans une perspective à moyen terme, dans le contexte d'un vaste éventail de projections et de scénarios relatifs à l'économie et aux taux d'intérêt. Au moment de choisir les échéances, les avantages provenant de la réduction des risques liés au refinancement de la dette sont comparés aux coûts marginaux d'émission d'un plus grand nombre d'obligations à long terme, puisque les rendements sont habituellement plus élevés à long terme. Dans un contexte de courbe de rendement à pente ascendante, étant donné que l'échéance de l'émission de titres de créance est prolongée par rapport aux bons du Trésor à 3 mois, le coût marginal de la dette augmente, tandis que la réduction des risques liés au refinancement de la dette diminue, particulièrement après les obligations à 5 ans (voir le tableau A3.4).



Consultations antérieures auprès des participants et des experts du marché

Les participants et experts du marché sont également consultés dans le cadre du processus d'élaboration de la Stratégie. Compte tenu de la situation en constante évolution et des risques liés à la COVID-19, le gouvernement continuera de consulter régulièrement les participants au marché et les experts à mesure qu'il poursuit cette augmentation sans précédent du nombre d'obligations à long terme et apportera les ajustements nécessaires à sa stratégie de gestion de la dette, au besoin, afin de maintenir des marchés qui fonctionnent bien dans l'intérêt de tous les Canadiens. Lors des consultations qui ont été menées en octobre 2019, la majorité des participants et des experts du marché ont indiqué que le marché des titres du gouvernement du Canada fonctionnait généralement bien et qu'il y avait toujours une forte demande pour les titres du gouvernement du Canada. Un résumé des consultations menées en octobre 2019 se trouve au lien suivant :

<https://www.banqueducanada.ca/wp-content/uploads/2020/03/sommaire-consultations-strategie-gestion-dette.pdf>.

Pouvoir d'emprunt

Le pouvoir de gérer la dette publique découle de la *Loi autorisant certains emprunts* et de la partie IV de la LGFP, qui permet au ministre des Finances d'emprunter jusqu'à un montant maximal approuvé par le Parlement, sous réserve de certaines exceptions, notamment le recours à l'emprunt dans des circonstances exceptionnelles. Le Parlement a approuvé un montant maximal de 1 168 milliards de dollars de la dette contractée sur les marchés du gouvernement et des sociétés d'État mandataires aux termes de la *Loi autorisant certains emprunts*, qui est entrée en vigueur le 23 novembre 2017. En vertu de l'article 8 de la *Loi autorisant certains emprunts*, le ministre doit déposer au Parlement un rapport sur les emprunts du gouvernement et des sociétés d'État mandataires, y compris l'évaluation par le ministre de l'augmentation ou de la diminution du montant maximal, d'ici le 23 novembre 2020 (c.-à-d. tous les trois exercices).

Le 25 mars 2020, le projet de loi C-13, intitulé *Loi sur les mesures d'urgence visant la COVID-19*, a reçu la sanction royale. Sa promulgation permet la mise en œuvre et l'administration rapides de mesures visant à protéger la santé et la sécurité des Canadiens et à stabiliser l'économie du pays. L'article 47 de la LGFP a été adopté dans le cadre de la *Loi sur les mesures d'urgence visant la COVID-19*. En vertu du pouvoir qui lui est conféré conformément à l'article 47 de la LGFP, le ministre des Finances a financé les besoins financiers issus des circonstances exceptionnelles liées à l'éclosion de la COVID-19. En vertu de la LGFP, le ministre doit déposer devant Parlement, dans les trente premiers jours de séance de chaque chambre suivant la date du premier emprunt contracté, un rapport faisant état de ces emprunts.

Activités d'emprunt prévues en 2020-2021

Les sources et les utilisations projetées des emprunts pour l'exercice 2020-2021 sont présentées au tableau A3.1. La comparaison des sources et des utilisations des emprunts, en données réelles, aux projections pour la même période sera rapportée dans le *Rapport sur la gestion de la dette de 2020-2021*, et des renseignements détaillés sur la comptabilisation de la dette portant intérêt du gouvernement seront fournis dans les *Comptes publics du Canada de 2021*.

Sources des emprunts

Le montant total du principal que le gouvernement empruntera en 2020-2021 devrait s'établir à 713 milliards de dollars. La taille du programme reflète les besoins financiers supplémentaires considérables découlant des

initiatives du gouvernement pour répondre à la pandémie de la COVID-19. Tous les emprunts proviendront des marchés de gros au pays et à l'étranger (tableau A3.1).

Utilisations des emprunts

Les besoins en matière d'emprunt du gouvernement sont déterminés par son refinancement de la dette et de ses besoins financiers prévus, qui sont principalement liés à la COVID-19.

En 2020-2021, le refinancement de la dette est projeté à 245 milliards de dollars, tandis que les besoins financiers devraient s'établir à environ 469 milliards. De plus, aucun changement n'est projeté aux soldes de trésorerie du gouvernement, puisque les nouveaux emprunts devraient respecter toutes les exigences de financement.

Les projections des besoins financiers comprennent les mesures indiquées dans le Plan d'action économique du Canada pour répondre à la COVID-19 (le Plan). Le Plan comporte un financement de plus de 211 milliards de dollars en mesures de soutien direct à l'intention des travailleurs et des entreprises du pays, en plus de 85 milliards de dollars pour répondre aux besoins de liquidité des entreprises et des ménages canadiens sous forme de reports du paiement d'impôts, de taxes et de droits de douane, dans le but de stabiliser l'économie. De plus amples renseignements sur le Plan d'intervention économique se trouvent dans le chapitre 2 du présent Portrait économique et budgétaire 2020.

Les emprunts réels pour l'exercice pourraient différer des projections en raison de l'incertitude liée aux projections économiques et budgétaires, du moment particulier où seront effectuées les opérations de trésorerie, ainsi que d'autres facteurs, notamment la variation des besoins au titre des réserves de change et des emprunts des sociétés d'État. Afin de s'ajuster aux changements imprévus des exigences financières, l'émission de titres de créance peut être modifiée au cours de l'année, habituellement en apportant des changements dans l'émission de bons du Trésor.

Tableau A3.1

Sources et utilisations prévues et réelles des emprunts en 2020-2021

G\$

Sources des emprunts	
À payer en dollars canadiens	
Bons du Trésor ¹	294
Obligations	409
Total à payer en dollars canadiens	703
À payer en devises étrangères	10
Total – Sources des emprunts	713
Utilisations des emprunts	
<i>Besoins de refinancement</i>	
À payer en dollars canadiens	
Bons du Trésor	152
Obligations	92
Dont :	
Obligations arrivant à échéance	92
Rachats d'obligations assortis d'une conversion	-
Rachats d'obligations aux fins de gestion de la trésorerie	-
Titres sur le marché de détail	0
Total à payer en dollars canadiens	244
À payer en devises étrangères	1
Total – Besoins de refinancement	245
<i>Besoins financiers</i>	
Solde budgétaire	343
Opérations non budgétaires	
Régimes de retraite et autres comptes	-15
Actifs non financiers	5
Prêts, placements et avances	139
Dont :	
Prêts à des sociétés d'État entreprises	48
Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés	51
Autre	41
Autres opérations	-4
Total – Opérations non budgétaires	126
Total – Besoins financiers	469
Total – Utilisations des emprunts	713
Autres opérations de la dette non échue ³	0
Augmentation ou diminution (–) nette de l'encaisse	0

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Les utilisations des emprunts de valeur négative correspondent à des ressources financières.

¹ Les bons du Trésor sont reconduits ou refinancés un certain nombre de fois durant l'exercice. Le montant des nouvelles émissions au cours d'un exercice est donc supérieur à l'encours à la fin de l'exercice, tel que présenté dans le tableau.

² Les autres opérations comprennent principalement la conversion des opérations selon la comptabilité d'exercice en rentrées et en sorties de fonds au titre des impôts et des taxes à recevoir et des autres comptes débiteurs, des accords de perception fiscale conclus avec les provinces et les territoires, des montants à verser aux contribuables et des autres passifs, ainsi que des variations des comptes d'opérations de change.

³ Ces opérations comprennent la réévaluation des swaps de devises, les escomptes non amortis sur les émissions de titres et les obligations découlant de contrats de location-acquisition et d'autres dettes non échues auquel on renvoie dans le tableau.

Sources : Calculs du ministère des Finances

Programme d'emprunt de 2020-2021

Vu les besoins financiers accrus liés à la COVID-19, le gouvernement augmente son émission de titres de créance dans l'ensemble des secteurs clés, notamment un montant sans précédent des segments à long terme. De plus, il élargit son programme d'obligations par rapport à 2019-2020. Le montant total du principal à emprunter en 2020-2021 s'établit à 713 milliards de dollars, soit 437 milliards de plus que l'émission en 2019-2020, tandis que l'encours de la dette contractée sur les marchés devrait atteindre 1 236 milliards de dollars à la fin de 2020-2021 (tableau A3.2). L'émission dans le segment de trois ans peut être ajustée efficacement afin de répondre aux changements imprévus des exigences financières.

Tableau A3.2

Variation de la composition de la dette contractée sur les marchés

G\$, en fin d'exercice

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
	Données réelles	Données réelles	Données réelles	Données réelles	Projections
Obligations sur le marché intérieur ¹	536	576	569	597	915
Bons du Trésor	137	111	134	152	294
Dette extérieure	18	16	16	16	26
Titres sur le marché de détail	5	3	1	1	1
Total - Dette contractée sur les marchés	695	705	721	765	1 236

Sources : Banque du Canada; calculs du ministère des Finances

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Comprend la dette supplémentaire qui s'est accumulée au cours de l'exercice à la suite des rajustements de la valeur des obligations à rendement réel en fonction de l'inflation.

Programme des bons du Trésor

En raison des exigences plus élevées en matière d'emprunt, l'émission des bons à 3 mois, à 6 mois et à 12 mois est passée à une fréquence hebdomadaire et la taille des adjudications devrait surtout se situer entre 10 milliards et 35 milliards de dollars. Le gouvernement compte continuer de procéder chaque semaine à des adjudications de bons du Trésor jusqu'à la fin de l'exercice.

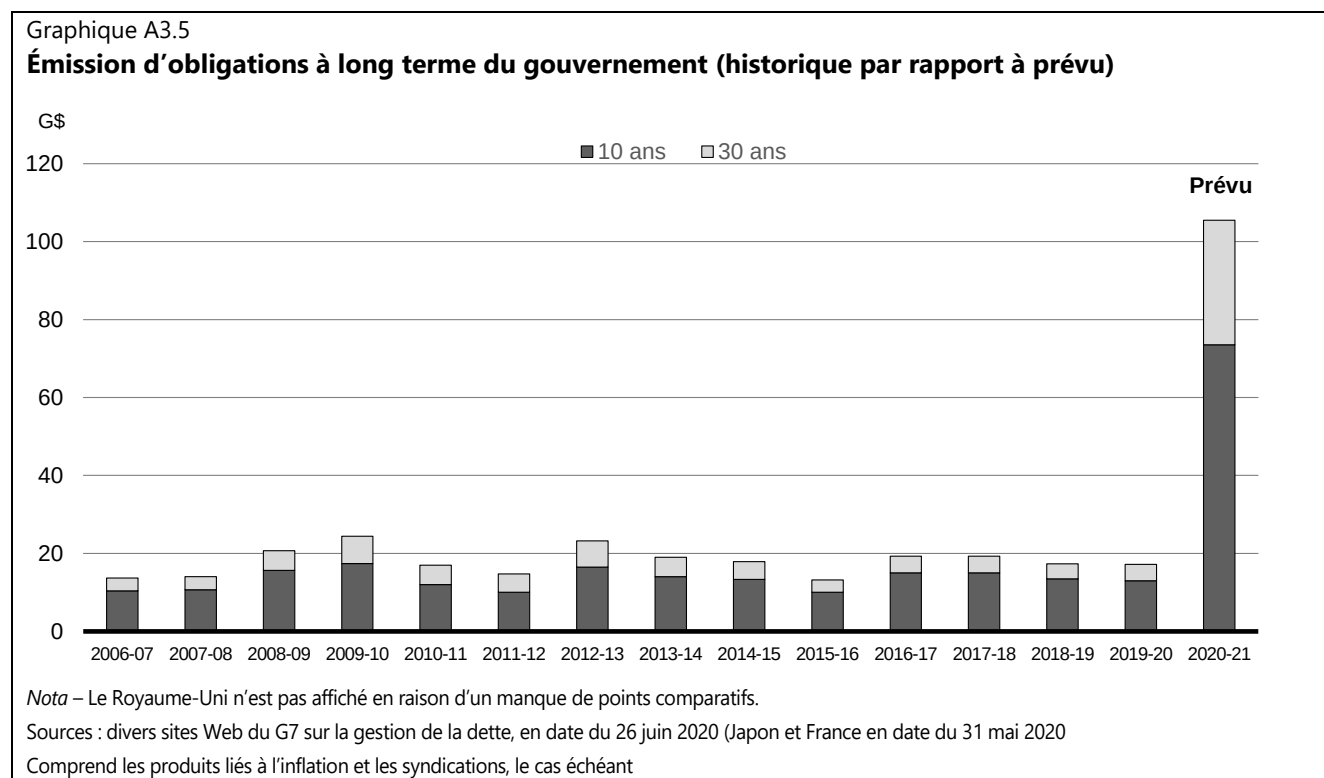
Afin d'atténuer le refinancement de la dette et de répondre à la demande du marché en bons du Trésor à long terme, la proportion de l'émission de bons du Trésor en 2020-2021 attribuée aux bons à 6 mois et à 12 mois sera plus élevée qu'en 2019-2020. D'ici la fin de l'exercice 2020-2021, l'encours des bons du Trésor devrait s'établir à 294 milliards de dollars, soit environ 142 milliards de plus que le niveau à la fin de l'exercice 2019-2020.

Les bons de gestion de la trésorerie, qui sont des bons du Trésor à court terme, aident à gérer de manière efficiente les besoins de trésorerie du gouvernement. Ces instruments continueront d'être utilisés en 2020-2021.

Programme d'obligations et augmentations sans précédent de l'émission d'obligations à long terme

Vu l'augmentation rapide de l'encours des bons du Trésor, le programme d'obligations pour 2020-2021 augmente considérablement lui aussi les émissions dans tous les segments des obligations à rendement nominal, y compris un niveau sans précédent d'obligations à 10 ans et à 30 ans, afin de rendre les emprunts du Canada moins vulnérables aux augmentations des taux d'intérêt et de maintenir la capacité d'émission dans le secteur des bons du Trésor.

La valeur annuelle des émissions brutes d'obligations devrait s'établir à environ 409 milliards de dollars en 2020-2021, soit 285 milliards de plus qu'en 2019-2020 (124 milliards) (tableau A3.3). Le total des encours des obligations devrait s'établir à 915 milliards, soit une hausse de 317 milliards. Au fur et à mesure que l'exercice 2020-2021 progresse, les besoins financiers devraient être financés dans une proportion d'environ 70 % par des obligations. Le gouvernement émet un total combiné de 106 milliards de dollars en obligations à 10 ans et à 30 ans, par rapport à 17 milliards en 2019-2020 (graphique A3.5). Compte tenu du niveau d'émission sans précédent dans les secteurs à 10 ans et à 30 ans, le gouvernement consultera régulièrement les participants au marché et apportera les ajustements nécessaires, au besoin, afin de maintenir des marchés qui fonctionnent bien.

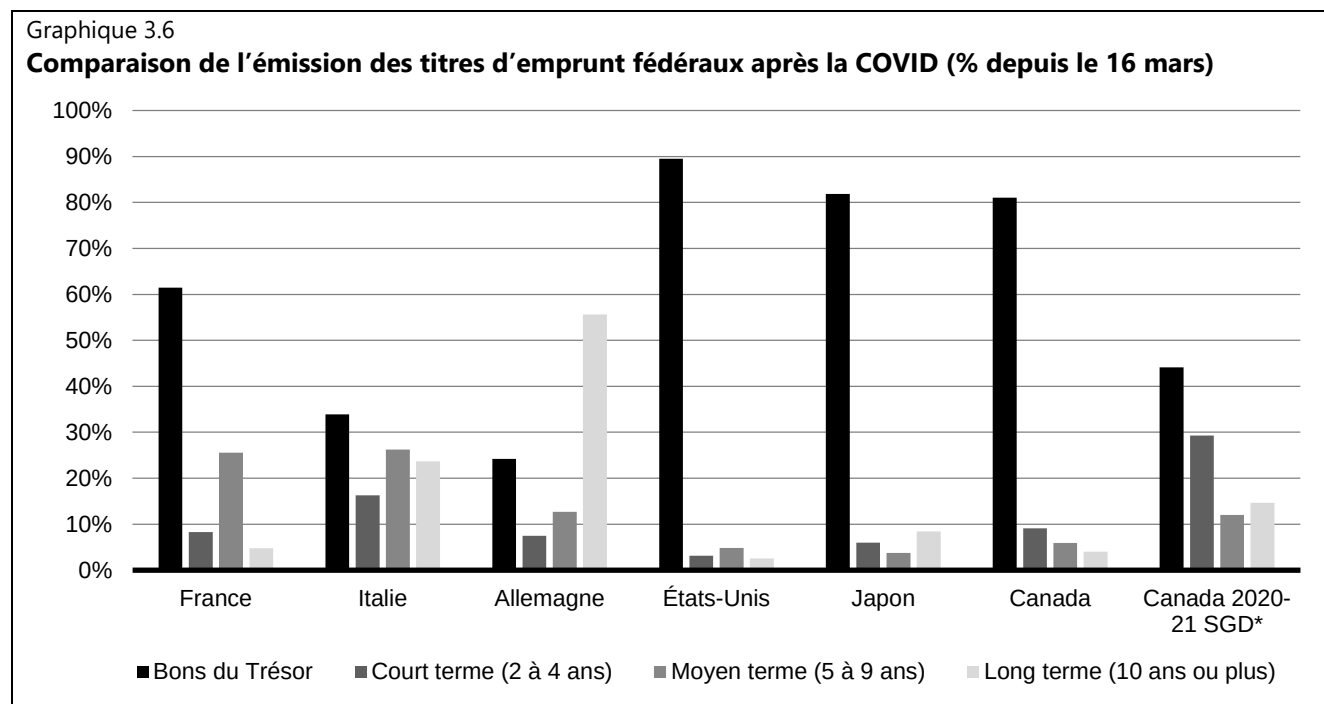


Afin d'accroître la capacité d'émission dans le programme d'obligations, le gouvernement instaure trois nouvelles dates d'échéance : deux obligations à 3 ans, à leur propre date d'échéance, et une nouvelle date d'échéance pour le segment des obligations à 10 ans (voir la section sur les cycles des dates d'échéance).

Le Canada a entamé la crise avec l'encours de la dette fédérale contractée sur les marchés de loin le plus bas parmi les pays du G7 (qui était aussi le plus bas par rapport à la dette contractée sur les marchés en proportion du PIB) : moins de la moitié de celui de l'Allemagne, qui affiche le deuxième plus bas niveau de dette fédérale contractée sur les marchés parmi les pays du G7. Il en résulte des conditions du marché qui favorisent les bons du Trésor et les dettes à court terme pour réagir aux chocs de financement.

Une proportion importante des emprunts extraordinaires du Canada réalisés à ce jour en 2020-2021 se composent d'instruments à court terme, principalement des bons du Trésor, qui sont les instruments que le Canada peut facilement émettre en volume pour obtenir rapidement un financement important. La France, les États-Unis et le Japon ont adopté une approche semblable afin de financer leur réponse initiale à la COVID-19 (graphique A3.6).

Grâce à la Stratégie de gestion de la dette, le gouvernement commencera à s'orienter vers l'émission d'obligations à long terme afin de profiter des faibles taux d'intérêt. Dès lors, la structure de la dette du Canada sera prudemment positionnée contre les pairs du G7, en vue de maximiser la souplesse, la prévisibilité et la liquidité.



En revanche, l'Allemagne et l'Italie, dont la réponse à la crise a été plus faible par rapport à la taille de l'encours de leur dette contractée sur les marchés, ont pu financer une plus grande part de leur dette initiale liée à la crise au moyen d'obligations à moyen et à long terme.

Pour la suite des choses, comme la plupart des autres pays, la Stratégie de gestion de la dette du Canada fait déjà en sorte d'augmenter régulièrement les émissions d'obligations afin de contribuer à gérer le risque de refinancement (tableau A3.4), avec beaucoup plus d'émissions d'obligations sur 10 ans et 30 ans, en vue de réduire la pression sur le secteur des bons du Trésor et, en fin de compte, de rétablir la capacité d'intervention d'urgence au cas où un financement important était de nouveau rapidement nécessaire. Afin mettre en perspective l'accent mis par le gouvernement sur les obligations à long terme, la part des émissions d'obligations attribuée à long terme (10 ans ou plus) doublera presque cette année, passant de 14 % de l'émission annuelle en 2019-2020 à 26 % en 2020-2021.

Tableau A3.3

Plan d'émission d'obligations pour 2020-2021

G\$, en fin d'exercice

	2016-2017 Données réelles	2017-2018 Données réelles	2018-2019 Données réelles	2019-2020 Estimations	2020-2021 Projections
Émissions brutes d'obligations ¹	135	138	101	124	409
Rachats d'obligations assortis d'une conversion	-1	-1	-1	-1	0
Émissions nettes	134	137	100	123	409
Obligations arrivant à échéance et rajustements ²	-103	-97	-107	-99	-92
Variation de l'encours des obligations	32	40	-7	24	317

Sources : Banque du Canada; calculs du ministère des Finances

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Comprend les opérations de rachats assortis d'une conversion et la dette supplémentaire qui s'est accumulée au cours de l'exercice à la suite des rajustements de la valeur des obligations à rendement réel en fonction de l'inflation.² Comprend les rachats d'obligations aux fins de gestion de la trésorerie.

Tableau A3.4

Allocation prévue des émissions brutes d'obligations pour 2020-2021

en milliards de dollars, en fin d'exercice	2019-2020 Exercice précédent		2020-2021	Prévu	Changement en matière d'émission
	Émission (en milliards de dollars)	Part de l'émission	Émission (en milliards de dollars)	Part de l'émission	
Émissions brutes d'obligations	124		409		229 %
<i>dont...</i>					
2 ans	53	43 %	150	37 %	183 %
3 ans	19	15 %	65	16 %	236 %
5 ans	33	27 %	88	21 %	165 %
10 ans	13	11 %	74	18 %	465 %
30 ans	4	3 %	32	8 %	662 %
Obligations à rendement réel	1,8	1 %	1,4	0 %	-22 %
Total des émissions brutes d'obligations	124	100 %	409	100 %	229 %

Tableau A3.5

Émissions brutes d'obligations et de bons projetées en 2020-2021

G\$, en fin d'exercice

	2019-2020 Données du dernier exercice	2020-21 Prévues	Augmentation
Bons du Trésor	152	294	94 %
2 ans	53	150	183 %
3 ans	19	65	236 %
5 ans	33	88	165 %
10 ans	13	74	465 %
30 ans	4	32	662 %
Obligations à rendement réel	1,8	1,4	-22 %
Total – Obligations	124	409	229 %
Total des émissions brutes	276	713	155 %

Dates d'échéance et fourchettes temporaires cibles des obligations de référence

En raison des niveaux d'émission beaucoup plus élevés dans les principaux segments, particulièrement les obligations à 10 ans et à 30 ans, les fourchettes cibles des obligations de référence ont été augmentées dans la plupart des secteurs par rapport à l'exercice 2019-2020 (tableau A3.6). Les fourchettes servent de guide temporaire quant à la taille finale possible de chaque point de référence dans le contexte des besoins d'emprunt changeants en 2020-2021.

Afin de soutenir les émissions accrues d'obligations et de rendre le profil des flux de trésorerie à l'égard des prochaines échéances plus uniforme, le gouvernement ajoutera en 2020-2021 une nouvelle date d'échéance du 1^{er} décembre dans le segment des obligations à 10 ans et deux nouvelles dates d'échéance dans le segment des obligations à trois ans (soit le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre), en donnant au segment des obligations à 3 ans ses propres échéances (il était auparavant fongible aux obligations à 5 ans).

Le marché de la nouvelle obligation à 10 ans arrivant à échéance le 1^{er} décembre 2030 et celui de l'obligation à 3 ans arrivant à échéance le 1^{er} avril 2024 devraient ouvrir au troisième trimestre de l'exercice 2020-2021. Le gouvernement prévoit continuer d'émettre l'obligation à 10 ans arrivant à échéance le 1^{er} juin 2030 et l'obligation à 3 ans arrivant à échéance le 1^{er} septembre 2023 au deuxième trimestre. L'obligation à 3 ans arrivant à échéance le 1^{er} octobre 2024 sera lancée sur le marché au début de l'exercice 2021-2022. Ces changements renforceront la capacité d'émission d'obligations et contribueront à prolonger l'échéance moyenne de la dette à de faibles taux d'intérêt.

Tableau A3.6

Profil des échéances et fourchettes des obligations de référence pour 2020-2021

G\$

	Juin	Août	Sept.	Nov.	Déc.	Févr.	Mars	Avril	Mai
2 ans		20-35		35-50		35-50			35-50
3 ans			40-50 ²					30-50	
5 ans			45-55				35-50		
10 ans	30-50				30-50				
30 ans ³					25-45				
Obligations à rendement réel ^{3,4}					9-15				

Source : calculs du ministère des Finances

Nota – Ces montants ne comprennent pas les versements de coupons.

¹ L'émission annuelle réelle peut varier.² L'émission dans le segment de trois ans sera fongible aux obligations de référence précédentes de cinq ans. La taille de la fourchette de référence de septembre pour le secteur de trois ans présentée ici s'ajoute au fongible restant des obligations de référence précédentes de cinq ans.³ Les obligations à rendement nominal et à rendement réel à 30 ans n'arrivent pas à échéance la même année.⁴ La taille de la fourchette de référence comprend l'estimation de l'ajustement à l'inflation, tandis que l'émission annuelle prévue ne la comprend pas.

Calendrier des adjudications d'obligations

En 2020-2021, il y aura des adjudications trimestrielles d'obligations à 2 ans, à 3 ans, à 5 ans, à 10 ans et à 30 ans. Certaines de ces obligations peuvent être émises plusieurs fois par trimestre. Le nombre d'adjudications prévues et le nombre d'adjudications prévues par point de référence en 2020-2021 par segment d'obligations sont indiqués au tableau A3.7. Le nombre réel des adjudications peut différer de leur nombre prévu en raison de variations imprévues des besoins d'emprunt.

Le gouvernement a également mené des consultations particulières sur le marché des obligations à rendement réel. Une grande partie des participants du marché ont indiqué que la demande d'obligations à rendement réel a diminué et que la liquidité dans le secteur est faible et s'aggrave. Afin de prendre en compte les commentaires reçus lors de ces consultations, l'émission annuelle prévue sera de 400 millions de dollars inférieurs à celle de 2019-2020, mais le nombre d'adjudications d'obligations à rendement réel prévues passera de trois à quatre en 2020-2021, selon la préférence des participants au marché. Un résumé des consultations sur les obligations à rendement réel est disponible au lien suivant : <https://www.banqueducanada.ca/wp-content/uploads/2020/03/sommaire-consultations-obligations-rendement-reel.pdf>

Tableau A3.7

Nombre d'adjudications d'obligations prévues en 2020-2021

Segment	Adjudications prévues	Adjudications prévues par émission de référence
2 ans	20-28	4-8
3 ans	10-20	5-10
5 ans	10-20	5-10
10 ans	10-20	5-10
30 ans	8-12	s.o. ¹
Rendement réel	4	s.o. ¹

Source : Ministère des Finances Canada

¹ Comme les points de référence des obligations à 30 ans et à rendement réel sont établis sur plusieurs années, le nombre d'adjudications prévues par point de référence peut varier.

Les dates des adjudications continueront d'être annoncées dans le *Calendrier trimestriel des obligations* que la Banque du Canada affiche sur son site Web avant le début de chaque trimestre (www.banqueducanada.ca/stats/cars/results/bd_auction_schedule.html).

Programmes de rachat d'obligations

À la lumière des achats d'obligations du gouvernement du Canada par la Banque du Canada sur le marché secondaire, aucune opération de rachat régulier d'obligations et aucune opération de rachat d'obligations aux fins de gestion de la trésorerie n'est prévue en 2020-2021.

Encourager le bon fonctionnement des marchés

En raison des besoins d'emprunt exceptionnels en 2020-2021, le gouvernement a mis en place des mesures temporaires en vue de favoriser la participation aux adjudications de titres du gouvernement. Parmi ces mesures, notons l'augmentation des avantages pour les négociants principaux en augmentant temporairement leur montant autorisé, lequel a été établi à 25 % de la taille de l'adjudication, jusqu'à concurrence de 40 %. Le montant autorisé regroupé (la limite pour les négociants et les clients) a également augmenté, passant de 40 % à 50 %. Le gouvernement a également abaissé les obligations des négociants en élargissant temporairement l'éventail de rendements auxquels ils doivent faire des offres afin de s'acquitter de leurs obligations minimales.

La Banque du Canada a également instauré un certain nombre de mesures et de mécanismes afin de favoriser le fonctionnement efficace et continu des marchés : elle a entre autres augmenté la quantité de titres du gouvernement du Canada qu'elle achète aux adjudications des bons du Trésor et a mis en place un programme d'achat d'obligations sur le marché secondaire. La Banque du Canada a aussi élargi ses opérations de pension à plus d'un jour afin de soutenir la liquidité dans les marchés financiers. Ces mesures ont permis au gouvernement d'emprunter à des taux d'intérêt se trouvant à des creux historiques ou à près des creux historiques.

Gestion des réserves officielles de liquidités internationales du Canada

Le Compte du fonds des changes (CFC), détenu au nom du ministre des Finances, représente la plus importante composante des réserves officielles de liquidités internationales du Canada. Il s'agit d'un portefeuille des réserves officielles de liquidités internationales du Canada et des droits de tirage spéciaux³ utilisés pour aider avec le contrôle et la protection de la valeur externe du dollar canadien et pour fournir une source de liquidité au gouvernement. Outre les réserves conservées dans le CFC, les réserves officielles internationales du Canada comprennent la position de réserve du Canada au FMI.

Le gouvernement effectue des emprunts afin d'investir dans des réserves liquides, qui sont maintenues à un taux minimal de 3 % du PIB nominal. Les besoins de financement estimés pour 2020-2021 seront d'environ 9 milliards de dollars américains; ce montant pourrait toutefois varier sous l'effet des fluctuations des taux d'intérêt extérieurs et des taux de change.

La dette extérieure sert exclusivement à financer les réserves officielles de liquidités internationales du Canada. La hausse du financement extérieur prévu au cours de l'exercice 2020-2021 est attribuable au fait que les engagements du Canada à l'égard du FMI augmenteront probablement et peut remplacer le recours aux swaps de devises fondés sur le LIBOR.

¹ Les droits de tirage spéciaux sont un actif de réserve international créé par le FMI dont la valeur repose sur un panier de devises étrangères.

Un certain nombre de facteurs orienteront le choix des sources de financement des réserves de liquidités en 2020-2021, notamment le coût relatif, les conditions du marché et l'objectif de conserver une structure prudente des échéances de titres d'emprunt libellés en devises. Les sources de financement possibles comprennent l'émission d'effets à court terme libellés en dollars américains (bons du Canada) et de billets à moyen terme, ainsi que la conclusion de swaps de devises, qui permettent d'accroître les réserves de liquidités, de même que l'émission d'obligations multimarchés.

De plus amples renseignements sur le financement en devises et les actifs des réserves de change se trouvent dans le *Rapport sur la gestion des réserves officielles internationales du Canada* (<https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/services/publications/reserves-officielles-internationales.html>) et *La revue financière* (<http://www.canada.ca/fr/ministere-finances/services/publications/revue-financiere.html>).

Gestion de trésorerie

L'objectif fondamental de la gestion de la trésorerie consiste à faire en sorte que le gouvernement dispose en tout temps d'une encaisse suffisante pour répondre à ses besoins opérationnels.

L'encaisse se compose des sommes déposées auprès de la Banque du Canada, des banques à charte et des autres institutions financières. L'encaisse auprès de la Banque du Canada comprend les soldes de fonctionnement et les soldes détenus aux fins de la liquidité prudentielle. Des mises à jour périodiques de la position de liquidité sont présentées dans *La revue financière* (<https://www.canada.ca/fr/ministeret-finances/services/publications/revue-financiere.html>).

Liquidité prudentielle

Le gouvernement détient des actifs financiers liquides prenant la forme de dépôts en dollars canadiens et de réserves de change afin d'être en mesure de respecter ses obligations de paiement, dans l'éventualité où l'accès normal aux marchés financiers serait perturbé ou retardé. Les niveaux globaux de liquidité du gouvernement couvrent au moins un mois des flux de trésorerie nets projetés, y compris les versements de coupons et les besoins de refinancement de la dette.

Grâce à sa capacité fiscale importante et à son accès continu aux marchés de financement, le gouvernement n'a pas eu à utiliser la liquidité prévue dans son plan de liquidité prudentielle.